

aiimf

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES MAIRES FRANCOPHONES

15 et 16 octobre 2008



VILLE DE
QUÉBEC

XXVIII^{ème} Assemblée générale
« Villes et finances municipales »

SOMMAIRE

Liste des participants.....	7
Programme.....	13

Assemblée générale

Séance inaugurale

Séance solennelle d'ouverture

- M. Régis LABEAUME, Maire de Québec.....	17
- M. Jean PELLETIER, Membre d'honneur de l'AIMF.....	19
- M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, Président de l'AIMF.....	21
- Mme Nathalie NORMANDEAU, Vice-Prémière ministre et ministre des Affaires municipales Et des Régions du Québec.....	23

Séance plénière

- Modification de la liste des membres.....	27
- Approbation du compte rendu de la XXVII ^{ème} Assemblée générale de l'AIMF tenue à Hué en octobre 2007.....	28
- Présentation du rapport d'activités par le Secrétaire général.....	28
- Présentation du rapport financier par le Trésorier.....	29
- Présentation du rapport du Commissaire aux comptes.....	31
- Approbation des comptes et des rapports de l'exercice 2007.....	47
- Election du nouveau Bureau.....	47
- Adoption du projet de budget 2009.....	49
- Admission des nouveaux membres.....	51
- Fixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations de l'AIMF.....	51

Séance solennelle de clôture

Allocutions de :

- M. Régis LABEAUME, Maire de Québec.....	55
- M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, Président de l'AIMF.....	57
- Hon. Josée VERNER, Présidente du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, Ministre des Affaires intergouvernementales et Ministre de la Francophonie.....	59
- M. Jean CHAREST, Premier Ministre du Québec.....	61
- S. E. M. Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie.....	63

Villes et finances municipales

Conférence introductive

Allocutions de :

- Mme Louise FRECHETTE, ex Vice-Secrétaire générale des Nations Unies..... **67**
- M. Alain MARCOUX, Directeur général de la ville de Québec..... **71**

Travaux en atelier

ATELIER N°1 : « Bonne gouvernance et outils de gestion »

Présidence :

M. Roland BOUITI-VIAUDO, Député-Maire de Pointe-Noire

Présentations :

- « *La mise en œuvre d'outils de gestion par l'AIMF* »
par M. Jean-Marie RENNO, Conseiller en projets informatiques, Secrétariat
permanent de l'AIMF..... **81**
- « *La bonne gouvernance en fiscalité et finances locales : principes et pratique de
l'évaluation foncière au Québec* »
par M. Pierre A. LETARTRE, Professeur titulaire à la Faculté des sciences de
l'administration de l'Université Laval..... **103**
- « *Adressage et fiscalité locale à la communauté urbaine de Niamey* »
par M. Amadou SOULEY, Directeur de la cellule d'adressage, Communauté urbaine de
Niamey..... **119**
- « *La problématique des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales
en Afrique Subsaharienne* » par M. Joachim HUNLEDE, Secrétaire permanent
de l'Union des Communes du Togo..... **129**
- « *Renforcement des capacités administratives pour le contrôle de l'utilisation
du sol et la perception des taxes foncières à Nam Dinh (Vietnam)* »
par M. Jean TREMBLAY, Maire de Saguenay..... **137**

ATELIER N° 2 : « Vision entrepreneuriale et développement économique »

Présidence :

M. Régis LABEAUME, Maire de Québec

Présentations :

- « *Bonnes pratiques en cultures entrepreneuriales à Rivière-du-Loup* »
par M. Michel MORIN, Maire de Rivière-du-Loup..... **141**
- « *Fondation de l'entrepreneurship* »
par Mme Katia RENAUD, Centre de vigie et de recherche sur la culture entrepreneuriale..... **143**

- « *Vers un réseau de communautés entrepreneuriales* »
par Mme Nathaly RIVERIN, Vice-Présidente, Recherche, vigie et développement,
Fondation de l'entrepreneurship de Québec..... **147**
- « *Cultiver la vision entrepreneuriale pour propulser le développement économique de la ville* » par M. Andy RAJOELIN, Maire d'Antananarivo (Madagascar)..... **151**

ATELIER N° 3 : « La recherche d'un partenariat entre la ville et l'Etat »

Présidence :

M. Gérald TREMBLAY, Maire de Montréal

Présentations :

- « *L'évolution des responsabilités et ressources financières des municipalités québécoises : vers un partenariat avec le Gouvernement – Présentation de l'Entente de partenariat fiscal et financier Québec-municipalités 2007-2013* »
par M. Robert COULOMBE, Maire de Maniwaki, Président de l'Union des municipalités du Québec..... **157**
- « *Finances locales : relations entre l'Etat et les collectivités locales* »
par M. Ousmane Masseur N'DIAYE, Maire de Saint-Louis, Ministre d'Etat, Ministre des collectivités locales du Sénégal..... **159**
- « *Les approches de partenariat entre le Ministère des Affaires municipales et des Régions et les collectivités locales et régionales* »
par M. Marc CROTEAU, Sous-Ministre adjoint, Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec..... **163**
- « *Le développement économique et social et l'Etat partenaire – Le cas des réformes foncières au Québec* »
par M. François DES ROSIERS, Professeur titulaire à la Faculté des sciences de l'administration de l'Université de Laval..... **167**
- « *Les relations entre l'Etat et les collectivités locales* »
par M. Hubert JULIEN-LAFERRIERE, Adjoint au Maire de Lyon, chargé de la solidarité et de la coopération décentralisée..... **171**

Annexes

- Résolutions des ateliers..... **177**
- Revue de presse **183**

Liste des participants

MEMBRES

<p>ABIDJAN (Côte d'Ivoire)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Amos DJIROSSE, Conseiller technique - M. Akpess Athanase AKPA, Attaché de Cabinet 	<p>BORDEAUX (France)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Alain JUPPE, Maire - M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire chargé des Finances, des Ressources humaines et de l'Administration générale - M. Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire chargé des Relations internationales - M. Emmanuel BEL, Directeur des Relations internationales - Mme Sophie SENGHOR, Chargée de mission aux Relations internationales 	<p>DIEGO SUAREZ (Madagascar)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Johary HOUSSEN ALIBAY, Maire - M. Alain CHAN-KI-KIONG, Conseiller technique
<p>ABOMEY (Bénin)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Blaise Onésiphore GLELE AHANHANZO, Maire, Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin - M. Gabriel MEDEOU, Deuxième adjoint au Maire 	<p>BOUAKE (Côte d'Ivoire)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Ibrahima FANNY, Maire 	<p>DJIBOUTI (Djibouti)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Ali Ismaël YABEH, Maire - M. Mouktar ILTIREH WAÏSS, Chargé de mission auprès du Cabinet du Maire
<p>ANTANANARIVO (Madagascar)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Andry RAJOELINA, Maire - Mme Michelle Marie RATSIVALAKA, Adjointe au Maire 	<p>BRAZZAVILLE (Congo)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Hugues NGOUELONDELE, Député-Maire - M. Evariste MIAKAKARILA, Directeur des Relations extérieures et de la Coopération - M. Victor M'PIANDION, Directeur des Finances municipales 	<p>DOLISIE (Congo)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Paul Adam DIBOUILLOU, Président du Conseil municipal, Maire - M. Jean-Paul DECKOUS, Administrateur de l'arrondissement 1 - M. Ghislain Rodrique NGUIMBI MAKOSSO, Conseiller municipal
<p>ANTSIRABE (Madagascar)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Olga Vololonirina RAMALASON, Mairesse - M. Daniel Christian RAMALASON, Conseiller municipal 	<p>BUCAREST (Roumanie)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Robert IONESCU, Vice-Maire - Mme Isabela DUTA, Chef du service de la Coopération internationale 	<p>DOUALA (Cameroun)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Fritz NTONE NTONE, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine - M. Jean YANGO, Directeur des Etudes, de la Planification urbaine et du Développement durable - M. Richard DIN ELAME, Directeur des Affaires financières
<p>AOSTE (Italie)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Guidi GRIMOD, Maire - M. Renato FAVRE, Président du Conseil communal 	<p>BUJUMBURA (Burundi)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Evrard GISWASWA, Maire - M. Gérard HAKIZIMANA, Chef de Cabinet 	<p>DSCHANG (Cameroun)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Bernard MOMO, Maire - M. Sylvain Douglas DJACHE NZEFA, Expert
<p>BAMAHO (Mali)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Adama SANGARE, Maire 	<p>CARREFOUR (Haïti)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Yvon JEROME, Maire principal 	<p>FRANCEVILLE (Gabon)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Jean-Pierre DOUMBENENY, Maire - M. Dieu-donné BANGORI KIKI, Deuxième adjoint au Maire
<p>BANDIAGARA (Mali)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Ibrahim TEMBELY, Maire 	<p>CASABLANCA (Maroc)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Mohamed Ali BENJELLOUN, Vice-Président du Conseil de la ville 	<p>GAO (Mali)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Aly Alassane TOURE, Maire
<p>BANFORA (Burkina Faso)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Souleymane SOULAMA, Maire 	<p>CONAKRY (Guinée)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Malick SANKHON, Gouverneur, Président du Conseil de Ville - M. Mamadou Lamine CONDE, Directeur de la Coopération 	<p>GAROUA (Cameroun)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Adamou BABAGAROUA, Secrétaire général - M. Amane Bello BOUBAKARI, Directeur administratif et financier
<p>BANGUI (Centrafrique)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Jean-Barkès GOMBE-KETTE, Maire - M. Nazaire GUENEFE-YALANGA, Directeur financier 	<p>COTONOU (Bénin)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Nicéphore SOGLO, Maire - M. Edmond CAKPO-TOZO, Directeur de Cabinet - M. Mouftaou ALIDOU, Directeur des Services économiques et financiers - M. Germain GLAGO, Assistant du Maire 	<p>GATINEAU (Canada)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Marcel BUREAU, Maire
<p>BEAU BASSIN ROSE HILL (Maurice)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Ramalingum MAISTRY, Maire - M. Basdeo RAJEE, Secrétaire général 	<p>COVE (Bénin)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. VH Gaston GOUNDJO, Maire - M. Houngnon François LEGBA, Conseiller municipal 	<p>GAYA (Niger)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Dambaro HASSIMI, Maire - M. Boureïma MOUNKAÏLA, Vice-Maire
<p>BEYROUTH (Liban)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Rachid JALKH, Adjoint au Maire chargé des Relations internationales 	<p>DAPAONG (Togo)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Issa TCHEDE, Président de la Délégation spéciale 	<p>GENEVE (Suisse)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Manuel TORNARE, Maire - Mme Laurence WIEDMER, Cheffe de service des Relations extérieures - M. Thomas WENGER, Délégué information et communication du département cohésion sociale, jeunesse et sports
<p>BIRNI N'KONNI (Niger)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Djadji AMADOU, Vice-Maire - M. Bouey MAIHAWARE, Chef du service des Infrastructures 	<p>DEDOUGOU (Burkina Faso)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Gnami Valentin KONATE, Maire 	
<p>BOBO-DIOULASSO (Burkina Faso)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Salia SANOU, Maire - M. S. Benjamin KAFANDO, Secrétaire général 		
<p>BOHICON (Bénin)</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Luc ATROKPO, Maire - M. Donatien WOHO, Conseiller communal 		

- GUECKEDOU (Guinée)
- M. Jacques LENO, Maire
- HỒ CHI MINH VILLE (Vietnam)
- M. Minh Ty CHAU, Directeur du service des Relations extérieures
- M. Tuan Anh BUI HUYNH, Chargé de mission au service des relations Extérieures
- HUE (Vietnam)
- M. Ho Xuan MAN, Secrétaire général du Parti provincial de Thua Thien Hué
- M. Nguyen NHIEU, Directeur de Centre de Coopération internationale de la ville
- M. Van Le GIOANG, Directeur du Centre des Langues étrangères de Hué (CENLET), Interprète
- Mme Thi Nguyen OANH, Chef comptable
- KAEDI (Mauritanie)
- M. Moussa Demba SOW, Maire
- M. Baïdi Sidi DIOP, Conseiller du Maire
- KAMPOT (Cambodge)
- M. Khun Huor KHOY, Vice-Gouverneur
- M. Nhauv SAEN, Assistant du Gouverneur chargé de la Francophonie
- KAOLACK (Sénégal)
- M. Khalifa NIASSE, Maire
- KARA (Togo)
- M. Essodna AMAOU, Président de la Délégation spéciale
- KINDIA (Guinée)
- M. Mamadou DRAME, Maire, Président de l'Association des Maires de Guinée
- KINSHASA (RD Congo)
- M. André KIMBUTA, Gouverneur
- M. Yassim BELADE, Directeur de Cabinet
- KOUDOUGOU (Burkina Faso)
- M. K. Seydou ZAGRE, Maire
- KPALIME (Togo)
- M. Edem SAMTOU, Président de la Délégation spéciale
- LABE (Guinée)
- M. Ahmadou THIAM, Maire
- LAUSANNE (Suisse)
- M. Daniel BRELAZ, Syndic
- M. Denis DECOSTERD, Secrétaire municipal
- LE HAVRE (France)
- M. Antoine RUFENACHT, Maire
- LEVIS (Canada)
- Mme Danielle ROY MARINELLI, Mairesse
- M. Jean-Luc DAIGLE, Conseiller municipal
- LIBREVILLE (Gabon)
- M. Jean-François NTOUTOUME EMANE, Maire
- M. Pierre NDONG MEYE, Directeur de Cabinet
- Mme Marguerite MAKAGA VIRGINIUS, Conseillère chargée des Relations internationales
- Mme Yolande ABESSOLO, Directrice générale des Ressources humaines
- M. François MEVIANE, Directeur du Protocole
- Lt Alain Richard NTOUTOUME, Aide de Camp
- Dr Jean-Pierre NZOGUE NDONG, Médecin
- LIEGE (Belgique)
- M. Willy DEMEYER, Bourgmestre
- M. Michel FIRKET, Premier Echevin
- M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la Police locale
- M. Jean-Christophe PETERKENNE, Inspecteur Général « Stratégie et communication »
- LOKOSSA (Bénin)
- M. Dakpé SOSSOU, Maire
- LOME (Togo)
- M. Lodé AOUISSI, Vice-Président de la Délégation spéciale
- M. Patrick PHOLCENA, Assistant technique du Maire
- LYON (France)
- M. Hubert JULIEN LAFERRIERE, Vice-Président de la Communauté urbaine
- LUXEMBOURG (Grand Duché de Luxembourg)
- M. Paul HELMINGER, Bourgmestre, Membre du Bureau exécutif du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (SYVICOL)
- M. Thierry KUFFER, Directeur des Finances
- MAHANJAGA (Madagascar)
- M. Razafiarison Jean Nirina RAKOTOARIMANANA, Maire
- MONTREAL (Canada)
- M. Gérald TREMBLAY, Maire
- Mme Marie-Claude ROY, Directrice adjointe de Cabinet
- Mme Colette ROBITAILLE, Conseillère en Affaires internationales
- MOPTI (Mali)
- M. Oumar BATHILY, Maire
- MORONI (Comores)
- M. Said Ali SAID AHMED, Maire
- MOSENDJO (Congo)
- M. Maurice MBOBI, Président du Conseil municipal
- M. Maurice Horney Glad MBOBI, Conseiller du Président
- NAMUR (Belgique)
- Mme Anne BARZIN, Echevine des Finances, du Commerce et de l'Economie
- M. Luc ARNOULD, Commissaire international
- NANCY (Communauté urbaine du Grand – France)
- M. Gérard RONGEOT, Vice-Président
- NANTES (France)
- Mme Rachel BOCHER, Adjointe au Maire
- N'DJAMENA (Tchad)
- M. Bada MAHAMAT ZEN, Maire, Président de l'Association des Communes du Tchad
- M. Oumar Abderrahman ANNAÏM, Directeur de la Coopération et de l'Action durable
- Mlle Farkhalia KHOULAMALLAH, Représentante de la Mairie auprès de l'AIMF et la mairie de Toulouse
- NGOZI (Burundi)
- M. Marcel MASABO, Président du Conseil municipal
- M. Claude NAHAYO, Administrateur communal
- NIAMEY (Niger)
- M. SALIFOU Dia KAKAMBA dit Aboubakar, Président du Conseil de la Communauté urbaine
- NKAYI (Congo)
- Dr BOUEYA NGOUALA, Maire
- NAOUKCHOTT (Mauritanie)
- M. Ahmed Hamza OULD HAMZA, Président de la Communauté urbaine
- OUAGADOUGOU (Burkina Faso)
- M. Simon COMPAORE, Maire
- M. Adama ZERBO, Directeur des Relations internationales
- OUAHIGOUYA (Burkina Faso)
- M. Abdoulaye SOUGOURI, Maire
- OUIDAH (Bénin)
- M. Séverin ADJOVI, Maire
- OYEM (Gabon)
- Mme Rose ALLOGO MENGARA, Maire
- PARAKOU (Bénin)
- M. Soulé ALAGBE, Maire
- M. Aboubakari Abdoulaye KEITA, Directeur des Affaires financières
- PARIS (France)
- M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, Président de l'AIMF
- M. Pierre SCHAPIRA, Adjoint au Maire chargé des Relations internationales, affaires européennes et de la Francophonie
- M. Sylvain GAREL, Conseiller de Paris

- Mme Delphine BÛRKLİ, Conseillère de Paris
 - M. Bernard PIGNEROL, Délégué général aux Relations internationales
 - M. Giles SPENCE, Attaché de presse
- PETIONVILLE (Haïti)
- Mme Claire Lydie PARENT, Mairesse
 - M. James PARENT, Responsable des projets
- PHNOM PENH (Cambodge)
- M. Tanavuth NAK, Directeur du Bureau des Relations internationales
- POINTE-NOIRE (Congo)
- M. Roland BOUITI-VIAUDO, Président du Bureau exécutif du Conseil municipal, Député, Maire
 - M. Pierre Justin MAKOSSO, Deuxième Vice-Président du Bureau exécutif du Conseil municipal, Deuxième Adjoint au Maire
- PORT AU PRINCE (Haïti)
- M. Muscadin Jean-Yves JASON, Maire
 - Mme Marie-Lyndsay F. JASON, Responsable des Relations publiques
 - M. PAULSON
- PORT GENTIL (Gabon)
- M. André-Jules NDJAMBE, Maire
- PORT LOUIS (Maurice)
- M. Jean-Fritz Marcello THOMAS, Lord-Maire
 - M. Jean-Claude Gabriel CAROOPEN, Conseiller municipal et Président du Comité Jumelage et Relations internationales
- PORTO NOVO (Bénin)
- M. Moukaram OCENI, Maire
 - M. B. Serge Patrick AHOUANVOEDO, Chargé de Coopération
- PRAIA (Cap Vert)
- M. José Ulisses DE PINA CORREIA e SILVA, Maire
 - Mme Maria Alelvia BARBOSA ANDRADE, Conseillère
- QUEBEC (Canada)
- M. Régis LABEAUME, Maire
 - Mme Annie BRASSARD, Commissaire générale aux Relations internationales et aux Fêtes du 400^{ème}
- RABAT (Maroc)
- M. Omar EL BAHRAOUI, Député-Maire
 - M. Mohamed DIDOUCH, Vice-Président
- ROSSO (Mauritanie)
- M. Yerim FASSA, Maire
- SAGUENAY (Canada)
- M. Luc DESBIENS, Directeur adjoint aménagement du territoire urbanisme
- SAINT LOUIS (Sénégal)
- M. Ousmane Masseck N'DIAYE, Ministre de la Décentralisation et des collectivités locales, Maire
 - Mme Seynabou Diaw BA, Secrétaire exécutif, Programme d'Appui au Développement des Collectivités Locales PADEC/PADELU, Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales
- SARH (Tchad)
- Mme Joséphine MOUNDA DJORBAYE, Maire
- SHERBROOKE (Canada)
- M. Jean PERRAULT, Maire, Président de la Fédération canadienne des municipalités
 - Mme Louise ALLARD, Directrice de Cabinet
- SIEM REAP (Cambodge)
- M. Phirin SOU, Gouverneur
 - Mme Vattho TEP, Directrice du département Développement urbain de la Région de Siem Reap-Angkor de l'Autorité APSARA
- SOKODE (Togo)
- M. Kondohou TCHAKPEDEOU, Président de la Délégation spéciale
- TAHOUA (Niger)
- M. Abdou Ouhou DODO, Maire
- TANGER (Maroc)
- M. Mohamed KARCHICH, Adjoint au Maire
- TELIMELE (Guinée)
- M. Alpha Oumar Bantaya BAH, Maire
- TENKODOGO (Burkina Faso)
- M. Alassane ZAKANE, Maire
- TOAMASINA (Madagascar)
- Dr Gervais RAKOTOMANANA, Maire
 - M. Christophe Alfred DONAT, Directeur technique
- TOLIARA (Madagascar)
- M. Hatimo FIACRE, Maire
- TOMBOUCTOU (Mali)
- M. Saïd OULD MAHMOUD, Maire
 - M. Hallé OUSMANE, Premier adjoint au Maire
- TOURS (France)
- Mme Colette GIRARD, Adjoint au Maire, Déléguée aux Affaires Culturelles
 - M. Jean-Patrick GILLE, Conseiller municipal, Délégué aux Relations Internationales
- TROIS-RIVIERES (Canada)
- M. Yves LEVESQUE, Maire
 - M. Michel BYETTE, Directeur général
- TSEVIE (Togo)
- M. Bruno LOGLO, Président de la Délégation spéciale
- TUNIS (Tunisie)
- M. Abbès MOHSEN, Maire
 - Mme Souad SASSI, Directrice des Relations internationales
- VICTORIA (Seychelles)
- Mme Marie-Antoinette ALEXIS, Mairesse
- VIENTIANE (Laos)
- Dr Sinlavong KHOUPHAYTHOUNE, Maire
 - M. Daophet BOUAPHA, Directeur de la Société des services de l'eau
- YAKO (Burkina Faso)
- M. Rémy ZABA, Maire
- YAOUNDE (Cameroun)
- M. Gilbert TSIMI EVOUNA, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
 - M. Jean-Marie ETOUNDI, Chargé des relations internationales
- ZAHLE (Liban)
- M. Assad ZOGAIB, Maire
 - M. Assaad EL-BARAK, Maire adjoint
 - M. Bechara BARRAK, Expert
- ZIGUINCHOR (Sénégal)
- M. Robert SAGNA, Maire
 - M. Yaya MANE, Directeur de Cabinet
- ZOGBODOMEY (Bénin)
- M. Zinsou David TOWEDJE, Maire
- Union des villes et communes de Wallonie
- M. Yves DELFORGE, Vice-Président, Conseiller communal de Pont-à-Celles
 - M. Roger SOBRY, Premier Echevin de Chaudfontaine
 - Mme Louise-Marie BATAILLE, Secrétaire générale
- Association nationale des communes du Bénin
- M. Mathias GBEDAN, Secrétaire général
 - M. Gadje KOUMBA, Secrétaire à la Communication
- Association des communes et villes unies du Cameroun
- M. Emile ANDZE ANDZE, Président
- Association francophone des municipalités du Nouveau Brunswick
- M. Jean-Paul SAVOIE, Président
 - Mme Lise OUELLETTE, Directrice générale

Union des municipalités du Québec
- M. Robert COULOMBE, Président
- Mme Peggy BACHMAN, Directrice générale
- Mme Louise DUQUET, Secrétaire de la corporation et Responsable des Relations internationales

Union des villes et communes de Côte d'Ivoire
- M. François Albert AMICHIA, Président

Association des communes et collectivités d'Outre Mer
- M. Lilian MALET, Délégué général

Association des villes de l'agglomération d'Antananarivo (OPCI FIFTAMA)
- M. Maurice RAKOTONDRABE, Président, Maire de Tanjombato
- M. Justin RANDRIAMAHEFA, Vice-Président, Maire de Tsiarahy

Association des municipalités du Mali
- M. Abdel Kader SIDIBE, Président

OIF

Organisation internationale de la Francophonie
- M. Abdou DIOUF, Secrétaire général
- M. Clément DUHAIME, Administrateur
- M. Marc COUSINEAU, Conseiller du Secrétaire général

Ministère belge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des relations

internationales de la Communauté française
- M. William ANCIEN, Ancien Ministre

Université Senghor (Egypte)
- M. Fernand TEXIER, Recteur de l'Université
- M. Christian MESENGE, Directeur du Département Santé
- Mme Olga TEXIER

TV5 Monde
- M. Alain de POUZILHAC, Président
- Mme Marie-Christine SARAGOSSE, Directrice générale

CONFÉJES
- M. Youssouf FALL, Secrétaire général
- Mme Lorraine GEOFFRION, Conseillère technique jeunesse et formation des cadres

INVITES

Personnalités

- M. Stephen HARPER, Premier Ministre du Canada
- M. Jean CHAREST, Premier Ministre du Québec
- Mme Nathalie NORMANDEAU, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires municipales et régionales du Québec
- M. Alain JOYANDET, Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie
- M. Jean PELLETIER, Membre d'Honneur de l'AIMF, Ancien Maire de Québec
- M. Jean-Paul L'ALLIER, Ancien Maire de Québec

Villes

Alger (Algérie)

- M. Mohamed Kebir ADDOU, Wali

Lafayette (Louisiane – Etats-Unis)

- M. Joey DUREL, Maire
- M. Donald BERTRAND, Président du Lafayette City-Parish Council
- M. Randal MENARD, Conseiller municipal

Toronto (Canada)

- M. Adam GIAMBRONE, Conseiller municipal

Associations de villes

Association française des municipalités de l'Ontario

- Mme Lorraine DICAIRE, Présidente, Conseillère à Russell (Ontario)

Association des maires des grandes villes de France

- M. Michel DESTOT, Président, Maire de Grenoble, Député de l'Isère
- M. Christian LALU, Directeur général

Association des régions de France

- M. Thierry CORNILLET, Président
- M. Abdelkébir BERKIA, Secrétaire général, Président de la Région de Rabat Salé Zemmour Zaer

Consortium des Collectivités Locales de la Vallée d'Aoste

- M. Alberto FOLLIERI
- M. Elso GERANDIN, Président de la Communauté de Montagne Evancon et Président du CELVA
- M. Mirco IMPERIAL, Maire de la commune de Gressan
- M. Giorgio PESSION, Maire de la commune de Vactournenche
- M. Riccardo BIELLER, Maire de la Commune de Pré Saint Didier
- M. Ilo Claudio CHANOUX, Maire de la commune de Pontboset
- M. Roberto MALCUIT, Maire de la commune de Challand Saint Victor
- M. Italo CERISE, Maire de la commune de Brissogne
- M. Aldo COME, Maire de la commune de Gressoney Saint Jean
- M. Fedele BELLEY, Maire de la commune de Aymavilles

Association des communes du Tchad

- M. Mahamat Ali Barboa ABDEL-NASSER, Chef du service Communication

Association des villes d'Andorre

- M. Miquel ALIS FONT, Maire d'Encamp
- M. Bonaventura ESPOT BENAZET, Maire d'Ordino

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) Afrique

- M. Jean-Pierre ELONG MBASSI, Secrétaire général

Forum du Gouvernement Local de Commonwealth

- M. Carl WRIGHT
- Hon. James Burty DAVID, Ministre mauricien des Administrations régionales et de Rodrigues

Fédération Canadienne des Municipalités (FCM)

- M. Jean BEAUMONT, Directeur général, Association des municipalités bilingues du Manitoba
- M. Tim KEHOE, Directeur
- M. Sébastien HAMEL, Directeur adjoint
- M. Marc MARION, Président du réseau des municipalités francophones
- Mme Ariane CLOUTIER, Adjointe à la Direction
- M. Melvin JOMPHE, Conseiller stratégique
- Mme Edith GINGRAS, Gestionnaire de projet Afrique

Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec

- M. Jacques DEFOY, Coordonnateur des Relations internationales

PARTENAIRES

Ministère français des Affaires étrangères	Agence canadienne de développement internationale (ACDI)	- M. Bernard DESTREM, Directeur de Cabinet du Président
- M. Marcel ESCURE, Chef du Service des Affaires Francophones	- Mme Séline GRANDCHAMP	- M. Patrick BARBALAT, Ingénieur
Ministère des Relations internationales du Québec	- Mme Diane JACOVELLA	Fondation Véolia Environnement
- M. Michel GREGOIRE, Directeur de la Francophonie	- Mme Danièle BLAIN	- Mme Dominique Anne BOIZEAU, Directrice de la Communication
- M. Olivier TREMBLAY, Conseiller en Affaires internationales	Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)	Organisation des villes arabes (OVA)
	- M. Maurice OUZOULIAS, Président	- M. Ghassan SAMMAN, Chef des départements Formation et Relations extérieures
	- M. Daniel DUMINY, Directeur général	

EXPERTS

- Mme Louise FRECHETTE, Vice-Secrétaire générale des Nations Unies du 2 mars 1998 au 31 mars 2006, Vice-Ministre de la Défense nationale du Canada, ancien Vice-Ministre des Finances du Canada, Ambassadeur et Représentante permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unes à New York	- M. Amadou SALEYE, Conseiller au Ministère de l'Équipement du Niger	l'Administration de l'Université Laval
- M. Alain MARCOUX, Directeur général de la ville de Québec, ancien Ministre des Affaires municipales du Québec	- M. Pierre A. LETARTRE, Professeur titulaire au Département de management, Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval	- M. Louis-Jacques FILION, Professeur à l'École des Hautes études commerciales de l'Université de Montréal
- M. Joachim HUNLEDE, Secrétaire permanent de l'Union des Villes du Togo	- Mme Nathaly RIVERIN, Fondation de l'entrepreneurschip de Québec	- M. Michel MORIN, Maire de Rivière-du-Loup
- M. Amadou SOULEY, Directeur de la Cellule d'adressage de Niamey (Niger)	- Mme Peggy BACHMAN, Directrice générale UMQ	- M. Hugo GRONDIN, Conseiller-cadre, Planification et Développement organisationnel, Ville de Québec
	- M. Robert COULOMBE, Maire de Maniwaki et Président de l'UMQ	- M. Gilles NOEL, Directeur général adjoint, Service de soutien, Ville de Québec
	- M. Gilles VAILLANCOURT, Maire de Laval	- Mme Françoise GUENETTE, Maître de cérémonie
	- M. Marc CROTEAU, Sous-Ministre Adjoint MAMR	
	- M. Yvon GASSE, Professeur titulaire à la Faculté des sciences de	

SECRETARIAT PERMANENT

- M. Olivier CHAMBARD, Secrétaire permanent
- M. Pierre BAILLET, Secrétaire permanent adjoint
- M. Jean-Marie RENNO, Conseiller en projets informatiques
- M. Laurent JABOEUF, Chargé de mission
- Mme Nathalie GURDEBEKE, Assistante
- Mme Maguy CAPITOLIN, Secrétaire

COMMISSAIRE AUX COMPTES

- M. Pierre MARCENAC, Directeur associé KPMG

Programme

Mercredi 15 octobre 2008

11 h 00	Séance solennelle d'ouverture
12 h 00	Photo officielle
12 h 30 à 14 h 00	Déjeuner
14 h 15 à 15 h 15	Première séance plénière - Modification de la liste des membres - Approbation du compte rendu de la XXVIIème Assemblée générale de l'AIMF tenue à Hué en octobre 2007 - Présentation du rapport d'activités par le Secrétaire général - Présentation du rapport financier par le Trésorier - Présentation du rapport du Commissaire aux comptes - Approbation des comptes et des rapports de l'exercice 2007 - Election de nouveau Bureau - Adoption du projet de budget 2009
15 h 30 à 16 h 30	Conférence introductive
19 h 00 à 20 h 00	Réception
20 h 00 à 22 h 00	Dîner

Jeudi 16 octobre 2008

09 h 00 à 12 h 00	Travaux en ateliers - Atelier n° 1 : « Bonne gouvernance et outils de gestion » - Atelier n° 2 : « Vision entrepreneuriale et développement » - Atelier n° 3 : « La recherche d'un partenariat entre la Ville et l'Etat »
12 h 00 à 14 h 40	Déjeuner
14 h 00 à 15 h 30	Deuxième Séance plénière - Compte rendu des travaux en ateliers - Synthèse et adoption des recommandations - Présentation du nouveau Bureau - Admission des nouveaux membres - Fixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations de l'AIMF - Intervention des partenaires et observateurs
16 h 00 à 16 h 45	Séance solennelle de clôture
19 h 00 à 20 h 00	Réception
20 h 00 à 22 h 00	Dîner

Assemblée Générale : séance solennelle d'ouverture

Madame NORMANDEAU, Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires municipales et des Régions du Québec,
Monsieur Bertrand DELANOË, Maire de Paris et Président de l'AIMF, mon Président,
Monsieur Jean PELLETIER,
Mon collègue Gérald TREMBLAY, Vice-Président de l'Organisation et Maire de Montréal,
Chers collègues Maires et membres de l'AIMF,
Mesdames et Messieurs,

Il me fait plaisir de vous souhaiter la très cordiale bienvenue à Québec, berceau de la Francophonie des Amériques, pour ses assises de l'association internationale des maires francophones.

C'est la première fois que j'ai le privilège de m'adresser à vous à titre de Maire de Québec et permettez-moi donc de formuler le vœu que ce soit le prélude de nombreuses autres rencontres et échanges avec vous.

Quelques mois à peine après mon élection à la mairie de Québec, j'ai dirigé une mission en France au cours de laquelle j'ai eu le plaisir de rencontrer le Secrétaire général de l'Organisation de la Francophonie, Abdou DIOUF, de même que notre Président et Maire de Paris, Bertrand DELANOË, des rencontres chaleureuses et fort agréables. J'ai fait part à Bertrand DELANOË de jouer un rôle plus actif au sein de ces deux importantes organisations. Cette contribution pourrait s'articuler autour d'une nouvelle commission de travail sur le développement local et l'entrepreneuriat, un domaine dans lequel j'ai œuvré pendant plusieurs années et qui pourrait devenir un levier important de développement. Je n'en dis pas plus car nous aurons l'occasion d'en discuter plus avant, tout à l'heure, mais je veux que vous sachiez que je souhaite m'engager concrètement au sein de l'AIMF.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour saluer l'importante contribution de l'un de mes prédécesseurs, ancien Maire de Québec, Monsieur Jean PELLETIER. Plusieurs d'entre vous savent qu'il a, avec l'ancien Maire de Paris et Président de la République, Jacques CHIRAC, jeté les bases de l'AIMF. En visionnaire, Monsieur PELLETIER a contribué à ouvrir Québec sur le monde. C'est à son travail et à son acharnement que nous devons d'avoir été reconnus comme ville du patrimoine mondial de l'Unesco. Monsieur PELLETIER, au nom des citoyens et citoyennes de Québec, merci de votre généreuse contribution au rayonnement international de notre ville.

Enfin, vous l'avez probablement remarqué, notre ville est plus belle, plus colorée que jamais. Québec a pris ses airs de fête parce que nous célébrons le 400^{ème} anniversaire de notre fondation. Souligner les 400 ans de la ville de Québec ce n'est pas uniquement célébrer le 400^{ème} anniversaire de l'établissement d'une ville, fût-elle aussi belle que Québec, mais c'est quelque chose de bien plus grand encore, c'est rappeler le début d'une grande aventure qui a pris la scène sur ce cap majestueux et qui s'est propagée pendant un temps de la Nouvelle Orléans aux Rocheuses, de Terre Neuve aux Illinois. Nous célébrons 400 ans de présence française en Amérique mais aussi un héritage métissé auquel les premières nations, la France, la Grande-Bretagne, l'Ecosse, l'Irlande et tant d'autres, ont apporté leur contribution. Ce 400^{ème} c'est la fête de tous les francophones d'Amérique. Un héritage que nous devons et que nous voulons conserver précieusement.

Je vous remercie de votre attention. Je vous souhaite le plus agréable séjour dans notre ville et de fructueux échanges.

Merci.

Monsieur le Président et Maire de Paris,
Madame la Vice-Première Ministre,
Monsieur le Maire de Québec,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

On me fait beaucoup d'honneur ce matin en me donnant la parole lors de votre séance inaugurale.

Il faut dire que, même si je ne vous vois pas souvent, mon cœur est toujours avec vous. Je me souviens, en 1977, sitôt élu, pas encore en fonction, je me suis rendu à Paris à l'invitation de Jacques CHIRAC, à une séance de travail, nous étions 27 et nous nous sommes demandés s'il y avait lieu de créer une structure formelle à la fois de solidarité, de coopération qui unirait les villes à travers le monde, qui respirent le français et qui ont envie d'échanger entre elles pour le meilleur de leurs citoyens. L'idée est née en novembre 1977. La fondation officielle de l'AIMF s'est faite ici à Québec, le 1^{er} mai 1979, il y aura dans quelques mois trente ans.

Je vous vois aujourd'hui nombreux dans cette salle. Les fleurs ont été la promesse des fruits et je vous vois nombreux, participant à cette action de solidarité et de coopération. Dans un monde qui se globalise, il faut réussir les échanges, il faut réussir l'entraide sans perdre jamais sa personnalité propre. L'AIMF naissante avait tout cela en tête et je me réjouis que pour une vingt-huitième assemblée vous soyez réunis de nouveau pour en débattre et faire avancer la cause qui était au départ cette fondation.

Je vous félicite, j'ai foi en vous. Dans d'autres temps, on a eu foi en nous et nous avons construit, petit à petit, ce que l'AIMF est aujourd'hui. Vous avez la même foi que nous ! Je la salue ! Avec bonheur !

Je vous félicite et je souhaite que l'AIMF, dans un autre trente ans, puisse s'enorgueillir de pas additionnels aussi splendides et aussi productifs.

Très bonne Assemblée générale.

Madame la Vice-Première Ministre,
Cher Jean PELLETIER,
Cher Régis LABEAUME,
Cher Gérald TREMBLAY,
Chers amis,

Il est toujours émouvant de nous retrouver, venant des quatre coins de la planète, avec toutes nos expériences, au sein de notre famille, la famille des maires francophones.

Le faire à Québec, cette année, est une émotion plus grande encore. Que Gérald ne m'en veuille pas : notre colloque, il y a deux ans à Montréal a été une réussite mais, ici, au cœur de la Belle Province, il y a une émotion qui est sans doute liée au fait que vous êtes une référence, amis québécois, dans la famille francophone. Parce que ce 400^{ème} anniversaire, c'est la célébration de la fidélité, de la profondeur d'une identité qui n'empêche pas de se projeter dans le XXI^{ème} siècle. Etre réunis chez vous, par vous, quand vous affirmez à ce point ce que vous êtes et ce que vous serez toujours, c'est pour nous un exemple, un bonheur et je crois que c'est deux journées de travail vont être dynamisées par le sens, par ce que vous représentez. Merci beaucoup, à vous Madame la Vice-Première Ministre, de représenter toute la grâce du peuple québécois, et à vous de nous accueillir chaleureusement, efficacement, pour que nous tentions, une fois de plus, pendant 48 heures, de nous rendre utiles.

Chers amis, cette réunion suscite une autre émotion, qui nous rappelle qu'il y a 29 ans, deux Maires, Jean PELLETIER et Jacques CHIRAC ont voulu que nous existions. Depuis, nous avons beaucoup évolué. Vous étiez je crois 20 villes, nous sommes aujourd'hui 176 villes de 46 pays. Mais, rien n'aurait été possible si, à l'origine, Jean PELLETIER et Jacques CHIRAC n'avaient pas souhaité rassembler les Maires dans toute leur diversité, pour se projeter dans ce qu'ils ont en commun et ce qu'ils avaient aussi à entreprendre ensemble.

Je regrette que Jacques CHIRAC ne soit pas avec nous et il m'a chargé de vous lire ce message. Je veux d'abord vous lire le message de Jacques CHIRAC :

« Alors que vous vous réunissez dans cette belle et grande ville de Québec, où bat depuis 400 ans le cœur de la Francophonie en Amérique du Nord, je souhaite vous adresser le message de l'amitié et de la fidélité.

Dans quelques mois, l'Association internationale des maires francophones célébrera son trentième anniversaire. A l'origine, avec quelques autres, de sa création en mai 1979, je n'ai cessé d'en suivre les développements et les réalisations. Je suis fier aujourd'hui du chemin que nous avons parcouru ensemble, dans un esprit de respect mutuel, de solidarité et de partenariat nord-sud et sud-sud qui a toujours caractérisé notre association.

Les villes où vivent désormais la moitié de la population de la planète sont le creusé de la mondialisation. Elles en concentrent les opportunités et les difficultés. Sur leur territoire, convergent des millions d'hommes et de femmes en quête d'un destin meilleur. C'est en grande partie dans les villes que se gagnera le combat contre la pauvreté, la maladie, l'ignorance, l'intolérance et l'extrémisme. C'est très largement dans les villes que doit s'inventer cette nouvelle civilisation du développement durable que nous appelons de nos vœux et qui constitue aujourd'hui le seul avenir possible pour l'humanité.

La crise financière que nous traversons est aussi, d'abord, une crise morale. Elle sanctionne les excès d'une mondialisation dévoyée par l'égoïsme et l'inconscience de quelques uns. Une autre mondialisation s'impose. Parce que vous représentez la réalité de l'économie, la réalité du

développement humain, la réalité de la vie, votre rôle sera majeur dans la remise en ordre du monde.

La Francophonie est bien plus que le partage d'une langue, c'est le partage de valeurs communes, la solidarité, le partenariat, le respect et l'attention portée à l'autre. Ces mêmes valeurs qui s'expriment dans l'œuvre du grand écrivain Jean-Marie LE CLEZIO dont le prix Nobel honore aujourd'hui toute la communauté francophone. Ces valeurs de coopération et d'humanisme, vous les faites vivre depuis des années dans l'exercice de vos mandats et à travers l'action de notre association. Plus que jamais, aujourd'hui, nous devons tenir à ces valeurs car, elles sont notre boussole dans les désordres du monde et l'espérance d'un avenir meilleur pour nos enfants. »

Chers collègues,

Nos Présidents fondateurs résumant, je crois bien, notre état d'esprit et notre attachement à des valeurs. C'est pourquoi, je voudrais d'abord leur dire à tous les deux, puisque le rendez-vous de Québec pour le 29^{ème} anniversaire n'a pas été possible, venez au 30^{ème} anniversaire, à l'automne 2009, lors de notre Assemblée générale de Paris. Vous êtes, l'un et l'autre, toujours chez vous dans la maison que vous avez fondée.

Quant à nous, nous voulons 30 ans après, à partir de ce que vous avez créé, nous voulons être totalement dans le monde d'aujourd'hui et dans les défis d'aujourd'hui. C'est pour cela que nous allons travailler pendant 48 heures sur les finances des villes, sur l'entrepreneuriat et la démocratie locale, cher Régis, sur les relations, cher Gérald, entre les Etats et les collectivités locales et Dieu sait que dans tous les pays auxquels nous appartenons, il y a beaucoup de progrès à faire dans les relations entre les Etats et les collectivités locales.

Nous allons aussi, car telle est notre mission, voter un grand nombre de projets au service de la solidarité, au service de dizaines de milliers de femmes et d'hommes qui habitent nos villes et qui, par notre travail, par les moyens que nous mettons à la disposition de notre solidarité, auront accès à l'eau, à l'école, à des centres de santé. Mais aussi, à la culture. Car cette mondialisation imparfaite, cette mondialisation incertaine, si nous voulons qu'elle ait un sens, nous devons l'influencer en y mettant une vraie ambition culturelle. Qui, mieux que la famille francophone, avec le pluralisme de ses influences, de son Histoire, avec la fraternité de ses projets communs, qui mieux que la famille francophone, peut dire au monde que la culture, la création, la connaissance, l'art, sont des éléments essentiels pour le XXI^{ème} siècle que nous construisons ?

Chers amis, nous avons changé, nous voulons changer, nous voulons nous remettre en cause, mais l'essentiel, c'est d'être fidèle aux valeurs constitutives de l'AIMF. Nous l'illustrerons encore pendant ces 48 heures. Jacques CHIRAC citait le magnifique écrivain, Jean-Marie LE CLEZIO. Nous avons aussi, comme référence, un grand francophone qui vient de nous quitter et qui s'appelle Aimé CEZAIRE et qui disait à son ami Abdou DIOUF :

« J'ai douté au départ de la Francophonie car j'ai eu peur que ce soit un instrument du colonialisme et j'ai compris que c'était au contraire un instrument au service de la liberté, au service de la diversité, au service du respect mutuel, au service de la solidarité. En fait, que sommes-nous ? Des entrepreneurs de la démocratie, des entrepreneurs de la vie collective, tout simplement au service de valeurs qui se résument dans un mot : la fraternité ».

Bon midi à vous toutes et vous tous. Très heureuse de vous accueillir ici à Québec et au Québec et vous me permettez, d'entrée de jeu, de vous transmettre les salutations les plus chaleureuses de notre Premier Ministre, Monsieur Jean CHAREST qui, comme plusieurs Chefs d'Etat s'active actuellement pour l'ouverture d'un Sommet important et vous serez probablement privilégiés et témoins de l'ouverture de ce XII^{ème} Sommet de la Francophonie qui nous remplit d'une certaine fébrilité, je dois le dire.

Je dois également saluer chaleureusement le Président de votre association et en écoutant Bertrand, je me disais, quelle conviction ! Extrêmement rassurante pour l'avenir de votre association tout comme le message très vibrant que vous a lancé notre Président d'Honneur, Monsieur PELLETIER. Bertrand, je vous dis que vous avez fait montre d'une grande sagesse en confiant la présidence d'honneur de cette assemblée à Jean PELLETIER qui est un homme qui a fait vraiment beaucoup pour la ville de Québec mais qui a fait beaucoup également pour la politique québécoise. Alors, Monsieur PELLETIER, je pense que nous sommes très nombreux pour vous dire, à notre façon, merci.

Merci pour tout ce que vous avez fait pour le Québec mais également pour l'ensemble de l'association.

Félicitations à vous !

Cher Régis, vous savez que Régis LEBEAUME est un Maire très occupé en cette année du 400^{ème} anniversaire. Malgré ses nombreuses obligations, il est avec nous ce matin. Je salue également Gérald TREMBLAY qui est un autre Maire, également très engagé au sein de votre association. Il y a deux ans, Bertrand y a fait référence, nous étions tous réunis à Montréal. Vraiment Gérald, je te remercie de ton engagement. Je souhaite également saluer la présence de Robert COULOMBE, Président de l'Union des Municipalités du Québec. Vous savez que le Québec est composé de plus de mille municipalités et villes qui se retrouvent à l'intérieur de deux grandes associations. Alors, je souhaite également saluer la présence de Robert COULOMBE et tout particulièrement, celle d'un ami du Québec, dont je ne peux taire la présence, ici, aujourd'hui, celle d'Alain JUPPE, qui a eu le bonheur d'enseigner au Québec. Je vous salue formellement, Monsieur JUPPE.

Chers amis,

Je m'adresse à vous aujourd'hui à la fois comme Vice-Première Ministre du Québec et comme Ministre des Affaires municipales et des Régions. Mon double mandat témoigne de l'importance que le gouvernement du Québec accorde à la Francophonie et plus particulièrement au rôle que joue votre association en tant qu'Opérateur de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

C'est la deuxième fois que j'ai l'honneur, à titre de représentant du gouvernement du Québec, de vous accueillir et de répondre à votre invitation. C'est là une façon concrète de vous démontrer que nous voulons assurer une continuité dans les actions que vous avez choisies de mener. Nous avons encouragé, à travers notre soutien technique et financier, les villes du Québec à devenir membres de votre association, alors qu'en 2006 il n'y avait que Montréal, Gatineau et Québec qui étaient associées à votre mouvement, en 2008, l'AIMF compte cinq nouveaux adhérents en plus d'une association municipale qu'est l'Union des Municipalités du Québec. Nous nous félicitons de l'ouverture de la part de nos villes vers votre association. Vous pouvez toujours compter sur mon appui et celui de mes collègues du Conseil des Ministres pour inciter d'autres municipalités à rejoindre vos rangs.

Nous avons l'immense privilège, chers amis, d'évoluer au sein d'un espace francophone qui se démarque par la richesse de sa diversité, qui nourrit et conditionne notre culture et notre identité. Les élus que vous êtes, par votre statut d'initiateur de changement, avaient l'opportunité, à travers les relations que vous tissez entre vous, de faire grandir cet espace francophone qui nous unit.

La Francophonie est un projet politique qui contribue à raffermir le dialogue entre les citoyens et les citoyennes du monde. De cette Francophonie, nous attendons qu'elle aborde de front des projets concrets et qu'elle amène des progrès réels en tablant sur l'extraordinaire interface nord-sud qu'elle représente.

Hors, cet espace de solidarité ne serait pas le même sans l'important réseau des Maires francophones du nord et du sud que vous représentez.

Récemment, le Premier Ministre du Québec déclarait, après avoir fait un bilan, les changements sont venus chez nous. Depuis le début des années 60, le Québec devait mettre en œuvre une vision d'avenir qui consiste à le doter d'un nouvel espace économique. Les pays membres de la Francophonie, les membres de l'AIMF que vous êtes, ne pourraient-ils pas devenir ce nouvel espace économique selon le souhait exprimé par le Première Ministre du Québec ?

Dans ses relations avec les municipalités, notre gouvernement s'est donné comme objectif d'encourager, de soutenir le dialogue entre les élus de la grande famille francophone. Non seulement avec les villes du sud mais également avec celles du nord et je pense tout particulièrement ainsi à nos amis français. A titre d'exemple, Montréal, en tant que deuxième métropole francophone du monde, participe à cet effort important en concluant des ententes de formations, d'échanges, d'expertises et de savoir-faire avec les villes du Sud. Pour n'en nommer qu'une, parlons de cette entente qu'a conclue le Maire de Montréal avec le Maire de la ville de Port-au-Prince, relatif à la formation de la police. Même chose avec Québec qui a conclu une entente avec Ouagadougou, capitale comme vous le savez du Burkina Faso.

L'action du gouvernement du Québec se traduit également dans un éventuel accord de réciprocité qui fait notre très grande fierté en matière de la mobilité de la main d'œuvre et de la reconnaissance des compétences. D'ailleurs, nous aurons le grand privilège d'accueillir le Président français, Monsieur Nicolas SARKOZY, ce vendredi, ici, à Québec, lors du Sommet de la Francophonie pour signer cette entente avec le gouvernement du Québec. Cette entente, chers amis, est unique et sans précédent. Elle pourra servir, c'est le souhait que nous formulons, de modèle similaire avec d'autres pays de la Francophonie. Récemment, 150 élus de collectivités territoriales françaises et québécoises se sont réunis à Québec dans le cadre des ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée. Au cours de cette rencontre, dont j'ai assumé la présidence d'honneur, les élus se sont montrés préoccupés par la situation de la langue française dans le monde. Convaincus que la Francophonie est porteur d'humanisme et d'une mondialisation plurielle ouverte aux différences et surtout, surtout respectueuse des spécificités des territoires, les élus locaux considèrent que les collectivités territoriales peuvent apporter une contribution significative de la défense et de la promotion de la langue française, de la culture et des valeurs qui sont associées à la Francophonie. Les élus se sont entendus sur le texte d'une déclaration, qu'ils ont transmise, bien sûr, au Président de la République française, au Premier Ministre du Québec et à vous, cher Bertrand. Comme vous le constatez, le gouvernement du Québec passe de la parole aux actes en matière de soutien à la Francophonie. De mon côté, vous pouvez compter sur mon appui pour encourager nos municipalités à raffermir leurs liens au sein de la Francophonie et de mener des actions concrètes et ce, pour le mieux être et le bénéfice de tous les citoyens, citoyennes que nous représentons.

Alors, chers amis, en terminant, félicitations pour votre engagement sincère et profond et je vous souhaite d'excellents échanges.

Bon séjour chez nous.

Assemblée générale : séance plénière

Changement de maires depuis la dernière Assemblée générale à Hué (octobre 2007)

Liste établie au 30.09.08, en fonction des informations transmises par les villes

- . à Antananarivo, M. Andry RAJOELINA, Maire, a remplacé M. Mamy Hery RAFALIMANANA ;
- . à Atar, M. Sid'Ahmed OULD HMEIMED, Maire, a remplacé M. Mohamed OULD OUBEID ;
- . à Bandundu, Mme Cathy LUSAMBA BOMPONGO, Mairesse, a remplacé Mme Martine BOKENGE ;
- . à Beau Bassin - Rose Hill, M. Ramalingum MAISTRY, Maire, a remplacé Mme Mirella CHAUVIN ;
- . A Bucarest, M. Sorin OPRESCU, Maire général, a remplacé M. Adriean VIDEANU ;
- . à Bujumbura, M. Evrard GISWASWA, Maire, a remplacé M. Célestin SEBUTAMA ;
- . à Diégo-Suarez, M. Johary Houssen ALIBAY, Maire, a remplacé M. Yves ROLLAND SYLVAIN ;
- . à Dolisie, M. Paul Adam DIBOUILOU, Maire, a remplacé M. Jean-Michel MAVOUNGOUT NGOT ;
- . à Dosso, M. Issaka KARIMOU, Maire par intérim, a remplacé M. Issa AZIRKA ;
- . à Fianarantsoa, M. Andrianomenjanahary RABEARISON, Maire, a remplacé M. Péty RAKOTONIAINA ;
- . à Franceville, M. Jean-Pierre DOUMENENY, Maire, a remplacé M. Maurice NDZIBA ;
- . à Fomboni, M. Abdoul MOHAIMINOU ABDALLAH, Maire, a remplacé M. Hamada SAÏD ABDOU ;
- . à Hanoi, M. NGUYEN THE Thao, Président du comité populaire, a remplacé M. NGUYEN QUOC Trieu ;
- . à Hué, M. PHAN TRONG Vin, Président du Comité populaire, a remplacé M. NGUYEN VAN Cao ;
- . à Lambaréné, M. Séraphin DAVIN AKOURE, Maire, a remplacé M. Victor AFENE ;
- . à Libreville, M. Jean-François NTOUTOUME EMANE, Maire, a remplacé M. Lambert Noël MATHA, qui avait succédé à M. Alexandre AYO BARRO ;
- . à Lokossa, M. Dakpè SOSSOU, Maire, a remplacé M. Raoul A. HOUESSOU ;
- . à Lubumbashi, Mme Marie-Grégoire TAMBILA SAMBWE, Mairesse, a remplacé M. Floribert Kaseba MAKUNKO ;
- . à Mahajanga, M. Jean Nirina RAKOTOARIMANANA, Maire, a remplacé M. Ravokatra LALAO RANDREMISATA ;
- . à Montreuil, Mme Dominique VOYNET, Sénatrice-Mairesse, a remplacé M. Jean-Pierre BRARD ;
- . A Moroni, M. Said Ahmed SAID ALI, Président du conseil de la commune, a remplacé M. Saïd JAFFAR EL MACELIE ;
- . à Niamey, M. Karamba Aboubacar SALIFOU DIA, Président du conseil de la Communauté urbaine, a remplacé M. Boubacar GANDA SEYDOU ;
- . à Nikki, M. Oumarou LAFIA, Maire, a remplacé M. Adam BONI TESSI ;
- . à Nkayi, M. BOUEYA-NGOUALA, Maire, a remplacé M. Daniel MIANTAMA ;
- . à Ouessou, M. Siméon MOBONDE, Maire, a remplacé M. Jacques NDOUMBIA ;
- . à Ouidah, M. Séverin ADJOVI, Maire, a remplacé M. Pierre C. BADET ;
- . à Oyem, Mme Rose AVOME MEYE ALLOGHO, Mairesse, a remplacé M. Emmanuel OBAME ONDO, qui avait succédé à M. Vincent ESSONE MENGUE ;
- . à Ploiesti, M. Andréi VOLOSEVICI, Maire, a remplacé M. Emil CALOTA ;
- . à Port-Gentil, M. André Jules NDJAMBE, Maire, a remplacé M. Séraphin NDAOT REMBOGO ;
- . à Port-Louis, M. Jean Fritz Marcello THOMAS, Lord-Maire, a remplacé M. Ahmed Réza GOOLAM MAMODE ;
- . à Porto-Novo, M. Moukaram OCENI, Maire, a remplacé M. Bernard DOSSOU ;
- . à Praia, M. José Ulisses CORREIA E SILVA, Maire, a remplacé M. Felisberto VIEIRA ;
- . à Québec, M. Régis LABEAUME, Maire, a remplacé Mme Andrée BOUCHER ;
- . à Targoviste, M. Gabriel BORIGA, Maire, a remplacé M. Iulian FURCOIU ;
- . à Thiès, M. Papa Amadou DIACK, Président de la Délégation spéciale, a remplacé M. Idrissa SECK ;
- . à Toamasina, M. Gervais RAKOTOMANANA, Maire, a remplacé M. Louis RAVELOJAONA ;
- . à Zogbodomey, M. David TOWEDJE, Maire, a remplacé M. C. Soumaïla MAMA.

Le document est adopté à l'unanimité.

Présentation du rapport d'activités par le Secrétaire général

L'année 2007 aura été une année particulièrement féconde, par le rythme de nos activités centrées sur les outils de la gouvernance et l'appui aux Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Mais le bilan 2007 a surtout été marqué par l'ampleur de la réforme des méthodes et des procédures de travail au sein de notre institution.

Cette réflexion, ces réformes, cette action, sont à la base de la programmation stratégique qui sera proposée à votre adoption.

En 2007, afin de faciliter le processus de changement, pour en assurer son succès, le secrétariat permanent a été formé à la méthode de gestion axée sur les résultats. Cette nouvelle culture de gestion insiste plus sur les résultats des actions que sur les activités elles-mêmes.

Nous incluons à présent cette démarche dans l'ensemble de nos programmes et nous formons les cadres des villes membres à son utilisation. Cela est essentiel puisque cette méthode est adoptée par les principaux bailleurs internationaux. C'était là tout le thème de notre colloque de Hué en octobre dernier sur la gouvernance et les finances locales, qui a été un immense succès. Qu'il me soit permis de renouveler mes remerciements et mes félicitations à la ville de Hué pour l'efficacité de son accueil.

S'ajoutant à la mise en œuvre de formations et l'organisation d'espaces d'échanges de savoirs, l'AIMF propose aux villes plusieurs outils de gestion. Ceux concernant l'état civil et la comptabilité constituent les domaines d'excellence de l'AIMF. Je pense à nos projets de Bamako et d'Antananarivo. S'ajoutent plus récemment l'adressage qui permet aux citoyens de se repérer, d'être reconnus et aux administrations municipales d'apporter des prestations attendues : nous avons des projets à Zahlé et à Pointe-Noire.

Des projets spécifiques ont aussi été mis en œuvre. Ils valorisent une thématique d'action incluant suivi et évaluation des opérations afin de répondre aux attentes des bailleurs. Il s'agit tout particulièrement de l'identification des organisations qui peuvent concourir au renforcement de la capacité d'action des mairies. Un projet de ce type est mis en œuvre à Niamey.

Au total, en 2007, 22 projets d'appui à la gouvernance ont été engagés pour un montant de 1 446 186 €. Ils concernent 12 pays. Le Bénin, le Cambodge, la République démocratique du Congo, le Gabon, Haïti, le Liban, Madagascar, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo et le Congo.

Pour se donner les moyens d'intervenir, l'AIMF dispose déjà de l'appui du Québec, bien sûr, mais aussi de l'Agence canadienne de développement international, des ministères français des Affaires étrangères et de l'Education nationale, de la Communauté française de Belgique, de la Suisse avec ses villes.

Afin de renforcer cette capacité d'intervention, l'AIMF sollicite les instruments d'aide extérieure de l'Union européenne.

Le secrétariat permanent a donc estimé utile de renforcer les capacités de ses villes membres afin qu'elles puissent répondre aux appels d'offres de l'Union européenne. La formation à la gestion axée

sur les résultats est une étape dans cette démarche, et la journée consacrée, à Hué, à la bonne gouvernance et les financements internationaux s'est inscrite dans le suivi de cette démarche. A Port-au-Prince, nous avons formé les secrétaires généraux des villes haïtiennes à ce système de gestion avec un expert de l'Union des municipalités québécoises.

Tout au long de l'année 2007, nous avons donc tracé les contours d'une AIMF adaptée aux nécessités de la gouvernance locale, au dialogue entre la société civile et les différents échelons administratifs, de la responsabilisation des élus locaux, de la réponse aux Objectifs du Millénaire pour le Développement.

A cet égard, nous avons apporté un très sérieux appui à la lutte contre la pauvreté en investissant 2,5 millions d'euros dans 23 villes, investissements en augmentation de 36 % par rapport à 2006 !

Nous devons saluer cet effort exceptionnel !

Nous devons saluer cet effort, comme nous devons saluer la capacité de notre structure à s'adapter à l'évolution de la coopération pour le développement local.

Nos liens avec les autres réseaux se sont renforcés : je pense aux associations locales comme l'Union des municipalités du Québec ou Cités unies France.

Notre ouverture à de nouveaux bailleurs dont les exigences en matière de gestion sont grandissantes, est tout aussi exemplaire de notre capacité d'adaptation.

A la veille de notre 30^{ème} anniversaire, nous pouvons être fiers de la vivacité de notre organisation, fiers, de son rendu en matière de service, fiers de sa vision humaniste du développement.

Au nom de cette action, je vous demande d'adopter le bilan de l'année 2007 qui est joint à votre dossier.

Le rapport du Secrétaire général est approuvé à l'unanimité.

Présentation du rapport financier par le Trésorier

L'augmentation globale du budget de l'AIMF se poursuit, après l'exceptionnel accroissement de 2006 (+ 28,84 %). Elle est de 4 % entre 2006 et 2007. Cette évolution positive a été effectuée avec, à nouveau, une stabilité relative des charges de fonctionnement du secrétariat permanent (+ 48.400 € entre 2006 et 2007).

Le ratio de fonctionnement du secrétariat permanent se maintient à 20 %, taux atteint en 2006 alors qu'il était de 26,4 % en 2005. Dans ce ratio, il est tenu compte des personnels mis à disposition, c'est-à-dire des ingénieurs en charge du suivi des projets.

Les dépenses se caractérisent par une très nette augmentation des investissements par rapport aux prévisions (+ 15 %), alors que les dépenses de fonctionnement baissent légèrement toujours par rapport aux prévisions.

Comme l'ont précisé les rapports d'analyse effectués, notamment celui commandé par l'ACDI, il ressort que l'AIMF est une institution qui fait efficacement son travail de coopération, celui de livrer des projets répondant aux besoins de ses membres du Sud. Le compte financier illustre ce jugement puisque les investissements réellement effectués augmentent d'une année sur l'autre.

Cette efficacité est reconnue par les bailleurs de fonds et les subventions qui lui sont accordées augmentent régulièrement (+ 4 % en budget global, mais + 33 % pour les seules subventions d'investissement).

Les potentialités de développement sont considérables, que ce soit dans l'appui aux Objectifs du Millénaires pour le Développement ou le soutien à la mise en place des processus liés à la

décentralisation. Mais ces potentialités bien réelles seront d'autant mieux exploitées si le secrétariat permanent renforce sa structure opérationnelle en faisant appel aux ressources immenses de son réseau. Elles compenseront la stagnation des charges de fonctionnement par rapport à l'envolée des activités.

Exécution des ressources

Fonctionnement

	Prévu	Réalisé	Ecart	Commentaires
Cotisations	334 105 €	334 105 €	+ 14 105 €	
Subvention Ville de Paris	800 000 €	800 000 €	0	
Rémunération mandataire	411 560 €	432 235 €	+ 20 675 €	Attribuée par les Etats
Produits divers		37 612 €	+ 37 612 €	Reprise de provisions sur risques et charges d'exploitation
TOTAL <i>(hors personnel mis à disposition)</i>	1 531 560 €	1 603 952 €	+ 72 392 €	
Personnel mis à disposition par Paris	291 066 €	269 920 €	- 21 146 €	Changement d'affectation

B - Investissement

	Prévu	Réalisé	Ecart	Commentaires
Fonds de Coopération	1 504 040 €	2 067 823 €	+ 563 783 €	Aux financements traditionnels de Paris, Bordeaux, Liège, Lausanne, Luxembourg, de l'ACDI, de la Communauté française de Belgique, représentant 1 414 431 €, s'ajoutent de nouveaux partenariats pour un montant de 653 392 €. Ce sont ceux de Nantes et Nantes métropole, Loire Bretagne, Rhin-Meuse, Seine Normandie et SIAAP. A ce total, s'ajoutent la réintégration des soldes de projets et, en vertu de l'article 9 du règlement du Fonds de Coopération, l'annulation de deux projets pour un montant total de 303 200 € (Djibouti et Praia).
Compte Opérateur	1 903 200 €	2 630 681 €	+ 727 481 €	Il a été déduit du montant de ces subventions les 432 235 € de rémunération mandataire qui figurent dans le budget de fonctionnement. Cette augmentation du compte opérateur correspondant au financement par l'ACDI de 718 142 € pour des projets conduits à Dakar et Niamey.
Fonds d'Urgence	100 000 €	336 741 €	+ 236 741 €	
Union européenne	98 103 €	98 103 €	0	
TOTAL	3 605 343 €	5 133 348 €	+1 528 005 €	

A ces totaux, il convient de rajouter le montant du report des ressources non utilisées les années antérieures soit 3 074 766 €.

Exécution des dépenses

A – Fonctionnement

	Prévu	Réalisé	Ecart	Commentaires
Charges de fonctionnement du Secrétariat permanent	1 175 560 €	1 145 478 €	- 30 082 €	En dépit de l'importante réunion organisée à Hué, les coûts de gestion ont été maîtrisés, notamment les achats et services extérieurs (prévus 322 000 € réalisé 259 146 €).
Frais d'animation du réseau	356 000 €	376 369 €	+ 20 369 €	
TOTAL	1 531 560 €	1 521 847 €	- 9 713 €	

B – Investissement

	Prévu	Réalisé	Ecart	Commentaires
Fonds de Coopération	1 504 040 €	2 228 117 €	+ 724 077 €	Les dépenses se répartissent de la façon suivante : ➢ 128 171 € pour les missions ➢ 226 216 € pour la culture et le patrimoine ➢ 1 096 137 € pour les projets d'assainissement et l'eau ➢ 558 717 € pour l'équipement urbain ➢ 191 522 € pour la santé ➢ 27 354 € pour le transport de matériel Les dépenses les plus importantes ont concerné Garoua (lutte contre les inondations), Mahajanga (gestion des déchets), Ngaoundéré et Phnom Penh (eau potable) et l'institut de formation de Port-au-Prince.
Opérateur des (subventions Etats)	1 903 200 €	1 703 520 €	- 199 680 €	Les dépenses se répartissent de la façon suivante : ➢ 683 865 € pour l'état civil ➢ 407 640 € pour la formation ➢ 243 130 € pour la création de classes multimédias ➢ 257 689 € pour la comptabilité
Urgence	100 000 €	125 116 €	+ 25 116 €	Abidjan, Rosso, Zahlé, Kaédi, Kinshasa
TOTAL	3 507 240 €	4 056 753 €	+ 54 513 €	

A ces totaux, il convient de rajouter les engagements à réaliser sur ressources affectées : 4 177 824 €.

Enfin, le Trésorier rappelle que le montant des cotisations pour 2009 sera identique à l'an passé.

Le rapport du Trésorier est adopté à l'unanimité, ainsi que la liste des cotisations à appeler.

Présentation du rapport du Commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association internationales des maires francophones, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la justification de nos appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note 1.2 de l'annexe expose les principes, règles et méthodes comptables. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Votre Association constitue des fonds dédiés sur les subventions perçues, tel que décrit en note 2.2.5 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'Association à partir du suivi analytique et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financières et les comptes annuels.

KPMG Entreprises
 Secteur non Marchand
 2 bis rue de Villiers
 92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
 775726417 R.C.S. Nanterre
 N° 77572641702648

BILAN
EXERCICE 2007

ACTIF	2007		2006		PASSIF	2007	2006
	Brut	Amort.& Provisions	Net	Net			
Immobilisations					Fonds propres		
Incorporelles	55 809,76	51 070,86	4 738,92	12 938,13	Report à nouveau	155 459,50	152 875,66
Corporelles	130 943,03	107 030,35	23 912,68	25 816,43	Résultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)	82 104,88	2 582,84
Dépôts et cautionnements versés	20 350,00		20 350,00	24 055,81			
<i>Total I</i>	<i>207 102,81</i>	<i>158 101,21</i>	<i>49 001,60</i>	<i>62 810,37</i>	<i>Total I</i>	<i>237 563,38</i>	<i>155 458,50</i>
Actif circulant					Provisions pour risques et charges		
Avances et acomptes sur commandes							
Créances :					Fonds dédiés		
- Subventions à recevoir	970 567,89		970 567,89	588 122,66	sur subventions attribuées	9 719 447,93	8 756 388,92
- Cotisations à recevoir	91 181,11		42 472,97	84 280,08	Sur dons manuels affectés	26 661,00	
- Autres créances	1 296,66		1 296,66	188,03			
Valeurs mobilières de placement	9 109 256,54		9 109 256,54	8 376 661,26	Dettes		
Banques	260 332,80		260 332,80	281 449,30	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	309 315,75	335 100,47
Caisse	4 798,93		4 798,93	1 963,27	Dettes fiscales et sociales	151 161,14	155 049,02
					Autres dettes	6 663,86	6 265,33
<i>Total II</i>	<i>10 437 433,93</i>	<i>48 708,14</i>	<i>10 388 725,79</i>	<i>9 332 662,60</i>	Produits constatés d'avance	1 898,07	800,74
Charges constatées d'avance	14 983,74		14 983,74	13 570,01			
<i>Total III</i>					<i>Total III</i>	<i>10 215 147,75</i>	<i>9 253 584,48</i>
TOTAL GENERAL	10 659 520,48	206 809,35	10 452 711,13	9 409 042,98	TOTAL GENERAL	10 452 711,13	9 409 042,98

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2007

		2007	2006
Produits d'exploitation			
Subventions d'exploitation		6 028 843.31	6 025 964.72
Cotisations et droits d'entrée		334 105.00	300 470.00
Dons manuels affectés		26 661.00	
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges		21 837.80	3 669.50
	Total I	6 411 447.11	6 330 104.22
Charges d'exploitation			
Achats		2 874 978.69	1 592 097.50
Autres charges externes		1 817 622.48	2 017 858.12
Impôts, taxes et versements assimilés		68 326.32	62 628.78
Rémunération du personnel		531 929.47	525 080.68
Charges sociales		227 431.79	220 123.07
Dotation aux amortissements		20 699.85	20 392.39
Dotation aux provisions		31 455.32	3 000.00
Autres charges		126.75	850.09
	Total II	5 572 570.67	4 442 030.63
	Résultat d'exploitation	838 876.44	1 888 073.59
Produits financiers		336 777.77	172 977.10
Charges financières		1 819.10	185.83
	Résultat financier	334 958.67	172 791.27
	Résultat courant	1 173 835.11	2 060 864.86
Produits exceptionnels		15 738.00	4 165.90
Charges exceptionnelles		4 210.00	808.66
	Résultat exceptionnel	11 528.00	3 357.24
Report ressources non utilisées / exerc. antérieurs		3 074 565.53	1 861 527.90
Engagements à réaliser sur ressources affectées		4 177 823.76	3 923 167.16
	Total des produits	9 838 528.41	8 368 775.12
	Total des charges	9 756 423.53	8 366 192.28
	Solde créditeur : excédent	82 104.88	2 582.84
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits			
Prestations en nature		269 920.00	291 066.00
	Total	269 920.00	291 066.00
Charges			
Mise à disposition gratuite de personnel		269 920.00	291 066.00
	Total	269 920.00	291 066.00

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702648

3 Informations relatives au compte de résultat	11
3.1 Ventilation des produits d'exploitation	11
3.2 Ventilation de l'effectif moyen	12
3.3 Contributions volontaires en nature	12
4 Autres informations	12

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702648

2

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.2.3 Fonds dédiés sur subventions affectées

En 2007, en conformité avec le règlement CRC99-01, l'association présente sur 2 lignes distinctes du compte de résultat :

- D'une part, les ressources nouvelles de 2006 non utilisées en 2007, affectées à des projets se poursuivant dans les années futures, pour un montant de 4 177 823,76 € (ligne "Engagements à réaliser sur ressources affectées")
- D'autre part, la consommation en 2007 de ressources antérieures affectées à des projets qui se sont poursuivis en 2007, pour un montant de 3 074 565,53 € (ligne "Report ressources non utilisées / exerc. Antérieurs")

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702648

3

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau joint

2.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau joint

2.1.3 Méthode d'amortissement

Logiciels et progiciels :	Linéaire 3 ans
Installations techniques :	Linéaire 10 ans
Matériel de bureau :	Linéaire 3 ans
Mobilier de bureau :	Linéaire 5 ans

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702648

4

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement	Total I		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	55 810	
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers		44 919	
Matériel de transport		1 458	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		87 288	10 597
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total III	133 665		10 597
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Total IV			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	189 475		10 597

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			55 810	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers			44 919	
Matériel de transport			1 458	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		13 319	84 566	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III		13 319	130 943	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total IV				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		13 319	186 753	

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702648

5

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	Total I			
Autres immobilisations incorporelles	Total II	42 872	8 199	51 071
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		28 613	3 774	32 387
Installations générales, agencements et aménagements divers		1 458		1 458
Matériel de transport		77 777	8 727	73 185
Matériel de bureau et informatique, mobilier			13 319	
Emballages récupérables et divers				
Total III		107 848	12 501	13 319
TOTAL GENERAL (I + II + III)		150 720	20 700	13 319

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOI							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse- ment fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse- ment fiscal exceptionnel	
Immo. incorporelles							
Frais d'établissm. Total I							
Aut. immo. incorp. Total II							
Immo. corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outil. indus.							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
Total III							
Frais acq. titres part. Total IV							
TOT. GEN. (I+II+III+IV)							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
	Montant net début d'ex.	Augmen- -tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702648

6

2.1.4 Créances

	Montant net	Échéances à moins d'1 an
Subventions à recevoir :	970 567,89	970 567,89
Cotisations à recevoir :	42 472,97	91 181,11
Divers :	1 296,66	1 296,66
TOTAL :	1 014 337,52	1 063 045,66

2.1.5 Valeurs mobilières de placement

Il s'agit de S.I.C.A.V de trésorerie. Valeur d'acquisition :	9 109 256,54
Cours à la clôture de l'exercice :	9 112 612,05
Plus-value latente :	3 355,51

2.1.6 Charges constatées d'avances : 14 983,74 €

Assurances :	4 059,49
Maintenance :	9 217,56
Location photocopieur :	660,19
Internet site francophone :	1 046,50

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702648

7

2.2 Passif

2.2.1 Fonds propres

Solde au début de l'exercice – Compte « Report à nouveau »	Augmentation	Solde à la fin de l'exercice – Compte « Report à nouveau »
152 875,66	2 582,84	155 458,50

Le résultat est affecté conformément à la décision de la XXV^{ème} Assemblée générale du 26 septembre 2007.

2.2.2 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 9 000 €.

Ce montant tient compte de l'hypothèse de la présence dans l'association à l'âge de la retraite des salariés, sans application d'un taux d'évolution des rémunérations ni de taux d'actualisation.

Ce montant n'est pas provisionné dans les comptes.

2.2.3 Provision pour médailles du travail

Néant

2.2.4 Etat des dettes

	Montant brut
Dettes fournisseurs et comptes rattachés:	309 315,75
Dettes fiscales et sociales:	151 161,14
Autres dettes :	6 663,86
Produits constatés d'avance :	1 898,07
Total	469 038,82

2.2.5 Fonds dédiés - Tableaux de suivi

Voir tableau joint

Les subventions attribuées sont réparties selon leur source de financement (Fonds de Coopération, FMU, Opérateur,...).

Dans certains cas, les projets sont fixés par le Bureau de l'AIMF et non par le financeur.

Afin de simplifier la présentation du tableau des fonds dédiés, il a été décidé de le présenter en regroupant les subventions par nature de financement.

Par ailleurs, les projets votés avant 2005, non soldés au 31 décembre 2007, en cours d'achèvement, ont été regroupés sur une seule ligne afin de ne pas alourdir la présentation du tableau.

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702648 8

Fonds dédiés sur subventions - 2007		Subventions notifiées en 2007	Fonds à engager sur projets au 01.01.2007	Utilisation en cours d'exercice	Reprise des fonds dédiés antérieurs	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Produits financiers à engager au Fonds d'urgence	Fonds restant à engager au 31.12.2007
Fonds de coopération	2007	2 067 823,06		492 230,38		1 575 592,68		1 575 592,68
F M U	2007	2 219 029,88		419 005,35		1 800 024,53		1 800 024,53
Opérateur	2007	411 652,00		30 652,08		380 999,92		380 999,92
Fonds d'Urgence	2007			40 291,90		-40 291,90	336 741,81	296 449,91
Fonds Union Européenne	2007	98 103,37		7,65		98 095,72		98 095,72
A = TOTAL 2007		4 796 608,31 €	0,00 €	982 187,36 €	0,00 €	3 814 420,95 €	336 741,81 €	4 151 162,76 €
		A		B		C = A - B		E = C + D
Fonds de coopération	2006		1 804 241,75	1 136 872,09	1 136 872,09			667 369,66
F M U	2006		580 985,20	486 100,04	486 100,04			94 885,16
Opérateur	2006		1 318 326,99	484 676,75	484 676,75			833 650,24
Fonds d'Urgence	2006		252 540,02	84 824,22	84 824,22			167 715,80
Fonds Union Européenne	2006		67 051,00	49 318,18	49 318,18			17 732,82
B = TOTAL 2006		0,00 €	4 023 144,96 €	2 241 791,28 €	2 241 791,28 €	0,00 €	0,00 €	1 781 353,68 €
		a		b		c		d = a - c
Fonds de coopération	2005		713 758,76	220 473,22	220 473,22			493 285,54
F M U	2005		828 501,77	154 311,19	154 311,19			674 190,58
Opérateur	2005		102 801,18	29 852,85	29 852,85			72 948,33
Fonds Union Européenne	2005		2 445,29	0,00	0,00			2 445,29
C = TOTAL 2005		0,00 €	1 647 507,00 €	404 637,26 €	404 637,26 €	0,00 €	0,00 €	1 242 859,74 €
		a		b		c		d = a - c
Fonds de coopération	antérieur à 2005		1 575 304,98	378 925,67	378 925,67			1 196 379,31
F M U	antérieur à 2005		1 045 224,05	60 196,18	60 196,18			985 027,87
Opérateur (2002)	antérieur à 2005**		389 957,10	-10 984,86	-10 984,86			287 423,74
Fonds d'Urgence	antérieur à 2005		75 230,83	0,00	0,00			75 230,83
D = antérieur à 2005		-113 518,22 €	3 085 716,96 €	428 136,99 €	428 136,99 €	0,00 €	0,00 €	2 544 061,75 €
		a		b		c		d = a - c
TOTAUX : A + B + C + D		4 683 090,09 €	8 756 368,92 €	4 056 752,89 €	3 074 565,53 €	3 814 420,95 €	336 741,81 €	9 719 447,93 €
		113 518,22 €		AA		BA		BB
		10 904,66 €		c		BC		BD

** Subventi* Abicijen rendu à Direction Générale Coop. (ONG)

PMG Entreprises applicat* retenue de garantie

Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702648

Fonds dédiés sur dons - 2007		Dons encaissés en 2007	Fonds à engager sur projets au 01.01.2007	Utilisation en cours d'exercice	Reprise des fonds dédiés antérieurs	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Produits financiers à engager	Fonds restant à engager au 31.12.2007
C.1 parisien (arbre (Dons))	2007	26 661,00				26 661,00		26 661,00
		AB		BC		BD		

Total *Report des ressources non utilisées sur exercices antérieurs 3 074 565,53 € (Total AA + AB)
Total *Engagement à réaliser sur ressources affectées 4 177 823,76 € (Total BA + BB + BC + BD)

2.2.6 Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	Montant fin d'exercice
Fournisseurs	Frais de fonctionnement et actions de coopération	292 443,87
Factures non parvenues	Taxe foncière, honoraires, maintenance...	16 871,88
Total		309 315,75

2.2.7 Dettes fiscales et sociales : 151 161,14

Congés payés et charges : 59 300,00
Charges sociales : 87 734,14
Taxe sur les salaires : 4 127,00

2.2.8 Produits constatés d'avance : 1 898,07

Cotisations : 1 898,07

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702648 10

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	2007	2006
Ressources propres (cotisations et droits d'entrée...) :	334 105,00	300 470,00
Reprises sur provisions (cotisations impayées)	21 837,80	3 669,50
Subventions ⁽¹⁾ :	6 028 843,31	6 025 964,72
Ville de Paris	1 733 040,00	1.733.040,00
Ville de Bordeaux	15 000,00	15.000,00
Ville de Lausanne	17 000,00	17 000,00
Ville de Liège	25 000,00	25.000,00
Ville de Luxembourg	24 800,00	24 800,00
Ville d'Aoste		20 000,00
Grand Nancy		18 000,00
Ville de Dieppe		4 000,00
Fondation Veolia		16 000,00
Waterdev (département Veolia)	20 000,00	
Agence de l'eau Loire-Bretagne	164 000,00	134 000,00
Agence Seine-Normandie	50 950,00	16 000,00
Agence Rhin-Meuse	100 000,00	50 000,00
Ville de Nantes	89 500,00	
Nantes Métropole (CU)	153 000,00	
Ministère des Affaires Etrangères (S A F)	1 832 723,00	1.842 985,00
Ministère de l'Education Nationale	457 350,00	457.350,00
Gouvernement du Québec (85.000 CA\$ en 2007)	54 701,07	24 587,26
A C D I (1 600.000 CA\$ en 2007)	1 042 733,83	463 674,47
Communauté française de Belgique	75 000,00	75 000,00
S I A A P	75 942,04	
Communauté Européenne	98 103,37	84 087,03
Ambassade du Mali		1 050 000,00
Ambassade du Congo - annulation solde 2002		-44 659,04
Dons affectés à 1parisien1arbre	26 661,00	
Total des produits d'exploitation	6 411 447,11	6 330 104,22
(1) dont subventions affectées	4 559 711,22	4 588 314,80
dont subventions non affectées	1 469 132,09	1 437 649,92
TOTAL	6 028 843,31	6 025 964,72

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702648 11

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis a disposition	TOTAL
- cadres	7	3	10
- non cadres	2	1	3
Total	9	4	13

3.3 Contributions volontaires en nature

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Personnel mis à disposition	Salaires plus charges sociales	269 920,00

4 Autres informations

Informations concernant le Droit Individuel à la Formation :

- Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du Droit Individuel à la Formation pour les salariés : 500 heures.
- Volume de formations n'ayant pas donné lieu à demande de la part des salariés : 500 heures.

KPMG Entreprises
Secteur non Marchand
2 bis rue de Villiers
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex
775726417 R.C.S. Nanterre
N° 77572641702646 12

Approbation des comptes et des rapports de l'exercice 2007

Les comptes sont approuvés à l'unanimité de l'Assemblée générale.

Election du nouveau Bureau

Conformément à l'article 10 des statuts et sur proposition du Président de l'AIMF, Maire de Paris, Bertrand DELANOË, l'Assemblée générale adopte à l'unanimité la liste des nouveaux membres du Bureau.

Mme Marie-Antoinette ALEXIS
Maire de Victoria

M. Hugues NGOUELONDELE
Député-Maire de Brazzaville

M. Abdel Mounem ARISS
Président du Conseil municipal de Beyrouth

M. Jean-François NTOUTOUME EMANE
Maire de Libreville (*Gabon*)

M. Simon COMPAORE
Maire de Ouagadougou

Mme Olga RAMALASON
Maire d'Antsirabe

M. Bertrand DELANOË
Maire de Paris

M. Mohamed SAJID
Président du Conseil de la ville de Casablanca

M. Willy DEMEYER
Bourgmestre de Liège

M. Adama SANGARE
Maire central du District de Bamako

M. Pape DIOP
Maire de Dakar
Président du Sénat

M. Nicéphore SOGLO
Maire de Cotonou

M. DJEDJI Amondji Pierre
Gouverneur du District d'Abidjan

Manuel TORNARE
Maire de Genève

M. Paul HELMINGER
Bourgmestre de Luxembourg

M. Gérald TREMBLAY
Maire de Montréal

M. KEP Chuk Tema
Gouverneur de Phnom Penh

M. Gilbert TSIMI EVOUNA
Délégué du Gouvernement auprès de la
communauté urbaine de Yaoundé

M. Abbès MOHSEN
Maire de Tunis

Le Bureau se retire pour élire en son sein le Président, les Vice-Présidents, le Secrétaire général, le Trésorier, pour nommer les Présidents de commissions permanentes.

Nouveau Bureau de l'AIMF

Président

M. Bertrand DELANOË
Maire de Paris
(France)

Vice-Présidents

M. Abdel Mounem ARISS
Président du Conseil
municipal de Beyrouth
(Liban)

M. Pape DIOP
Maire de Dakar
Président du Sénat (Sénégal)

M. Hugues NGOUELONDELE
Député-Maire de Brazzaville
(Congo)

M. Gérald TREMBLAY
Maire de Montréal
(Canada)

Secrétaire général

M. Abbès MOHSEN
Maire de Tunis (Tunisie)

Trésorier

M. Simon COMPAORE
Maire de Ouagadougou (Burkina Faso)

Membres

M. DJEDJI Amondji Pierre
Gouverneur du District d'Abidjan
(Côte d'Ivoire)

M. Nicéphore SOGLO
Maire de Cotonou (Bénin)

M. Paul HELMINGER
Bourgmestre de Luxembourg (Grand
Duché du Luxembourg)

Mme Olga RAMALASON
Maire d'Antsirabe (Madagascar)

M. Manuel TORNARE
Maire de Genève
(Suisse)

M. KEP Chuk Tema
Gouverneur de Phnom Penh
(Cambodge)

M. Adama SANGARE
Maire central du District de Bamako
(Mali)

M. Jean-François NTOUTOUME EMANE
Maire de Libreville (Gabon)

Mme Marie-Antoinette ALEXIS
Maire de Victoria (Seychelles)

M. Mohamed SAJID
Président du Conseil de la ville
de Casablanca (Maroc)

M. Willy DEMEYER
Bourgmestre de Liège (Belgique)

M. Gilbert TSIMI EVOUNA
Délégué du Gouvernement auprès de la
communauté urbaine de Yaoundé
(Cameroun)

Commissions

Commission n° 1

« Décentralisation et démocratie locale »

Présidence

Ville de Saint-Louis (Sénégal)

Commission n° 2

« Développement urbain durable et
environnement »

Présidence

Ville de Lausanne (Suisse)

Commission n° 3

« Formation et mise en réseau des
personnels municipaux »

Présidence

Ville de Bordeaux (France)

Commission n° 4

« Dialogue interculturel et paix »

Présidence

Ville de Kinshasa (Rép. dém. du Congo)

Commission n° 5

« Développement local et
entrepreneuriat »

Présidence

Ville de Québec (Canada)

Commission n° 6

« Aide humanitaire »

Présidence

Ville de Nouakchott (Mauritanie)

La composition du nouveau Bureau est approuvée à l'unanimité des participants.

La particularité de ce budget tient à la place qu'occupent les investissements et les frais d'animation du réseau. L'un et l'autre augmenteront de près de 10 % par rapport au budget prévisionnel 2008.

L'augmentation très forte des charges de fonctionnement du secrétariat permanent est seulement liée à la prise en compte des experts mis gratuitement à la disposition de l'AIMF par la ville de Paris. L'AIMF remboursera ces salaires à Paris qui, en compensation, augmentera sa subvention de fonctionnement. Cette régularisation à somme nulle nous permettra de donner un maximum de transparence à la gouvernance de notre institution. Mais, si l'on ne tient pas compte de cette opération, les charges de fonctionnement du secrétariat permanent restent stables à 1,205 millions d'euros contre 1,226 millions en 2008. Cette stabilité est aussi à signaler pour l'ensemble des charges de fonctionnement : 1,620 millions d'euros, contre 1,610 millions en 2008.

L'Assemblée générale marquera notre 30^{ème} anniversaire. Elle réunira, à Paris, en octobre 2009, tous les réseaux qui interviennent dans le développement de nos villes membres. Nous ne prévoyons d'organiser aucune autre manifestation, à l'exception de la réunion du Bureau qui se tiendra à l'invitation de la ville de Genève.

Les nouveaux partenariats liés autour des projets d'eau et d'assainissement, le programme de reboisement au Cameroun, à Haïti et à Madagascar initié par la ville de Paris, dont l'AIMF est déléguée à la maîtrise d'ouvrage, les subventions obtenues auprès de l'Union européenne, nous permettent de proposer un budget d'investissement de plus de 6,6 millions d'euros, alors qu'en 2008, il était de 6 millions et en 2007, de 3,9 millions d'euros.

C'est le signe de la capacité de notre organisation à s'adapter aux attentes des bailleurs et à s'engager toujours plus dans l'appui aux Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Le projet de budget est approuvé à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2009

CHARGES		PRODUITS	
Charges de fonctionnement et d'animation du réseau	1 890 000 €	Produits de fonctionnement	1 890 000 €
1) Charges de fonctionnement du secrétariat permanent	1 475 000 €		
Achats et services extérieurs	316 000 €	. Subvention de la Ville de Paris	1 070 000 €
. Achats consommables	30 000 €	. Cotisations et droits d'entrée	370 000 €
. Loyer et charges locatives	111 000 €	. Rémunération mandataire	450 000 €
. Locations diverses	30 000 €		
. Honoraires	40 000 €		
. Relations publiques	25 000 €		
. Frais d'expédition et de télécommunications	50 000 €		
. Divers (assur., maintenances, documentat°)	30 000 €		
Frais de personnel - Impôts et taxes	1 110 000 €		
. Frais de personnel	1 017 000 €		
. Impôts et taxes	93 000 €		
Autres charges	49 000 €		
. Dotations aux amortissements et provisions	45 000 €		
. Provis° pour risques et charges			
. Frais bancaires	4 000 €		
2) Frais d'animation du réseau	415 000 €		
. Frais d'Assemblée Générale, Bureau	300 000 €		
. Déplacements, missions, relations publiques, Instances francophones	70 000 €		
. Instances européennes	10 000 €		
. Cotisation adhésion (CGLU collect. locales Europe)	35 000 €		
Charges directes affectées aux actions de coopération	6 600 000 €	Produits des actions de coopération	6 600 000 €
. Expertise et études	1 200 000 €	. Fonds de Coopération (Villes + ACDI + ag.de l'eau)	3 000 000 €
. Travaux	2 300 000 €	. Fonds Multilatéral Unique (Aff. Etrang.+Québec)	2 000 000 €
. Matériels et logiciels	700 000 €	. Opérateur (Educat° Nale + MAE)	1 000 000 €
. Transport d'équipements offerts par les villes	22 000 €	. Union Européenne	300 000 €
. Formation et assistance	1 900 000 €	. Fonds d'urgence	300 000 €
. Rémunération mandataire (FMU + EN)	450 000 €	(Prod. Financiers/investissements)	
. Assurances	20 000 €		
. Documentation	2 000 €		
. Commissions bancaires	4 000 €		
. Droits de timbres et divers	2 000 €		
Total des charges	8 490 000 €	Total des produits	8 490 000 €

Sur proposition du Bureau, 12 nouvelles villes et 4 associations de villes sont admises à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il s'agit de :

- Mons (Belgique)
- Lévis (Canada)
- Trois-Rivières (Canada)
- Saguenay (Canada)
- Sherbrooke (Canada)
- Kankan (Guinée)
- Mamou (Guinée°)
- Cap Haïtien (Haïti)
- Essaouira (Maroc)
- Akjoujt (Mauritanie)
- Zouerate (Mauritanie)
- Bukavu (Rép. Dém. du Congo)
- Association des maires d'Andorre
- Association des maires de Guinée
- Association nationale des municipalités du Mozambique
- Fédération nationale des villes tunisiennes

Fixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations de l'AIMF

- Mars- avril 2009
 - o Genève : Réunion du 65^{ème} Bureau
- Octobre 2009
 - o Paris : Assemblée générale
 - Proposition de thème : « De nouveaux partenariats pour le dialogue interculturel dans les villes francophones » (institutions, villes, bailleurs)

Assemblée générale : séance solennelle de clôture

Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, Monsieur Abdou DIOUF,
Monsieur le Président du Québec, Monsieur CHAREST,
Madame VERNER, Ministre du Patrimoine canadien que je félicite de nouveau pour sa réélection cette semaine, chère Josée,
Monsieur DELANOË, Maire de Paris et Président de l'AIMF,
Chers collègues Maires membres de l'AIMF,
Mesdames et Messieurs,

Nous voici déjà au moment de conclure cette 28^{ème} Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones. J'espère de tout cœur que vous avez apprécié votre expérience québécoise et que votre séjour dans notre ville a été des plus agréable.

Comme je vous le disais hier, c'était ma première expérience à l'AIMF et me voilà conquis. Je tiens à remercier très sincèrement Bertrand DELANOË et Gérald TREMBLAY, mon ami de Montréal de leur invitation faite à la ville de Québec de réintégrer le Bureau de l'AIMF après deux ans d'absence. Je vous remercie au nom de mes concitoyens et de mes concitoyennes.

Je souhaite également vous remercier tous et toutes pour vos nombreux témoignages d'amitié que vous m'avez transmis ainsi qu'à la population de Québec. J'ai appris à connaître plusieurs d'entre vous au cours des derniers jours et je suis convaincu que nous avons déjà créé des liens tout-à-fait solides. J'ai eu aussi le privilège de présider l'atelier sur la vision entrepreneuriale et le développement économique. Nous avons bien travaillé et je me réjouis de la naissance de la nouvelle commission de travail que vous avez accepté de créer sur ce sujet. Je suis persuadé que l'expérience québécoise, dans le domaine de l'entrepreneurship pourra être utile aux membres de l'AIMF et que nous pourrons en faire un véritable outil de développement économique et social, et j'insiste sur social. Je dois vous dire également que si nous nous considérons, ici au Québec, comme les champions de la connaissance et des pratiques sur l'entrepreneuriat, le champion du Québec dans ce domaine et je le dit très sincèrement, est Monsieur le Ministre CHAREST qui, depuis qu'il est en poste à Québec, a personnellement pris sous sa charge toute la problématique et les projets d'entrepreneuriat. Merci Monsieur CHAREST.

Alors, ils font du chemin et ça s'internationalise, Monsieur le Président. Je tiens à remercier les artisans de ce succès de cette 28^{ème} Assemblée. Tout d'abord, Monsieur le Président, Bertrand DELANOË, les gens du Bureau de l'AIMF et les employés de la ville de Québec qui n'ont ménagé aucun effort pour s'assurer que votre séjour soit le plus agréable possible.

Merci. Au plaisir de vous revoir, tous et toutes. Bon retour. Bonne fin de journée. Merci.

Monsieur le Secrétaire général, cher Abdou DIOUF,
Monsieur le Premier Ministre, cher Jean CHAREST,
Madame la Ministre,
Cher Régis,

Un discours de clôture n'est jamais un moment agréable pour un Président de l'AIMF. En effet, nos liens ne sont plus liés aux seules réunions de travail. Je crois que l'on apprécie de se retrouver, de passer du temps ensemble et d'échanger avec beaucoup d'amitié.

Ce n'est pas non plus très agréable, parce qu'il va falloir quitter Québec. Et franchement, je ne sais pas quand sera la prochaine assemblée générale à Québec. Il faut déjà la prévoir dans les années qui viennent, parce que nous venons ici avec plaisir. Cher Gérald, nous étions chez toi il y a peu d'années et nous en avons gardé un excellent souvenir. Je voudrais, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Maire de Québec, que vous soyez nos interprètes auprès de toutes les Québécoises et de tous les Québécois, de notre gratitude, de notre fidélité, de notre attachement aussi à la manière dont vous fêtez le 400^{ème}. On voit bien que le peuple québécois est attaché à son Histoire et se projette dans l'avenir en lien avec les autres peuples. Madame la Ministre, sachez qu'être au Canada, pour travailler, pour entreprendre, est un vrai plaisir. Aussi, sachez, que notre gratitude, pour toutes celles et tous ceux qui nous ont accueillis, est transmise très largement et ne doutez jamais de la fidélité de la famille francophone à cette terre de Québec.

Chers amis, nous terminons deux jours de travail où, à la fois, nous avons eu la chance de bien nous recentrer sur nos fondamentaux. Nous avons eu le plaisir de retrouver Jean PELLETIER et de recevoir le message de Jacques CHIRAC, nos Pères fondateurs qui ont réuni 20 villes, il y a 29 ans pour que, nous nous développions. Aujourd'hui, nous sommes 46 pays, plus de 180 villes et plusieurs associations de maires, à partager, dans la famille des maires francophones, un idéal, des valeurs, mais aussi le souci de relever ensemble des défis graves de notre temps. Nous avons travaillé et nous avons décidé d'être fidèles et de changer. Fidèles, je le disais à nos références. Mais aussi nous investir à travers un plan stratégique, cher Secrétaire général, pour l'innovation et pour que nous puissions à la fois dans les thèmes que nous abordons désormais, et dans les méthodes que nous employons, franchir un cap. Parmi les thèmes, se sera par exemple celui que tu animeras, Régis, sur l'esprit d'entreprise et la démocratie locale. Et je salue d'ailleurs, au-delà du Bureau, les six Présidents de commissions, dont Alain JUPPE, dont le Maire de Saint-Louis, Ministre d'Etat, Ministre des Collectivités locales au Sénégal. Je salue aussi ceux qui nous rejoignent. Je pense au Maire de Lausanne. Nous faisons désormais une équipe, à la fois avec les membres mais aussi avec tous les membres de commissions et nous avons décidé de mettre en commun les expertises de ces villes. Pour appuyer l'équipe permanente de l'AIMF, autour d'Olivier CHAMBARD et de Pierre BAILLET.

Qu'il me soit permis, à ce point de mon propos, d'exprimer aussi notre gratitude envers nos collaborateurs permanents. Quand je vois votre efficacité, votre gentillesse, votre disponibilité, je me demande si vous n'êtes pas un peu Québécois. Parce que la manière dont vous travaillez avec nous tous, et nous qui sommes différents, exigeants, en étant tellement efficaces, souriants, avenants, je me dis que vous avez dû être un peu influencés par l'air de Québec.

Nous avons changé, innové, parce que les villes ont un rôle particulier à jouer dans le cours du monde. Si, dans nos travaux animés par Madame FRECHETTE et Alain MARCOUX, nous avons eu besoin de travailler à ce point sur les finances locales et sur les relations entre les villes et les Etats, c'est qu'il y a effectivement beaucoup de chemins à parcourir pour améliorer nos conditions d'exercice de nos mandats locaux notamment sur ces deux sujets. Nous savons aussi et nous sommes à l'unisson, sur ce point de vue-là, que nous devons mener en même temps la lutte contre la pauvreté et nous sommes, cher Abdou, fidèles au mandat de l'ONU du Millénaire pour faire reculer la pauvreté dans le monde. L'AIMF est active pour produire des résultats dans ce domaine, et en même temps, nous voulons affronter le vrai défi de nos villes, le développement durable. L'AIMF est certainement un des lieux où

les échanges d'expériences, les échanges de savoir-faire, les partenariats nord-sud et sud-sud peuvent nous permettre vraiment de progresser ensemble.

Mais l'AIMF veut rester en permanence un instrument efficace au service de la solidarité. Cette année, les projets que nous avons votés, que nous réalisons, qu'il s'agisse d'adduction d'eau, de santé, d'éducation, de culture, concerneront près d'un million de femmes, d'hommes et d'enfants qui, par la réalisation de projets de l'AIMF, verront leurs conditions de vie améliorées.

Cher Abdou DIOUF, l'OIF peut compter sur les Maires francophones. Nous voulons être créatifs. Nous voulons être entrepreneurs. Nous voulons être solidaires. Cette Assemblée l'a démontré encore : actifs, travailleurs, souriants. Nous voulons aussi que l'AIMF, fière de son identité qui se modernise, sache s'ouvrir aux autres réseaux de Maires dans le monde, à des personnalités, à des réseaux par exemple. Je suis heureux que nous ayons accueilli pour la première fois et je salue encore avec beaucoup d'amitié, le Wali d'Alger. Notre relation avec le peuple algérien nous importe beaucoup, et ta présence, cher Mohamed, nous touche beaucoup. Que nos amis algériens sachent que dans la pensée commune et dans la manière d'entrevoir l'avenir, nous avons besoin de cette relation privilégiée et tu seras toujours le bienvenu.

Je voudrais dire ici que nous voulons développer notre travail, notre efficacité avec tous les réseaux dans le monde. Je pense aux associations de villes qui adhèrent, qui se rapprochent ou avec lesquelles nous avons des partenariats. De ce point de vue-là, je suis tout particulièrement heureux que l'ACDI joue un rôle très important au sein de l'AIMF et je suis très heureux aussi que l'Union des municipalités québécoises tienne de plus en plus de place dans notre famille francophone. Mais aussi, s'ouvrir, c'est désormais travailler avec l'Organisation des Villes Arabes et je suis heureux que l'AIMF ait pu nouer ce partenariat qui fait que, désormais, nous travaillons ensemble, villes francophones et villes arabes.

Voilà, dans la mondialisation, il y a des crises, il y a des souffrances, il y a des inquiétudes, il y a des inconnues et puis, il y a les populations. S'il y a un lieu où les citoyennes et citoyens du monde s'identifient à quelques choses de collectif, c'est bien dans les villes. Ce phénomène se développera dans ce XXI^{ème} siècle qui démarre. Et nous, Maires francophones, nous voulons, avec les autres Maires du monde, à partir de notre identité, à partir de nos valeurs, à partir de créativité communes et à partir de notre solidarité, être aussi les artisans d'une autre mondialisation. Une mondialisation dans laquelle les femmes et les hommes qui peuplent la planète, qui souhaitent une mondialisation ayant du sens, avec les valeurs qui nous inspirent, avec ce que nous avons d'esprit d'entreprise locale puissent surmonter les défis majeurs. Oui, je crois que si nous avons 29 ans, nous avons encore beaucoup d'années pour entreprendre, pour créer, pour être ensemble. Nous étions à Québec aujourd'hui, heureux. Nous avons bien l'intention de poursuivre ce chemin en partenariat avec tous ceux qui accompagnent ou qui partagent avec nous un idéal et une volonté de faire. Oui plus que jamais, à 29 ans, l'AIMF est un ensemble qui vit, qui espère et qui est solidaire.

Hon. Josée VERNER
Président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada
Ministre des Affaires intergouvernementales
Ministre de la Francophonie

Monsieur Maire de Paris, Président
Monsieur le Maire de Québec,
Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Président de l'Organisation Internationale de la Francophonie,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Permettez-moi de vous dire tout le plaisir d'être parmi vous, aujourd'hui, pour la séance de clôture de l'Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones alors que Québec célèbre les 400 ans de sa fondation.

J'aimerais souligner les liens profonds qui unissent votre Association à la ville de Québec, puisque c'est ici qu'elle a vu le jour. Nous devons nous féliciter de cette initiative heureuse, qu'ont eu, en 1979, le Président de la France et le Maire de Québec d'alors, Messieurs Jacques CHIRAC et Jean PELLETIER. Je leur rends hommage !

Aujourd'hui quand nous regardons les défis énormes auxquels sont confrontées les villes à travers le monde, incluant dans l'espace francophone, nous saisissons toute la portée du rôle de l'Association internationale des maires francophones. Forte de ses 190 membres provenant de 46 Etats et gouvernements, votre Association transcende les frontières. Le gouvernement canadien est heureux du fait que neuf villes canadiennes soient du nombre. Il est également intéressant de souligner que le Maire de Montréal, Monsieur Gérald TREMBLAY, est l'un des Vice-Président de l'Association.

Lors du Sommet de Québec, les Chefs d'Etat et de gouvernement vont se pencher sur les enjeux de Paix, démocratie et état de droit ; de la gouvernance et solidarité économique ; de l'environnement et de la langue française. Ce sont là des thèmes qui résonnent aux cœurs de nos sociétés et qui sont importants pour la vie dans nos villes et dans nos communautés.

De nos jours, les villes sont des lieux de développement durable et équitable où s'expriment la vie démocratique et la diversité de nos sociétés. Ceux qui y résident, et ils sont nombreux, sont de plus en plus concernés par la gestion de la chose publique et de leur environnement.

Avec l'urbanisation, nous avons vu grandir la responsabilité des élus municipaux à travers le monde. Ces derniers sont confrontés à la multiplicité de leurs tâches, mais également aux contraintes liées à la disponibilité des ressources. Dans un tel contexte, l'AIMF prend toute son importance, puisqu'elle intervient en appui au renforcement des capacités municipales et aux populations.

Les autorités municipales ont toujours été en première ligne lorsqu'il s'agit des relations avec les citoyens. Au fil des ans, nous en sommes venus à reconnaître cet aspect primordial de la gouvernance. C'est d'ailleurs pour cela qu'au Canada nous avons développé un partenariat entre les différents paliers de gouvernements qui tiennent compte de cette relation directe entre les citoyens et les autorités municipales.

Les thèmes qui ont été abordés au cours de votre Assemblée générale dans les divers ateliers témoignent de l'importance, en tant qu'élus, que vous accordez à la bonne gouvernance, au développement économique et au partenariat entre la Ville et l'Etat.

En ce qui nous concerne, nous sommes convaincus qu'en travaillant de concert avec les organismes locaux, les administrations locales et régionales, les leaders gouvernementaux, les citoyens et citoyennes et évidemment avec l'AIMF nous pouvons mettre en place les conditions pour permettre la gestion saine de nos villes et assurer l'épanouissement de nos collectivités.

Félicitations pour le bilan de votre Assemblée générale et merci.

Monsieur le Secrétaire général, Monsieur Abdou DIOUF,
Monsieur le Président de l'AIMF, Maire de Paris, Monsieur Bertrand DELANOË,
Monsieur le Maire de Québec, Monsieur Régis LABEAUME,
Madame VERNER, Madame VERNER, c'est la première occasion que j'ai de vous croiser dans un événement public depuis votre réélection et permettez-moi à nouveau de vous féliciter de la confiance que vous ont témoignée vos concitoyens, mardi dernier,
Et permettez-moi également de saluer le Maire de Montréal, Monsieur Gérald TREMBLAY,
Également quelques Maires québécois qui sont ici, avec nous, Yves LEVESQUE, Maire de Trois-Rivières, Marc BUREAU, Maire de Gatineau.

Je veux également saluer un ami, le Maire de la ville de Sherbrooke, ville que je représente à l'Assemblée nationale du Québec. J'ai assez bien connu les gens de Sherbrooke. Ils ont beaucoup de talent et, la personne que je tiens à reconnaître ne fait pas exception à la règle, il s'agit de Monsieur Jean PERREAULT, Président de la Fédération canadienne des municipalités.

Finalement, j'ai voulu garder pour la fin, une salutation pour un grand ami, ici, au Québec. Il a choisi de venir pendant une année complète vivre au Québec. Je pense qu'Alain JUPPE est le plus Québécois des anciens Premiers ministres français, malheureusement la mairie de Bordeaux nous l'a arraché !

Je tenais, moi aussi, à rendre hommage à la fois à Jacques CHIRAC, ancien Président fondateur de l'AIMF et à Jean PELLETIER, qui, en 1979, il y a de ça presque trente ans, ont fondé cette magnifique institution.

Aujourd'hui, je voulais en particulier, je regrette que Monsieur PELLETIER ne soit pas ici avec nous, lui rendre hommage, parce que ce projet, ce geste qu'il a posé est très fidèle à lui-même, à Jean PELLETIER, qui, à mes yeux, est un grand Maire que nous avons connu en quatre cents ans d'histoire au Québec, et on aura l'occasion sans doute de lui rendre hommage.

Je remercie Régis LABEAUME qui a pris la peine de noter au passage que j'étais responsable du dossier d'entrepreneurship dans mon gouvernement. Vous avez fait un très bon choix d'y souscrire, Régis, le dossier d'entrepreneurship quoi qu'il faut le surveiller de très près et en avoir pour votre argent, comme on le dit chez nous, et ce qu'il a oublié de vous dire sur le dossier d'entrepreneurship, c'est que mon gouvernement a beaucoup fait de ce côté-là parce que nous avons reçu un magnifique projet, très structuré, très bien préparé de la Fondation québécoise de l'entrepreneurship que dirigeait Régis LABEAUME. Alors, ce qu'il vous a raconté il y a une minute, c'est par intérêt qu'il vous a raconté tout ça ! Parce qu'il veut que l'on poursuive son magnifique projet.

Il y a un instant, on vous rappelait que demain est l'ouverture officielle du 12^{ème} Sommet de la Francophonie, c'est la deuxième fois que nous avons le privilège de recevoir le Sommet au Québec, la première s'était en 1987 et on en garde un très bon souvenir. Il y a quelques années, en préparant ce Sommet, on a voulu vous inviter, vous, membres de l'AIMF, et les leaders de la Francophonie, parce que le sommet pour nous c'est un symbole très fort de ce que nous sommes au Québec et comme on voulait fêter le 400^{ème} anniversaire de la fondation de la ville de Québec, pour nous c'était tout indiqué que ce Sommet, Monsieur le Secrétaire général, devait avoir lieu ici, d'autant plus que, ici au Québec, vous êtes vraiment à la première ligne de la défense de la langue française. Vous avez dû le sentir pendant que vous étiez avec nous, on est très engagé dans cette lutte, pas seulement pour la protection mais également pour la promotion de notre langue, de notre culture. Ça fait partie de ce que nous sommes, nous, Québécois, à un point tel ou on reproche à nos amis français de ne pas être aussi vigilants que nous. Vous êtes d'accord, hein ? A part ça, c'est moi qui fait le discours, alors restez assis dans vos fauteuils, le Maire d'Alger voulait sauter sur la scène... Alors, donc il y a pour ce Sommet et aussi drôle que cela puisse paraître, c'est la première fois que la question de la langue française sera inscrite comme sujet au Sommet de la Francophonie, sur douze Sommets, ce n'est jamais arrivé. Et on a beaucoup insisté pour inscrire la question de la langue française, c'est ce qui nous réunit évidemment et il faut dans l'espace francophone, mobiliser tout ceux et celles qui parlent le français, qui ont un amour profond pour notre langue, qui reconnaissent que c'est en français qu'on a créé la modernité. Il faut à ce moment-ci de notre histoire, mobiliser pour donner à notre langue toute la place qui lui revient,

entre autre, dans les instances internationales mais bien au-delà. Et aujourd'hui, vous êtes, vous, sur la première ligne également. Les Maires des villes francophones, vous vivez, vous habitez cet espace de Francophonie où des décisions se prennent au quotidien, on y est très sensible. Aux responsabilités que vous avez, que ce soient les changements climatiques, la langue enfin, tous les enjeux qui touchent à nos concitoyens dans nos vies de tous les jours, c'est à vous qu'on s'adresse d'abord, et vous êtes de réels partenaires, avec nous, dans cette défense de la langue française.

Pour ce Sommet de la Francophonie, nous allons également aborder les questions d'environnement, en particulier les questions de changement climatique, c'est incontournable. C'est le plus grand défi auquel nous faisons face aujourd'hui et c'est un enjeu qui touche de très près vos responsabilités de Maire. Pour ce Sommet, nous avons voulu dynamiser la formule aussi sur ce sujet en particulier. Et pour la première fois, il y aura une formule de table ronde pour les chefs d'Etat qui auront l'occasion d'interagir, de discuter directement. Mais, ce que nous avons surtout voulu, c'est mettre en relief, la dimension nord-sud de la Francophonie. On a beaucoup sous-estimé le potentiel de notre forum, de notre regroupement. Il y a très peu de forums nord-sud sur la planète, très peu. Et dans le contexte où nous sommes, arrêtons un instant pour y penser, c'est chez nous où l'on débattrait pour la première fois par exemple des mesures et des conséquences de la crise alimentaire et de la crise financière.

Les circonstances ont voulu que notre réunion ait lieu demain, samedi, dimanche, ce sera donc pour nous, comme un forum nord-sud, une première occasion d'encourager un dialogue entre les pays du sud, du nord, sur les conséquences, pour préparer l'avenir. Alors, c'est une dimension de la Francophonie qu'il faut mettre en relief. Notre ambition à nous, notre volonté, c'est que nous puissions, entre nous, dans la Francophonie, se donner un projet porteur sur les questions d'environnement, sur les changements climatiques, pour que nous puissions, dans les forums qui viennent, que ce soit à Copenhague ou ailleurs, être porteurs d'un projet de collaboration entre le nord et le sud, que ce soient des transferts de technologie de l'entrepreneuriat ou encore des partages d'expertises, des gestes de solidarité, voilà une occasion pour la Francophonie de s'inscrire dans les grands débats de l'humanité et de défendre aussi, un projet significatif pour ce grand dossier des changements climatiques, que ce soit la réduction des gaz à effet de serre ou encore les questions d'adaptation. Sur les questions de gouvernance et de démocratie, bien, vous êtes, vous, parmi les opérateurs de la démocratie, le seul forum d'élus. Alors, la démocratie, c'est vous qui la vivez et vous êtes dans des postes stratégiques qui vous permettront justement de continuer à défendre ce principe, cette volonté de vivre une démocratie ouverte, partout dans nos pays, partout sur la planète.

Mesdames et Messieurs,

Ce Sommet de la Francophonie sera pour nous l'occasion de réunir des hommes et des femmes qui pourront contribuer, à leur façon mais dans l'espace francophone, aux grands enjeux auxquels nous faisons face actuellement.

Je veux à nouveau remercier les organisateurs de l'AIMF et vous dire que nous avons voulu vous accueillir avec beaucoup d'ouverture. Nous avons, au Québec, publié récemment une nouvelle politique internationale que Madame GAGNON TREMBLAY a dirigé, qui fait une grande place pour les villes, dans les relations internationales. Nous croyons que vous avez un rôle à jouer dans les relations multilatérales et j'aimerais remercier les villes québécoises et leurs maires qui participent, la ville de Sherbrooke, la ville de Gatineau ou la ville de Saguenay, la ville de Trois-Rivières dorénavant font partie de votre regroupement, la ville de Lévis, évidemment la ville de Montréal et la ville de Québec.

Mesdames et Messieurs,

Nous espérons vous voir très nombreux avec nous, demain, à l'ouverture de ce 12^{ème} Sommet de la Francophonie.

Bienvenue à Québec.

Laissez-moi vous dire tout d'abord combien je suis heureux d'être aujourd'hui avec vous, aux côtés de Madame la Ministre VERNER, de Monsieur le Premier Ministre CHAREST et de Monsieur LABEAUME, Maire de Québec. Je voudrais, ici, leur renouveler toute ma gratitude pour l'accueil formidable qui nous a été réservé depuis notre arrivée. Nous approchons à grands pas du Sommet, et à en juger par la haute tenue des événements auxquels j'ai participé jusqu'à ce jour, je ne doute pas que ce Sommet de Québec fera date dans l'histoire de la Francophonie. C'est aussi, pour moi, un grand plaisir de retrouver le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, qui préside, avec la créativité, la détermination et la rigueur qu'on lui connaît, aux destinées de votre Association.

Quelques mois avant la commémoration du trentième anniversaire de l'AIMF, cette 28^{ème} Assemblée générale constitue, en quelque sorte, un retour aux sources, puisque Québec fut, avec Paris, à l'initiative de cette puissante idée dont on prend aujourd'hui, plus qu'hier encore, toute la mesure.

Un retour aux sources est toujours l'occasion d'évoquer des souvenirs, de dresser des bilans. Vous concernant, ce bilan est sans appel !

En l'espace de trente ans, l'AIMF a pratiquement décuplé le nombre de ses membres, signe de son utilité et de son succès. Elle a, dans le même temps, développé ses ressources et ses missions jusqu'à devenir l'opérateur incontournable de la Francophonie en matière de coopération décentralisée. Elle est devenue, enfin, l'emblème d'une démocratie de proximité avec une part toujours plus importante de maires élus au suffrage universel.

Nous sommes portés par la même langue. Si évidente soit-elle, cette assertion mérite d'être rappelée. Car dans un contexte où les villes tendent, de plus en plus, à se fédérer, tant à l'intérieur des pays, qu'à l'intérieur des régions, ou entre les pays même, la langue française constitue, pour votre Association, un atout irremplaçable. En repoussant, en gommant les frontières entre tous les continents, cette langue que nous avons en partage vous met en position de peser sur les évolutions à venir.

Nous sommes, dans le même temps, portés par les mêmes valeurs de solidarité, de démocratie, d'équité, valeurs que vous avez souhaité mettre en exergue à vos actions, en les déclinant en termes de gouvernance urbaine, de méthodes de travail participatives, de prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous sommes, enfin, portés par les mêmes ambitions. J'en veux pour preuve la programmation stratégique dont vous vous êtes dotés afin de toujours mieux répondre aux mutations en cours, mais aussi et surtout aux attentes, aux interrogations et aux besoins de vos membres. C'est bien dans cet état d'esprit que l'OIF a entrepris de se réformer et de se moderniser, tout en se projetant dans l'avenir.

Ces affinités effective – pour ne pas dire électives – doivent nous pousser à toujours plus, et à toujours mieux travailler ensemble, qu'il s'agisse de la collaboration entre l'AIMF et l'OIF – sa Délégation à la démocratie, aux droits de l'Homme et à la Paix, son Institut de l'énergie et de l'environnement, son Institut de la Francophonie numérique -, qu'il s'agisse de la collaboration entre l'AIMF et l'Agence universitaire, la CONFEMEN, la CONFESJES. Le champ des possibilités de coopération est fécond, à la mesure de vos actions en matière de renforcement des capacités, d'adduction d'eau, d'assainissement, de construction et d'équipement d'écoles, ou encore d'état civil, pour ne pas citer que celles-là. Mais ce champ est encore insuffisamment exploité. En d'autres termes, je souhaite vivement que le projet pilote des Maisons multimédias des savoirs soit le premier d'une longue série, dont nous aurons à retirer des bénéfices partagés au service des Etats des populations de nos pays membres.

Car de nouveaux défis, de grands défis nous attendent. Nous n'en mesurons peut-être pas encore toute l'ampleur, toutes les conséquences qu'il nous faut pourtant, dès maintenant, anticiper.

L'année 2008 a connu un point d'inflexion inédit. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, plus de la moitié de la population du globe vit en milieu urbain. Cela représente d'ores et déjà 3,3 milliards d'habitants, et ce chiffre devrait avoisiner les 5 milliards d'ici à 2030.

Le troisième millénaire sera urbain !

Et vous serez, Mesdames et Messieurs les Maires, aux avant-postes de cette métamorphose, des enjeux qui en résulteront. Car c'est au cœur des villes que se jouera le défi de la réduction de la pauvreté et du développement durable ! Et la bonne gouvernance constituera, à cet égard, un élément essentiel dans notre avenir urbain.

Les Etats, les organisations internationales, les bailleurs ont d'ores et déjà bien conscience que les Maires sont devenus des acteurs majeurs, des partenaires incontournables.

J'ai la conviction, dans ce contexte, que l'AIMF a un rôle moteur à jouer pour favoriser la participation et accroître l'influence des maires au sein des organisations internationales de collectivités locales, pour aider les villes à accéder aux financements bilatéraux et multilatéraux, pour susciter la réflexion, valoriser l'échange d'expertises, en vue d'élaborer des politiques et des programmes à long terme.

C'est cette conviction forte que je voulais partager avec vous aujourd'hui, à Québec. Les hautes ambitions que je nourris pour la Francophonie ne pourront se réaliser sans vous. Soyez assurés, en retour, que vous pouvez compter sur mon appui indéfectible.

Je vous remercie de votre attention.

Villes et finances municipale : conférence introductive

Madame la Mairesse et Messieurs les Maires,
Chers amis,

D'abord je suis très reconnaissante à la ville de Québec qui est l'hôte de cette 28^{ème} Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones de m'avoir invitée à prendre la parole cette après midi.

Veuillez accepter Monsieur Alain MARCOUX, les chaleureuses salutations de la Montréalaise que je suis, Monsieur le Maire de Montréal, qui est là devant moi, alors je vous offre mes sincères salutations pour les magnifiques célébrations qui ont marqué le magnifique anniversaire de la fondation de Québec. Je pense que ces célébrations ont vraiment fait honneur à son statut de ville du patrimoine mondial.

Le thème que vous avez choisi pour cette assemblée « Villes et finances publiques » est une préoccupation commune à toutes les villes du monde et sûrement toujours d'actualité. Ce n'est pas à cet auditoire que j'ai à expliquer les contraintes qui pèsent sur la gestion de budget dont tant d'éléments dépendent des décisions prises par d'autres niveaux de gouvernement. Les décisions prises dans les enceintes internationales ont-elles aussi des conséquences pour les villes, conséquences dont les décideurs n'ont pas toujours conscience.

Au cours des prochaines minutes, je tenterai de répondre à deux questions. En quoi les débats qui prennent place dans les grandes enceintes internationales concernent-ils les villes et comment faire en sorte qu'ils tiennent compte des besoins des villes qui accueilleront bientôt plus de la moitié des habitants de cette planète ?

Conséquences du phénomène de mondialisation qui a marqué les dernières décennies, il n'est guère de sujets qui ne soient débattus aux Nations Unies et dans les autres enceintes internationales. Changements climatiques, protection du patrimoine culturel, crises alimentaires, mouvements migratoires, terrorisme, commerce international, lutte contre la pauvreté et que sais-je encore. Tout se retrouve un jour ou l'autre à l'agenda de la communauté internationale.

On ne retient souvent des multiples conférences et sommets en tout genre que les interminables déclarations adoptées après des semaines et des mois d'âpres négociations et les discours ronflants vite oubliés. Les institutions internationales ont souvent mauvaise presse et non sans raison. L'intérêt commun qui devrait guider les décisions est souvent sacrifié sur l'autel des égoïstes nationaux et des préoccupations politiques à courts termes. Les plus petits et les plus faibles parviennent difficilement à faire-valoir leurs points de vue face aux grandes puissances mondiales et régionales. Plus regrettable encore, les décisions prises dans les enceintes internationales sont souvent bafouées ou ignorées et la communauté internationale dispose de peu de moyens pour forcer les contrevenants à se conformer à ces décisions prises collectivement. Le Secrétaire général des Nations Unies n'a pratiquement aucun pouvoir. La charte le décrit comme le premier fonctionnaire de l'organisation et lui donne tout au plus le pouvoir de porter à l'attention du conseil de sécurité des situations qui peuvent constituer des menaces à la paix et à la sécurité internationale. Porter à l'attention du conseil de sécurité, c'est tout. Le Secrétaire général peut proposer mais ce sont les Etats membres qui disposent. Ce n'est qu'au niveau de l'exécution de leurs décisions qu'il jouit d'une certaine latitude. Mais, s'il a peu de pouvoir au sens propre du terme, le Secrétaire général des Nations Unies joue néanmoins un rôle de premier plan dans la conduite des affaires du monde. Il peut avoir une influence parfois déterminante et exercer un puissant leadership moral en défendant les principes inscrits dans la charte de l'ONU. Bref, l'ONU n'est pas un gouvernement mondial, même pas à l'état embryonnaire. Pourtant les décisions qui s'y prennent ont un impact réel et concret dans la vie quotidienne de millions de personnes. Cet impact est bien en évidence dans les pays en crise où l'ONU ou les agences humanitaires tentent d'assurer la protection des populations civiles et de subvenir à leurs besoins les plus pressants. Mais il se fait sentir également dans chacune de nos vies, à chaque fois que nous prenons l'avion ou que nous recevons une lettre, nous bénéficions de l'existence de règles internationales élaborées dans des institutions comme l'OACI (organisation de l'aviation civile internationale) ou de l'union postale internationale, la plus ancienne des agences spécialisées de l'ONU. Les normes internationales négociées dans le cadre des Nations

Unies ou d'autres organisations régissent les rapports entre les Etats et balisent même leur comportement envers leurs propres citoyens, pensez par exemple aux conventions aux droits de l'Homme. C'est au sein de ces mêmes organisations que s'établissent les priorités et s'élaborent les plans d'actions pour faire face aux défis communs. Enfin, les institutions internationales mobilisent des sommes importantes pour venir en aide aux populations les plus démunies et assister les pays en développement dans la mise en œuvre de leur stratégie de réduction de la pauvreté et de développement durable. Il importe que, au plus au point, les orientations arrêtées dans les enceintes internationales tiennent compte des besoins spécifiques des villes et du rôle qu'elles peuvent jouer dans la solution des problèmes mondiaux. Il importe aussi que l'impact, que des mesures globales peuvent avoir sur la gestion des territoires urbains soient bien compris, bien compris de tous et intégrés dans des stratégies d'ensemble. Qu'il s'agisse de combattre les maladies infectieuses, de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou de résoudre la crise alimentaire qui affecte durement tant de pays en développement, les villes sont toujours aux premières loges. C'est généralement dans les milieux urbains que de tels problèmes sont ressentis avec le plus d'intensité et il n'est de solution qui n'exige une contribution importante des municipalités. Il appartient évidemment à chaque pays de choisir les mesures qui lui semblent les plus appropriées. Cependant, il ne fait pas de doute dans mon esprit que les approches préconisées par les Nations Unies, la Banque Mondiale et d'autres organisations multilatérales ont une affluence certaine sur les stratégies internationales. Ne serait-ce que sur la répartition de l'aide internationale reflète généralement les priorités agréées au niveau international. Hélas, il n'est pas facile pour les représentants des villes de se faire entendre sur la scène internationale. Le pouvoir décisionnel appartient aux Etats nationaux et les procédures formelles de délibérations et de négociations ne font aucune place aux autres acteurs. C'est le cas, même à l'organisation des Nations Unies, consacré aux problèmes de l'habitat urbain. La seule exception à la règle que je connaisse parmi les grandes organisations internationales est le Bureau international du travail dont la gouvernance tripartite réunit autour d'une même table, gouvernements, employeurs, travailleurs.

Au cours des dernières décennies, la plupart des organisations internationales, à commencer par les Nations Unies, ont trouvé des façons nouvelles de faire participer à leurs travaux les représentants de tous les secteurs de la société. Il est maintenant de tradition d'organiser, en marge des grandes rencontres internationales, des assemblées parallèles qui permettent aux représentants des organisations non gouvernementales, les milieux d'affaires, les universitaires, de faire valoir leurs points de vue et de faire profiter les gouvernements de leurs expériences aussi vastes que variées. Un de ces mécanismes de consultation concerne spécifiquement les questions qui touchent aux villes. Vous connaissez sans doute le Forum Urbain Mondial qui a tenu sa première session en 2002 et s'est réuni la dernière fois ici même au Canada, plus précisément à Vancouver en 2006. La prochaine rencontre se tiendra en mai prochain dans la ville de Nankin en Chine. Ces Forums, ouverts à la participation de tous les secteurs de la société, offrent de nombreux avantages. En mettant en contact des gens de toutes les disciplines et venant de toutes les parties du monde, ils sont une formidable occasion pour chacun d'élargir ses connaissances et de comparer les expériences. Il facilite l'établissement de réseaux d'échanges d'informations et l'harmonisation des positions sur les sujets d'intérêts communs. De nombreux projets de coopération ont vu le jour à la faveur de ces rencontres.

Je sais que les représentants d'autorités locales savent mettre à profit ces occasions. Mais nombre d'entre vous déplorent que dans ces assemblées, les autorités locales soient traitées devant le même pied d'égalité, avec les représentants de la société civile, alors qu'elles assument les mêmes responsabilités qu'aucune ONG, qu'aucune entreprise privée, n'a jamais à affronter. Les groupes de parlementaires ont d'ailleurs des préoccupations semblables. On a évoqué à l'occasion l'idée d'une assemblée permanente des autorités locales qui pourrait constituer un nouvel organe des Nations Unies. Cet organe aurait des fonctions consultatives et serait appelé à commenter des propositions à l'étude avant que les Etats membres ne prennent leur décision. Il pourrait aussi attirer l'attention des Etats sur des questions, qui de l'avis des communautés locales, mériteraient une attention accrue et suggéreraient des orientations. La création d'un tel organe ne serait pas chose simple. Qui devraient y siéger ? Quels devraient être ses champs de compétence ? Comment seraient-ils financés ? On peut facilement imaginer une longue liste de questions auxquelles il faudrait répondre à la satisfaction des 192 Etats membres de l'ONU.

J'aimerais pouvoir vous dire que je crois une telle innovation possible dans un avenir prochain. Mais, ayant fait l'expérience des tentatives de réformes des Nations Unies au cours de la dernière décennie, je peux témoigner de la difficulté de trouver un consensus dès qu'il s'agit de changements que je qualifierais de constitutionnel. De plus, je pense que même les mieux disposés parmi les Etats

hésiteraient à ajouter une nouvelle dimension à un système déjà fort complexe. Il faut donc continuer pour le moment à miser sur des formules plus informelles tout en insistant pour que les autorités locales puissent se démarquer plus clairement des groupes représentant la société civile. Les interventions de vos représentants seront d'autant plus efficaces qu'elles interviendront tôt dans le processus décisionnel. Les fonctionnaires internationaux, dont c'est généralement la tâche de préparer les documents qui servent de point de départ à la réflexion, gagneraient à entendre les préoccupations des autorités municipales avant de mettre la main à la plume. Investir des efforts dans ce travail d'information et, disons-le, d'éducation, apportera des dividendes bien plus considérables que les discours prononcés dans les assemblées publiques à un stade ultérieur, quand les jeux sont déjà faits. Une présence active de représentants des collectivités locales dans les débats internationaux est hautement désirable. Mais elle ne doit pas faire oublier l'absolue nécessité de consultation avec les autorités nationales avant que les positions qu'elles défendront dans les enceintes internationales ne soient arrêtées.

Il y a fort à parier que les gouvernements seront toujours plus sensibles aux représentations faites par leurs propres commettants que par celles exprimées par des regroupements internationaux. Les villes des pays en développement ont des raisons encore plus pressantes de vouloir se faire entendre sur la scène internationale. Je veux parler de la place qu'occupe la coopération internationale dans l'univers des moyens à leur disposition pour satisfaire les besoins de leurs compatriotes. Il n'est pas facile de s'y retrouver dans le réseau touffu d'agences multilatérales et de donateurs bilatéraux sans compter les milliers d'organisations non gouvernementales qui travaillent côte-à-côte mais pas toujours main dans la main. On a raison de déplorer les dédoublements et les incohérences entre les différents acteurs du développement. Les bénéficiaires de l'aide internationale doivent composer avec les exigences de chacun de leurs partenaires. Il a été amplement démontré que la gestion de ces partenariats impose aux autorités des pays en développement une dépense d'énergie et de ressources qui serait mieux employée à résoudre les problèmes pressants auxquels elles sont confrontées tous les jours. La communauté des donateurs sensible aux critiques qui lui ont été adressées prend graduellement des mesures destinées à remédier, en partie du moins, à ces problèmes. La première de ces mesures est la décision prise par plusieurs gouvernements dont le gouvernement canadien de mettre fin à la pratique de l'aide dite liée qui commandait que la mise en œuvre de projets de coopération soit confiée à des entités nationales, entreprises, consultants, ONG et que les contributions en nature telle l'aide alimentaire proviennent des pays donateurs eux-mêmes. En levant cette espèce de monopole national sur les fonds d'aide, les pays donateurs peuvent maintenant se tourner vers les agents et les fournisseurs qui peuvent offrir les services requis à des meilleurs prix. Souvent ils pourront trouver ceci dans les pays en développement humain, renforçant par le fait même les capacités locales. L'autre changement majeur introduit par certains pays dans la livraison de leur programme de coopération, est la possibilité de verser directement au budget des pays bénéficiaires les sommes qu'ils auraient autrefois acheminées par l'entreprise d'agents nationaux ou d'organismes multilatéraux. Les pays avec lesquels ce type de coopération peut s'engager doivent évidemment avoir fait la preuve de leur capacité à gérer les fonds publics avec compétence et probité. Ce n'est qu'à cette condition que les contribuables des pays donateurs acceptent que leurs deniers soient utilisés à ces fins. Le bénéfice à long terme d'une telle approche des pays en développement est évident. Plutôt que de recevoir une aide morcelée et d'être tiraillés entre les exigences de leurs nombreux partenaires auxquels ils doivent rendre des comptes détaillés, les gouvernements des pays en développement seront mieux en mesure de répartir les fonds de coopération selon des plans d'ensemble cohérents qui répondent mieux aux besoins de leurs concitoyens. Ces deux tendances, aide multilatérale et soutien budgétaire direct, peuvent ouvrir des possibilités intéressantes pour les villes à la recherche de partenaires internationaux. Là encore, la bonne gestion des finances publiques, la probité des dirigeants, la rigueur et la cohérence de l'administration seront des atouts recherchés.

Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

L'un des moments les plus importants des huit années que j'ai passées aux Nations Unies fut sans contredire le sommet du millénaire. C'est à l'occasion de ce sommet que furent adoptés les Objectifs du Développement du Millénaire. Imaginez qu'en 2015 la pauvreté absolue soit réduite de moitié, que tous les enfants, sans exception, fréquentent les écoles primaires, que l'eau potable soit universellement accessible, que la pandémie du Sida soit enfin enrayerée. Voilà ce que visent les Objectifs du Millénaire. L'adoption de ces objectifs par la communauté internationale tout entière, est un bel exemple de l'impact que peuvent avoir les décisions prises au sein des institutions internationales. La réalisation des objectifs du millénaire exige une contribution de tous les acteurs du développement,

gouvernements nationaux, société civile, secteur privé, institutions multilatérales, organismes de bienfaisance, sans oublier bien sûr les autorités municipales et locales. De nombreux pays en développement ont mis les objectifs du millénaire au cœur de leur stratégie de développement durable et y consacrent une part importante de leur budget. L'adoption des objectifs du développement du millénaire a aussi donné un nouveau souffle à la coopération internationale. On a vu une campagne d'appui sans précédent prendre forme grâce à l'engagement d'artistes et d'autres leaders de la société civile. Les gouvernements des pays développés se sont engagés à augmenter sensiblement les sommes qu'ils consacrent à la coopération internationale. On a enregistré un quasi doublement de l'aide publique au développement en l'espace de cinq ans. La crise financière qui vient de s'abattre sur l'économie mondiale me fait craindre que l'effort consenti jusqu'à maintenant, important certes mais encore insuffisant, ne s'en trouve affaibli. Il serait profondément injuste que l'on pénalise les plus démunis de notre monde pour les excès des mieux nantis. Ne permettons pas que l'on mette en veilleuse les Objectifs du Développement du Millénaire. Cette crise vient aussi nous rappeler que dans cette aire de mondialisation, le sort des uns est irrémédiablement lié à celui de tous les autres. C'est pourquoi, vous les maires, n'avez d'autre choix que de vous intéresser à la chose internationale. Je vous incite à faire entendre votre voix, plus clairement que jamais, à chaque fois que le bien-être de vos villes et de vos concitoyens seront en jeux.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente conférence.

Monsieur le Vice-président et Maire de Montréal,
Madame FRECHETTE,
Madame la Mairesse et Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs,

Je veux d'abord remercier l'AIMF de m'avoir invité à titre de Directeur général de la ville de Québec à vous présenter une conférence introductive à votre 28^{ème} Assemblée générale.

Québec est la deuxième ville la plus importante de la province de Québec. Elle compte un demi-million d'habitants. Elle a un budget de fonctionnement de 655 millions d'euros et un budget d'immobilisation triennal de 800 millions d'euros. Les municipalités du Québec jouissent d'une très large autonomie financière et d'une très large autonomie politique qui ont été considérablement accentuées au début des années 80.

Pour la compréhension de l'évolution des finances municipales actuelles du Québec, il faut rappeler brièvement les structures politiques du Canada, quelques grands changements intervenus au Québec depuis le début des années 60 et les grandes réformes municipales des années 80. Par la suite, nous développerons directement notre thème par la description des fiscalités municipales avant et après 1980 et en tracerons un premier bilan.

Le Canada est un pays qui comprend dix provinces. Le Québec est l'une de ces dix provinces. Le Québec est actuellement divisé en 1.515 municipalités. Le Canada est un pays de 32 millions d'habitants. Les structures politiques de base du Canada sont à deux étages. Un Etat central et dix provinces. Chaque province comporte deux sortes de division territoriale : des municipalités et des commissions scolaires. Les pouvoirs du gouvernement central, du gouvernement fédéral ont trait à l'économie, au commerce international, aux grands enjeux de développement du pays alors que les pouvoirs des provinces sont davantage circonscrits dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la vie municipale, de l'énergie, de la forêt, des ressources naturelles. Les municipalités au Québec, au Canada, sont les créatures des provinces. Ce sont les provinces qui décident du nombre de municipalités, qui décident de leur délimitation, de leur territoire, des pouvoirs qu'ils leur allouent. Au Québec, les responsabilités qui sont déléguées aux municipalités touchent entre autre l'approvisionnement en eau potable, les égouts, l'épuration des eaux usées, la police, la protection incendie, la gestion des déchets, l'urbanisme, l'évaluation foncière et d'autres pouvoirs semblables. Mais ce qui distingue et qui est plus important de noter c'est que les municipalités n'ont aucun pouvoir dans le domaine de la santé et dans le domaine de l'éducation. Le domaine de la santé et de l'éducation étant de la juridiction de la province de Québec. Quant aux commissions scolaires, leur mandat est de gérer le système d'éducation primaire et secondaire et leur nombre, leur territoire est aussi défini par le gouvernement du Québec.

Quelques chiffres pour illustrer ce dont nous venons de parler : le Canada compte 32 millions d'habitants. Le Québec, 7 millions et demi et le Québec est divisé en 11.100 municipalités et 72 commissions scolaires. Après deux siècles de stabilité et de lente évolution, le Québec a connu une évolution rapide et accélérée à partir des années 70. Cette évolution a touché de nombreuses structures de la société et faisait suite à une croissance démographique importante, à une industrialisation et à l'arrivée des nouveaux moyens de communication dont la télévision. Dans les années 60, a d'abord eu lieu la réforme de l'éducation. Dans les années 70, la réforme de la santé et des services sociaux et dans les années 80, la réforme des structures et des pouvoirs municipaux. En 1960, le Québec n'avait même pas de ministère de l'Education. Aux fins de l'éducation, le territoire était divisé en 17.188 divisions scolaires et essentiellement, de communautés religieuses d'hommes et de femmes, qui étaient propriétaires de ces bâtiments, qui déterminaient les programmes et qui assumaient la responsabilité de l'éducation. Il y a eu, au début des années 60, la création d'un ministère de l'Education et des changements complets. On a fait, à partir d'un système décentralisé, un système centralisé. Les objectifs fondamentaux de la réforme de l'éducation étaient d'accroître l'accessibilité de tous les Québécois à l'éducation, d'assurer une même qualité d'éducation sur tout le territoire et de permettre la gratuité du système. En conséquence, le système d'éducation, au début des

années 60, était devenu un système très centralisé dans lequel les décisions au sujet des programmes, des investissements, etc., étaient prises par le gouvernement du Québec. Une fois la réforme de l'éducation complétée, au début des années 70, on s'est attaqué à la réforme de la santé et des services sociaux. Et on a fait une réforme dans le même sens. Là aussi, les hôpitaux, les centres d'hébergement appartenaient à des communautés religieuses d'hommes et de femmes, c'était un système très décentralisé. On a décidé de créer un super ministère de la Santé et des Services sociaux, de fusionner, le gouvernement est devenu propriétaire de l'ensemble de ces établissements et a décidé de faire une réforme, ensemble, où l'on centralisait l'ensemble de ces responsabilités. Une vaste réforme a été décidée par le gouvernement du Québec dans le domaine de la santé. Les objectifs de la réforme étaient la gratuité, l'accessibilité universelle des services. On a créé un ministère. On est devenu propriétaire des hôpitaux et, ensemble, les objectifs qu'on a poursuivis dans ces deux grandes réformes, l'éducation et la santé et les services sociaux, étaient semblables. Ils ont commandé les mêmes solutions. Le pouvoir central remplace le pouvoir local. Les revenus de l'Etat remplacent les taxes locales et la gratuité remplace les tarifs imposés aux usagers et les structures deviennent plus complexes.

Après l'éducation et la santé, le Québec s'attaque, au début des années 80, à la réforme des institutions municipales. Cette réforme s'est déclinée en trois aspects : la démocratie municipale, l'aménagement du territoire et la protection du territoire agricole et le sujet de ce thème d'aujourd'hui, la fiscalité municipale. En somme, après avoir consacré beaucoup d'énergie dans deux secteurs comme l'éducation et la santé, on s'est préoccupé du domaine municipal. Et là, il y avait eu de grands changements. Au cours des années 60-70, il y a eu un accroissement énorme des besoins dans le secteur municipal, dans le secteur de la gestion de l'eau potable, des eaux usées, de la gestion des déchets domestiques, des services de police, de protection incendie, d'urbanisme. Il y avait aussi, au Québec, comme vous le connaissez dans beaucoup de vos pays, une vague d'urbanisation croissante, qui posait des problèmes d'aménagement. A quelle place construit-on les autoroutes ? Les parcs industriels ? Quel est l'équilibre entre le territoire agricole et le territoire urbain ? La protection des cours d'eau. Pour faire face à ces problèmes et à ces besoins, de plus en plus, les citoyens sont devenus conscients et est apparu un nouveau phénomène au début des années 80, la création de groupes de citoyens, de comités de citoyens, la création de partis politiques municipaux et s'est développée beaucoup l'information, la consultation et la participation des citoyens. C'est dans ce contexte qu'a été conçue la vaste réforme à tout avaler dont j'ai identifié les principaux éléments tantôt. Le premier élément étant la réforme parce qu'il y a un lien entre ces trois réformes. La réforme de la démocratie municipale qui a visé à accroître la participation des citoyens à la vie municipale, qui a légalisé l'existence des partis politiques municipaux au niveau municipal, qui a réglementé les contributions financières aux partis politiques et les dépenses électorales et qui a fixé de nouveaux mécanismes à travers lesquels les citoyens pouvaient s'exprimer dans leur municipalité. Le deuxième élément de la réforme concernait l'aménagement du territoire face à l'urbanisation, à la pression sur le territoire agricole, on a créé les municipalités régionales de comté qui réunissaient sur les territoires régionaux les municipalités existantes et on leur a confié le devoir de faire un plan d'aménagement régional et le gouvernement a dit « je vais respecter ce plan d'aménagement régional ». Le troisième élément de cette réforme attrait à la fiscalité-municipalité. Pendant de nombreuses années, les interventions municipales seraient essentiellement confinées au secteur des services à la propriété : aqueducs, égouts, ouverture, entretien des rues. Et au cours des années 60-70, c'est de plus en plus les services à la personne que les municipalités ont été appelées à assumer. Les services à la personne, c'est-à-dire les loisirs, s'occuper de la protection incendie, de la sécurité publique, des garderies, de l'habitation sociale, du support au développement économique. En plus des services à la propriété, de plus en plus les municipalités au Québec ont eu à assumer des responsabilités face aux services à la personne. Qu'en est-il résulté ? Un étranglement financier des municipalités. Les besoins croissaient. Les problèmes croissaient. C'était une période d'inflation. A ce moment là, il y a eu des problèmes financiers qui se sont imposés aux municipalités. De plus en plus, les municipalités ont dû augmenter les taxes foncières, le gouvernement a dû augmenter considérablement les subventions qu'il donnait aux municipalités et ça exerçait une pression énorme. C'est alors que le gouvernement a décidé de faire une réflexion globale sur l'avenir du financement municipal. Parce que, en à peine quelques années, de 71 à 76, les revenus autonomes des municipalités avaient baissé de 81 % à 74 % et à l'inverse les subventions et les transferts du gouvernement du Québec vers les municipalités avaient augmenté de 19 à 26 %. Un changement énorme en si peu d'années. Alors que l'évolution des finances municipales comportait de graves conséquences, elle entraînait une dépense de plus en plus grande des municipalités face au gouvernement, exerçait une pression croissante sur les dépenses de l'Etat et aussi un moins grand contrôle des citoyens sur les décisions à prendre quant à l'avenir des dépenses municipales. Face à cette pression financière, le gouvernement a réfléchi à une vaste

réforme qu'il a proposée au monde municipal et, durant un an et demi, il y a eu des consultations entre le gouvernement du Québec et les municipalités. Il y a eu des sessions appelées « Québec-municipalités » et celles-ci ont duré trois jours où le gouvernement a exposé l'ensemble de la réforme proposée et durant un an et demi par la suite, il a discuté avec les municipalités pour arriver à mettre en œuvre cette réforme. Quel était l'essentiel de cette réforme ? Elle était basée sur l'idée suivante : l'autonomie sociale est un choix de société. Elle est la base de la revalorisation du pouvoir municipal et une véritable autonomie implique que les politiques des collectivités locales définissent, déterminent elles-mêmes la nature, la quantité et la qualité des services qu'il veut donner à sa population. Une véritable autonomie signifie aussi que les municipalités doivent avoir des pouvoirs de décisions et de taxations nécessaires à l'accomplissement de leur vocation. Sinon, si les municipalités n'ont pas les pouvoirs financiers suffisants, on est appelé à des interventions du gouvernement de plus en plus fréquemment.

En résumé, l'idée maitresse de la réforme fiscale de 1980 est la suivante : l'autonomie politique du gouvernement local implique son autonomie financière et, cette autonomie financière repose sur quatre principes.

Il fallait que :

- la réforme permette dans des champs de taxation qui donnent un rendement financier suffisant pour que les municipalités puissent assumer correctement leurs responsabilités.
- les champs de la réforme assurent une équité fiscale entre les citoyens. Evidemment, c'est au gouvernement supérieur de s'assurer de l'équité dans la répartition des revenus entre les citoyens mais il fallait qu'au niveau municipal, on est un champ assez spécifique pour pouvoir assurer une équité dans le partage des dépenses entre les citoyens selon les bénéfices reçus.
- cette réforme devait être neutre jusqu'à un certain point de niveau fiscal et faire en sorte qu'elle ne défavorise pas un certain nombre de contribuables.
- cette réforme devait être simple à comprendre et simple à mettre en œuvre. Alors, essentiellement, quand on regarde les sources de revenus de tous les gouvernements à travers le monde, on peut dire qu'il y en a six. Il y en a deux qui concernent les activités de production, alors c'est soit l'impôt sur le revenu des particuliers, soit l'impôt sur les revenus des sociétés, soit sur les profits, soit des taxes sur la masse salariale, soit de l'impôt sur le capital. Ce sont les deux premiers champs. Maintenant, il y a deux autres champs à relier au patrimoine. C'est soit les impôts sur les successions, soit l'impôt foncier, sur les propriétaires foncières. Un cinquième champ de taxation dans les pays, c'est les taxes à la consommation. Et, finalement, il y a un sixième champ, qui est la tarification pour certains services reçus. Mais on peut diviser ces six champs en deux volets, il y aurait des revenus qui sont de source locale, qui sont décidés et perçus localement et il y a des revenus qui sont des revenus de transferts ou de subventions.

A quoi consistait la réforme des années 80 qui a été améliorée depuis ce temps ? Le premier élément fondamental, c'est que le gouvernement du Québec s'est entendu avec les municipalités pour que le champ de l'impôt foncier (qui était avant divisé moitié-moitié entre le milieu scolaire et le municipal) soit presque exclusivement consacré au milieu municipal. Deuxième élément de la réforme, le gouvernement a dit : « moi je suis propriétaire de capitaux, je suis propriétaire de collèges, d'écoles, de bureaux, je vais payer des taxes, je vais faire comme si j'étais un citoyen ordinaire et payer des taxes sur mes propriétés ». Troisième élément de la réforme, le gouvernement dit : « la taxe de vente dont vous bénéficiez en partie, je la récupère en totalité ». Autre élément de la réforme, le gouvernement a diminué considérablement ses subventions directes, conditionnelles ou inconditionnelles aux municipalités et un dernier élément, il y a une réforme du système d'évaluation foncière qui permet de mieux utiliser l'impôt foncier. Dans cette réforme, il y avait des plus et des moins. Mais si on regarde les plus et les moins, au total, cela a donné 365 millions de revenus de plus aux municipalités comme potentiels qu'elles pouvaient aller chercher soit l'équivalent de 15 % de leurs dépenses à ce moment là. Ce qui était un effort considérable de transfert, d'ouverture de champ fiscal, de la part du gouvernement du Québec vers les municipalités.

Voilà rapidement décrits, les éléments de la réforme fiscale municipale de 1980 qui ont accru les champs de revenus autonomes des municipalités de façon appréciable.

Quel bilan peut-on faire de cette réforme 27 ans plus tard ? J'en tire cinq lignes de force. La première, c'est que les dépenses totales depuis 27 ans ont augmenté de façon extraordinaire, d'à peu près trois

milliards à environ douze milliards. Si on compte que l'inflation, durant cette période, était à peu près de moins de 4 %, la hausse des dépenses moyennes des municipalités a été de près de 5,5 %. En somme, les dépenses des municipalités durant toute cette période ont été beaucoup plus élevées que l'inflation. Deuxième élément du bilan, les surplus des municipalités, parce que les municipalités au Québec n'ont pas le droit de faire de déficit, elles doivent avoir un cumul de budget équilibré, en pratique, elles font des surplus. Mais ces surplus sont passés de 124 millions à 1 milliard 113 millions de dollars durant cette période. Ces surplus sont passés, en somme, de 4,3 % de leur budget à 9,5 % de leur budget. Une croissance énorme des surplus des municipalités. Le taux d'endettement net des municipalités, parce que les municipalités des années 60-70, se sont endettées de plus en plus. Dans les 25 dernières années, le taux d'endettement net des municipalités a diminué de 70 %. Le service de dettes nettes des municipalités est passé de 19,5 % à 17,75 %. Un autre indice de la santé de cette réforme, c'est que les revenus de sources locales ont augmenté de 72 % à 87 %. Par ailleurs, les revenus de transferts ou de subventions du gouvernement ont diminué dans la même proportion. Ces chiffres suffisent à démontrer que la réforme fiscale a permis aux municipalités d'augmenter considérablement leurs dépenses, d'augmenter leurs surplus accumulés, de diminuer leurs taux d'endettement, de diminuer les subventions qu'elles recevaient du gouvernement et d'accroître leurs revenus de ressources locales sur lesquels elles ont un contrôle. Un vieil adage affirme « Dis moi qui te paie, je te dirai qui tu sers ! ». Si c'est le gouvernement central qui subventionne, se sera lui qui dictera les priorités et les choix aux municipalités. Par ailleurs, si la municipalité dispose d'une autonomie financière, d'une autonomie politique locale, ainsi se manifestera la démocratie municipale. Actuellement au Québec, les jeunes le savent, ils perçoivent là où ça se décide.

Au Québec, dans les élections scolaires, il y a 8 % des citoyens qui vont voter. Dans les élections municipales, il y a 50 % des citoyens qui vont voter. Pourquoi ? Parce que les citoyens savent qu'en éducation, c'est le gouvernement du Québec qui décide, ils vont voter aux élections provinciales mais, au niveau municipal, ils savent que c'est les élus locaux qui décident. C'est pour ça qu'ils vont voter au niveau municipal. On peut se demander, dans un tel contexte, qu'est-ce qui fait que cette réforme a eu lieu ? Qu'est-ce qui fait qu'elle a réussi et qu'elle a été améliorée encore par le dernier pack fiscal de 2006 ? Quels sont les agents qui y ont travaillé ? Quels sont les facteurs qui ont amené ce changement ? Les conditions ? Une stratégie vers l'autonomie financière et l'autonomie politique des municipalités est-elle possible ? Pour convaincre nos gouvernements supérieurs qu'il peut être avantageux dans un pays de passer d'un système de tutelle financière ou d'un système mixte de revenus de subventions à un système d'autonomie financière, qu'est-ce que nous pouvons faire ? La réflexion sur le modèle québécois, à cet égard, est peut être utile. Un changement si majeur soulève plusieurs questions. Qu'est-ce qui a fait que ça a changé ? Comment s'est opéré le changement ? A quel rythme s'est-il effectué ? Quels ont été les facteurs et les conditions de changement ? Je veux vous donner quelques raisons. Le premier agent du changement a été l'Union des municipalités du Québec qui, durant 15 ou 20 ans, a constamment réclamé la totalité du champ de l'impôt foncier. Mais, le gouvernement des années 60 avait d'autres préoccupations. C'était l'éducation des années 70, de la santé, je l'ai indiqué. Mais, dans les années 80, les réformes municipales, les besoins de nature locale, sont devenus prioritaires et, à ce moment, le gouvernement a répondu « oui » à la demande constante de l'Union des municipalités qui était appuyée aussi par les communautés urbaines et appuyée également par la Fédération de l'Union des conseils de comtés qui était la Fédération des municipalités rurales.

Deuxièmement, on peut se demander aussi quels sont les agents qui ont joué un rôle ? J'ai dit du côté municipal, on était pour la réforme, en concertation avec le gouvernement mais la Fédération des commissions scolaires était complètement contre parce qu'elle perdait son champ d'impôts fonciers et la chose s'est réglée devant la Cour Suprême du Canada qui a dit que le gouvernement du Québec avait eu raison et avait respecté la Constitution en concluant cet accord avec les municipalités qui enlevaient le champ d'action foncier aux commissions scolaires.

Au-delà de ces agents, quels sont les facteurs structurels et culturels qui ont permis ce changement ? Dans les facteurs structurels, la première, c'est qu'il y avait une forte demande des services, un accroissement de la demande des services, c'est ce que vous vivez dans la plupart de vos villes. Il y avait aussi, une demande des citoyens d'améliorer les services existants et il y avait une croissance de l'inflation à ce moment là. Il y avait aussi des conditions culturelles qui ont favorisé ce changement. Au début des années 60-70-80, il y a eu ce qu'on appelle au Québec, la révolution tranquille, la valorisation du changement. Par la suite, on a valorisé davantage l'adaptation, la tranquillité, la paix, le calme, après toutes ces turbulences. Mais, au début des années 80, on a valorisé le changement pour le changement et aussi, il y avait le gouvernement du Québec qui voulait attacher son nom à de grandes

réformes. Et faire cette grande réforme dans le domaine municipal, dans le domaine de la démocratie municipale, de l'aménagement du territoire, voire des fiscalités, ça permettrait au gouvernement de s'enorgueillir, d'avoir écouté les municipalités, et d'avoir répondu à leurs appels. C'est le contexte favorable dans lequel a pu se dérouler cette réforme.

Ce que je propose, c'est de développer dans chacun de vos pays une stratégie vers l'autonomie avec l'urbanisation croissante que nous connaissons, avec les problèmes de développement urbain important. Il y a un contexte pour favoriser, ensemble, l'accroissement des responsabilités municipales, il y a des enjeux, il y a des enseignements stratégiques que l'on peut dégager de l'expérience du Québec. Le premier, c'est que les municipalités doivent identifier clairement leurs objectifs en matière de fiscalité. Se définir une revendication claire et l'a défendre durant des années sinon des décennies. Il faut avoir une idée claire de ce que l'on veut des associations municipales dans chacun de vos pays. Un deuxième enseignement stratégique, c'est qu'un pays ne peut pas transformer toutes ses structures politiques, économiques, en même temps, mais quand il est prêt à s'occuper des questions locales, il faut que les membres des unions municipales, les dirigeants des villes, soient prêts à dire « Oui, on est là, on est prêt à discuter, on est prêt à s'asseoir à la même table que vous, on est prêt à arriver à un consensus qui va accroître notre autonomie financière et va nous dégager ainsi une autonomie politique ». Un autre enseignement stratégique important de notre expérience, c'est qu'un nouveau système de valeurs doit apparaître. Les gouvernements supérieurs aiment se faire demander des subventions. Les gouvernements supérieurs aiment décider des priorités des gouvernements locaux et cultiver de façon générale la dépendance des élus locaux. L'autonomie politique et l'autonomie financière constitue un autre système de valeurs complètement opposé. Il faut de longues années pour se substituer et convaincre les dirigeants des gouvernements nationaux qu'ils ont des avantages à donner des responsabilités à leurs élus locaux. Un autre enseignement de notre expérience, c'est que la démocratie locale est absolument reliée à l'autonomie financière et à l'autonomie politique locale. Il faut donc permettre l'existence des partis politiques municipaux, distincts et non alignés sur les partis politiques nationaux. Dans les plus petites villes, ce sont des équipes qui présentent, mais dans les plus grandes villes, il y a des partis politiques municipaux au Québec qui ne sont pas les succursales de leurs grands frères nationaux, elles s'entendent bien avec les grands frères nationaux, elles parlent, elles discutent avec ces partis nationaux, mais les partis politiques municipaux sont entièrement autonomes, ils ne sont pas des filiales ou des succursales des partis politiques nationaux, c'est essentiel. Et un dernier enseignement stratégique de l'expérience québécoise, c'est que pour favoriser l'autonomie locale et l'identification des élus municipaux à la défense des intérêts propres des collectivités locales, le gouvernement du Québec a interdit le cumul des fonctions. Un maire ou un conseiller municipal ne peut pas être en même temps député ou ministre à l'Assemblée nationale du Québec. Il ne peut pas être député ou ministre au gouvernement fédéral. C'est peut être une règle difficile à exporter mais l'expérience québécoise illustre qu'elle est probablement le meilleur moyen de promouvoir, dans la réalité, l'autonomie locale. Nous pourrions énoncer un nouvel adage, si vous me le permettez, « dis moi par qui tu es élu, je te dirais qui tu sers ! ». Ces quelques enseignements stratégiques veulent indiquer que l'autonomie politique et l'autonomie financière n'arrive pas par hasard. Ça arrive après des années de lutte, des années de communication, de concertation. Le modèle québécois est-il exportable ? La réponse est double. Oui, les principes de l'autonomie financière des collectivités locales peuvent avantageusement s'appliquer dans d'autres pays. Quant aux moyens qui ont été pris au Québec, ils ne sont pas exportables tels quels. Par exemple, la première condition pour exporter la réforme qui a été faite au Québec, c'est qu'il faut avoir un système de cadastre et un système d'évaluation foncière et un système de propriétés foncières bien identifiés pour que l'impôt foncier puissent donner une rentabilité. Ce n'est pas applicable actuellement dans beaucoup de pays. Alors, il faut identifier d'autres sources de financement qui sont applicables à votre milieu, des sources de financement que vous allez décider vous-mêmes et que vous allez percevoir vous-mêmes, parce que si c'est quelqu'un d'autre qui les perçoit à votre nom, il devra décider à votre place l'usage que vous voulez en faire. Les principes de la réforme sont applicables, que ce soit le rendement financier suffisant pour assurer vos responsabilités, que ce soit l'équité fiscale pour qu'il y ait un lien entre le bénéfice reçu et la taxation, que ce soit la simplicité administrative ou la neutralité du système. Une dernière question préalable, à toute réforme que vous voulez faire, il faut établir quelles sont les responsabilités ? Dans un autre pays, on peut décider de confier l'enseignement primaire et secondaire et le premier niveau de la santé à la municipalité ou à la collectivité locale. Ce n'est pas le choix qui a été fait au Québec. Mais d'autres pays peuvent choisir de dire, que l'éducation au niveau primaire, les garderies, le niveau de santé primaire, doivent être confiés aux collectivités locales. A ce moment là, si vous êtes d'accord, il faut déterminer les bonnes sources de revenus. L'entente qu'il y a eu au niveau du Québec a déterminé les responsabilités des élus municipaux, des collectivités pour dire quelle source de financement est la plus cohérente pour assurer de façon autonome ces responsabilités.

Comment concrétiser l'autonomie financière ? Je pense que la réponse doit varier d'un pays à l'autre. Je vous ai fait part, très rapidement, de la façon dont le Québec a procédé. Un autre atout a été ajouté aux municipalités dans cette réforme, c'est que le gouvernement a facilité l'utilisation de la tarification des services, que ce soit la tarification des services en ingénierie, en travaux publics, l'impôt municipal, la police, etc. Le gouvernement a facilité l'usage de la tarification par les municipalités. Ça représente actuellement à peu près 7 % des revenus des municipalités.

En conclusion, je veux simplement vous dire que le thème que vous avez choisi un thème majeur : « Villes et finances municipales ». C'est la volonté des élus de donner de meilleurs services à leurs citoyens, de répondre aux nouveaux besoins que vous connaissez, que ce soient les effets de l'urbanisation, que ce soient les effets de la croissance urbaine, du développement industriel. Vous avez comme responsables municipaux, dans l'administration municipale, puisque je suis Directeur général d'une ville, vous avez ces responsabilités.

En fonction de vos modèles, il faudra identifier les bonnes sources de revenus sur lesquels vous aurez pleine autorité, parce que vous devez avoir l'autorité pour décider quels services vous souhaitez donner aux citoyens, quelle est la quantité et la qualité de services ? Vous devez avoir l'autorité de décider quels sont les niveaux de taxation ou le niveau de qualification dont vous avez besoin pour donner le niveau de service dont vous avez convenu démocratiquement à vos concitoyens. Ce n'est pas facile ce programme là ! C'est un défi majeur. Mais, je peux vous assurer que les villes du Québec qui ont réussi cette réforme et l'ont améliorée, en sont très fières.

Je dirais que, ce n'est pas en un quart de siècle que nous y sommes arrivés. Je vous souhaite que ça se passe plus vite. Je vous souhaite que vos gouvernements fédéraux soient davantage sensibles et puissent réagir plus vite. Je vous souhaite vraiment que, comme élus municipaux, vous ayez des responsabilités. Vous devez répondre à vos citoyens que vos gouvernements vous donnent la latitude financière et la latitude démocratique pour mieux répondre aux besoins de vos concitoyens.

Je vous remercie.

Villes et finances municipales : travaux en ateliers

ATELIER N° 1 :
Bonne gouvernance et outils de gestion

La mise en œuvre d'outils de gestion par l'AIMF

AVANT PROPOS

L'AIMF apporte un appui financier et technique, à l'amélioration de la gouvernance locale, en particulier à l'amélioration des finances notamment pour les villes du Sud.

Cet appui s'inscrit dans un contexte difficile. Les processus de décentralisation mis en place ont donné une certaine autonomie et donc plus de responsabilité aux édiles locaux à travers un cadre législatif et juridique généralement assez complet. Mais cette autonomie théoriquement affirmée est souvent difficile à exercer dans la pratique en raison de la faiblesse des ressources financières locales. Or, l'accroissement démographique des villes du Sud rend incontournable l'augmentation des capacités budgétaires. Il faut mettre en place un cadre de mobilisation des ressources qui soit efficace et viable au service d'un développement local équilibré et équitable.

Il est important que les villes du Sud bénéficient d'une liberté d'action suffisante pour exercer leur mission. Elles doivent à la fois disposer d'un large éventail de choix en ce qui concerne le mode de gestion des services publics et jouir d'une autonomie financière suffisante. Cette autonomie devra permettre d'avoir recours au crédit qui leur offre la possibilité de financer des équipements lourds en faisant supporter le coût aux contribuables locaux ou aux utilisateurs, d'optimiser, les recettes fiscales, notamment celles issues du foncier, pour le service de la dette.

Dans un tel contexte, quelle peut être la valeur ajoutée de la gouvernance ? Une première réponse tient à la transparence de la gestion locale, importante pour la crédibilité des autorités locales. Les acteurs locaux ont besoin de recueillir l'adhésion de leurs concitoyens aux politiques menées en leur donnant la possibilité d'exercer un réel contrôle démocratique sur les résultats des investissements.

L'amélioration des finances locales est la seconde réponse à la problématique. Elle doit permettre, une meilleure propension des citoyens à payer leurs impôts, et c'est l'enjeu de la gouvernance locale. La question de la légitimité de l'impôt se pose clairement, l'usager est disposé à payer sa contribution si en retour la collectivité met à sa disposition des services qui contribuent à améliorer ses conditions de vie.

Quelles sont les réponses de l'AIMF en matière de bonne gouvernance locale

Elles sont inscrites dans la programmation stratégique 2009/2013. Il s'agit notamment :

- D'aider les villes en obligation d'assumer des pouvoirs à faire preuve de créativité dans leur style de gouvernance et de gestion car elles sont en pénurie de ressources
- De renforcer les capacités des communes : autorités municipales, personnel communal, personnel des services déconcentrés
- De dynamiser les relations entre les différents acteurs du développement local (autorités municipales, services déconcentrés de l'Etat, société civile, partenaires techniques et financiers)
- De renforcer les capacités des associations de villes

Les outils de l'AIMF en matière de bonne gouvernance locale

Le dialogue, l'évaluation des enjeux ne constituent pas une condition suffisante. Il est nécessaire de mettre à disposition d'autres outils, avec des méthodes de travail spécifiques. Ainsi l'AIMF apporte un appui à la modernisation de la gestion financière, à la mobilisation des ressources fiscales, au

renforcement des capacités des maires et de leurs collaborateurs. Les projets consistent, notamment à mettre en place :

- Des propositions d'organisations des services plus efficaces et des aménagements de procédures plus souples pour les adapter aux besoins des usagers
- La promotion des pratiques comptables (comptabilité des engagements, patrimoine, bilan, etc.) qui renforcent l'efficacité et la transparence de la gestion financière
- Des outils informatiques en appui de la gestion budgétaire et comptable, en dépenses et en recettes, qui permettent de mettre en place un système d'information précieux pour la décision et la communication du Maire en interne vers le conseil municipal, en externe vers les électeurs et les partenaires financiers. Ce sont des outils qui concourent à la transparence de la gestion locale et à l'éligibilité de la collectivité aux emprunts et aux marchés financiers
- Des systèmes d'adressage et de recensement des activités économiques pour l'identification des redevables et de la matière taxable pour une meilleure mobilisation des ressources locales qui est la clé du développement économique local

GOVERNANCE ET FINANCES LOCALES

Depuis la fin des années 1980, de nombreux pays en développement ont mis en place des processus de décentralisation. Sur la base d'un transfert de responsabilités, les villes sont destinées à devenir progressivement des acteurs majeurs dans les domaines du développement économique local, de la fourniture des services de base à la population. L'intervention des collectivités locales devrait agir progressivement comme un levier pour assurer un développement économique et social plus rapide des pays.

Aujourd'hui le chemin à parcourir reste long : beaucoup de collectivités sont totalement démunies par rapport à l'enjeu du développement local. Le transfert d'une partie de l'autorité de l'Etat, souvent, ne s'accompagne pas, dans la même mesure, des ressources financières et humaines nécessaires pour exercer cette autorité. Les principales faiblesses qui entravent les collectivités locales dans l'exercice de leurs prérogatives que leur confie la décentralisation sont l'insuffisance des ressources et celles de l'expertise des hommes.

Dans un tel contexte, quelle peut être la valeur ajoutée de la gouvernance afin d'améliorer cette situation ? Ou bien comment les finances locales, telles qu'elles apparaissent, contribuent au renforcement de la gouvernance ? Enfin, comment l'une et l'autre s'épaulent ?

La gouvernance locale découle des processus de décentralisation qui intègrent dans leurs lois certains éléments qui la composent : par exemple en termes de publicité des décisions des conseils des collectivités, d'affichage de leurs budgets et de leurs comptes administratifs ou encore par l'information de l'habitant sur les programmes de développement identifiés par les collectivités.

Au-delà de ces principes administratifs, la gouvernance locale (GL) peut se définir comme un système de gestion des affaires où, au niveau d'un territoire, plus petit espace vers lequel se tournent les administrés pour régler leurs problèmes immédiats, un "gouvernement local" gère les affaires de la cité avec la possibilité pour chaque citoyen de participer à la prise de décision.

Le concept de gouvernance locale s'articule généralement autour de deux axes :

- Des autorités locales réceptives et responsables (comme acteurs clés de développement et comme point nodal pour la fourniture de services à la population)
- Une société civile dynamique (incluant le secteur privé) capable de jouer un rôle en tant que partenaire au processus de développement et du dialogue politique.

1 - L'amélioration des finances locales et, notamment, une meilleure propension des citoyens à payer leurs impôts, est l'enjeu de la gouvernance locale

La question de la légitimité de l'impôt se pose clairement : l'utilisateur est disposé à payer sa contribution si en retour la collectivité met à sa disposition des services qui contribuent à améliorer ses conditions de vie. La prise de conscience de ce lien par les populations devrait favoriser le développement du

civisme fiscal et l'acceptation des impôts locaux aux collectivités locales. Une telle relation irait dans le sens d'une plus grande mobilisation de ressources publiques. De même, le lien entre prélèvement et offre de service public devrait inciter les responsables des collectivités locales à améliorer l'efficacité de leurs dépenses afin de s'inscrire dans un cercle vertueux certainement favorable à une élection des meilleurs gestionnaires qui ont su susciter la mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation de leurs objectifs.

Comment enclencher un cercle vertueux où le service rendu appellerait un changement de comportement vis-à-vis d'un impôt équitable et acceptable ? En effet, le cercle vertueux du développement repose sur un impôt accepté, utilisé pour des services effectifs.

2 - La fiscalité locale dans les pays du Sud

La fiscalité locale représente la part la plus importante des budgets locaux. On distingue :

- la fiscalité directe : impôt foncier, patente, taxe professionnelle, impôt de capitation, taxe d'enlèvement des ordures
- la fiscalité indirecte : taxe sur l'eau, électricité, publicité, produits de l'exploitation, du domaine, droits de place sur les marchés, etc.

Le rendement de la fiscalité locale est variable selon les pays. Ainsi la fiscalité foncière qui concerne essentiellement le foncier bâti et non bâti souffre parfois de nombreuses exemptions et de la faiblesse des informations foncières (absence de cadastre ou de plan d'adressage). De même, la fiscalité sur les activités (patente ou taxe professionnelle) est parfois inadaptée au secteur informel alors que ses acteurs jouent un rôle économique de plus en plus important. Certains impôts s'apparentent à un impôt de capitation (taxe forfaitaire par ménage et selon sa composition) dont le recouvrement nécessite un recensement de la population que les services communaux sont incapables de réaliser, et dont le coût pourrait obérer sérieusement les sommes recouvrées. Le recouvrement de ce type d'impôt est généralement effectué quand le redevable réclame un service de la ville.

La fixation des taux des impôts locaux échappe le plus souvent aux communes. Ils relèvent de l'autorité de l'Etat qui déresponsabilise les collectivités locales par la cassure du lien entre le choix du niveau de service et le niveau de l'imposition locale.

Par ailleurs, la gestion des impôts locaux à la charge de l'administration centrale et qui sont reversés aux communes s'opère difficilement compte tenu des faibles moyens dont disposent les services de l'Etat. Les étapes de la chaîne fiscale (identification des contribuables, émission et recouvrement) se font généralement par l'Etat avec une efficacité relative, car trop éloignées des réalités locales.

Cela implique la réalisation d'un recensement fiscal (ou tout au moins l'actualisation du recensement précédent) afin de connaître le potentiel contributif. Ce n'est généralement pas le cas, les services de l'Etat se préoccupant plutôt de l'identification des redevables de l'Etat que de ceux des Collectivités Locales. Mais force est de constater que la plupart du temps, on se contente de reconduire les données d'un recensement ancien et approximatif, la seule actualisation prise en compte étant le montant des recouvrements de l'exercice écoulé.

Bien entendu il faut tenir compte de l'incivisme des redevables qui ne se retrouvent pas dans la production limitée des services offerts à la population par la commune.

Enfin, il faut tenir compte également du problème lié à l'unité de caisse qui se traduit dans la pratique par une difficile disponibilité des avoirs des communes. Hérité du système francophone ce principe consiste à reverser dans une même caisse du Trésor les recettes recouvrées pour l'Etat et par les collectivités locales. La rétrocession peut devenir problématique si l'Etat, face à des problèmes de trésorerie, utilise les sommes perçues au profit des communes.

Afin de pallier le problème de l'unité de caisse, certains pays ont mis en place des services de Recettes Municipales. D'autres pays ont autorisé les collectivités locales à ouvrir des comptes dans les banques de la place pour y déposer les sommes qu'elles ont recouvrées. Dans ce cas ce système convient si l'essentiel des recettes sont recouvrées par les collectivités ou si la fiscalité locale est remplacée par un système de centimes additionnels directement versés par les contribuables (Cameroun).

La solution est spécifique à chaque pays mais en tout état de cause la recommandation serait d'instaurer pour les recettes recouvrées par l'Etat un système d'avance de trésorerie mensuel (système français) garantissant aux communes une trésorerie régulière et la mise en place de recettes perceptions municipales pour le recouvrement des recettes locales.

Force est de constater que dans la plupart des cas, les communes africaines n'ont de garanties ni sur le volume de ressources qui leur seront affectées ni sur la régularité des versements. Dans ces conditions, il n'est guère possible de plaider la transparence des finances communales ; d'inciter les maires à mieux mobiliser des ressources, dont ils ne sont pas assurés de disposer et d'engager correctement le processus de décentralisation. Dans ces conditions, le doute s'installe dans la population au détriment de la crédibilité communale.

Ce qui précède, montre à l'évidence que la problématique ne se règle pas seulement au niveau de la ville mais en priorité au niveau de l'Etat. L'AIMF, en tant qu'acteur institutionnel de la Francophonie pour la gestion municipale, doit favoriser le dialogue entre les maires et les Etats en passant notamment par les associations locales des maires.

Ainsi un certain nombre de recommandations peuvent porter sur :

- La modification des textes afin d'avoir une fiscalité locale plus appropriée, plus efficace au service du développement local ;
- L'amélioration des procédures d'émission et de recouvrement des taxes (faire en sorte que les communes soient associées à la chaîne fiscale et que les élus maîtrisent les montants en jeu). Les communes doivent connaître le niveau de leurs recettes y compris celles collectées par les services de l'Etat pour que les budgets, approuvés dans la limite de ces ressources, puissent être exécutés normalement ;
- Favoriser ou renforcer la fiscalité liée au foncier : dans la plupart des villes africaines importantes, la valeur actuelle du capital foncier et immobilier a largement bénéficié au fil des années, d'une importante plus value attribuable à l'existence ou à la proximité d'autres investissements ou de l'intensité de l'activité économique qui en ait résulté. Dès lors, les modalités de la réinsertion de cette plus value dans les circuits de l'économie et de la fiscalité locale doivent être examinées.
- Faciliter l'accès des communes aux emprunts et aux marchés financiers

L'APPUI DE L'AIMF A LA MAITRISE DES FINANCES LOCALES

L'association inscrit ses appuis dans le cadre du développement de la démocratie locale et de la bonne gouvernance en vue d'améliorer l'accès aux services publics pour la population, dans sa composante la plus pauvre et la plus vulnérable, conformément aux objectifs du Millénaire.

L'intervention de l'AIMF porte principalement sur les collectivités locales qui sont les acteurs clés de l'orientation du développement local et les institutions légalement reconnues à partir desquelles les services publics locaux sont organisés au bénéfice des populations. Cela signifie la mise en œuvre de séminaires de dialogue où se retrouvent représentants de la société civile, élus, cadres représentants des ministères, afin de modéliser l'animation du débat local. Cela signifie aussi le financement du programme de modernisation des services et des équipements publics, notamment l'accès à l'eau.

Pour que le dialogue soit fluide, les services acceptés, les équipements respectés, l'AIMF porte également son appui sur le deuxième acteur de la gouvernance locale, c'est-à-dire les organisations de la société civile qui sont censées jouer un double rôle : d'une part, elles sont des partenaires dans le processus de développement local dans l'organisation et la gestion des services locaux de base (en offrant des prestations de service ou en participant aux dynamiques locales au sein desquelles elles représentent les intérêts et les besoins des citoyens) d'autre part, en tant que consommatrices de services, elles sont un contrepouvoir face aux autorités publiques locales, en réclamant plus de transparence et de comptes rendus, et en défendant, en particulier, les intérêts sociaux de groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes et les minorités.

Les objectifs de l'AIMF en matière de bonne gouvernance locale consistent à :

- Renforcer les capacités locales : autorités municipales, personnel communal, personnel des services déconcentrés

- Dynamiser les relations entre les différents acteurs du développement local (autorités municipales, services déconcentrés de l'Etat, société civile, partenaires techniques et financiers)
- Renforcer les capacités des associations de villes

Ces objectifs doivent concourir à stimuler la bonne gouvernance par l'amélioration de la gestion municipale et du développement local.

1 - Les objectifs de l'AIMF en matière d'amélioration des finances locales

Le dialogue, l'évaluation des enjeux ne constituent pas une condition suffisante. Il est nécessaire de mettre à disposition d'autres outils, avec des méthodes de travail spécifiques.

L'AIMF intervient directement dans le cadre de la décentralisation par son soutien aux autorités locales, notamment en matière d'appui à la gestion financière et de renforcement des capacités des maires et de leurs collaborateurs. L'un des enjeux les plus déterminants en termes d'impacts économiques est celui de la mobilisation des ressources fiscales. Le taux de recouvrement des impôts locaux est très souvent inférieur aux prévisions et ce taux est encore plus en deçà si on le confronte au potentiel fiscal réel de la collectivité. La valorisation de ce potentiel fiscal, pourtant, ne nécessite pas des moyens techniques sophistiqués. Ils peuvent être fournis relativement aisément, encore faut-il avoir la volonté politique de les mettre en œuvre, et notamment d'identifier les redevables et des activités taxables

Mais les besoins d'investissement locaux sont tellement importants pour faire face au développement que le recours régulier des villes du Sud à l'emprunt et aux marchés financiers devient de plus en plus une évidence. En effet, le passage d'une population majoritairement rurale à une population majoritairement urbaine dans un temps court nécessite des équipements de peuplement tels qu'aucun Etat et encore moins une collectivité locale ne disposent des ressources nécessaires pour les assumer. Le recours à l'emprunt permet d'étaler la prise en charge de ces énormes investissements sur la longue durée, sans compromettre par un effort fiscal insupportable, le déroulement des activités économiques du moment.

C'était le thème de la rencontre des collectivités locales africaines en mai 2000 à Windhoek lors de la réunion d'Africités qui a conclu qu'il fallait favoriser l'accès des villes aux emprunts et aux marchés financiers tout en développant la fiscalité foncière, fiscalité la plus équitable, qui offre le plus de performance compte tenu de la croissance urbaine pour être affectée au service de la dette.

L'AIMF souscrit à cette stratégie : la préparation des conditions d'accès des collectivités locales à l'emprunt est une priorité.

Lors de la rencontre de Hué en octobre 2007, s'est tenu en marge de l'assemblée générale de l'AIMF un colloque dont le thème était « Financement internationaux et bonne gouvernance ».

2 - Les axes d'intervention dans la modernisation de la gestion communale

Compte tenu de ce qui précède, il est indispensable de rendre l'administration efficace en matière de gestion. Des outils techniques structurants devront l'y aider.

L'accès au crédit, la maîtrise des risques liés aux emprunts, la bonne gouvernance locale en général, exigent une discipline très rigoureuse dans la gestion municipale. La capacité d'endettement dépend de la confiance suscitée par l'emprunteur et de la transparence de la gestion. Elle se construit à partir de l'intégrité et de la compétence des élus, de l'adhésion des citoyens, de l'efficacité des services municipaux.

L'élévation de la capacité gestionnaire des collectivités locales est un impératif, l'efficacité de la gestion communale s'apprécie aussi dans l'importance accordée à l'entretien du patrimoine municipal.

La modernisation de la gestion financière municipale est un autre impératif. Il s'agit à la fois de donner un gage aux partenaires financiers, institutionnels et de disposer d'un système d'information fiable et sécurisé des informations budgétaires et comptables. Aujourd'hui l'informatisation de la gestion comptable est une condition incontournable pour disposer d'instruments de pilotage de gestion :

consolidation de données, indicateurs de gestion, tableaux de bord, recherche rapide d'informations, etc. Elle met à disposition des acteurs et des citoyens les données de la gestion financière locale. A l'évidence une comptabilité informatisée facilite l'éligibilité de la collectivité à l'emprunt ou aux marchés financiers.

Le financement de l'urbanisation par la fiscalité foncière est la piste la plus prometteuse. La croissance urbaine accroît la rente foncière, génère les plus-values foncières. Le service de la dette communale pourrait s'appuyer sur les revenus de la fiscalité foncière. Bien entendu il faut développer également les autres sources de revenus représentés par l'exploitation du domaine, redevances, droits de place sur les marchés, etc.).

La fiscalité foncière locale implique des instruments performants et adaptés : registres fonciers, systèmes d'adressages. Elle doit s'appuyer sur l'adhésion citoyenne.

Ce constat structure l'action de l'AIMF : elle concentre son appui, notamment sur les actions ci-dessous

a) Le renforcement des administrations locales :

Est mené à travers les activités tels que les études et les diagnostics de situation, l'accompagnement des collectivités dans leur organisation, la formation des élus et des personnels, la mise à disposition d'outils de gestion, le financement d'équipements informatiques et d'aménagement de locaux.

b) L'amélioration de la gestion budgétaire :

La relation entre la bonne gouvernance et de meilleurs résultats économiques et sociaux est de plus en plus reconnue. La transparence – le degré d'ouverture qui concerne les intentions, la formulation et la mise en œuvre des politiques suivies – est un élément primordial d'une bonne gouvernance.

De plus en plus les actions de la société civile se multiplient afin de renforcer le lien qui unit la population aux affaires publiques. Il n'est pas forcément nécessaire de mettre en place une réforme des règles régissant les finances locales : il suffit de respecter celles existantes et surtout de les moderniser pour les adapter aux besoins concrets des individus sans limiter les innovations à des contenus classiques et techniques. La transparence exige le dynamisme des acteurs locaux.

Le budget est le document opérationnel le plus important dont disposent les gouvernements, car c'est là que les objectifs politiques sont rendus compatibles et traduits dans la réalité. La transparence budgétaire se définit comme le fait de faire pleinement connaître, en temps opportun et de façon systématique, l'ensemble des informations budgétaires.

Les activités concernent notamment :

- Aide à l'élaboration du budget primitif : Equilibré en dépenses et en recettes, le budget est un acte de prévision et d'autorisation, il se doit de refléter la réalité (respect du principe de la sincérité des comptes) pour permettre au conseil municipal de décider des dépenses et des recettes en toute connaissance de cause et d'autoriser le maire à exécuter ce budget. Sous-estimer des dépenses ou surestimer des recettes peut conduire à des difficultés financières
- Respecter le concept de dépenses obligatoires : La commune est tenue d'inscrire au budget un certain nombre de dépenses dites « obligatoires » (exemple : charges du personnel, indemnités des élus, entretien de l'hôtel de ville, etc.). Le respect de ces inscriptions est important puisqu'en cas d'absence ou d'insuffisance de crédit, le personnel risque de ne pas être payé alors que des dépenses moins prioritaires ont été réglées. Dans ce cas extrême, le contrôle budgétaire peut saisir la chambre des comptes afin d'obtenir, après procédure, une inscription d'office
- Respect des procédures de clôture du budget : rattachement des charges et des produits à la gestion concernée, identification des créances irrécouvrables, affectation du résultat, confection du compte administratif, du compte de gestion, etc.
- Promouvoir le principe de l'amortissement : L'activité d'une commune conduit celle-ci à réaliser un certain nombre d'équipements mobiliers et immobiliers inscrits à la section d'investissement du budget : ils constituent l'actif de la commune. Au fil des années ces biens vont vieillir, s'user se déprécier jusqu'au jour où il sera nécessaire de les remplacer. La commune disposera-t-elle à ce moment précis d'une capacité financière suffisante pour faire face à cette nouvelle charge ? Aussi

est-il sage de prévoir le renouvellement ultérieur d'un équipement, et cela dès sa mise en service initiale. Cela peut concerner dans un premier temps les équipements renouvelables (véhicules, ordinateurs, équipements sportifs,...). Les dotations aux amortissements répondent à cette obligation. Comptablement le principe est d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement (en recette) et constitue en conséquence un autofinancement minimal destiné au renouvellement des immobilisations. L'amortissement est traité comme un prélèvement, il constitue une dépense pour la section de fonctionnement et une ressource (non affectée) pour la section d'investissement. L'amortissement a une durée qui dépend du type de bien concerné. Pour les autres actifs (bâtiments, voiries, monuments historiques,...), la notion de patrimoine est souvent difficile à déterminer et une démarche de gestion patrimoniale se heurte à l'évaluation des actifs concernés ainsi qu'à la durée de leur amortissement

- Elaboration des états et des tableaux de bord, situation de trésorerie : La mise en place d'un système de tableau de bord de suivi financier apparaît nécessaire pour, d'une part, mesurer l'efficacité de la gestion financière et d'autre part de réagir rapidement et en connaissance de cause, lorsque des dysfonctionnements sont repérés

c) L'amélioration de la chaîne des dépenses :

La maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue la première source de recettes des Collectivités Locales. La maîtrise de ces dépenses (improductives) constitue un impératif de bonne gestion non seulement au nom des grands principes, mais également au nom des réglementations nationales. Elle conditionne le volume de l'épargne qui sera dégagée par la collectivité locale pour servir au financement de ses investissements.

Cette mobilisation de l'épargne dépend, du degré de détermination et de rigueur des gestionnaires locaux, de la réelle volonté politique (au niveau local) d'assurer une gestion financière libérée de toute pression, de l'implication réelle de l'encadrement local dans le processus de gestion de la dépense et de sa maîtrise des textes et des outils et enfin de la qualité des contrôles de légalité sur les actes des Collectivités Locales.

Plusieurs pistes sont possibles.

Réduire les charges qui ne participent pas directement à la satisfaction des besoins de la population : L'enjeu est d'optimiser en priorité les dépenses qui ne concernent pas directement l'utilisateur. Il s'agit des dépenses d'administration générale qui tiennent au train de vie de la collectivité. Ce sont des dépenses peu sensibles politiquement. L'exercice a une limite : les services doivent disposer des moyens nécessaires à l'accomplissement des tâches et les efforts face à la contrainte financière doivent être équitablement partagés par les services et les partenaires extérieurs

Mise en place d'une stratégie d'achat : La principale justification est la recherche d'économies d'échelle : des commandes groupées avec des quantités importantes, donnent une puissance d'achat qui permet de négocier les prix et de rechercher les fournisseurs les plus performants.

Promouvoir une comptabilité d'engagement : Elle répond à un double objectif : a) déterminer les crédits disponibles b) rendre compte de l'exécution du budget. Elle permet en outre d'établir au 31 décembre les dépenses engagées non mandatées et de suivre le déroulement des programmes d'investissement. L'engagement se décompose :

- En un engagement comptable qui représente la réservation de crédits (on s'assure que les crédits sont disponibles)
- En un engagement juridique matérialisé par exemple par la signature du Maire du bon de commande. L'engagement juridique constate l'obligation de payer. L'engagement comptable (acte administratif) doit **précéder** l'engagement juridique. Cela permet au signataire du Bon de commande de constater, avec le numéro d'engagement que cela ne posera aucun problème budgétaire

La comptabilité d'engagement permet de s'assurer que l'on ne dépense pas au-delà des autorisations votées par le conseil municipal. Dans la comptabilité de l'ordonnateur, l'existence des crédits disponibles s'apprécie toujours lors de l'engagement.

Le logiciel SIM_ba de l'AIMF est fondé sur la comptabilité des engagements. Il permet :

- De s'assurer que l'engagement comptable précède toujours l'engagement juridique ;
- Veille à ce que le montant cumulé de cet engagement comptable avec ceux qui l'ont précédé sur le compte budgétaire concerné reste en deçà de l'autorisation votée.
- Edite en temps réel des situations budgétaires, les bons de commande, les fiches d'engagement, un journal des engagements.

Cet outil permet un suivi permanent du budget de fonctionnement au gré de son évolution. En effet, en période d'austérité, la connaissance des flux de dépenses favorise tous les ajustements devenus nécessaires. Une comptabilité précise des engagements en liaison avec la perception des recettes, permet de garantir une gestion prévisionnelle de la trésorerie. La comptabilité des engagements constitue un préalable à la mise en place d'un suivi efficace de la trésorerie. En effet, la connaissance par le service financier des dépenses dès leur source permet d'affiner les prévisions de décaissements à un ou deux mois. Cette meilleure connaissance peut faciliter la prise des décisions opportunes en ce qui concerne les dates et les modalités du recours aux financements externes (emprunts ou ligne de trésorerie) si ceux-ci sont autorisés. Elle permet aussi de prendre des décisions utiles quant au rythme des dépenses (accélération ou ralentissement en fonction de la situation de la trésorerie). Le logiciel SIM_ba permet de mettre en place des rythmes de consommation sur une partie ou toutes parties des lignes du budget par périodicité (exemple 1/12^{ème}) ou par pourcentage (50%, le crédit autorisé est limité à 50% du crédit ouvert).

Il est conseillé, par mesure de simplification et pour garantir une gestion prévisionnelle des dépenses, de mettre en place systématiquement des engagements provisionnels pour les dépenses dites obligatoires (dépenses de personnel, marché d'entretien et de fournitures, eau électricité, loyers...). Il n'est nullement nécessaire d'attendre le moment du paiement effectif de la dépense pour engager, puisque l'obligation de payer existe depuis le 1^{er} janvier. A l'évidence, l'engagement provisionnel évite, à coup sûr, de multiplier à l'excès les engagements ponctuels correspondant à chaque dépense envisagée par l'ordonnateur.

La prise en charge des factures

Elle comporte trois phases :

- La liquidation : a pour objet d'arrêter le montant de la dépense au vu des titres établissant les droits acquis aux créanciers après service fait. La liquidation de la facture s'appuie toujours sur un engagement juridique matérialisé par un bon de commande, un marché, etc.
- L'ordonnancement se matérialise par un mandat de paiement et donne l'ordre au comptable de payer la dette correspondant au montant de la liquidation
- Le règlement

La stricte observation des phases de la chaîne des dépenses permet de limiter la dette de la commune. Il est toutefois parfois inévitable, compte tenu de la difficulté à percevoir certaines recettes que des tensions de trésorerie freinent le paiement des mandats. Certaines communes ajustent alors le rythme des ordonnancements en fonction de la trésorerie disponible.

Les créanciers ont souvent une confiance limitée dans les capacités de la commune à respecter ses engagements et demandent dans ce cas à être réglés avant la réalisation de toute prestation. Généralement le dossier de dépense est établi comme si la prestation avait été effectuée.

Il peut arriver aussi que le règlement se fasse sur la base d'un simple ordre de paiement adressé au comptable (ce n'est pas un paiement d'office qui est une procédure réglementée qui permet au comptable de régler au vu d'une facture une dépense obligatoire qui sera ensuite régularisée par un mandat), il s'agit ensuite pour les services financiers de l'ordonnateur de régulariser le règlement en mettant en place un engagement et un mandat. La priorité de ces ordres de paiement est souvent plus importante que les dépenses dûment mandatées et concourent à augmenter en fin d'année les impayés de la commune.

L'enjeu est de renforcer l'image de la collectivité comme acheteur fiable par la transparence des procédures et la rapidité des délais de paiement (ce qui génère un rapport de force offre / demande favorable)

d) L'amélioration de la mobilisation des ressources :

Les ressources locales comprennent :

- L'ensemble des recettes fiscales recouvrées au profit des collectivités locales, y compris les ressources fiscales rétrocédées par l'Etat central, partagées ou non
- L'ensemble des recettes non fiscales (redevances, droits et place de marché, amendes, droits afférents aux actes de chancellerie et d'Etat Civil)
- Les subventions et transferts de l'Etat

Le constat est triple :

- Faiblesse des ressources par rapport aux besoins (L'Etat s'octroie souvent les impôts les plus productifs et laisse aux communes les moins productifs et les plus difficiles à recouvrer, il arrive aussi que l'Etat supprime certains impôts locaux et cela au milieu d'un exercice budgétaire et sans contrepartie)
- La non-contractualisation des rapports entre les services déconcentrés de l'Etat et des collectivités locales (Les maires n'ont aucune visibilité sur l'émission et le recouvrement de la facilité rétrocédée)
- Faiblesse de l'effort de mobilisation des ressources (incivisme fiscal, alourdissement du système fiscal avec une prolifération de taxes au rendement souvent très faible)

Les activités concernent notamment :

- La mise en place de système d'adressage pour localiser les redevables et les activités taxables
- Le recensement des activités taxables
- Susciter la mise en place d'un observatoire fiscal local
- L'informatisation de la gestion des recettes (émission des rôles, recouvrement, reste à recouvrer)

Mise en place d'un observatoire fiscal local. La première mesure consistera par conséquent à organiser des réunions de concertation et de mise au point entre l'Ordonnateur, la Direction des Impôts et la Direction du Trésor sous l'égide de l'Autorité de Tutelle Administrative locale. Une telle réunion doit être préparée par l'ordonnateur et ses services, puis son objectif et son contenu exposés à l'Autorité de Tutelle Administrative. Ces réunions ont notamment pour objectifs :

- Rappeler et clarifier les rôles fondamentaux de chacun, et en déduire les missions
- Faire un tour d'horizon des difficultés de mobilisation des ressources
- Identifier et acter les obligations légales de chacun pour mieux mobiliser les ressources
- Mettre en place en commun les méthodes de travail

e) La promotion d'une gestion du patrimoine

Les bâtiments, mais aussi d'autres actifs comme la voirie par exemple matérialisent l'identité, les valeurs d'une collectivité. Ils constituent la traduction la plus visible de son action au cours du temps. C'est pourquoi le patrimoine constitue un moyen privilégié de l'action politique. Principal actif financier, le patrimoine est le support de toute action de la collectivité. Il nécessite donc d'être en permanence adapté aux attentes immédiates, dans une perspective à long terme. Les collectivités prennent progressivement conscience des enjeux de leur patrimoine. L'obligation dans certains pays de réaliser des inventaires, la patrimonialité croissante de la comptabilité publique, les contraintes des dépenses publiques conduisent à une accélération des démarches d'optimisation de la gestion.

La gestion du patrimoine a un objectif central : celui de permettre à la collectivité de disposer des biens dans le cadre de ses actions, et que ces biens soient dans un état physique adéquat par rapport à leur utilisation : sécurité, confort, etc. Cet objectif est atteint par le biais de nombreuses actions différentes : construction, rénovation, entretiens, maintenance,...La gestion active du patrimoine vise à mettre en adéquation le patrimoine de la collectivité avec les besoins liés à ses grandes missions.

La gestion du patrimoine doit être perçue non comme une contrainte, mais plutôt comme une opportunité pour les collectivités d'accentuer leurs marges de manœuvre financières. C'est l'occasion pour elles de faire un bilan sur leurs immobilisations, d'optimiser leur mode de financement et de

fonctionnement. Exemple : optimisation des abonnements électriques, renégociation des contrats d'assurance, maîtrise de l'occupation des locaux.

Une meilleure connaissance des caractéristiques du patrimoine géré amène une optimisation de la gestion du patrimoine :

- La maîtrise des coûts de maintenance (gérée budgétairement par les amortissements)
- Le contrôle de gestion du patrimoine à travers le suivi des opérations d'aménagement, la gestion du patrimoine concédé
- La mise en œuvre d'une stratégie de gestion des actifs (achat / vente)
- Etablissement de la situation patrimoniale (bilan) de la commune

Enfin, il est incontestable que la valorisation du patrimoine peut se révéler très positive pour la connaissance du risque collectivité dans le cas d'une négociation avec un organisme prêteur

f) La promotion d'une comptabilité patrimoniale

La comptabilité de l'ordonnateur n'a pas pour objet de retracer l'évolution de la situation patrimoniale de la collectivité. Ainsi la cession d'un bien (exemple : aliénation du domaine public) qui se traduit par l'enregistrement d'une plus-value va donner au budget, donc à l'ordonnateur, des marges de manœuvre. La diminution de la richesse patrimoniale de la collectivité n'apparaîtra pas dans les documents budgétaires.

On comprend alors l'intérêt limité des ordonnateurs pour l'évolution des comptes d'immobilisations (non budgétaires), donc de la situation patrimoniale. En analyse financière locale, contrairement à l'analyse financière des comptes d'une entreprise, le bilan est un document très peu regardé.

Inversement, le comptable public tient à la fin des comptes d'exercice (comptabilité budgétaire), qui retracent les opérations budgétaires, et des comptes de gestion (comptabilités générale ou compte de caisse) qui retracent la situation patrimoniale de la collectivité. Sa comptabilité générale fait ainsi apparaître un compte de résultat et un bilan sous forme analogue à celle retenue par les autres secteurs économiques.

Le compte de gestion établi par le comptable, n'offre qu'une vue partielle de la situation de la collectivité. En effet il ne révèle pas :

- La situation cumulée du patrimoine (et notamment des actifs acquis par la commune depuis son origine)
- La totalité des ressources d'investissements dont dispose la commune depuis sa création
- La situation des créances, des dettes et de la trésorerie à une date donnée

Le bilan permet ainsi de montrer si la gestion d'une mandature a enrichi ou appauvri une collectivité. Beaucoup de maires, qui se sont révélés comme de véritables entrepreneurs pour leur ville auraient intérêt à utiliser ce document pour valoriser leur mandat.

Les comptes de bilan sont généralement tenus mais non gérés. Ce schéma doit être changé dans le cadre d'une gouvernance locale.

LES OUTILS MIS A LA DISPOSITION DES VILLES PAR L'AIMF

Il s'agit de :

- Logiciels de gestion financière (ordonnateur et comptable)
- Système de gestion d'adressage
- Logiciel de gestion de recettes

1 - SIM_ba : le logiciel intégré de gestion financière

L'AIMF a développé un logiciel intégré de la gestion de la comptabilité budgétaire et comptable de l'ordonnateur et du comptable (SIM_ba) pour amener les villes à mettre en place un système d'information budgétaire et comptable qui sera précieux pour la décision du Maire.

Cet outil permet de satisfaire à l'exigence que la comptabilité des collectivités gérant des fonds publics doit intégrer qui est celle de permettre aux assemblées délibérantes (le conseil municipal) de suivre et de contrôler l'emploi des fonds dont elles ont préalablement autorisé le prélèvement et prévu la destination, lors du vote du budget annuel de la collectivité. Tel est l'objet de la comptabilité budgétaire qui consiste très schématiquement :

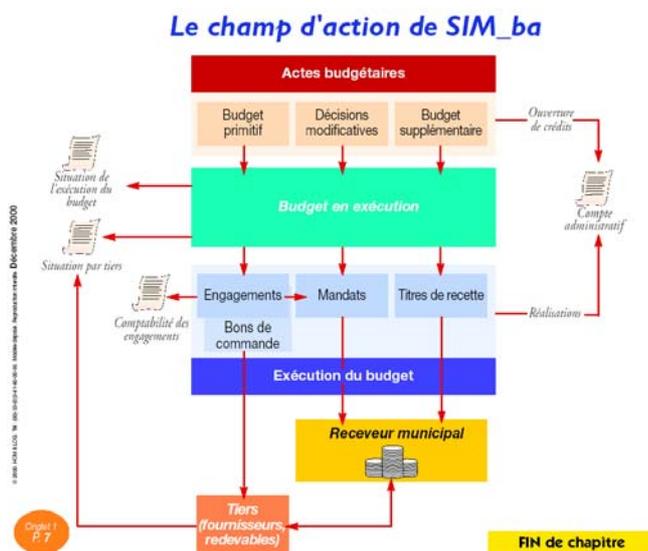
- à retracer tout au long de l'année, selon certaines normes, l'exécution du budget adopté en début d'exercice ;
- à fournir aux gestionnaires de la collectivité les informations nécessaires à d'éventuelles prises de décisions correctrices ;
- à s'assurer du bon emploi des fonds, tant en termes de régularité juridique que d'opportunité.

Dans ce contexte, l'informatique est une composante essentielle de la modernisation des administrations financières des collectivités locales. Elle doit à cet égard, poursuivre un double objectif : améliorer le service rendu au public, accroître l'efficacité de l'administration. Aujourd'hui l'informatisation de la gestion comptable est une condition incontournable pour disposer d'instruments de pilotage de gestion : consolidation de données, indicateurs de gestion, tableaux de bord, recherche rapide d'information, etc. Elle met à disposition des acteurs et des citoyens les données de la gestion financière locale. Associé à la communication l'outil informatique concourt à la transparence de la gestion locale.

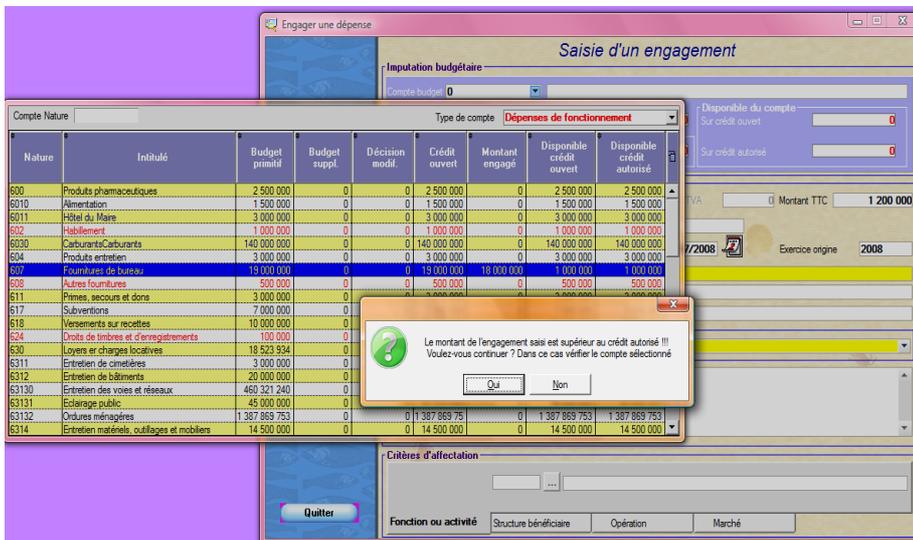
Le champ d'action du logiciel SIM_ba ne se limite pas seulement aux opérations de l'ordonnateur. La gestion budgétaire n'est pas un domaine réservé de l'ordonnateur. Il s'agit au contraire d'une fonction partagée avec le comptable. Le comptable enregistre les écritures et présente les balances des documents de synthèse comptable, mais les différentes opérations sont initiées dans la généralité des cas par l'ordonnateur. C'est lui qui est à l'origine des faits générateurs ainsi que des droits et des obligations patrimoniaux de la collectivité. Ainsi cet outil peut gérer également les opérations du comptable, opérations initiées par l'ordonnateur, par le biais d'un réseau informatique et d'une base de données centrale.

En effet, pour que les outils informatiques du comptable puissent donner leur pleine mesure, il est apparu opportun de rechercher une complémentarité avec les moyens de traitement dont dispose le maire. Des systèmes totalement incompatibles entre eux conduisent à la ressaisie des données, d'où un ralentissement des traitements, des risques d'erreurs et des retours d'informations difficiles : la mise en réseau des postes de travail de l'ordonnateur et du comptable tout en préservant leurs prérogatives, permet d'y remédier.

L'informatisation des opérations de l'ordonnateur et du comptable permet d'établir des comptes de

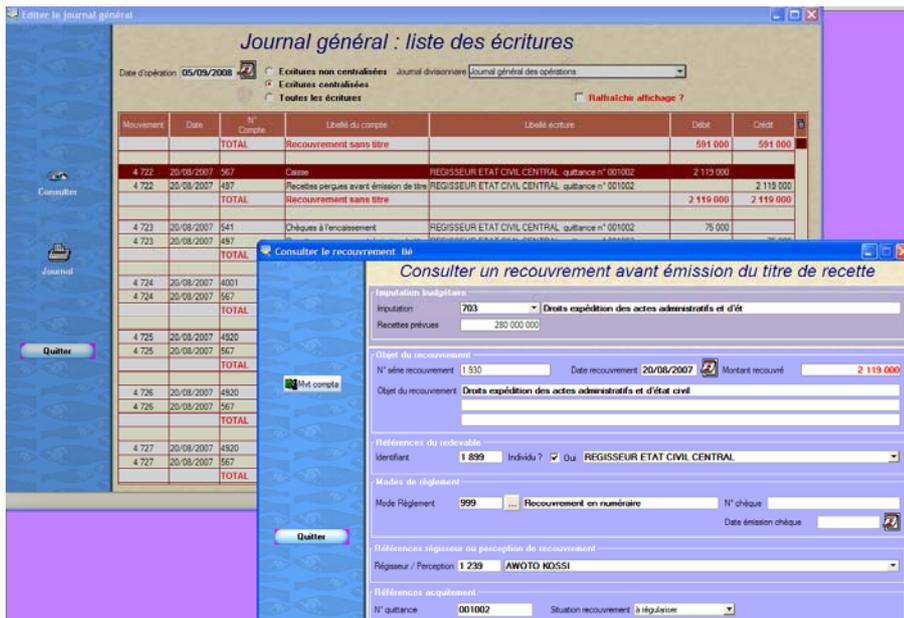


qualité. Le logiciel guide constamment les opérateurs ce qui permet de respecter les grands principes comptables selon lesquels les comptes doivent être réguliers, sincères et présenter une image fidèle des résultats et de la situation patrimoniale de la collectivité. Exemple : au moment de l'engagement comptable le logiciel vérifie la disponibilité des crédits.



Exemple : Contrôle du crédit disponible lors de la saisie d'un engagement comptable (les comptes budgétaires présentant un crédit disponible insuffisant (inférieur à 1 200 000 FCFA) sont affichés en rouge)

Le logiciel SIM_ba est un outil intégré qui permet d'avoir une approche globale d'un dossier. S'agissant par exemple d'une dépense, le logiciel gère tout le processus de la confection du bon de commande jusqu'au règlement par le comptable, en passant successivement par les phases d'engagement, de liquidation de la facture correspondante, d'ordonnancement et de prise en charge du mandat de règlement. Tout au long du processus il produit avec cohérence, rapidité et fiabilité l'ensemble des documents : bons de commande, fiche d'engagement, mandats, bordereaux de mandats, journaux d'engagement, facturier, fiche d'écritures comptables, situation de caisse, fiche de compte budgétaire, situation budgétaire, etc. Il assure la cohérence des données ainsi le solde du compte de tiers (4x) correspondra toujours au total des restes à régler figurant sur la situation des mandats restant à régler. **Il établit automatiquement une piste d'audit qui permet de justifier une écriture comptable par l'événement de gestion générateur.**



Exemple : Piste d'audit l'écriture d'encaissement de la recette est justifié par l'événement de gestion « recouvrement avant émission d'un titre de recette » effectué par le régisseur Awoto Kossi

SIM_ba intègre un répertoire des personnes physiques et morales qui ont un rôle vis-à-vis de la collectivité : ce sont bien sûr les fournisseurs (créanciers) et les redevables (débiteurs) mais aussi les personnes physiques comme le maire ou l'opérateur de saisie. Les données gérées sont les données d'identification, les adresses, les contacts et les modes de règlement (coordonnées bancaires).

Une personne ne figure qu'une seule fois sur le répertoire même si elle joue plusieurs rôles. Exemple : une société de la place pourra être à la fois fournisseur et redevable mais elle matérialisée par une seule et même personne avec 2 rôles. Les cumuls montants engagés, mandatés et réglés sont automatiquement calculés et peuvent être comparés éventuellement au seuil des marchés.

Enfin ce logiciel permet aussi de gérer les budgets annexes. Les communes ont la possibilité de voter un plusieurs budgets annexes pour certains services et notamment ceux à caractère commercial (exemple : marchés).

Ce logiciel est aujourd'hui installé dans nombreuses villes membres de l'AIMF (13 pays concernés) est exploité sur des plates-formes de type « Windows » soit en version monoposte, soit en version réseau. Son déploiement sur les villes secondaires d'un pays est assuré par les experts locaux que l'AIMF a identifiés, notamment au moment de l'installation de l'outil dans la ville capitale du pays concerné.

Il est accompagné d'un guide utilisateur de 400 pages et de manuels complémentaires spécifiques à chaque pays.



Son paramétrage a été extrêmement poussé (plus d'un millier de paramètres) ce qui lui donne une grande souplesse pour s'adapter aux particularismes locaux.

Trois exemples :

Instruction comptable : SIM_ba permet d'adapter les procédures budgétaires à la pratique de chaque ville. Exemple : en un clic de souris, le maire ou son directeur des finances peut décider que les engagements doivent être validés par un responsable. Cette validation sera matérialisée par un visa électronique qui sera attribué au responsable désigné pour réaliser ce contrôle. Ainsi seuls les engagements validés pourront être facturés et/ou mandatés.

Au plan de compte budgétaire : SIM_ba permet de gérer différents plans de comptes budgétaires : nomenclature par nature, nomenclature fonctionnelle, programmes d'investissement.

A l'action municipale : Le budget est l'instrument de l'action municipale. SIM_ba permet de répondre à cet objectif en mettant à disposition une batterie de critères de suivi des dépenses par secteur d'activité ou fonction économique (santé, éducation, etc.), par service dépensier (analytique), par tout autre agrégat que la commune peut définir elle-même.

Les grandes fonctionnalités de base du logiciel sont les suivantes :

Préparation du budget

- Paramétrage complet de la nomenclature budgétaire (par nature et fonctionnelle)
- Aide à la préparation du budget (primitif, supplémentaire)
- Gestion des décisions modificatives du budget
- Gestion des rythmes de consommation

Exécution du budget en dépenses

- Gestion des bons de commande
- Comptabilité des engagements
- Gestion des factures,
- Emission des mandats
- Edition des fiches d'engagement, bon de commande, mandats, bordereaux, journal des engagements, des facturiers, des mandats, etc.
- Situation de l'exécution budgétaire en dépense

Exécution du budget en recettes

- Gestion des activités taxables
- Gestion des rôles
- Emission des titres de recettes
- Edition des journaux

Opérations de dépenses chez le comptable

- Prise en charge des mandats
- Règlement des mandats
- Comptabilisation des opérations de dépenses
- Edition des restes à payer
- Gestion de la caisse des dépenses

Opérations de dépenses chez le comptable

- Prise en charge des titres de recettes
- Recouvrement
- Comptabilisation des opérations de recettes
- Edition des restes à recouvrer
- Gestion de la caisse de recette

Opérations comptables chez le comptable

- Balance des comptes
- Grand livre
- Compte de gestion

Contrôles

- Contrôle du disponible des crédits
- Edition fiche de compte budgétaire, situation des crédits
- Edition du compte administratif
- Elaboration de tableaux de bord sur outil Bureautique (Tableur Excel)

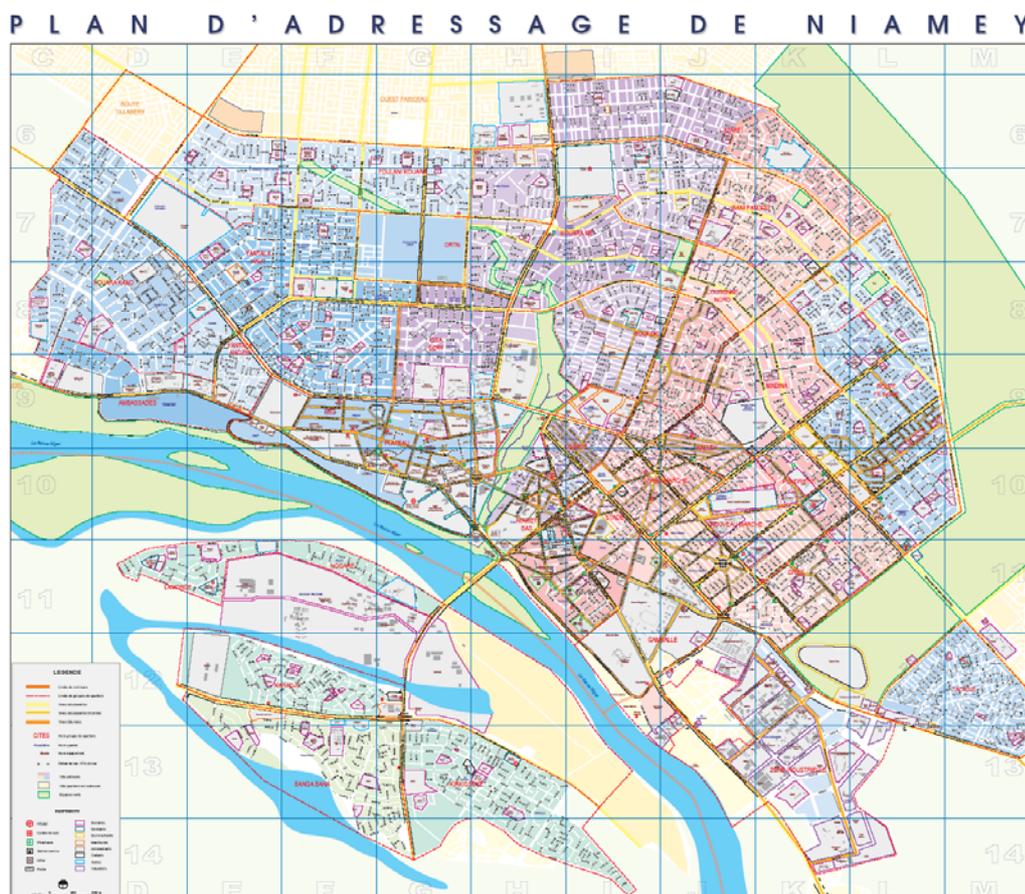
Gestion des tiers

- Gestion des personnes physiques et morales (fournisseurs, redevables)
- Edition des engagements, des factures, de mandats, des règlements, des restes à régler par créancier
- Edition des titres de recettes, des recouvrements, des restes à recouvrer par redevable

2- L'adressage et le recensement fiscal de Niamey

Définition de l'adressage et objectifs¹

L'adressage est une opération qui permet de localiser sur le terrain une parcelle ou une habitation, c'est-à-dire de « définir son adresse » à partir d'un système de cartes et de panneaux mentionnant la numérotation ou la dénomination des rues et des constructions. Cette notion peut être étendue aux réseaux et aux services urbains. Ainsi, peut-on, non seulement « adresser » une construction mais aussi le mobilier urbain, comme une borne-fontaine, un lampadaire public, un commerce (activité taxable). L'adressage est plus qu'une simple opération de signalétique, c'est aussi l'occasion (a) de réaliser un plan de la ville en vu de son utilisation par les différents services municipaux, (b) mener une enquête systématique qui donne l'opportunité d'un recueil important d'informations urbaines, démographiques et fiscales et (c) constituer un fichier d'informations assimilable à un recensement des constructions et des équipements véritable source d'informations urbaines trop souvent inexistantes. Ce fichier - qui pourra prendre la forme d'un système d'information géographique (SIG) - représente l'atout novateur et majeur de l'adressage, en particulier dans les pays à forte croissance urbaine ou l'urbanisation a échappé aux pouvoirs locaux, car à partir du fichier d'informations urbaines, du plan d'adressage et de l'index des voies, il est possible de développer de nombreuses applications au bénéfice des populations, des collectivités locales, du secteur privé et des services déconcentrés de l'Etat, notamment les services fiscaux.



L'adressage a plusieurs objectifs :

- a. Pour les populations, une lecture de la ville plus évidente :
 - Améliorer le repérage et l'orientation
 - Faciliter les interventions d'urgence : ambulances, pompier, police
 - Localiser les services urbains

¹ Manuel d'adressage de la Banque Mondiale dans lequel le projet de Niamey est décrit

- b. Pour les collectivités locales, une amélioration des ressources et de la gestion urbaine
 - Un outil de programmation et de gestion des services techniques : la connaissance du patrimoine public (voirie, équipements, linéaire, nombre, état) permet la mise en place d'un suivi et d'une aide à la programmation urbaine
 - Un outil d'amélioration de la fiscalité locale : à partir des informations issues de l'adressage, il est possible de localiser et de recenser les personnes ou entreprises soumises à l'impôt et de mieux définir l'assiette fiscale
- c. Pour le secteur privé, une meilleure gestion des réseaux pour les concessionnaires. L'adressage permet, en effet, de faciliter le travail des concessionnaires, des réseaux d'eau, d'électricité et de télécommunications en matière d'installation et de recouvrement.

L'adressage de Niamey : 1^{ère} phase :

L'AIMF a financé en 2001 un système d'adressage de la ville de Niamey. Pour cette ville de 800 000 habitants, dans le contexte de la décentralisation, il devenait urgent d'y remédier. Les objectifs étaient d'améliorer les ressources de la commune urbaine de Niamey, de disposer d'une banque de données urbaines, de mettre en place des outils de gestion urbaine.

Cette première phase est aujourd'hui terminée et considérée comme une réussite. Ses objectifs ont été pleinement remplis, à savoir, mettre en place un adressage physique de Niamey qui a permis notamment, le repérage de 2 300 rues et de 52 000 portes, la pose de 10 000 plaques signalétiques, la mise à disposition d'un fichier d'adressage, d'un plan de Niamey et d'un index des rues, le renforcement de l'expertise locale, l'amélioration des ressources propres de la ville.

L'adressage de Niamey et recensement fiscal : 2^{ème} phase :

Cette nouvelle opération s'effectue en partenariat avec l'Agence française de Développement (AFD). Le rôle de l'AIMF concerne l'extension de l'adressage sur les nouveaux quartiers périphériques, le recensement fiscal et la mise en place d'une banque de données urbaines, la modernisation des services financiers et la mise en place d'une fiscalité locale plus performante de la communauté urbaine et des 5 communes de Niamey.

La cellule d'adressage a effectué l'opération de recensement fiscal en associant la direction générale des impôts. Cette opération consiste à localiser à la fois les redevables et les activités taxables. Cet adressage fiscal concerne en priorité les zones à fort potentiel fiscal (centres villes, zones résidentielles et autres zones d'activités) pour s'étendre ensuite aux noyaux anciens et quartiers périphériques.

Ce recensement consiste à faire l'inventaire de toutes les activités taxables situées sur le territoire de la Commune de manière à connaître la matière imposable au titre des différentes impositions. Le recensement est effectué par des agents recenseurs désignés ou recrutés par la Commune. C'est une opération complexe parce qu'elle exige une bonne préparation et mobilise un nombre important de personnes. De plus, elle ne réussira que si la population adhère bien à l'opération. En effet, pour obtenir les informations sur les biens fonciers, les agents recenseurs vont aller interroger chaque propriétaire de biens sur tout le territoire de la Commune.

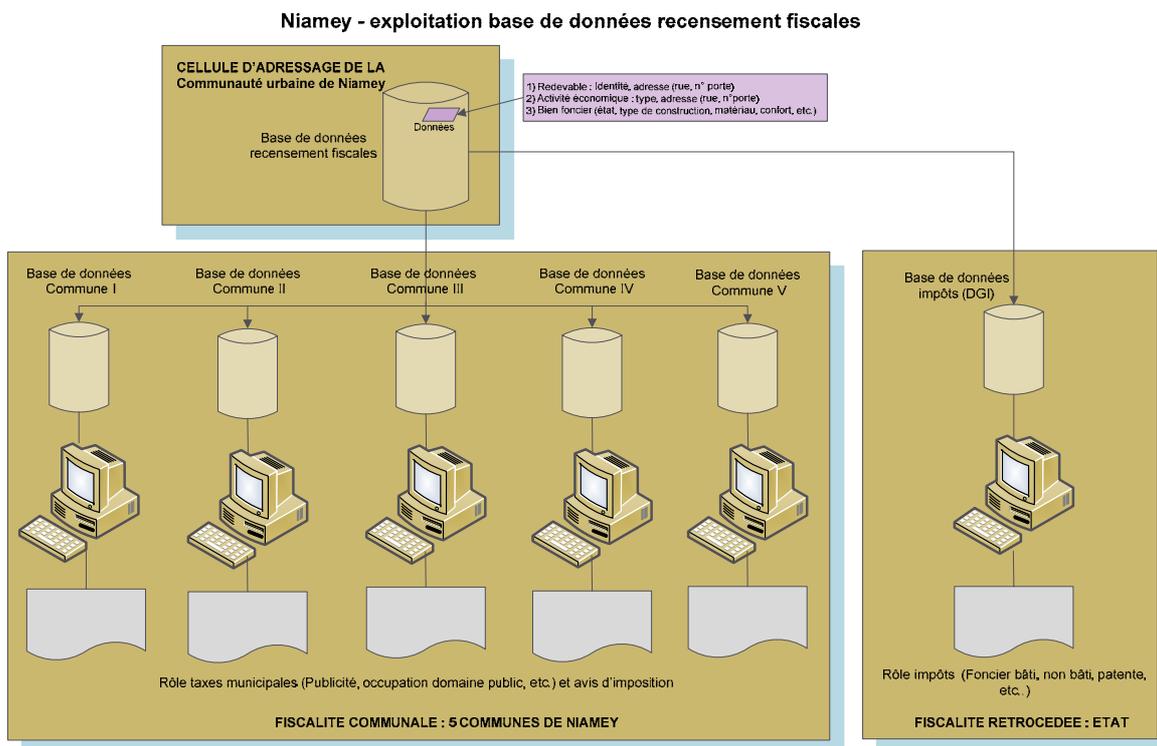
C'est un travail tout à fait remarquable dont il faut souligner le dialogue et le climat de confiance qui s'est instauré entre la communauté urbaine de Niamey et une administration centrale comme les impôts qui a généralement peu de contacts avec les municipalités.

Les retombées fiscales pour Niamey seront importantes. Un meilleur rendement notamment de la patente et de l'impôt foncier gérés par l'administration centrale des impôts et reversés en toute ou partie à la Ville. Les services fiscaux pourront rapprocher le fichier d'adressage et les rôles pour la constitution d'un « registre fiscal », document correspondant aux rôles complétés par les adresses.

De même, les services de l'assiette de la communauté urbaine et des communes de Niamey vont pouvoir disposer également d'un fichier des contribuables et des activités taxables dont ils ont la charge. Cela concerne, notamment, les occupations du domaine public, les taxes liées à la publicité, la gestion des taxis, etc.

Il faut souligner la grande cohérence entre l'opération d'adressage qui va permettre de mettre à jour les registres fiscaux et le projet d'informatisation de la comptabilité et des recettes municipales.

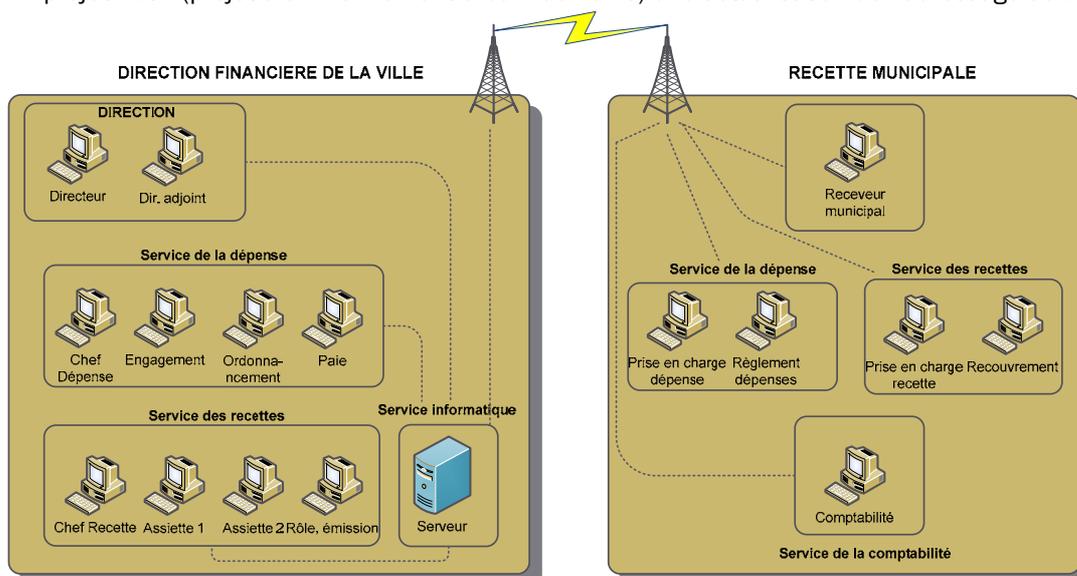
Pour la modernisation des services financiers notre appui consiste à réaliser la formation du personnel et de mettre à disposition nos outils logiciels.



3 - La modernisation des services financiers de Lomé

L'AIMF a financé la modernisation des services financiers de Lomé à partir de 2001. Cette opération a été menée en plusieurs phases :

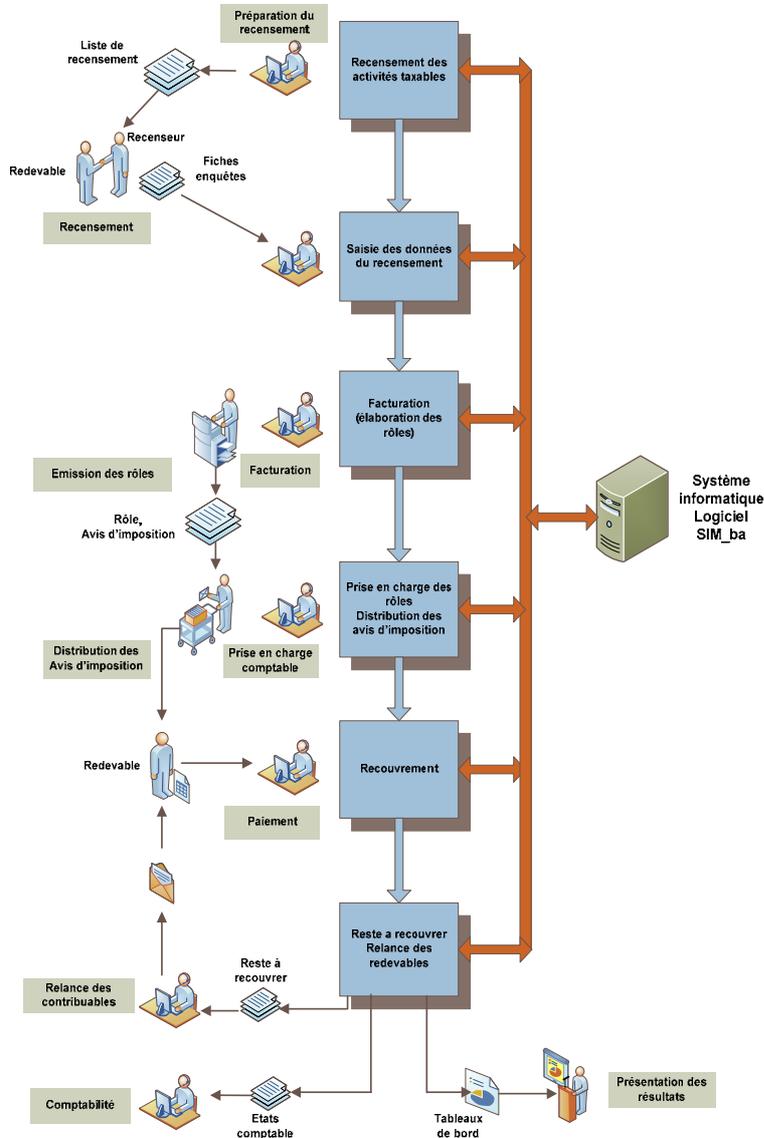
- Informatisation des services de l'ordonnateur
- Informatisation de la paie (700 agents)
- Informatisation des services du receveur municipal : mise en place d'une liaison BLR (boucle locale radio) entre les services financiers de la mairie et les services de la recette municipale (distance 1km).
- Informatisation de la gestion des recettes en partenariat avec l'AFD qui finance dans le cadre du projet PEUL (projet d'environnement urbain de Lomé) une actualisation de l'adressage de Lomé.



Les recettes concernées à ce stade de l'opération ne concernent que celles gérées directement par la ville (publicité, occupation du domaine public, station de distributions de carburants, etc.).

Ensuite, les services de l'Etat gérant les recettes fiscales (taxe de résidence, taxe professionnelle, foncier) dont une partie ou toute partie est reversée à la Ville de Lomé seront étroitement associés au projet notamment pour ce qui relève du recollage des rôles fiscaux avec le fichier d'adressage qui sera mis à jour.

Description de la gestion des recettes municipales



L'outil informatique intervient à tous les niveaux :

1. Préparation du recensement :

La matière imposable doit être réévaluée chaque année en adoptant des procédures d'actualisation courantes. Ces procédures permettent de garder une base fiscale à jour. Le logiciel permet d'imprimer la liste des activités taxables par voie et par numéro de porte. Ces listes sont ensuite exploitées par les recenseurs : le principe étant d'effectuer le recensement par rue et en la « remontant » porte par porte : les activités qui ont disparues de la liste seront rayées de la liste, celles qui existent seront éventuellement mises à jour et enfin les nouvelles feront l'objet d'une enquête approfondie et seront ajoutées à la liste. Les données du recensement sont consignées sur des fiches d'enquêtes.

2. Saisie des fiches d'enquêtes

Les fiches d'enquêtes sont centralisées au service de la recette qui procède à leur saisie au fur et à mesure de leur arrivée. La liquidation est calculée automatiquement en fonction des éléments

d'assiette saisis. Le logiciel permet de restituer la liste des activités taxables par quartier, rue, recenseur, etc.

3. Facturation (émission des rôles d'imposition)

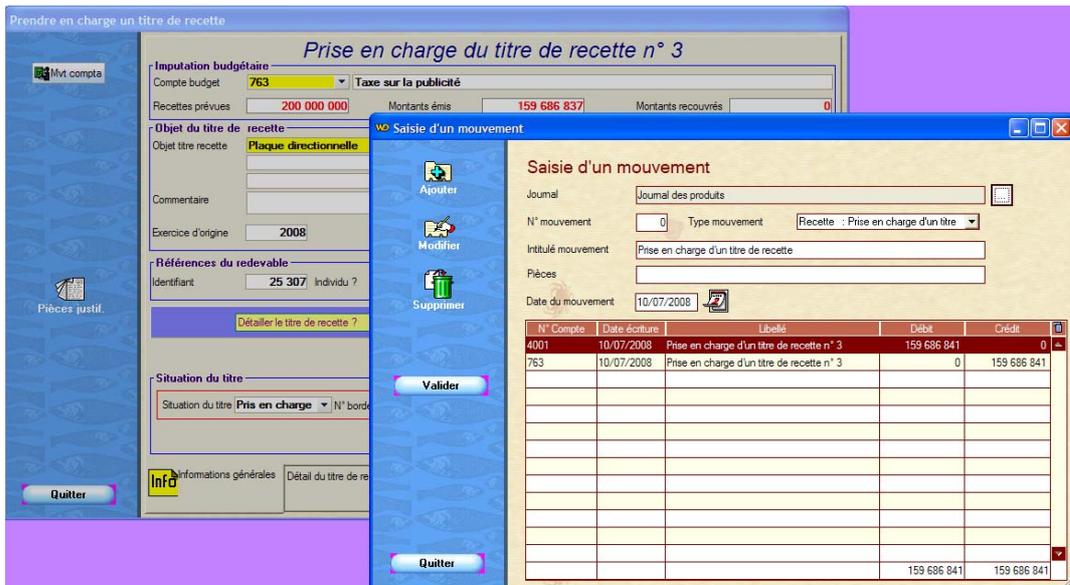
La facturation consiste à établir un rôle reprenant la liste des activités taxables concernées, un ordre de recette collectif par compte budgétaire et un avis de paiement pour chaque contribuable. Cet avis reprend pour chaque contribuable l'ensemble des impositions dont il est redevable.

L'ordre de recette et les avis de paiement, après visa de l'ordonnateur, sont communiqués à la recette municipale.

4. Prise en charge comptable

Après avoir effectué les contrôles auxquels il est tenu, le comptable prend en charge les ordres de recette dans sa comptabilité :

- Au journal des produits (crédit du compte budgétaire correspondant par le débit du compte de tiers correspondant à la catégorie des débiteurs). Les écritures sont générées et proposées au comptable pour validation
- Le grand livre sera servi par l'opération de centralisation des écritures



Les avis de paiement sont communiqués aux contribuables.

5. Recouvrement

Les paiements directs des contribuables au guichet de la recette municipale ou les recouvrements effectués sur le terrain par les régisseurs sont saisis sur le logiciel qui effectue en temps réel les opérations suivantes :

- Mise à jour des restes à recouvrer
- Mise à jour de la situation des comptes budgétaires et comptables (débit d'un compte de trésorerie et crédit compte de tiers correspondant à la catégorie des débiteurs)
- Gestion de la situation caisse

Cette intégration des opérations comptables permet de s'assurer que le solde du compte du tiers débiteur correspond au montant total de l'état des restes à recouvrer.

6. Reste à recouvrer, relance des contribuables

A partir des restes à recouvrer tenus à jour automatiquement au fur et à mesure des paiements enregistrés, il est possible d'instruire les relances auprès des contribuables défaillants. La liste de ces débiteurs peut être établie par rue et n° porte, ce qui facilite grandement la tâche des collecteurs.

Il appartient au Receveur Municipal d'engager des poursuites aux dépens du redevable, quitte à ce que des délais de paiement soient convenus. La procédure suit le cours suivant :

- rappels, puis commandement
- engagement des poursuites aux dépens du redevable,
- en cas de nécessité de saisie mobilière, immobilière ou sur salaires, le Receveur sollicite l'accord exprès de l'ordonnateur.

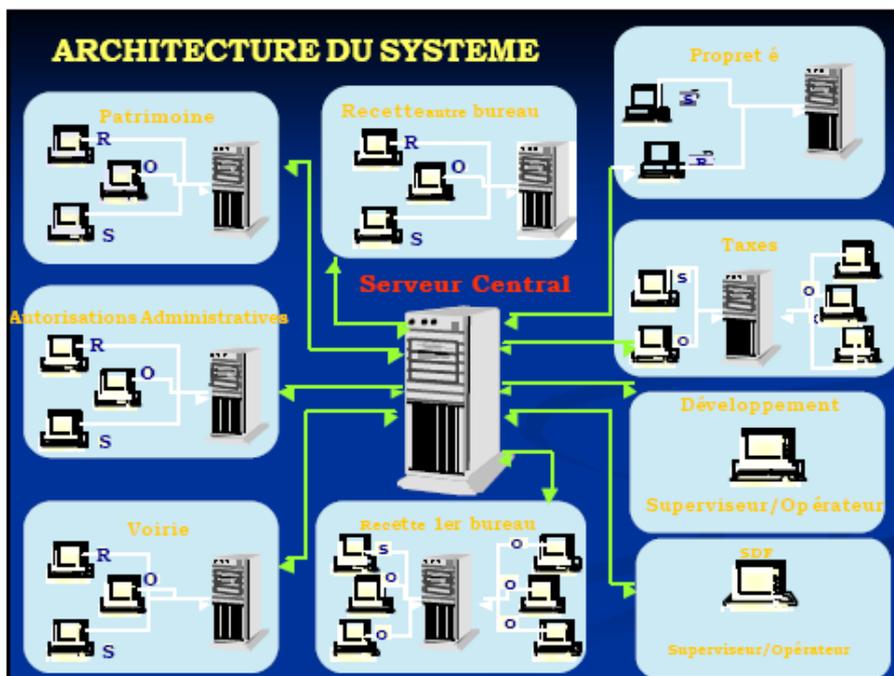
4 - La modernisation des services de recette de la Ville de Tunis

Engagé en 2001 ce projet s'est terminé en 2003.

Il consiste en la mise en place d'un système intégré de gestion des ressources budgétaires bâti autour des services gestionnaires de recettes et des bureaux de gestionnaires de recettes et des bureaux de recouvrement. Le financement a porté sur la réalisation d'un logiciel de gestion des recettes et sur l'acquisition d'équipements informatiques. Le logiciel a ensuite été déployé sur d'autres villes de la Tunisie par l'administration territoriale tunisienne.

Le système gère l'ensemble des taxes de la ville, de l'émission des avis d'imposition au recouvrement et à la comptabilisation. Sont gérés, notamment, la taxe sur les immeubles bâtis, la taxe sur les terrains non bâtis, la taxes sur les établissements à caractère industriel ou commercial (patente), les produits

de la voirie, des marchés municipaux, des autorisations administratives (panneaux publicitaires, kiosques, etc.).



Objectifs généraux

- Amélioration du recouvrement
- Raccourcissement des délais de recouvrement
- Paiement des taxes auprès de n'importe quelle recette municipale

Objectifs de gestion

- Identification unique des redevables
- Automatiser la liquidation des droits
- Automatiser la relance des redevables, les recouvrements par le suivi des impayés
- Constituer des tableaux de bord

Objectifs d'organisation

- Alléger les circuits par la mise en œuvre des opérations en temps réel et l'interconnexion des sites et la centralisation des données comptables.
- Normaliser la codification des données en se rapprochant des nomenclatures nationales
- Garantir l'ouverture du système informatique à d'autres systèmes informatiques pour l'échange des données

Objectifs opérationnels

- Permettre un accès en temps réel aux données fiscales
- Gestion de toutes les transactions en temps réel
- Assurer la sécurité du système

Les sites d'exploitation sont les suivants

- 4 recettes municipales
- 5 régies d'arrondissement
- 1 recette des régies
- D'autres sites sont en cours de mise en place

Ce système opérationnel depuis 2005 a permis notamment :

- D'améliorer sensiblement les recouvrements
- De décongestionner les guichets

5 - La modernisation de la gestion des recettes d'Antananarivo

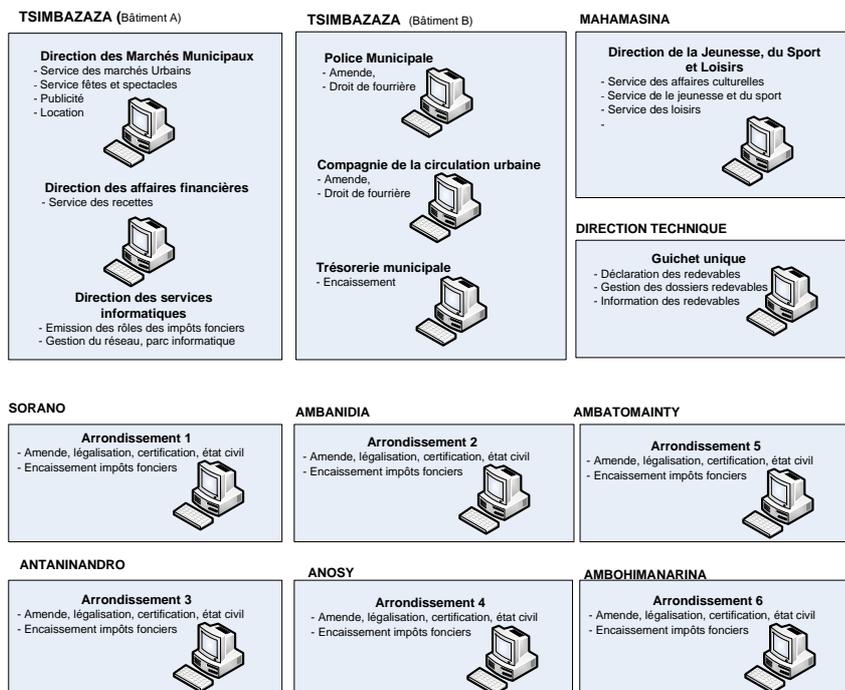
L'AIMF a financé en 2005 la modernisation des services financiers qui a consisté en particulier à l'informatisation de la gestion budgétaire. A partir de 2007 nous apportons également un appui à la mobilisation des ressources municipales. Il s'agissait, notamment d'informatiser et de mettre en réseau les 9 perceptions municipales (qui dépendent des impôts) en charge du recouvrement de l'impôt foncier (plus d'un tiers des recettes budgétaires). Le financement a consisté en l'acquisition d'équipements informatiques, la mise en réseau, la mise en œuvre d'un logiciel de gestion des recettes foncières développé par un prestataire local agréé par le Ministère des finances, la formation du personnel.

Pour soutenir sa politique de décentralisation, l'Etat malgache a dernièrement pris des initiatives visant à renforcer les capacités financières des communes et des régions. Une composante de la stratégie adoptée consiste à relancer la fiscalité locale, notamment par une meilleure mobilisation des l'impôt foncier. Ainsi une nouvelle instruction donne aux communes la compétence de procéder au recouvrement de l'impôt foncier. La commune urbaine est donc en train de redéployer les équipements informatiques et de réseau installés dans les perceptions dans les 6 arrondissements. Par ailleurs, elle est en train d'installer dans les locaux de la direction technique un guichet unique. Ce nouveau service est destiné à recevoir les déclarations des usagers et de les guider dans leurs démarches. Cette structure est en train de centraliser tous les dossiers des contribuables en provenance des services des impôts.

Cette nouvelle disposition devrait permettre à la commune de procéder a un meilleur recouvrement de l'impôt foncier. Le défi du Maire est d'augmenter de 40 % les recettes fiscales de la commune, notamment grâce à la perception de l'impôt foncier mais aussi de la mobilisation des autres ressources municipales. Actuellement, selon les autorités municipales, il y a beaucoup de difficultés dans le recouvrement. Le Maire a la volonté de mettre un terme à cette situation et de faire d'Antananarivo un modèle de bonne gouvernance

La commune urbaine d'Antananarivo installe 7 centres de traitements spécialisés par type de recette (publicité, droits de place des marchés, occupation du domaine, etc.). Au total avec les arrondissements, le guichet unique, ce sont 14 centres de traitement qui sont en cours d'installation.

Ces centres vont être dotés de 2 postes de travail qui sont financés par l'AIMF.



Commune urbaine d'Antananarivo : Topologie des sites de gestion des recettes

**La bonne gouvernance en fiscalité et finances locales :
Principes et pratiques de l'évaluation foncière au Québec**

PLAN

- Qu'est-ce que la « bonne gouvernance » ?
- Gouvernance d'entreprise : origine
- Gouvernance publique : les indicateurs de la Banque mondiale
- Eléments clés des finances locales au Québec
- La bonne gouvernance en évaluation foncière
 - Efficacité du processus de production du rôle d'évaluation
 - Équité et transparence du rôle d'évaluation
- Reddition des comptes et recours du contribuable
- Outil de meilleure pratique : le Web municipal

GOVERNEMENT ET GOUVERNANCE

Gouvernance : du latin « gubernare », mot synonyme de gouvernement en ancien français, puis oublié et passé à l'anglais au XVI^{ème} siècle comme « governance ».

« Governance » réapparaît (circa 1980) pour désigner « la manière de gouverner l'entreprise », puis plus tard, dans la gestion publique et le langage des institutions internationales (Banque mondiale, OCDE, ONU, FMI).

La gouvernance, c'est une approche de gestion mettant surtout en valeur la participation des parties prenantes aux objectifs de l'organisation.

Le gouvernement est une institution, la gouvernance est un processus.

AU DEBUT : LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Gouvernance d'entreprise : manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, impliquant notamment une revalorisation du rôle des actionnaires (minoritaires et majoritaires) et du conseil d'administration face à la direction de l'entreprise.

Rôle accru des parties prenantes (employés, fournisseurs, clients, banques et l'environnement externe de l'entreprise) dans une collaboration active avec la direction pour le succès de l'entreprise.

Transparence et diffusion de l'information.

Direction stratégique et surveillance de l'entreprise par un conseil d'administration responsable aux actionnaires ;

DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE A LA GOUVERNANCE PUBLIQUE

Gouvernance publique : manière dont l'institution publique est dirigée, administrée et contrôlée, impliquant une revalorisation du rôle des citoyens et des autres parties prenantes à la gestion de la chose publique.

Comment le pouvoir est-il exercé (démocratie, état de droit, etc.), qui influence (participation citoyenne, lobbies, etc.) qui décide (élus, fonction publique, etc.) et qui rend des comptes ?

On peut ainsi parler de gouvernance internationale, nationale, régionale, territoriale, locale et municipale.

LA GOUVERNANCE PUBLIQUE : PLUS COMPLEXE

Une gouvernance plus complexe :

- Mission d'efficacité et d'équité de l'action publique
- Nombre et diversité des parties prenantes

Caractère normatif de la « bonne gouvernance, au sens où elle doit conduire aux résultats sociaux économiques souhaités et recherchés.

Diversité des définitions de gouvernance d'entreprise ou de gouvernance publique.

Il n'y a pas de modèle unique, il y a plusieurs modèles, selon les objectifs recherchés et les situations.

LA GOUVERNANCE PUBLIQUE : EXEMPLE DES INDICATEURS DE LA BANQUE MONDIALE

Tentative de mesurer l'état de la gouvernance-pays :

- 6 grands indicateurs de la gouvernance
- 212 pays (année 2007).

Pour la Banque mondiale, la gouvernance, ce sont les traditions et les institutions par lesquelles l'autorité s'exerce dans un pays :

- Le processus par lequel les pouvoirs publics sont choisis, suivis et remplacés
- La capacité des pouvoirs publics à élaborer et appliquer efficacement des politiques saines
- Le respect par les citoyens et l'Etat des institutions qui régissent les interactions économiques et sociales entre eux

LES INDICATEURS

Voix citoyenne et responsabilité : mesure la participation des citoyens d'un pays à la sélection de leurs gouvernants, ainsi que la liberté d'expression, d'association et de presse.

Stabilité politique et absence de violence : mesure la probabilité d'une déstabilisation ou d'un renversement de gouvernement par des moyens inconstitutionnels ou violents, y compris le terrorisme.

Efficacité des pouvoirs publics : mesure la qualité des services publics et de la fonction publique et son niveau d'indépendance vis-à-vis des pressions politiques.

Qualité de la réglementation : mesure la capacité des pouvoirs publics à élaborer et appliquer de bonnes politiques et réglementations favorables au développement du secteur privé.

Etat de droit : mesure le degré de confiance des citoyens dans les règles sociales par le respect des contrats, les compétences de la police et des tribunaux, la perception de la criminalité et de la violence.

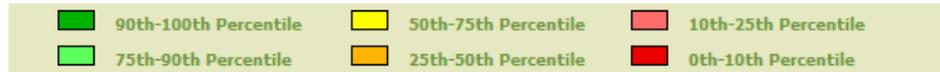
Lutte contre la corruption : mesure l'utilisation des pouvoirs publics à des fins d'enrichissement personnel (grande et petite corruption), ainsi que « la prise en otage » de l'Etat par les élites et les intérêts privés.

LE CAS DU CANADA EN 2007

CANADA

Governance Indicator	Sources	Year	Percentile Rank (0-100)	Governance Score (-2.5 to +2.5)	Standard Error
Voice and Accountability	12	2007	93.3	+1.36	0.15
Political Stability	11	2007	85.1	+1.02	0.20
Government Effectiveness	11	2007	96.2	+1.92	0.18
Regulatory Quality	9	2007	94.2	+1.61	0.21
Rule of Law	16	2007	96.2	+1.86	0.13
Control of Corruption	14	2007	95.7	+2.09	0.13

Expand All Collapse All

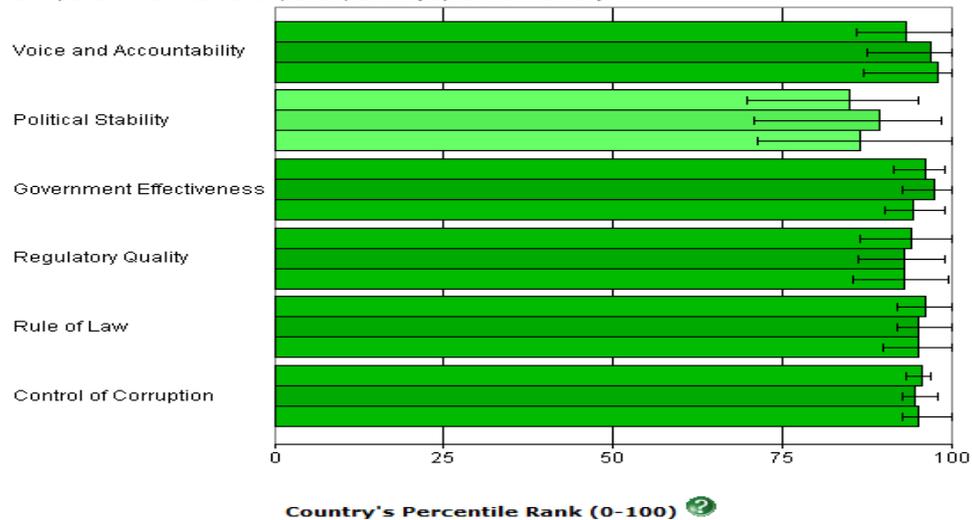


Source: Kaufmann D., A. Kraay, and M. Mastruzzi 2008: Governance Matters VII: Governance Indicators for 1996-2007

CANADA : COMPARAISON 1998, 2003, 2007

CANADA

Comparison between 2007, 2003, 1998 (top-bottom order)



Source: Kaufmann D., A. Kraay, and M. Mastruzzi 2008: Governance Matters VII: Governance Indicators for 1996-2007

LA GOUVERNANCE PUBLIQUE PAYS-REGION-VILLE

La gouvernance publique, surtout au niveau des mécanismes, doit tenir compte des spécificités et des cultures propres à chaque pays et à chaque région.

En gouvernance locale, il y a des différences importantes entre les villes du nord et les villes du sud, entre les villes de l'Amérique et celles de l'Europe et celles de l'Afrique.

En gouvernance de la fiscalité et des finances locales, les différences sont encore plus importantes, selon que la structure d'Etat est unitaire ou fédérative, comme c'est le cas au Canada.

Les observations qui suivent sont tirées de l'expérience québécoises en fiscalité et finances locales.

ELEMENTS CLES DE LA FISCALITE ET DES FINANCES LOCALES AU QUEBEC

Les municipalités relèvent de la compétence exclusive de l'Assemblée nationale du Québec, une province du Canada.

Forte influence du modèle anglo-saxon dans l'organisation de la fiscalité et des finances locales.

Grande autonomie politique, administrative et financière conférée aux municipalités par le gouvernement du Québec (87 % des revenus des villes proviennent de sources locales).

Exclusivité des municipalités à l'impôt foncier sur la valeur des immeubles, les autres formes de taxation relevant des gouvernements du Québec et du Canada.

PARTAGE DES COMPETENCES ENTRE L'ETAT QUEBECOIS ET LES MUNICIPALITES

	Etat québécois	Municipalités
Santé et services sociaux	●	*
Solidarité sociale	●	*
Habitation	●	●
Éducation	●	●
Réseau routier	●	●
Transport en commun	**	●
Services policiers	●	●
Pompiers	●	●
Eau potable	●	●
Assainissement des eaux	●	●
Matières résiduelles	●	●
Loisirs et culture	●	●
Parcs et espaces naturels	●	●
Aménagement du territoire et urbanisme	●	●

* La Ville de Montréal administre l'aide sociale sur son territoire en vertu d'une entente ad hoc.

** Dans la région métropolitaine de Montréal, une agence gouvernementale, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a notamment pour mission d'accroître les services de transport collectif afin d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes sur ce territoire.

REVENUS LOCAUX CONSOLIDÉS 2007



Activités financières - Revenus consolidés (000 \$)

<u>Revenus</u>	<u>Municipalités locales</u>	<u>Municipalités régionales de comté</u>	<u>Communautés métropolitaines</u>	<u>Éliminations et ajustements</u>	<u>Total consolidé</u>
Taxes	8 577 707,0	-	-	-	8 577 707,0
Paiements tenant lieu de taxes	700 019,3	-	-	-	700 019,3
Répartitions aux municipalités membres	-	226 215,5	65 637,9	(291 853,4)	0,0
Services rendus aux org. mun.	232 672,9	29 803,2	983,9	(263 460,0)	0,0
Autres services rendus	873 259,0	25 533,9	0,0	-	898 792,8
Autres revenus	1 694 302,0	23 041,4	1 080,0	(56 281,1)	1 662 142,4
Transferts	1 583 536,9	105 736,1	15 065,0	-	1 704 338,0
Quote-part dans les rés. nets d'ent.mun.	428,6	0,0	0,0	-	428,6
Total	13 661 925,6	410 330,1	82 766,8	(611 594,4)	
<i>Éliminations et ajustements</i>	<i>(288 560,5)</i>	<i>(256 412,1)</i>	<i>(66 621,8)</i>	<i>(611 594,4)</i>	
Total des rev. consolidés avant transfert	<u>13 373 365,1</u>	<u>153 918,0</u>	<u>16 145,0</u>		<u>13 543 428,2</u>
Rev.spécifiques transf. aux act.d'inv.	(542 973,2)	(4 007,6)	0,0	1 482,5	(545 498,3)
<i>Éliminations et ajustements</i>		1 482,5	0,0		
Total des revenus consolidés	<u>12 830 392,0</u>	<u>151 392,9</u>	<u>16 145,0</u>		<u>12 997 929,8</u>

DEPENSES LOCALES CONSOLIDÉES 2007



Activités financières - Dépenses de fonctionnement et surplus (déficit) consolidés (000 \$)

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	<u>Municipalités locales</u>	<u>Municipalités régionales de comté</u>	<u>Communautés métropolitaines</u>	<u>Éliminations et ajustements</u>	<u>Total consolidé</u>
Administration générale	1 728 759,0	90 604,7	8 196,2	(83 348,6)	1 744 211,3
Sécurité publique	2 092 825,2	23 811,6	0,0	(92 692,3)	2 023 944,5
Transport	2 869 654,6	34 711,4	280,0	(125 178,2)	2 779 467,8
Hygiène du milieu	1 484 218,3	112 460,9	3 610,8	(146 834,9)	1 453 455,1
Santé et bien-être	171 721,4	486,0	52 311,6	(23 133,5)	201 385,5
Aménagement, urbanisme et développement	543 369,9	125 093,6	12 362,1	(51 517,2)	629 308,3
Loisirs et culture	1 391 150,3	9 131,1	25 560,0	(34 622,2)	1 391 219,2
Réseau d'électricité	210 316,6	-	-	(29 094,9)	181 221,7
Frais de financement	958 688,5	6 256,6	2 217,7	(25 172,6)	941 990,2
Total	11 450 703,7	402 556,0	104 538,4	(611 594,4)	11 346 203,7
<i>Éliminations et ajustements</i>	<i>(570 084,4)</i>	<i>(40 526,1)</i>	<i>(983,9)</i>	<i>(611 594,4)</i>	
Total des dép.de fonct. consolidées	<u>10 880 619,3</u>	<u>362 029,9</u>	<u>103 554,5</u>		<u>11 346 203,7</u>
Remboursement de la dette à l.t.	1 501 329,6	13 279,2	2 325,0	-	1 516 933,8

QUELQUES CHIFFRES

Revenus locaux (sans transfert) :	1 500 \$ p.c.
Pour la ville de Québec :	1 700 \$ p.c.
Richesse foncière uniformisée :	75 143 \$ p.c.

Près de 65 % des revenus des municipalités sont basés sur les valeurs marchandes immobilières, en autre :

- Taxes foncières (6 taux variés pour les immeubles résidentiels, non résidentiels et agricoles)
- Paiements fédéraux et provinciaux tenant lieu de taxes

D'où l'importance du rôle d'évaluation foncière municipale (cadastre fiscal).

LE RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Résumé des variations au rôle pour l'agglomération de Québec

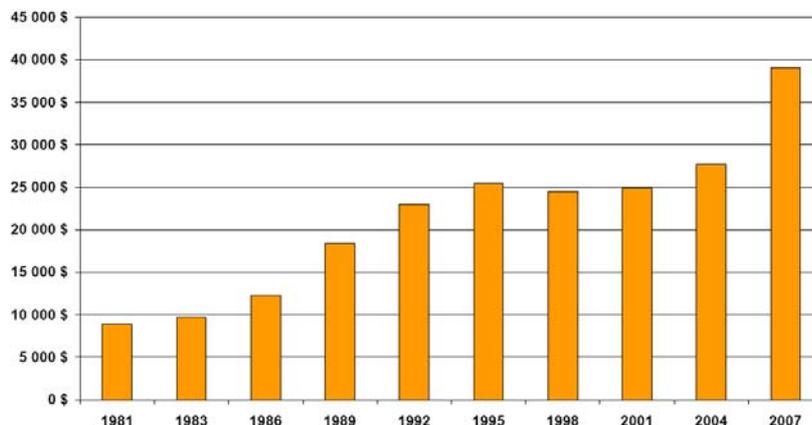
Catégorie	Immeubles imposables			Immeubles non imposables			Total du rôle		
	Dernière Compilation 2006 ⁽¹⁾ (\$)	Dépôt 2007 ⁽²⁾ (\$)	Variation (%)	Dernière Compilation 2006 ⁽¹⁾ (\$)	Dépôt 2007 ⁽²⁾ (\$)	Variation (%)	Dernière Compilation 2006 ⁽¹⁾ (\$)	Dépôt 2007 ⁽²⁾ (\$)	Variation (%)
Résidentielle	18 083 602 536	25 001 908 537	38,3%	428 926 426	476 429 563	11,1%	18 512 528 962	25 478 338 100	37,6%
Condominium	1 932 108 454	2 720 001 716	40,8%	1 007 146	1 589 784	57,0%	1 933 115 600	2 721 591 500	40,8%
1 logement	10 676 318 676	14 850 360 852	39,1%	10 971 624	15 491 348	41,2%	10 687 290 300	14 865 852 200	39,1%
2 logements	1 225 339 253	1 723 597 191	40,7%	1 743 609	2 543 709	45,9%	1 227 082 862	1 726 140 900	40,7%
3 logements	623 717 025	907 056 875	45,4%	1 297 875	1 905 625	46,8%	625 014 900	908 962 500	45,4%
4 logements	281 276 410	419 139 460	49,0%	28 390	50 040	76,3%	281 304 800	419 189 500	49,0%
5 logements	136 046 094	186 316 470	37,0%	259 406	370 030	42,8%	136 305 500	186 686 500	37,0%
6 à 9 logements	583 240 582	829 922 497	42,3%	1 789 918	2 448 503	38,3%	585 010 500	832 371 000	42,3%
10 à 19 logements	448 746 000	621 328 100	38,5%	857 000	1 088 900	27,1%	449 603 000	622 417 000	38,4%
20 à 29 logements	250 620 000	336 031 000	34,1%	1 400 000	1 400 000	0,0%	252 020 000	337 431 000	33,9%
30 à 49 logements	350 560 000	462 144 000	31,8%	7 225 000	4 934 000	-31,7%	357 785 000	467 078 000	30,5%
50 à 99 logements	363 220 000	453 429 000	24,8%	5 440 000	11 457 000	110,6%	368 660 000	464 886 000	26,1%
100 à 199 logements	354 957 000	426 820 000	20,2%	0	0	0,0%	354 957 000	426 820 000	20,2%
200 logements et plus	323 792 000	378 118 000	16,8%	0	0	0,0%	323 792 000	378 118 000	16,8%
Habitations en commun	423 497 042	519 016 076	22,6%	392 653 058	428 511 424	9,1%	816 150 100	947 527 500	16,1%
Industries manufacturières	418 634 500	465 068 500	10,8%	6 400 000	7 329 000	14,5%	426 034 500	472 397 500	10,9%
Transport	182 236 252	211 935 143	16,3%	385 004 448	412 269 516	7,1%	567 240 700	624 204 659	10,0%
Commercial	2 832 991 320	3 587 549 680	26,6%	17 814 580	15 925 120	-10,6%	2 850 805 900	3 603 474 800	26,4%
Centres commerciaux	1 206 240 220	1 761 976 060	46,1%	8 527 180	8 651 440	1,5%	1 214 767 400	1 770 627 500	45,8%
Hôtels, motels	554 507 000	606 272 000	9,3%	493 000	493 000	0,0%	555 000 000	606 765 000	9,3%
Services	1 741 635 475	2 277 928 670	30,8%	3 954 923 304	4 389 259 980	10,5%	5 696 558 780	6 647 188 650	16,7%
Immeubles à bureaux	927 739 483	1 323 780 920	42,7%	367 069 017	513 495 080	39,9%	1 294 808 500	1 837 276 000	41,9%
Culturelle, récréative	287 885 705	389 298 324	35,2%	702 926 555	689 561 126	-4,7%	990 812 260	1 058 859 450	6,9%
Parcs	27 444 900	30 128 100	9,8%	138 484 890	149 410 960	7,9%	165 929 790	179 539 060	8,2%
Production, richesse naturelle	75 314 470	100 676 510	33,7%	8 751 100	10 224 800	16,8%	84 065 570	110 901 310	31,9%
Immeubles non exploités	339 134 204	556 989 672	64,2%	162 060 111	212 751 786	31,3%	501 194 315	769 741 438	53,8%
Total du rôle	23 962 434 463	32 591 355 036	36,0%	5 666 806 524	6 173 750 871	8,9%	29 629 240 987	38 765 105 907	30,8%

(1) Valeur réelle au 1er juillet 2002

(2) Valeur réelle au 1er juillet 2005

ÉVOLUTION DE LA VALEUR IMMOBILIÈRE TOTALE

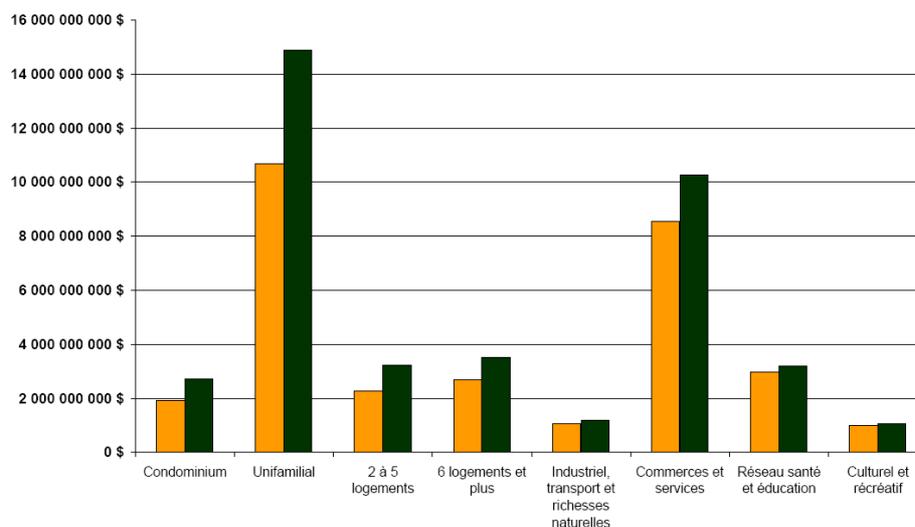
Évolution de la valeur du parc immobilier de l'agglomération de Québec en millions de \$



Ville de Québec

EVOLUTION 2002-2005 DES VALEURS DES CATEGORIES D'IMMEUBLES

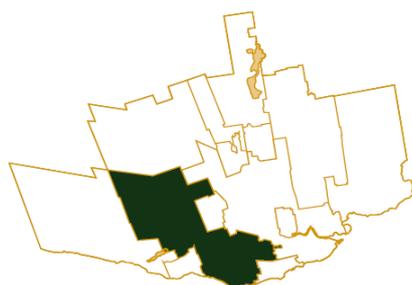
Évolution de la valeur des principales catégories d'immeubles pour l'agglomération de Québec



Ville de Québec

EVOLUTION DES VALEURS PAR SECTEUR URBAIN

Statistiques de la ville de Québec



Secteur Sainte-Foy

Valeurs	Dernière compilation 2006 (milliers \$)	Nouveau rôle 2007 (milliers \$)	Variation (%)
Imposables	4 794 666	6 275 511	31,0
Exemptes	1 440 006	1 599 593	11,0
Totales	6 234 672	7 875 104	26,0

Nombre d'unités d'évaluation: 22 766

Évolution de la valeur des principales catégories d'immeubles imposables (milliers \$)

	Condominium	Unifamilial	2 à 5 logements	6 logements et plus	Industriel, transport et richesses naturelles	Commerces et services	Autres Immeubles
Dernière compilation 2006	569 602	1 756 512	177 954	677 461	100 208	1 299 851	111 571
Dépôt 2007	763 548	2 389 271	240 712	870 549	122 051	1 643 119	122 689
Variation	34,0%	36,0%	35,3%	28,5%	21,8%	26,4%	10,0%

Ville de Québec

COMMENT ASSURER UNE BONNE GOUVERNANCE EN EVALUATION FONCIERE

1. Efficacité du processus de production du rôle d'évaluation
 - a. Simplicité administrative
 - b. Normalisation gouvernementale
 - c. Décentralisation municipale de la production
2. Équité et transparence du rôle d'évaluation
 - a. La transparence contribue à l'équité
 - b. Équité horizontale : à situation fiscale égale, taxation égale

- c. Accessibilité et diffusion des informations sur le rôle d'évaluation
3. Reddition des comptes et recours du contribuable
- a. Indicateurs de performance des rôles d'évaluation
 - b. Contestation des valeurs foncières : révision et tribunal administratif

EFFICACITE DU PROCESSUS DE PRODUCTION DU ROLE D'EVALUATION

- Simplicité administrative
 - Faible coût administratif d'environ 1,2 %
 - Encadrement professionnel : OEAQ et AEMQ
- Normalisation gouvernementale de la production décentralisée
 - Encadrement législatif et règlementaire
 - Manuel d'évaluation foncière du Québec (7 volumes)
 - Partenariat Québec-municipalités continu
- Décentralisation municipale de la production
 - Production triennale du rôle d'évaluation
 - Valeurs marchandes établies par des méthodes analytiques (comparaison des ventes, coût de remplacement et actualisation des revenus)
 - Dossiers : mutations, unité-voisinage, matrice graphique et évaluation
 - Tenue à jour du rôle pendant le cycle triennal

SITE WEB DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET REGIONS

The screenshot shows the website interface for 'Affaires municipales et Régions Québec'. At the top, there is a navigation bar with links for 'Accueil', 'Plan du site', 'Nous joindre', and 'Portail Québec'. Below this is a main menu with categories: 'Organisation municipale', 'Régions et ruralité', 'Métropole', 'Infrastructures', 'Aménagement et gestion du territoire', and 'Finances - Fiscalité - Évaluation foncière'. A search bar is located below the menu. The main content area is titled 'Finances Fiscalité Évaluation foncière' and 'Publications électroniques'. It includes a sidebar with a tree view of the site structure: Ministère, Législation, Publications, Bureau municipal, Observatoire municipal, Communiqués, Sites à consulter, and Répertoire des municipalités. The main content area contains several sections with dropdown menus and 'Afficher' buttons: 'Richesse foncière uniformisée' (Exercice financier 2008), 'Prévisions budgétaires des organismes municipaux' (Exercice financier 2007), 'Ratios financiers et indices' (Exercice financier 2007), and 'Finances des organismes municipaux (rapports financiers)' (Exercice financier 2005).

LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE ET SON CONTENU

LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE ET SON CONTENU

Le rôle d'évaluation foncière est un résumé de l'inventaire des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité. Sa principale utilité consiste à indiquer leur valeur réelle, aux fins de la taxation municipale et scolaire.

Le formulaire du rôle d'évaluation (2.6.4 C MAMM) est le document, prescrit par la réglementation, à partir duquel les conclusions de l'évaluation des immeubles sont transmises à la municipalité pour laquelle est confectionné le rôle. En effet, les données qui y sont contenues proviennent de celles consignées au dossier d'évaluation, préalablement constitué pour chaque unité d'évaluation à inscrire au rôle. Ce formulaire peut contenir, sur une seule page, les données relatives à quatre unités d'évaluation.

Pour toute unité d'évaluation, les renseignements prescrits sont décrits dans les encadrés entourant le modèle type, présenté à titre d'exemple, pour une résidence unifamiliale, fictive, désignée comme un bien culturel immobilier classé. Les renseignements identifiés par un point ou une lettre verte dans ces encadrés sont toujours indiqués au rôle d'évaluation, alors que les autres sont requis si la situation s'applique.

MATRICULE

Le matricule est l'identifiant numérique de chaque unité d'évaluation. Il est composé de trois parties :

- Code géographique de la municipalité où est située l'unité d'évaluation (3 chiffres).
- Coordonnées issues de la matrice graphique identifiant le centre approximatif de l'unité d'évaluation (10 chiffres).
- Chiffres supplémentaires pouvant servir à compléter le matricule :
 - chiffre auto-identificateur (1 chiffre)
 - numéro du bâtiment, s'il y a lieu (3 chiffres)
 - numéro du local, s'il y a lieu (4 chiffres).

BLOC '00 CARACTÉRISTIQUES DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION

Cette ligne contient diverses informations sur l'unité d'évaluation :

J Code de mise à jour du dossier :

- Création
- Modification
- Annulation

N Nombre de logements :

P Nombre d'autres locaux :

R Nombre d'étages :

T Code du type de bâtiment :

- Attaché
- Détaché

C Code de classe du bâtiment :

- Construction prestigieuse
- Construction haut de gamme
- Construction conforme au contenu du barème
- Construction économique
- Construction rudimentaire ou provisoire

R Code de mixité non résidentielle :

Code référant au pourcentage de contribution de la partie non résidentielle dans la valeur totale de l'unité d'évaluation ou, dans le cas d'une EAE, dans la valeur non agricole de l'unité d'évaluation. Cette codification est reportée au volume 2 du Manuel d'évaluation foncière du Québec.

Exemple : Code 5 = 70 % ou plus et moins de 65 %

I Code de mixité industrielle :

Code référant au pourcentage que représente, par rapport à la superficie non résidentielle totale de l'unité d'évaluation, la superficie utilisée ou destinée principalement à des fins de production industrielle. Cette codification est reportée au volume 2 du Manuel d'évaluation foncière du Québec.

Exemple : Code 3 = 25 % à moins de 75 %

U Code d'utilisation :

Code référant à l'utilisation prédominante (ou s'il y a plusieurs) de l'unité d'évaluation. Cette codification est reportée au volume 3-A du Manuel d'évaluation foncière du Québec.

Exemple : Code 100 = résidentiel

BLOC '01 Valeur

Le rôle d'évaluation foncière est un résumé de l'inventaire des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité. Sa principale utilité consiste à indiquer leur valeur réelle, aux fins de la taxation municipale et scolaire.

Le formulaire du rôle d'évaluation (2.6.4 C MAMM) est le document, prescrit par la réglementation, à partir duquel les conclusions de l'évaluation des immeubles sont transmises à la municipalité pour laquelle est confectionné le rôle. En effet, les données qui y sont contenues proviennent de celles consignées au dossier d'évaluation, préalablement constitué pour chaque unité d'évaluation à inscrire au rôle. Ce formulaire peut contenir, sur une seule page, les données relatives à quatre unités d'évaluation.

Pour toute unité d'évaluation, les renseignements prescrits sont décrits dans les encadrés entourant le modèle type, présenté à titre d'exemple, pour une résidence unifamiliale, fictive, désignée comme un bien culturel immobilier classé. Les renseignements identifiés par un point ou une lettre verte dans ces encadrés sont toujours indiqués au rôle d'évaluation, alors que les autres sont requis si la situation s'applique.

BLOC '02 RÉPARTITION FISCALE

Numéros identifiant la loi, l'article et l'alinéa ou le paragraphe à l'origine de l'exemption, de la compensation ou du remboursement (aucune inscription lorsque la partie d'immeuble n'est pas concernée). Dans le cas d'une exemption, la source législative est inscrite vis-à-vis de « T » ou de « B ». Lorsqu'il y a compensation (ou remboursement), la source législative est inscrite vis-à-vis de « V ».

Codes d'imposabilité identifiant le statut fiscal de la partie concernée.

Parties de l'unité d'évaluation concernées par la répartition fiscale :

T Terrain B Bâtiment I Immeuble

Détails sur la valeur faisant l'objet d'une répartition fiscale. La somme des montants des « T », des « B » et des « I » est égale à la valeur respective de « T », de « B » et de « I » du bloc '01.

VALEUR TOTALE IMPOSABLE POUR FINS SCOLAIRES D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE ENREGISTRÉE

Valeur totale imposable, aux seules fins de la taxe scolaire, d'une exploitation agricole enregistrée (valeur imposable du terrain limitée à 375 \$ l'hectare).

UNITÉ D'ÉVALUATION CONSIDÉRÉE COMME ÉTANT UN TERRAIN VAGUE (DÉSERTÉ)

Indique si OUI ou NON l'unité d'évaluation est considérée comme étant un terrain vague déserté.

BLOC '75 NOM ET ADRESSE POSTALE DU(DES) PROPRIÉTAIRE(S)

Ce bloc identifie le(s) propriétaire(s) de l'unité d'évaluation :

N Nom du(s) propriétaire(s) au sens de la Loi sur la fiscalité municipale.

A Numéro du propriétaire (dans le cas où l'on en dénombre plusieurs).

R Adresse postale du propriétaire.

M Municipalité locale.

C Complément de l'adresse postale, incluant le code postal.

T Code du type de possession ou d'occupation. Exemples : 1 : propriétaire; 2 : usufructier; 3 : copropriétaire par déclaration.

D Date d'inscription au rôle : Date à laquelle le propriétaire actuel est devenu propriétaire de l'unité d'évaluation en cause (au sens de la Loi sur la fiscalité municipale).

BLOC '73 DONNÉES DU RÔLE ANTERIEUR

Cette ligne contient certaines données du rôle antérieur, quant à l'unité d'évaluation en cause :

A Matricule B Valeur du bâtiment
I Valeur du terrain

BLOC '72 ADRESSE DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION

Cette ligne contient l'adresse civile principale de l'unité d'évaluation concernée.

BLOC '79 DESCRIPTION DU TERRAIN

Cette ligne contient les données relatives à la description du terrain porté au rôle :

F Mesure linéaire frontale du terrain dont l'adresse est indiquée au bloc '72.

P Mesure linéaire représentative de la profondeur moyenne de ce terrain.

S Superficie totale du terrain portée au rôle.

V Numéro de l'unité de voisinage dans laquelle est comprise l'unité d'évaluation.

U Code référant à l'usage le meilleur et le plus profitable de l'unité d'évaluation :

D Zone agricole (0 : unité non zonée, 1 : unité zonée en partie, 2 : unité zonée en entier).

Y Superficie totale du terrain de l'EAE.

Z Superficie du terrain de l'EAE située en zone agricole.

PATRIMOINE IMMOBILIER DU QUÉBEC

Tableau provincial de l'évaluation foncière uniformisée

Exercice financier 2008

Utilisation	Évaluation foncière uniformisée imposable				Évaluation foncière uniformisée non imposable			
	Unités d'éval.	Terrains (\$)	Bâtiments (\$)	Immeubles (\$)	Unités d'éval.	Terrains (\$)	Bâtiments (\$)	Immeubles (\$)
Condominiums résidentiels	187 856	5 126 887 477	31 510 704 192	36 637 591 669	9	7 489 850	16 322 952	23 812 802
Résidences d'un logement (sauf condo)	1 556 966	70 127 641 954	202 849 379 418	272 977 021 372	1 802	64 886 204	193 037 388	257 923 592
Résidences de 2 à 5 logements	300 692	18 705 481 979	54 279 883 589	72 985 365 568	242	14 967 224	47 125 861	62 093 085
Résidences de 6 logements et plus	48 956	7 847 795 622	29 202 270 360	37 050 065 982	59	41 787 934	94 847 431	136 635 364
Chalets	158 506	4 918 379 277	8 528 460 993	13 448 840 268	625	85 261 279	30 261 474	115 522 753
Industries	31 546	4 320 939 889	18 970 345 005	23 291 284 895	664	486 006 437	395 662 448	881 668 885
Commerces et services	82 255	16 510 235 647	53 393 632 561	69 903 868 206	25 239	14 461 113 276	38 966 395 135	53 427 508 410
Agriculture	114 844	12 660 736 103	8 370 738 291	21 031 474 397	501	63 582 127	47 040 200	110 622 327
Terrains vagues	379 281	11 406 663 318	14 455 920	11 421 119 238	70 626	6 861 761 745	1 424 912	6 863 186 657
Autres immeubles	219 998	6 826 722 658	13 207 118 790	20 033 841 447	48 490	5 254 742 709	7 663 568 267	12 918 310 977
Évaluation foncière totale	3 080 900	158 451 483 924	420 326 989 119	578 778 473 042	148 257	27 341 598 785	47 455 686 068	74 797 284 852

ÉQUITÉ ET TRANSPARENCE DU RÔLE D'ÉVALUATION

La transparence contribue à l'équité. La transparence décourage les abus, l'évasion fiscale, la corruption.

Mécanisme : diffusion des informations sur le rôle d'évaluation :

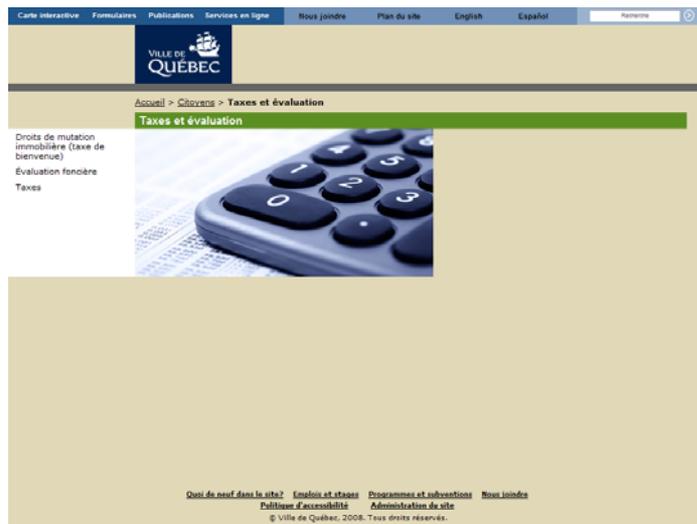
- Avis public de dépôt du rôle d'évaluation au bureau du greffier
- Avis personnel d'évaluation, envoyé à chaque propriétaire immobilier

Objectif : informer les contribuables et les propriétaires des nouvelles valeurs et de leurs droits à cet égard.

Mécanisme : accessibilité en ligne (site Web municipal) aux fiches de propriété de tous les immeubles de la municipalité, incluant :

- Le nom du propriétaire de l'immeuble
- Les valeurs foncières imposables (terrain et bâtiment)
- Les impôts fonciers payés (deux dernières années)

TAXATION ET EVALUATION EN LIGNE



RECHERCHE D'UNE FICHE DE PROPRIETE SI L'ADRESSE EST INCONNUE : CARTE INTERACTIVE



RESIDENCE SITUEE SUR L'AVENUE WILFRID-LAURIER



RECHERCHE D'UNE FICHE DE PROPRIETE PAR NOM DE RUE, LOT, MATRICULE OU CODE POSTAL

VILLE DE QUÉBEC

Rôles d'évaluation foncière

Recherche
Vous pouvez effectuer votre recherche de quatre façons :

- soit par nom de rue;
- soit par numéro de lot;
- soit par numéro de matricule;
- soit par code postal.

Après avoir sélectionné le nom de la ville où se trouve la propriété pour laquelle vous désirez obtenir des renseignements, remplissez le champ correspondant au mode de recherche choisi.

Au besoin, veuillez vous référer aux consignes ci-contre ou à l'[aide](#).

Nom de la ville
 Québec L'Ancienne-Lorette Saint-Augustin-de-Desmaures

Nom de la rue

Numéro de lot

Numéro de matricule

Code postal

EXEMPLE : RECHERCHE PAR NOM DE RUE ET NUMERO

VILLE DE QUÉBEC

Rôles d'évaluation foncière

Recherche
Vous pouvez effectuer votre recherche de quatre façons :

- soit par nom de rue;
- soit par numéro de lot;
- soit par numéro de matricule;
- soit par code postal.

Après avoir sélectionné le nom de la ville où se trouve la propriété pour laquelle vous désirez obtenir des renseignements, remplissez le champ correspondant au mode de recherche choisi.

Au besoin, veuillez vous référer aux consignes ci-contre ou à l'[aide](#).

Nom de la ville
 Québec L'Ancienne-Lorette Saint-Augustin-de-Desmaures

Nom de la rue
Wilfrid-Laurier, Avenue / Québec

Numéro d'immeuble
de : 490 à 490

Numéro de lot

Numéro de matricule

Code postal

FICHE DE PROPRIETE

Extrait du rôle d'évaluation 2007-2008-2009  Imprimer cette page
(Date du marché : 1^{er} juillet 2005)

498 Avenue Wilfrid-Laurier
Québec
G1R 2L2

	Valeur du terrain	Valeur du bâtiment	Valeur totale
Imposable :	119 000 \$	876 000 \$	995 000 \$
Non imposable :	0 \$	0 \$	0 \$

Valeur du terrain	Valeur du bâtiment	Valeur totale
119 000 \$	876 000 \$	995 000 \$
0 \$	0 \$	0 \$

Année 2008 : 13 719 \$
Année 2007 : 13 357 \$

Information sur la propriété

Taxes annuelles : (Montant facturé en début d'année)	Année 2008: 13 719 \$ Année 2007: 13 357 \$
Numéro de lot :	1212937
Numéro de rôle :	13-020837-001-2
Matricule :	4985 92 7446 000 0000
Quartier :	Vieux Québec
Arrondissement :	La Cité
Type de bâtiment :	Attaché
Année de construction :	1995
Nombre d'étages :	3
Nombre de logements :	1
Nombre de commerces :	0
Superficie terrain :	394,40 m ²
Front terrain :	10,05 m
Profondeur terrain :	Irrégulier
Utilisation :	Logement
Propriétaire(s) :	

REDDITION DES COMPTES

Bilan gouvernemental de l'équité globale du rôle d'évaluation

- Diagnostic de la qualité et de l'équité du rôle établi par le gouvernement du Québec sur la base de dix indicateurs de performance
- Les indicateurs vérifient les trois caractéristiques d'un bon rôle :
 - La fiabilité de l'inventaire immobilier
 - La fiabilité des mesures statistiques
 - L'équité horizontale des valeurs établies

Bilan personnel de l'équité du rôle par le contribuable

- Vérification de la juste valeur marchande de sa propriété établie pour fins de taxation
- Comparaison avec le marché et
- Comparaison avec l'évaluation des autres contribuables

RECOURS DU CONTRIBUABLE

Suite au dépôt du rôle, l'équité est préservée par un mécanisme de révision et, le cas échéant, par un recours devant Tribunal.

Demande de révision administrative auprès de l'organisme responsable de l'évaluation municipale : la Loi sur la fiscalité municipale reconnaît le droit de déposer une demande de révision administrative à toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire.

Recours devant le Tribunal administratif de Québec : la personne qui a fait la demande de révision peut, si elle n'a pas conclu une entente avec l'organisme responsable de l'évaluation, former devant le Tribunal un recours ayant le même objet que la demande.

OUTIL DE MEILLEURE PRATIQUE : LE WEB MUNICIPAL, ESSENTIEL A LA BONNE GOUVERNANCE

Rôle essentiel de l'internet et des sites Web interactifs pour assurer l'efficacité, l'équité, la transparence et la reddition des comptes en évaluation foncière.

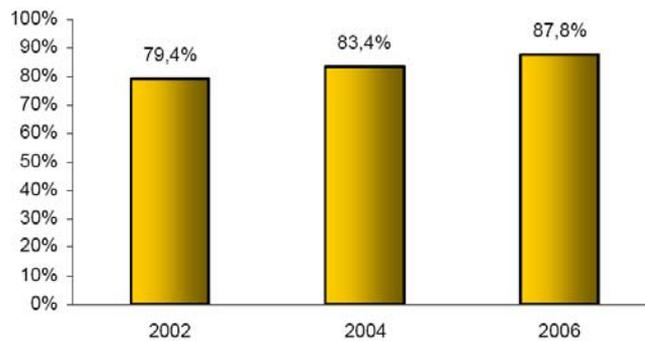
D'une façon plus générale, la bonne gouvernance visant une meilleure interaction entre les élus, l'administration, les citoyens et les entreprises, le Web municipal est une interface qui permet aux municipalités de mieux remplir leurs divers rôles :

- démocratique
- administratif
- socio-économique
- culturel et communautaire

CITOYENS DE MUNICIPALITES AVEC SITE WEB

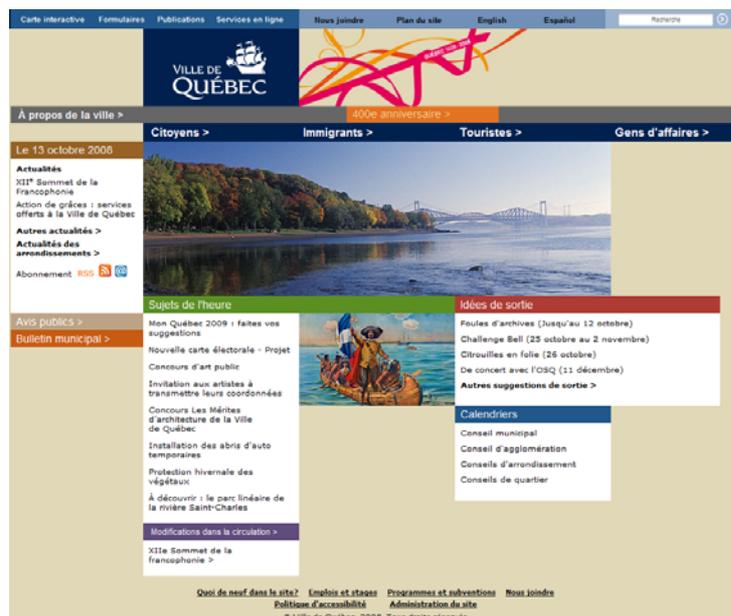
Selon une étude CEFRIO en 2006, près de 88 % des citoyens du Québec habitent une municipalité ayant un site Web municipal (source : CEFRIO, 2006) :

FIGURE 1.1B - POPULATION QUI HABITE UNE MUNICIPALITÉ DISPOSANT D'UN SITE WEB ACTIF



Base : Ensemble de la population québécoise

SITE WEB MUNICIPAL DE LA VILLE DE QUEBEC



SITE WEB MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAGUENAY

Contactez-nous | Plan du site | Cartes | Météo

Saguenay

Accueil | Ma Ville | Tourisme | Industrie et Commerce | Congres | Transport STS



FAITES UN TOUR DE VILLE
EN SON ET EN IMAGES...

CONNEXION
MODEM

CONNEXION
HAUTE VITESSE

Vous voulez joindre le maire?

Écrivez-lui



Nouvelles de l'hôtel de ville

- Le maire soutient le projet CAMPS
- Le maire choisit Bernard Noël
- Une visite historique
- Le maire veut des douaniers
- Air Transat à l'aéroport de Bagotville

[Suite]  RSS ?

À surveiller

- Horaires d'ouverture des éco-centres
- Travaux de réfection sur le boulevard René-Lévesque de l'arrondissement de Jonquières
- Saguenay participe à la Nuit des sans-abris
- Bourses de la fondation TIMI
- Prix du patrimoine - édition 2008
- Horaires d'arrivée des bateaux de croisière au port d'escale de La Baie

[Suite]  RSS ?

Quoi faire

- 9 et 27 octobre : Voyez le MS Royal Princess à La Baie !
- Jusqu'au 27 octobre : Marché d'automne
- Du 16 au 26 octobre : Saguenay en Bouffe
- Jusqu'au 19 octobre : Champignons sur Rayon-X
- Du 11 au 17 novembre : Salon des métiers d'art du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Jusqu'au 16 novembre : Jules Verne - L'incroyable aventure

[Suite]  RSS ?

SAGUENAY, PORT D'ESCALE
www.toutlemondeabord.com
ASSISTEZ À L'ÉVOLUTION
DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

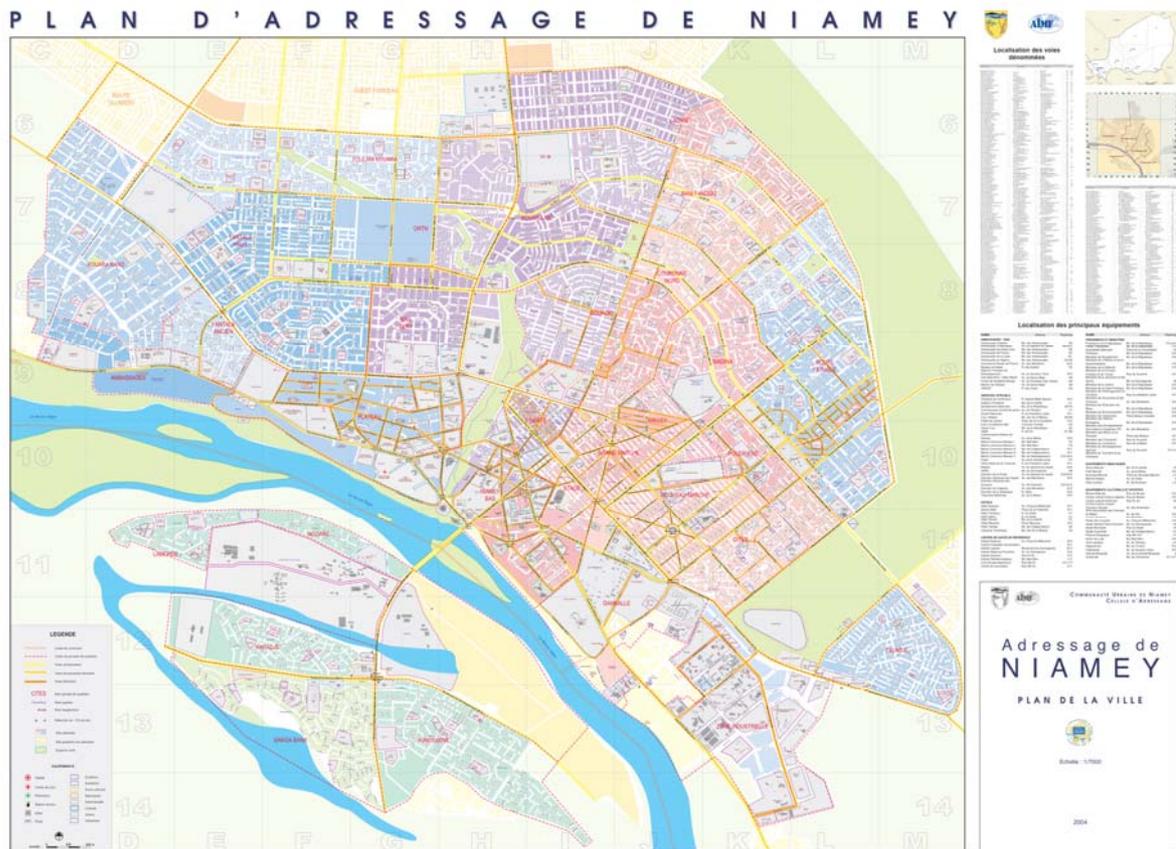
Éco-centres
et recyclage
Téléchargez les
informations
pdf (115 ko)

Conseil des arts
DE SAGUENAY

Adressage et fiscalité locale à la Communauté urbaine de Niamey

I - ADRESSAGE : AIMF / BANQUE MONDIALE / COMMUNAUTE URBAINE DE NIAMEY

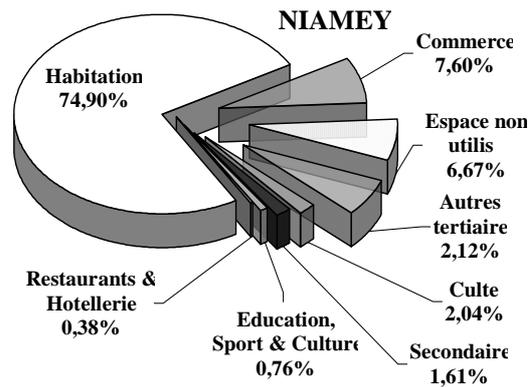
Mieux se repérer dans la ville



Mieux connaître la ville (données urbaines)

- Analyse générale des 52.000 portes enquêtées
- Répartition des groupes d'occupations par quartier
- Analyse de l'habitat
- Analyse fiscale des occupations

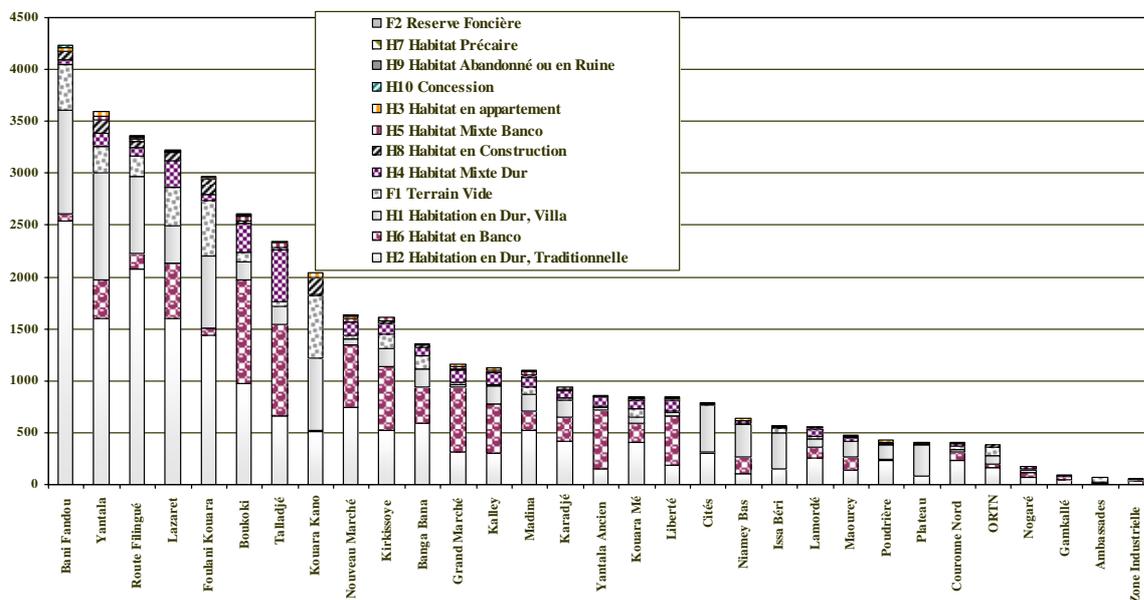
Analyse générale de l'adressage



L'habitat est l'occupation la plus importante dans tous les quartiers avec 37.555 parcelles, soit 74,9 % du total des occupations. L'habitat occupe de 50 à 80 % des parcelles suivant les quartiers. Le secteur tertiaire, dont le commerce (occupant 3.813 portes) vient en deuxième position avec 6.843 portes. La ville dispose encore de 3.346 parcelles non occupées ou non utilisées. Le secteur secondaire (industries et artisanat) n'occupe que 1,61 % des portes identifiées.

Analyse de l'habitat par quartier

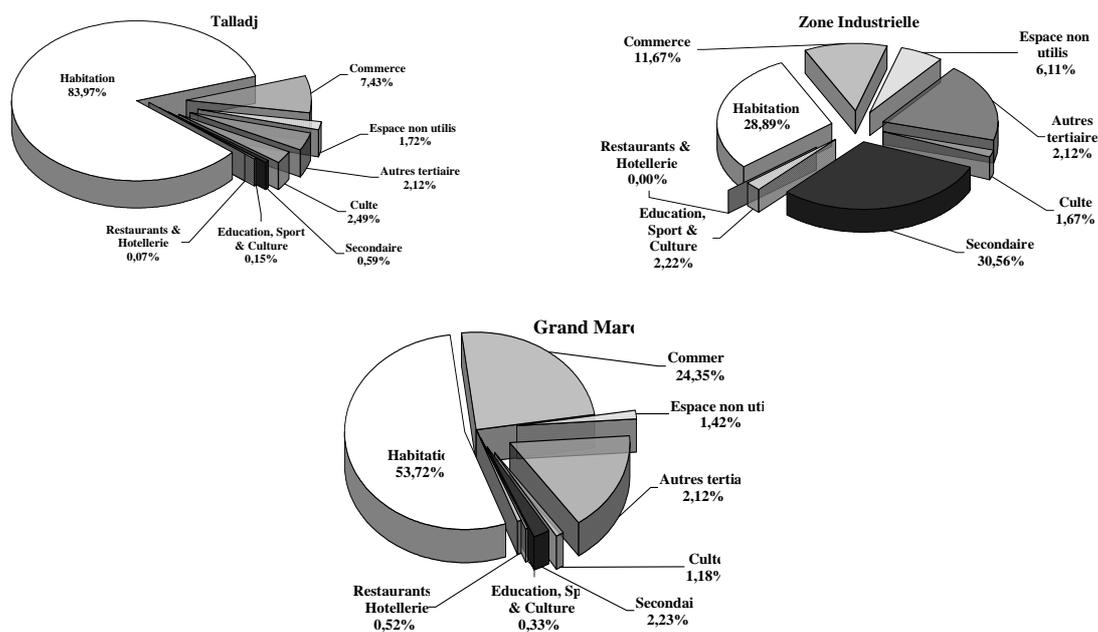
Type d'habitat et nombre de portes enquêtées par quartier



A noter :

- la grande différence du nombre de portes enquêtées entre les divers quartiers allant de moins de 100 portes dans la zone industrielle à plus de 4.200 à Bani Fandou
- l'importance dans tous les quartiers du cumul des habitats en dur et banco
- l'importance dans certains quartiers des terrains vides

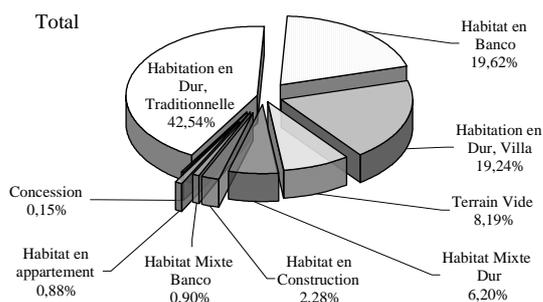
Analyse des occupations par quartiers



On distingue trois types de quartiers suivant le pourcentage d'habitat :

- Les quartiers à dominante d'habitat (pourcentage supérieur à 70 %) dans lesquels les autres activités se répartissent assez régulièrement le reste de l'espace disponible
- Des quartiers occupés aux alentours de 50 % par l'habitat, dans lesquels une autre occupation est importante, tel que le commerce autour du Grand Marché ou les terrains vides à Kouara Kano
- Des quartiers où l'habitat est largement dominé par les autres occupations, comme celui de la zone industrielle où diverses activités se partagent l'occupation de l'espace

Analyse de l'habitat



A noter :

Le nombre très restreint des appartements avec seulement 0,9 % des portes (358 appartements). Près de 10 % des parcelles ne sont pas taxables à la TFPB ou TIPB (terrains vides, ruines, habitat précaire)

L'habitat précaire (comptabilisé pour 6 parcelles) constitue des zones « non adressables » des enquêtes détaillées sont à prévoir pour déterminer le nombre exact de logements précaires (paille).

L'habitat en dur traditionnel est le plus important avec 43 % des parcelles, il est présent dans toute la ville, avec un maximum à Bamkalley avec 56,04 %.

L'habitat en banco vient en second avec 20 % des parcelles, est présent dans quasiment tous les quartiers avec un maximum de 66,67 % à Yantala ancien.

L'habitat villa représente 19 % des parcelles, avec un maximum de 57,25 % dans la zone des cités.

Les terrains vides viennent en quatrième position avec 8,19 % avec un maximum de 53,3 % dans la zone des ambassades.

Les habitats « mixtes durs » viennent en cinquième position avec 6,2 %, avec un maximum de 21 % à Talladji.

Les autres types d'habitat sont largement minoritaires, avec 2,28 % pour les constructions en cours et moins de 1 % pour les autres types.

Meilleurs fonctionnement des services publics

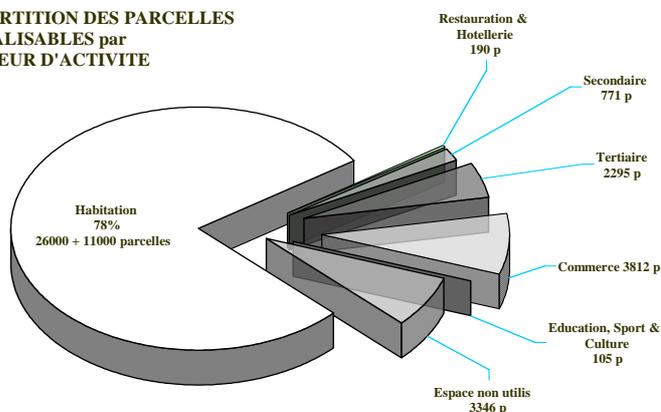
- Pompiers
- Ambulanciers
- Police (carte d'identité)
- Services fiscaux

Amélioration des recettes fiscales

- Meilleure appréciation du potentiel fiscal

Analyse fiscale des occupations

REPARTITION DES PARCELLES FISCALISABLES par SECTEUR D'ACTIVITE



⇒ Commerces, artisanat, industrie et hôtellerie, représente 9,6 % des parcelles soit 11.000 parcelles qui devraient être assujetties à la TIPB :

- recensement des taxes immobilières sur les propriétés bâties (TIPB) à prévoir sur 11.000 parcelles.

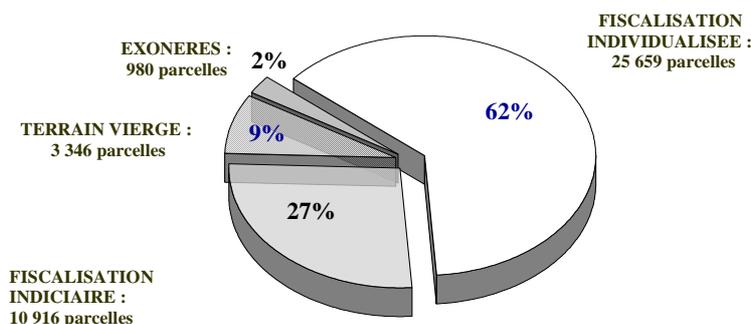
⇒ Sur le total des 50.142 portes, 48.000 devraient être assujetties à l'impôt foncier (TFPB ou TIPB)

⇒ L'habitat occupe 78 % des parcelles en grande majorité assujetties à la TFPB

- L'habitat « moderne » occupe 62 % des parcelles d'habitat :
 - un recensement détaillé semble nécessaires et à réaliser derrière 26.000 portes
- L'habitat traditionnel en dur occupe 27 % des parcelles d'habitat :
 - une taxation indiciaire pourrait être envisagée, elle concernerait 11.000 portes qui pourraient ainsi être recensées et recouvrées quasiment simultanément

Analyse fiscale de l'habitat

Recensement fiscal, estimation du nombre de portes à recenser



⇒ Estimation prévisionnelle des portes à recenser :

- TIPB (activités) : environ 11.000 parcelles à enquêter
- TFPB (essentiellement de l'habitat) :
 - environ 26.000 parcelles nécessitant un recensement détaillé
 - environ 11.000 parcelles nécessitant éventuellement un recensement indiciaire
 - environ 3.500 parcelles vides à taxer pour inciter à leur valorisation

Cet estimation du nombre de portes à enquêter ne tient pas compte des résidences principales exonérées

L'habitat en dur plus les villas est taxable à la TFPB (62 % de l'habitat, représentant 25.659 parcelles ou portes) cet habitat est sujet à l'exonération d'une maison par famille...

Question : quel est le taux de locatif sur l'ensemble ?

Un recensement détaillé semble IMPERATIF derrière l'ensemble des portes des principaux types d'habitat.

L'habitat en banco et les habitats mixtes sont taxables à la TFPB ou TIPB s'ils sont loués, ces 10.916 parcelles représentent 27 % du total, mais elles sont aussi sujettes à l'exonération « familiale »...

Ne serait-il pas opportun de prévoir la mise en place d'une taxation indiciaire pour cette catégorie ?

9 % des parcelles (3.346) ne sont pas valorisées...

Ne serait-il pas opportun de mettre en place une incitation fiscale à leur valorisation ?

II – BASE DE DONNEES FISCALES AFD/AIMF/CUN

Concertation entre services de l'Etat et ceux des collectivités.

Elaboration de la fiche d'enquête conjointement élaborée par la DRI et la CUN ci-dessous :

Page 1

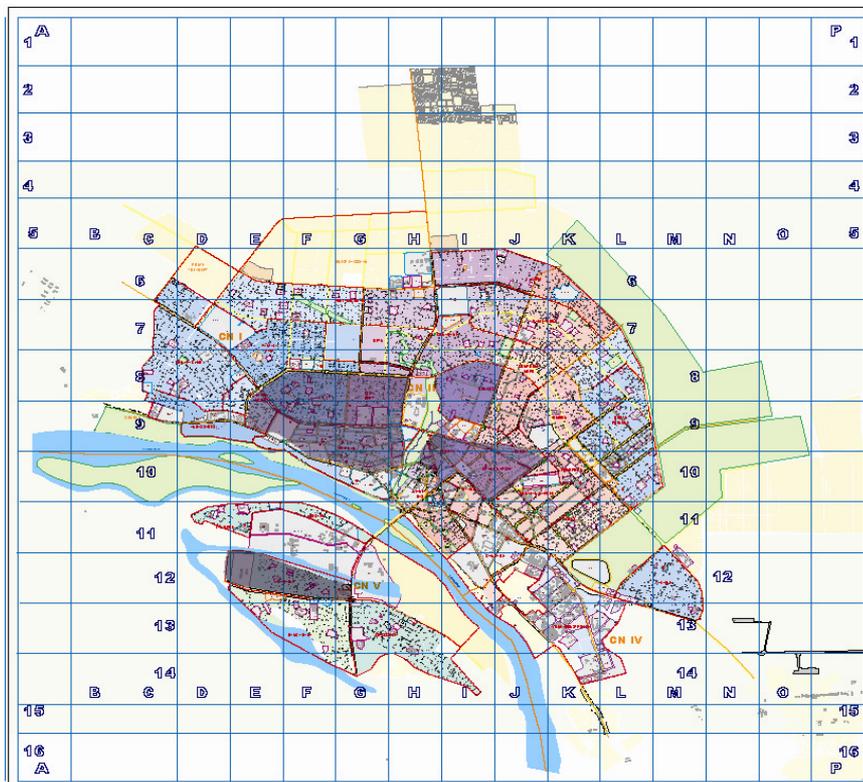
FICHE CONJOINTE CUN-DRI N°.....EXERCICE :					Enquêteur CUN		Date			
Commune					Enquêteur DRI					
Quartier										
Etre										
Ref. Cadastre / Donnée TF		Nom et Prénom ou Raison Sociale	Adresse du Contribuable	Adresse du Propriétaire ou de son représentant	NIF	Activité ou Affectation (A préciser)	Valeur locative	Patente (Catég. ou CA)	Dernière Patente émise	Libre gens ou empl
Ref. Cad. : lot/Lot	Porte :					1				
Parcelle : TF :	Rat : Anc N°					2				
Superficie						3				
Ref. Cad. : lot/Lot	Porte :					1				
Parcelle : TF :	Rat : Anc N°					2				
Superficie						3				
Ref. Cad. : lot/Lot	Porte :					1				
Parcelle : TF :	Rat : Anc N°					2				
Superficie						3				
Ref. Cad. : lot/Lot	Porte :					1				
Parcelle : TF :	Rat : Anc N°					2				
Superficie						3				
Ref. Cad. : lot/Lot	Porte :					1				
Parcelle : TF :	Rat : Anc N°					2				
Superficie						3				
Ref. Cad. : lot/Lot	Porte :					1				
Parcelle : TF :	Rat : Anc N°					2				
Superficie						3				
Ref. Cad. : lot/Lot	Porte :					1				
Parcelle : TF :	Rat : Anc N°					2				
Superficie						3				
Ref. Cad. : lot/Lot	Porte :					1				
Parcelle : TF :	Rat : Anc N°					2				
Superficie						3				

	ST	EL	NB	NP	TC	MC	Co	NV	Date de fin des Travaux ou Exo.	SO	Ent	Compteur			Observations	
												Eau	Electricité	Ligne tél		
Statut (S) A Public B Privé C Associatif D Autre Etat du Livr (EL) 1 EIR 2 Non EIR 3 Autre Mode de Paiement (MP) Type Casier (TC) 1 Immobilie (Fi) 2 Ville 3 Collégien 4 Maison Truitt 5 Kiosque 6 Kiosque 7 Autre Matériau Casier (MC) 1 Dur 2 Banco 3 Banco Amélioré 4 Tôle 5 Béco 6 Autre Couleur (Co) C1 Jaune C2 Rouge C3 Orange C4 Pinking C5 Citronnasse Nombre de Véhicules Statut d'Occupat (SO) P1 Propriétaire P2 Locataire P3 Occupant Gratuit P4 Autre Entreprise 1 Individuelle 2 Familiale 3 SA 4 SARL 5 Autre	1															
	2															
	3															
	4															
	5															
	6															
	7															
	8															
	9															

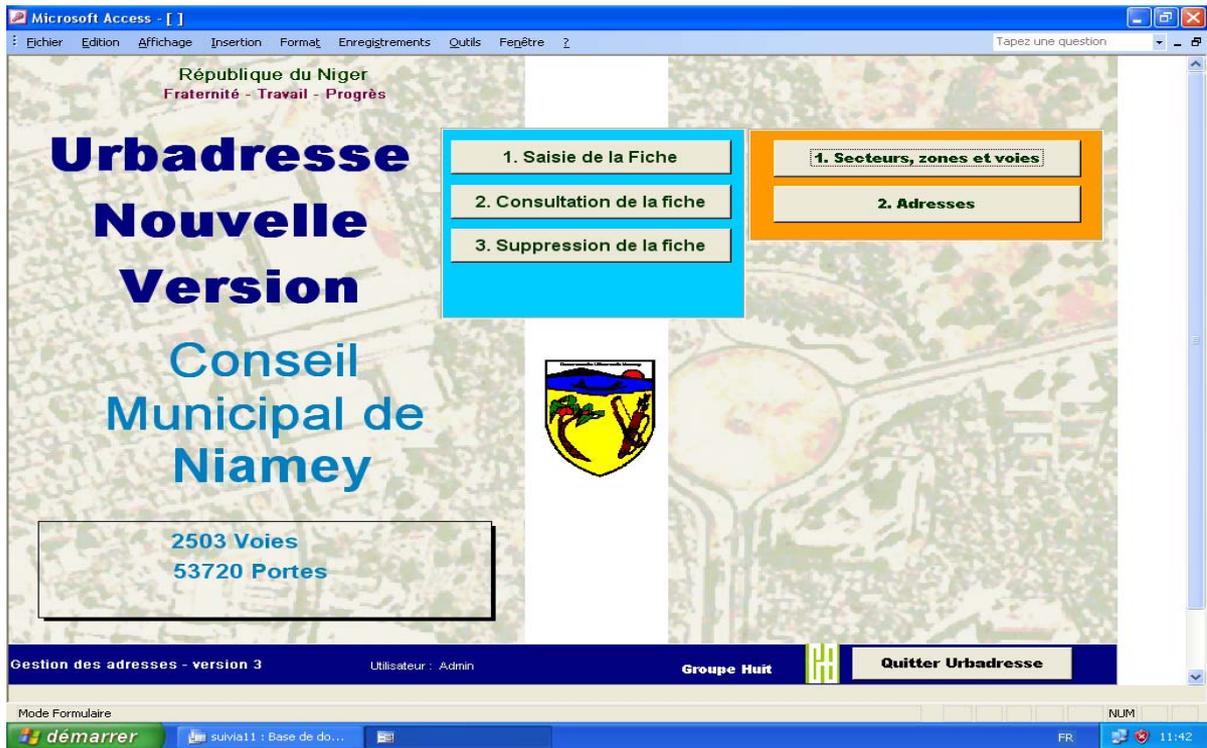
Signature du Chef d'Equipe

Organisation des enquêtes

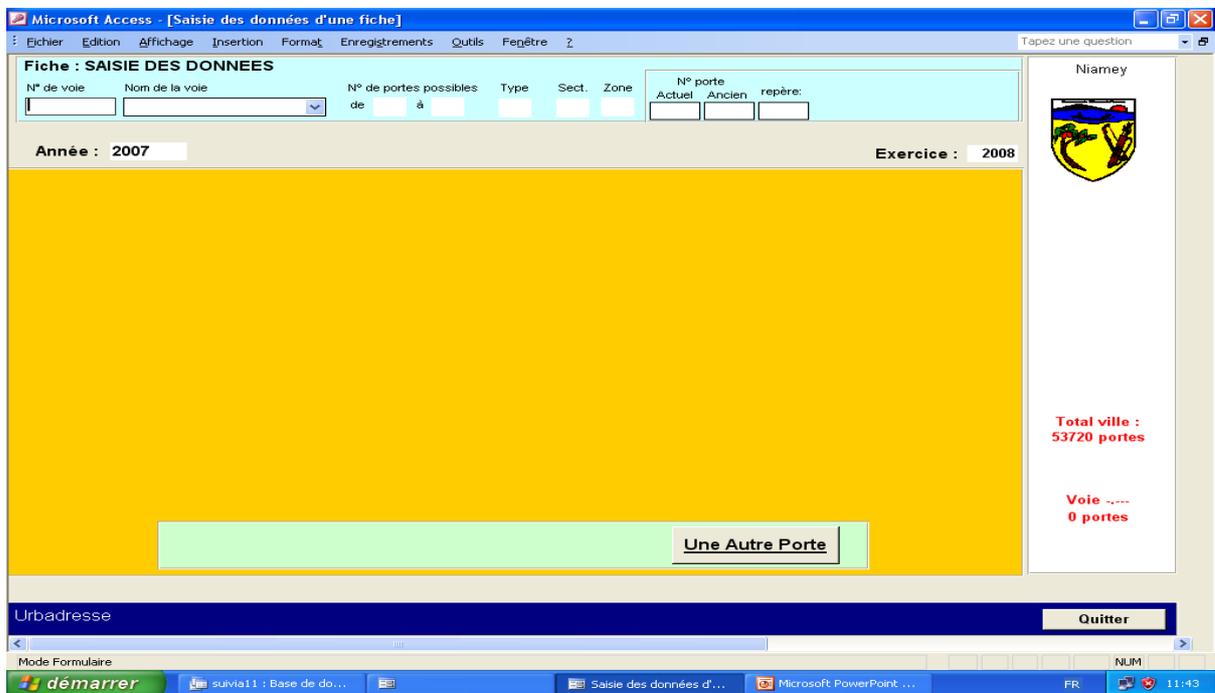
Partie couverte par les enquêtes fiscales :



Programme d'exploitation de la base de données



Ecran de saisie des portes



Ecran de consultation des données

Microsoft Access - [CONSULTATION DE LA FICHE]

Portes : CONSULTATION DES DONNEES

N° de voie : LI.016 Nom de la voie : Rue LI 016 N° de portes possibles : de 3 à 713 Type : RUE Sect. : LIBE Zone : LI. N° porte Actuel : 55 Ancien : repère :

Année : 2007 **Afficher**

ADRESSE	ANNEE	Nom	Prénom	Adresse	Ref. Cadastral	Ilot	Parc	Tf
LI.016-55-1	2007	RAMATOU	ALBORA	-	102/403			
LI.016-55-1	2007	ABSENT	-	-	102/403			

Total ville : 53720 portes

Voie LI.016 : 128 portes

Porte suivante **Quitter**

Urbadresse MAJ NUM

Mode Formulaire démarrer suivia11 : Base de do... CONSULTATION DE L... Microsoft PowerPoint ... FR 11:44

Ecran de consultation détaillée des données

Microsoft Access - [Consultation détaillée]

Exercice : 2007 **Elément collectif** Adresse : 55 , Rue LI 016 au quartier Liberté

Numéro de fiche : 01

Réf. cadastrale / Domaniale / TF :

Réf. cad : 102/403 Nom : RAMATOU Adresse contribuable : - Prénom : ALBORA Adresse propriétaire/représentant : RAMATOU ALBORA

Ilot Lot : Nif : Type act : HG Activité : -

Parcelle : Valeur locative : 7500 Patente : - Dern. pat. : Chiffre Alf. : Nature impôt : TV TF

T.F : Nbre personnes : 3 Statut d'occupation : B Etat du lieu : 1 Nbre bâtiment : 2

Superficie : Nbre pièces : 2 Type Construct* : 4 Matériaux constr : 3 Confort : - Nbre véhicule : -

Date fin travaux : Exonération : - Statut d'occupat* : P3 Entreprise : - Cpteur Eau : -

Cpteur Elect : 01011801 Lignes Téléphoniques : -

Enquêteur CUN : ABDULAYE GARBA Chef d'Equipe : MOUSSA ABDU Observation : -

Enquêteur DRI : SALIFOU YOUNOUSSA Agent de Saisie : Mme Salamitou Cissé Date enquête : 03/12/2007

QUITTER

Mode Formulaire FILT MAJ NUM

démarrer suivia11 : Base de ... CONSULTATION D ... Consultation détaillée Microsoft PowerPol... FR 11:45

Feuille de données

BCA REF	ADRES	NOM VOIE	NOM QUARTIER	ANNEE	Nom_c	Phen_c	Adres_c	Adres_p_c	Nf_c	Ref cad	lot	Par_cad	TI	Sup_ej Typ	Val_lo/Ref_p	Dem_pat	C_aj
BB 002	100 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	-	-	-	KARADJE	DIALLO SMBA FATI	-	509/74	-	-	-	HL	50000	-	-
BB 002	1006 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	FERMER	-	-	KARADJE	DIALLO SMBA FATI	-	509/74	-	-	-	HL	10000	-	-
BB 002	1008 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	VIDE	-	-	KARADJE	DIALLO SMBA FATI	-	509/74	-	-	-	-	10000	-	-
BB 002	1008 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	ABSENT	-	-	KARADJE	-	-	508/64	-	-	-	-	-	-	-
BB 002	1008 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	ANEQ	-	-	KARADJE	DIALLO SMBA FATI	-	509/74	-	-	-	HL	10000	-	-
BB 002	1015 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	ELOUA	ETHIENE	-	KARADJE	FATI DIALLO SAMBO	-	509/74	-	-	-	AP	10000 C13	-	-
BB 002	1018 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	ADAMOU	DIOFFO	-	KARADJE	FATI DIALLO SAMBO	-	509/74	-	-	-	AP	10000 C13	-	-
BB 002	1020 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	BOUBACAR	ALI	-	KARADJE	FATI DIALLO SAMBO	-	509/75	-	-	-	AP	15000 C12	-	-
BB 002	1023 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	MOSQUEE	-	-	BANGA BANA	MOSQUEE	-	523/171	-	-	-	-	-	-	-
BB 002	1023 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	VIDE	-	-	BANGA BANA	VIDE	-	523/170	-	-	-	-	-	-	-
BB 002	1028 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	VIDE	-	-	KARADJE	FATI DIALLO SAMBO	-	509/75	-	-	-	-	-	-	-
BB 002	1030 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	FATI	DLAHADI	-	KARADJE	FATI DIALLO SAMBO	-	509/75	-	-	-	AP	C13	-	-
BB 002	1038 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	SADOU	GAGBO	-	KARADJE	FATI DIALLO SAMBO	-	509/75	-	-	-	AP	C13	-	-
BB 002	1045 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	MARIAMA	-	-	BANGA BANA	IDRISSA DAOUIDA	-	523/169	-	-	-	HP	-	-	-
BB 002	1045 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	IDRISSA	DAOUIDA	-	BANGA BANA	IDRISSA DAOUIDA	-	523/169	-	-	-	HP	-	-	-
BB 002	1045 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	SOPH	-	-	BANGA BANA	IDRISSA DAOUIDA	-	523/169	-	-	-	HP	-	-	-
BB 002	1045 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	VIDE	-	-	BANGA BANA	IDRISSA DAOUIDA	-	523/169	-	-	-	HP	-	-	-
BB 002	1047 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	ABDOULPHATAOU	-	-	BANGA BANA	IDRISSA DAOUIDA	-	523/169	-	-	-	HP	-	-	-
BB 002	1052 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	VIDE	-	-	KARADJE	YACOUBA MOUMLOU	-	509/81	-	-	-	HP	-	-	-
BB 002	1053 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	RESERVE AUX VISITEURS	-	-	BANGA BANA	IDRISSA DAOUIDA	-	523/169	-	-	-	HP	-	-	-
BB 002	1056 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	MOUSSA	TINAOU	-	KARADJE	YACOUBA MOUMLOU	-	509/81	-	-	-	AP	12500 C13	-	-
BB 002	1061 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	MOSQUEE	-	-	BANGA BANA	MOSQUEE	-	523/169	-	-	-	-	-	-	-
BB 002	1064 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	Mme ALI	FATI	-	BP 2782	FATI DIALLO SAMBO	-	509/81	-	-	-	AP	85000	-	-
BB 002	1067 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	VIDE	-	-	BANGA BANA	VIDE	-	523/168	-	-	-	-	-	-	-
BB 002	1076 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	AUTO ECOLE SAHARA	-	-	KARADJE	-	-	509/82	-	-	-	AP	20000	-	-
BB 002	1080 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	VIDE	-	-	KARADJE	YACOUBA MOUMLOU	-	509/82	-	-	-	-	-	-	-
BB 002	1084 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	DJAMBEIDOU	-	-	KARADJE	YACOUBA MOUMLOU	-	509/82	-	-	-	HC	-	-	-
BB 002	1084 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	MAMI	-	-	KARADJE	ISSAKA DAOUIDA	-	509/82	-	-	-	HL	20000	-	-
BB 002	1084 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	SOUMANA	-	-	KARADJE	YACOUBA MOUMLOU	-	509/82	-	-	-	HL	20000	-	-
BB 002	1084 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	MOUDI	-	-	KARADJE	ISSAKA DAOUIDA	-	509/82	-	-	-	HL	20000	-	-
BB 002	1084 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	HASSANE	DIALLO	-	BP 5320	ISSAKA DAOUIDA	-	509/82	-	-	-	AP	50000	-	-
BB 002	1084 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	CURINE	-	-	KARADJE	ISSAKA DAOUIDA	-	509/82	-	-	-	HP	-	-	-
BB 002	1086 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	VIDE	-	-	KARADJE	ISSAKA DAOUIDA	-	509/82	-	-	-	-	20000	-	-
BB 002	1087 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	FERMER	-	-	BANGA BANA	Mme BALARABE SOL	-	523/167	-	-	-	-	-	-	-
BB 002	1088 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	VIDE	-	-	KARADJE	ISSAKA DAOUIDA	-	509/82	-	-	-	-	20000	-	-
BB 002	1090 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	VIDE	-	-	KARADJE	ISSAKA DAOUIDA	-	509/82	-	-	-	-	20000	-	-
BB 002	1094 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	VIDE	-	-	KARADJE	ISSAKA DAOUIDA	-	509/82	-	-	-	-	20000	-	-
BB 002	1097 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	FERMER	-	-	BANGA BANA	Mme BALARABE SOL	-	523/167	-	-	39	AP	-	-	-
BB 002	1101 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	RE-SERVE AUX VISITEURS	-	-	BANGA BANA	Mme BALARABE SOL	-	523/166	-	-	-	HP	-	-	-
BB 002	1101 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	Mme BALARABE	SOULEY	-	BANGA BANA	Mme BALARABE SOL	-	523/166	-	-	-	HP	-	-	-
BB 002	1109 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	VIDE	-	-	BANGA BANA	Mme BALARABE SOL	-	523/166	-	-	-	HP	-	-	-
BB 002	1110 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	MOUSTAPHA	-	-	KARADJE	ISSOUFOU MOUSSA	-	509/83	-	-	-	HP	-	-	-
BB 002	1110 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	EN RUINE	-	-	KARADJE	ISSOUFOU MOUSSA	-	509/83	-	-	-	HP	-	-	-
BB 002	1110 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	ISSOUFOU	MOUSSA	-	KARADJE	ISSOUFOU MOUSSA	-	509/83	-	-	-	HP	-	-	-
BB 002	1115 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	POINT DE VENTE DES PROD	-	-	BANGA BANA	Mme BALARABE SOL	-	523/166	-	-	-	AP	-	-	-
BB 002	1121 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	DOULLA	HAMADOU	-	BANGA BANA	-	-	523/165	-	-	-	HL	12500 C17	-	-
BB 002	1122 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	MAMANE	SANI	-	KARADJE	SIC MAMANE SANI	-	509/84	-	-	-	HL	15000	-	-
BB 002	1122 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	SOUKMANLA	MADAGI	-	KARADJE	SIC MAMANE SANI	-	509/84	-	-	-	HL	15000	-	-
BB 002	1122 Boulevard du Gourma BB 002	Banga Bana	2007	MAMANE	RO	-	KARADJE	SIC MAMANE SANI	-	509/84	-	-	-	HL	15000	-	-

III – UTILISATION DE LA BASE – SIM_BA (AIMF)

- Fiscalité propre des collectivités
- Fiscalité rétrocedée
- Gestion du budget communal

IV – APPUI A LA FISCALITE (AFD)

- Formaliser les accords Etat (DGI/DRI)-collectivités.
- Elaboration de manuel de procédures
 - Sur la chaîne de la fiscalité
 - Sur les procédures comptables

Formation et accompagnement des services.

La problématique des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales en Afrique subsaharienne

I – CONTEXTE GENERAL

Début des années 1990 : engagement de nombreux pays africains francophones sur la voie de la décentralisation.

L'objectif est de mettre en place des collectivités locales décentralisées capables d'accompagner l'Etat central dans la promotion du développement économique local à la base.

L'émergence de la démocratie locale avec pour couronnement l'élection des Conseils locaux au suffrage universel.

La responsabilisation des élus locaux comme gestionnaires des Collectivités locales.

La gestion locale suppose l'existence de moyens techniques, humains et financiers.

Les moyens disponibles sont entre les mains des Etats.

Nécessité de transférer les moyens disponibles surtout au plan financier, aux Collectivités locales.

Nécessité de disposer d'un cadre légal définissant les types de transferts financiers à opérer.

Nécessité pour les Collectivités locales de répondre aux attentes des populations.

Plus de dix ans après le vote des premiers textes sur la décentralisation et la mise en place des premiers conseils élus, des problèmes demeurent :

- Les élus locaux ne disposent pas de moyens souhaités
- L'ETAT central a du mal à opérer les transferts pourtant prévus dans la plupart des législations
- Comment faire pour que les collectivités locales aient les moyens de leurs ambitions ?

Se pose alors la question du partage des ressources entre l'Etat et les collectivités locales, dans un contexte où face à la rareté des ressources, l'Etat a du mal à couvrir ses propres dépenses.

En Afrique francophone au sud du Sahara, on constate que la plupart des impôts locaux ont des rendements faibles, sans compter ceux qui ne sont pas recouvrables.

L'incivisme fiscal est plus prononcé au niveau des collectivités locales qu'au niveau des recouvrements des recettes de l'Etat.

Les collectivités locales souffrent parfois d'une rétention de leurs avoirs par les Etats du fait de l'unicité de caisse.

II – LES TRANSFERTS FINANCIERS : ELEMENTS DE DEFINITION

Le terme « Transferts financiers » traduit l'ensemble des relations ou échanges financiers qui existent ou peuvent exister entre l'Etat et les Collectivités locales.

Ces échanges encore appelés transferts de ressources, sont généralement prévues par les lois de décentralisation et s'opèrent en principe concomitamment aux transferts de compétences.

Les ressources des collectivités locales couvrent trois principaux champs :

- Le champ des ressources propres
- Le champ des ressources partagées (centimes additionnels...)
- Les divers transferts (dotations ou subventions)

1) Les transferts financiers : un processus long et difficile en Afrique noire francophone

Dans la plupart des pays africains au sud du Sahara, on relève souvent que, malgré l'adoption des textes de décentralisation qui prévoient généralement le cadre des transferts financiers entre l'Etat et les collectivités locales, la mise en œuvre est très difficile.

Dans certains pays, les textes de lois ne sont pas suffisamment clairs ou ne sont pas suivis des décrets d'application.

Dans d'autres pays, on relève une absence manifeste de volonté politique.

Dans les pays francophones d'Afrique noire, il n'existe pas une typologie propre aux transferts financiers de l'Etat vers les collectivités locales, d'où un flou en la matière : d'un pays à l'autre, chacun tente sa propre expérience.

Cependant, on retrouve une similitude avec ce qui est appliqué dans le système français, à savoir :

- les subventions en tout genre
- les différentes formes de péréquation

2) Les transferts financiers : quelle place dans les budgets des collectivités locales en Afrique ?

Les observateurs avisés s'accordent à reconnaître que les transferts financiers vers les collectivités locales se situent à des niveaux relativement faibles au regard des compétences qui sont transférées et qui constituent de nouvelles charges pour les collectivités locales.

Ces transferts représentent moins de 1 % des recettes courantes de l'Etat.

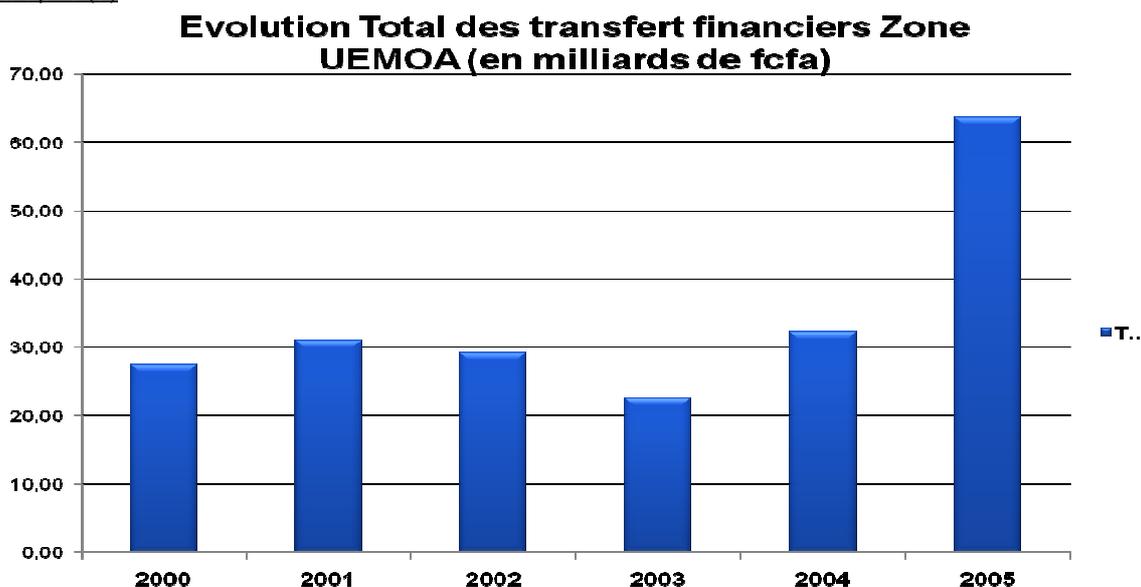
Ce taux, il est vrai, est variable d'un pays à l'autre.

Une synthèse a été faite au niveau des pays francophones de la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), et a porté sur sept pays, à savoir, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, sur la période 2000 à 2005.

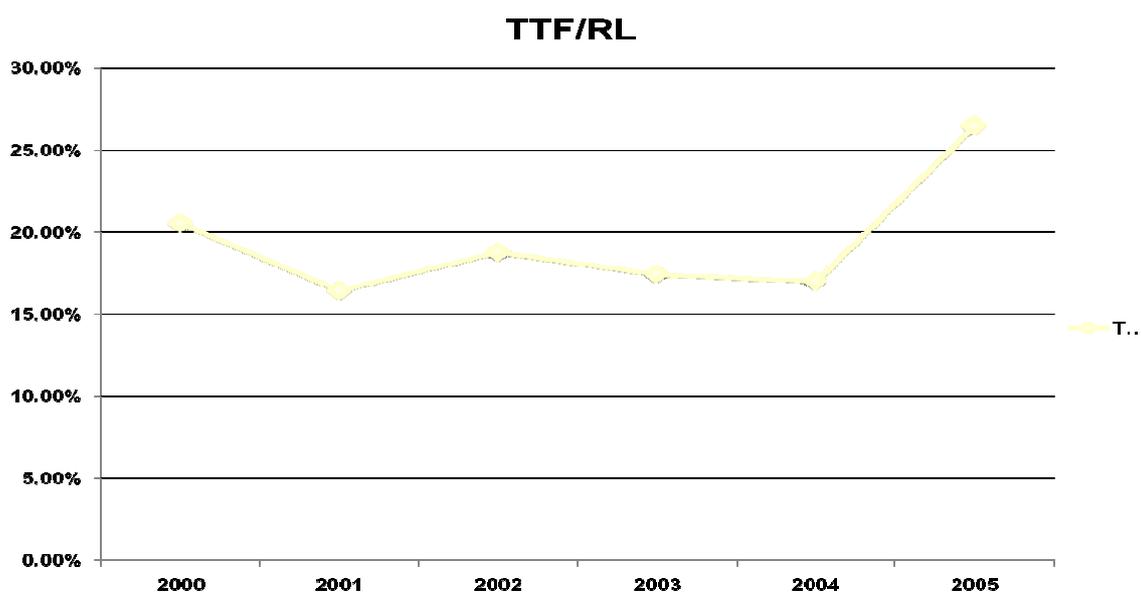
Le graphe (a) ci-dessous présente cette synthèse et sa place dans les budgets locaux est donnée par le graphe (b) suivant. La part des transferts dans les budgets locaux varie entre 16 % et 26 % pour la période considérée.

De 20 % en 2000, elle a stagné de 2001 à 2004 avant de connaître une progression de 26,47 % en 2005.

Graphe (a)



Graphe (b)



Part des transferts financiers de l'Etat dans les recettes locales (zone UEMOA)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Recettes Fonctionnement.	118,48	132,26	130,92	154,75	147,78	177,34
Recettes Investissement	15,39	56,18	24,86	34,43	42,17	63,01
Recettes locales	133,87	188,44	155,78	189,18	189,95	240,35
TTF	27,50	30,97	29,24	22,53	32,19	63,63
TTF/RL	20,53 %	16,43 %	18,78 %	17,43 %	17,00 %	26,47 %

III – LES SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITES LOCALES

Il s'agit de l'une des principales ressources des collectivités locales et qui pose des problèmes fondamentaux.

Détermination du montant total des subventions de l'Etat central aux collectivités locales :

- Pourcentage du produit de(s) taxe(s) nationale(s) ? Si oui, de quelles taxes s'agit-il et quel est le pourcentage retenu ?
- Déterminé au niveau central par décision ad hoc ?

Les subventions de l'Etat aux collectivités locales peuvent prendre diverses formes :

- Remboursement total ou partiel de coût. Ces subventions peuvent être attribuées sous forme de remboursement de dépenses
- Rétrocession par l'Etat aux collectivités du produit de la fiscalité qui a été collecté dans leur circonscription
- Formule : dans certains cas les subventions de l'Etat aux collectivités locales sont déterminées, pour chacune d'entre elles, par une formule
- Parfois, le mécanisme de subventions aux collectivités locales est en grande partie inconnu

Les objectifs assignés à un système de subvention de l'Etat aux collectivités locales :

- Un système de subvention de l'Etat aux collectivités locales peut avoir pour unique but de correspondre aux charges induites par le transfert de responsabilité
- Il peut, dans certains pays, correspondre à des préoccupations de justice sociale. Dans ce cas, les subventions comprennent des composantes de réduction des disparités spatiales intra-nationales

Les conditionnalités liées à un système de subvention de l'Etat aux collectivités locales :

- Parfois les subventions de l'Etat aux collectivités locales sont liées à des dépenses bien spécifiques. Dans certains pays, il s'agit de subventions globales
- Dans d'autres cas, ces subventions peuvent comporter des éléments d'incitation au renforcement de l'autonomie financière des collectivités locales, comme par exemple, l'amélioration de la perception des impôts locaux

L'incitation dans les subventions aux collectivités locales peut se faire plusieurs manières :

- Plus le niveau des ressources s'améliore, plus la subvention est élevée
- Plus le niveau d'équipement s'améliore, plus la subvention est importante (investissement)
- Plus la qualité de la gestion locale s'améliore (les processus décisionnels sont participatifs), plus la subvention est élevée

IV – LES PEREQUATIONS

Progressivement, les pays africains francophones mettent en place des systèmes de péréquation permettant en principe d'assurer une certaine équité dans l'allocation des ressources aux collectivités locales.

Cette péréquation vise à réduire les écarts financiers entre collectivités relativement nanties et celles qui sont moins avantagées.

Elles jouent aussi bien pour le fonctionnement que pour les investissements.

La péréquation dans les subventions aux collectivités locales peut se faire de plusieurs manières :

- Parfois, les collectivités locales peuvent avoir d'autant plus d'argent qu'elles sont petites en taille de population
- Dans d'autres pays, c'est le niveau de ressources par habitant qui est inversement proportionnel à la subvention versée
- Dans d'autres pays, c'est le niveau d'équipement de la collectivité qui est déterminant pour le niveau de subvention
- Enfin dans certains pays, l'éloignement à la capitale est un élément important

a) *Les péréquations : critères d'éligibilité*

Dans certains pays, la péréquation fait l'objet d'un fonds distinct (venant des collectivités ou non) pour des questions d'incompatibilité (on ne peut dans un même fonds aider les plus pauvres et les performances) :

- Dans ce cas, ne sont éligibles que les collectivités locales dont le niveau des ressources est inférieur à un seuil donné
- Dans d'autres pays, c'est la localisation qui devient l'élément discriminant du montant de la subvention
- Dans certains autres pays encore, c'est le niveau d'équipement de la collectivité qui est déterminant pour le niveau de subvention

b) *Conclusion sur les transferts*

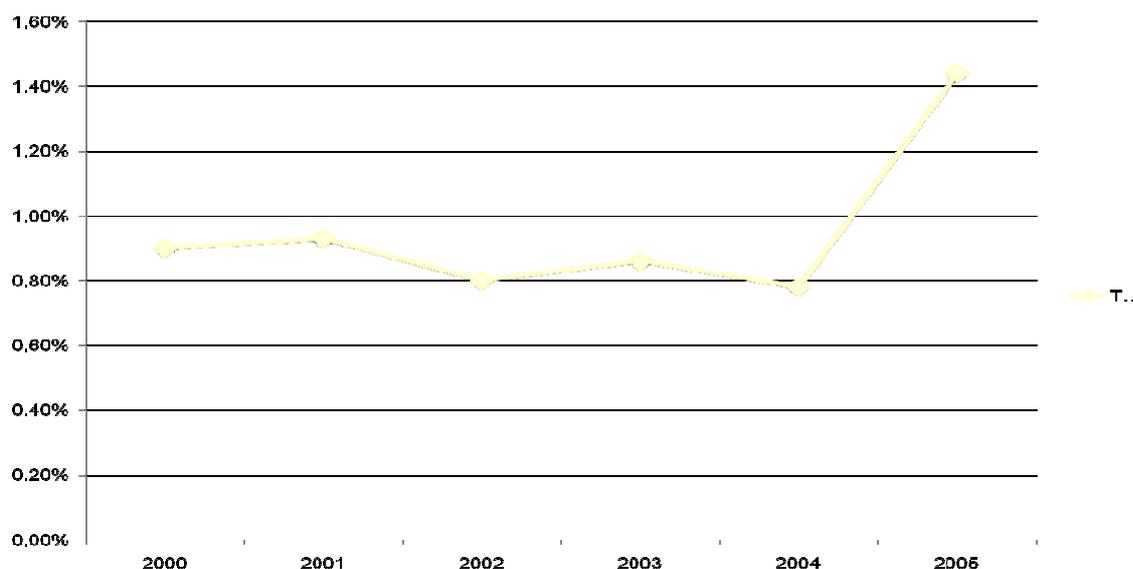
Il ressort de ce qui précède que :

- L'information sur les transferts financiers relève de la seule discrétion de l'Etat central
- Les transferts en direction des collectivités locales sont encore insuffisants ; leurs reversements parfois non à temps nuit à la prévision des ressources des collectivités locales
- Les collectivités locales ne disposent d'aucune voie de recours dans le cas d'espèce
- Les tableaux ci-dessous donnent l'évolution de la part de ces transferts dans les recettes courantes de l'Etat
- Comme annoncé, ce taux est moins de 1 %

Evolution des transferts financiers de l'Etat
Aux collectivités locales (Zone UEMOA)
(montant en milliards de FCFA)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Recettes de l'Etat	3.050,40	3.342,40	3.614,40	3.822,00	4.139,90	4.416,60
Subvention de fonctionnement	21,62	20,41	21,67	22,53	20,91	35,25
Subvention d'investissement	5,88	10,56	7,57	10,44	11,28	28,38
Total des transferts financiers (SF+SI)	27,50	30,97	29,24	22,53	32,19	63,63
Total des transferts financiers / Recettes locales	0,90 %	0,93 %	0,80 %	0,86 %	0,78 %	1,44 %

TTF/RE



V – INCIDENCES DES TRANSFERTS FINANCIERS

Les transferts financiers des Etats vers les collectivités locales sont caractérisés en Afrique francophone au sud du Sahara, par une grande incertitude due à :

- l'absence d'information préalable des collectivités locales sur les concours financiers de l'Etat, d'où des difficultés à élaborer les budgets prenant en compte la réalité des transferts de l'Etat

avec d'importantes répercussions sur :

- les prévisions budgétaires
- la planification des dépenses à court et moyen terme
- la mise en œuvre d'une politique réaliste d'investissements publics

VI – CONSEQUENCES

Dans ces hypothèses, l'Etat demeure maître du jeu dans la mesure où il garde une totale maîtrise de l'assiette des impôts et taxes transférés ou partagés.

Plusieurs raisons à cette situation :

- les services des impôts sont considérés comme seuls compétents pour la détermination des assiettes
- dans certains pays, ces mêmes services des impôts assurent le recouvrement des impôts et taxes transférés dans une totale opacité
- ils ne jugent pas opportun de communiquer l'assiette des impôts et taxes aux collectivités locales qui en sont les bénéficiaires
- les rôles émis ne sont pas transmis ou le sont tardivement aux ordonnateurs des budgets locaux
- les recettes recouvrées sont déposées auprès du trésor public qui privilégie les dépenses de l'Etat au détriment des collectivités locales
- les collectivités locales demeurent dans une situation de dépendance permanente

VII – PERSPECTIVES

Quelques pistes peuvent être explorées pour l'amélioration des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales. Parmi ces pistes, on peut recommander :

- que l'Etat rehausse très sensiblement les transferts financiers aux collectivités locales ; par rapport à ses recettes courantes, ce taux est en dessous de 1 %. Autrement dit, le poids des budgets des collectivités locales représentent difficilement 1 % du Produit Intérieur Brut (PIB), ce qui est bien loin des niveaux atteints dans les pays du nord où les finances locales représentent 10 % du PIB et 40 % du budget de l'Etat
- que l'Etat communique à temps aux collectivités locales et ce avant l'élaboration des budgets locaux, les montants des dotations et subventions pour leur permettre de faire de bonnes prévisions et d'avoir une politique de planification réaliste
- envisager des dispositions de voies de recours auprès organes juridictionnels pour pouvoir contraindre l'Etat à honorer ses engagements vis-à-vis des collectivités en ce qui concerne les transferts financiers
- prévoir un cadre de concertation entre l'Etat et les collectivités locales pour débattre des questions touchant aux finances locales. L'exemple en cours dans les sept pays de la zone UEMOA cités dans l'étude, à travers les Comités Nationaux de Finances (CNFL) sous l'impulsion du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM), est à saluer et à encourager
- une volonté politique manifeste de l'Etat est aujourd'hui plus que nécessaire pour transférer aux collectivités locales, les ressources suffisantes ou au moins équivalentes aux compétences et charges transférées dans le cadre de la décentralisation
- impliquer les collectivités locales dans la chaîne fiscale, notamment en ce qui concerne les recouvrements ; il est aussi tout indiqué, qu'elles aient une meilleure connaissance de leur assiette fiscale
- envisager la signature des contrats de performance entre les collectivités locales et les services des impôts qui émettent les rôles ou qui aussi dans la plupart des pays assurent le recouvrement des impôts et taxes transférés par l'Etat
- prendre l'exemple sur le Ghana, où les ressources de l'Etat à transférer aux collectivités locales sont inscrites dans la Constitution, ce qui représente au moins 5 % des recettes de l'Etat contre moins de 1 % observé dans les pays francophones.
- cette base constitutionnelle de transferts permettra aux collectivités si d'aventure l'Etat venait à ne pas s'exécuter, de recourir aux juges compétents pour l'y contraindre

En guise de conclusion, nous pouvons dire que la question des transferts financiers demeure assez sensible dans les pays d'Afrique francophones au sud du Sahara.

Bien que dans la majorité des cas, les législations, au travers des lois de décentralisation posent des principes clairs sur les transferts, leur mise en œuvre demeure difficile.

Certains pays ont connu des évolutions dans ce domaine au cours de ces dernières années, ce qui semble encourageant et mérite d'être suivi.

En effet, sans l'existence de critères prédéfinis, les collectivités locales resteront tributaires du bon vouloir de l'Etat, ce qui continuera à handicaper leurs initiatives.

Concrètement, sans une connaissance préalable et certaine des transferts financiers de l'Etat, il est difficile, voir improbable pour une collectivité de faire de bonnes prévisions budgétaires pour une année.

Au total, les collectivités locales ne peuvent remplir correctement les missions qui sont les leurs, si la mobilisation des ressources locales n'est pas réglée à l'optimum. Et sur ce chantier, l'Etat à un rôle très important à jouer notamment dans l'accroissement des transferts financiers. Cela requiert bien évidemment de la part de ce dernier, une volonté politique certaine sans laquelle l'essor des collectivités prendra encore beaucoup de temps.

**Renforcement des capacités administratives
pour le contrôle de l'utilisation du sol
et la perception des taxes foncières
à Nam Dinh au Vietnam**

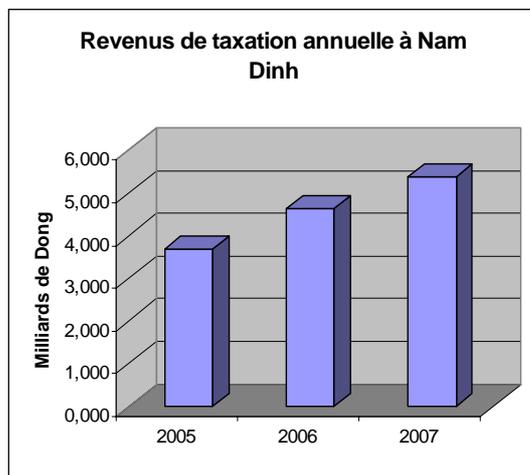
I – Projet

- Mettre en place un registre de l'utilisation du sol (pivot du système d'information)
- Intégrer la gestion des propriétés (reconnaissance et statistiques sur le marché)
- Intégrer la gestion de la taxation (efficacité dans l'application)
- Intégrer le contrôle de l'utilisation du sol (mise à jour)

II – Objectifs économiques, sociaux et environnementaux

- Répartir équitablement l'utilisation des sols entre les différents secteurs demandeurs
- Améliorer le développement et la fourniture des infrastructures de base et la gestion de la croissance urbaine
- Répondre aux besoins des citoyens, diminuer le gaspillage des ressources financières, réduire la corruption et permettre d'augmenter les revenus de taxation
- Donner confiance aux investisseurs et encourager un apport plus important de capitaux privés

III – Résultats



- Augmentation des revenus de taxation de 170.000 \$ annuellement suite au projet (PIB de 700 \$ per capita par année)
- 53.000 titres de propriété émis (en avance au Vietnam)
- 73.000 unités territoriales inventoriées (maximum de 100.000)
- Amélioration des capacités administratives (modèle répliquable au Vietnam)

IV - Gouvernance

- Décloisonnement : les ministères utilisent les mêmes informations et collaborent
- Augmentation de la confiance des citoyens sur la qualité de l'information
- Le niveau local a de meilleures capacités à répondre au besoin de sa population
- Décentralisation possible et souhaitable vers le local : amélioration des capacités administratives du personnel local

IV – Enjeux et perspectives

- Rapprocher le processus de décision des citoyens (démocratie, subsidiarité et transparence)
- Améliorer la capacité locale (administrative et financière : proximité des besoins)
- Renforcer le développement local par la propriété privée des terres (stabilité, crédit au développement...)
- Développer une structure de villes intermédiaires attractives (alternative aux mégalofoles)

ATELIER N° 2 :
Vision entrepreneuriale et développement économique

Bonnes pratiques en cultures entrepreneuriales

Statistiques sur les constructions du territoire de la ville de Rivière-du-Loup

Années	Population	Total nouveaux logements	Taux inoccupation logements	Nombre de permis émis	Valeur des permis émis
2008	18.999				
2007	18.789	201	1,6 %	1.615	45.705.052 \$
2006	18.586	170	3,3 %	1.480	49.582.722 \$
2005		158	3,0 %	1.067	36.296.120 \$
2004		289	1,1 %	1.068	51.343.286 \$
2003		181	1,0 %	1.082	23.304.275 \$
2002		130	1,6 %	897	29.969.505 \$
2001	17.772	35	3,4 %	902	14.550.101 \$
2000		65	4,5 %	849	19.073.900 \$
1990-1999	17.210 en 1991	103	4,9 %	650	16.380.920 \$

Culture entrepreneuriale (information, sensibilisation, éducation)

- Reconnaissance des actions des entrepreneurs par les médias (2 journaux, 2 radios, 3 TV), lors de galas (mentions cultura, prestiges CCMRCDL, dîners et prix CDE, prix Chrysalides Jeune chambre...)
 - Nombre très élevé de projets (50 % du BSL) au Concours Entrepreneurship scolaire : primaire, secondaire, professionnel, collégial
 - CLD et Commission scolaire Kam-Loup : parrainage entrepreneurs avec écoles primaires (16) MRC RDL pour échanger (guide)
 - Plan de développement durable de 37 actions en 2007 et politique familiale, sportive, culturelle, de l'eau, du patrimoine... A venir : politique communautaire (cohérence, mobilisation)...
 - Ville de Rivière-du-Loup 6 commissions, 25 comités et 15 organismes économiques, sociaux, culturels, communautaires (réseautage)
 - Valeurs entrepreneuriales dans les programmes scolaires primaire à collégial
 - Etude dynamique commerciale MRC RDL en 2008 pour identifier opportunités affaires (SADC, ville, CCMRDRDL)
 - Comité entrepreneuriat à la Commission scolaire Dam-Loup et Comité communauté modèle culture entrepreneuriale à RDL
 - Carrefour jeunesse-emploi : place aux jeunes adolescents qui permet aux élèves de 4^{ème} secondaire de rencontrer des entrepreneurs pendant une journée, avec des ateliers sur les possibilités entrepreneuriales MRC RDL
 - Carrefour jeunesse-emploi sensibilisation par agent : réalise profil entrepreneurial jeunes et sensibilisation en milieu scolaire
 - Fondation entrepreneurship : formation à Rivière-du-Loup sur potentiel entrepreneurial des milieux
 - Publications diverses traitant de l'entrepreneuriat et des entreprises (Ville RDL, CLD, SADC, CCMRCDL...)
- Exemple : Magazine Vitalité économique par l'entreprise Etincelle communications
- 9^{ème} ville au Canada de 10.000 à 100.000 habitants ayant le plus grand nombre de PME par habitant (BMO Groupe financier, 2006)

- 75 organismes sportifs, cultures, communautaires
- Centre d'affaires et services touchant 90.000 personnes dans les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et les Basques et du nord ouest du Nouveau-Brunswick
- A venir, plan de communications actions entrepreneuriales et portfolio entrepreneuriat au secondaire et au collégial

Entrepreneuriat (coaching, expérimentation, formation)

- Mentorat CCMRCRDL
- Entreprises d'entraînement : Coop Dynamo ados (jeunes), Réseau-Boulot, Epée, Graphikos (cégep), Bioglobe (adultes)
- SADC, CLD, CJE accompagnent promoteurs, tables sectorielles et aide \$\$\$\$
- SADC : cliniques démarrage entreprise
- Festivals et activités de divertissement à chaque week-end mi-juin à septembre

Développement économique (fiscalité, législation, milieu)

- Programme crédit d'impôts aux régions ressources, programme crédit taxes parc industriel lié au respect protocole Kyoto loi privée (2003), programme crédit taxes résidentiel, DEC
- Support \$\$\$\$ entreprises par CLD, SADC...
- Ajout voie desserte parc industriel et investissement dans infrastructures
- Nouvel aréna 2.800 sièges en 2005 : 9 millions dont 1,5 million de dons du milieu (fierté et confiance)

Conclusion sur modèle communauté entrepreneuriale de Rivière-du-Loup avec Fondation entrepreneurship

- Qu'est-ce qui fait que la région de Rivière-du-Loup est une communauté ou un milieu entrepreneurial (portrait) ?
- Pourquoi notre milieu se distingue-t-il des autres (comparaison) ?
- Comment peut-on faire mieux ?

Fondation de l'entrepreneurship

LA FONDATION

Près de 30 ans :

- De savoir-faire en matière de promotion et de développement de la culture entrepreneuriale
- D'expertise en matière de développement économique et social du Québec
- D'expérience en matière de conception d'outils pour assurer la compétitivité économique du Québec
 - o Partenaire principal de la première ville entrepreneuriale au Québec : Rivière-du-Loup (2006)

Les services de la Fondation

- Mentorat
- Publications, formation et centre de documentation
- Le centre de vigie et de recherche sur la culture entrepreneuriale (CVRCE)
 - o Centre de veille, d'information, d'animation et de recherche sur la culture entrepreneuriale : expert en accompagnement et coaching de villes en voie de certification « ville entreprenante »

Une communauté entrepreneuriale

Qu'est-ce que c'est exactement ?

- Communauté de leaders locaux qui partagent la même vision du développement basée sur le dynamisme entrepreneurial de ses habitants
- Développement endogène, mobilisant les populations et valorisant les initiatives entrepreneuriales et innovantes

Pourquoi devenir une ville entrepreneuriale reconnue ?

- Potentiel intéressant et milieu fertile en PME
- Préserver le dynamisme et impliquer plus de jeunes
- Dynamiser les organisations classiques (levier)
- Créer un avantage concurrentiel pour la communauté
- Affirmer l'identité d'une ville par la démocratisation de l'économie
- Outils pour adresser les enjeux : vieillissement, exode, relève, adaptabilité et flexibilité des PME, départ d'entreprises, etc.

VERS UN RESEAU DE COMMUNAUTES ENTREPRENEURIALES

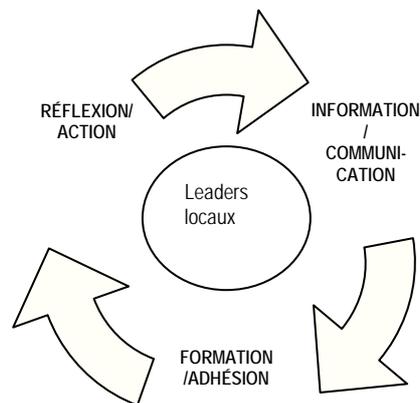
Partager l'expérience de la Fondation
Le cas de Rivière-du-Loup (projets en cours)



Notre rôle

- Outillé en vue de permettre le transfert et la diffusion de connaissances en entrepreneuriat, le CVRCE met à la disposition des milieux son expertise et souhaite expérimenter, sur divers territoires donnés, une série d'initiatives développées et adaptées aux réalités des communautés
- Nous portons le chapeau de l'entrepreneuriat
- Nous sommes des coachs avant tout

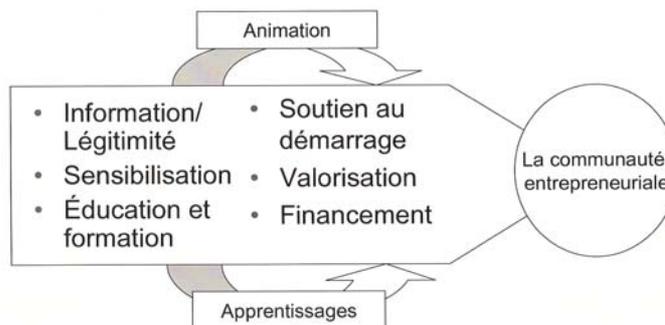
Vision commune – Message commun



Fondement de la convention d'accompagnement

Le projet de communauté entrepreneuriale ne consiste pas à remplacer ou faire à la place des acteurs mais de susciter, de supporter, d'informer, de former et de valoriser les actions concrètes entreprises par ces derniers sur le terrain.

Des actions à poser pour dynamiser l'entrepreneuriat



La démarche d'intervention

Cinq axes :

- 1) Formation à l'entrepreneuriat
- 2) Inventaire des initiatives existantes
- 3) Connaissance des organisations et/ou programmes québécois spécialisés en entrepreneuriat
- 4) Création d'un plan de développement de l'entrepreneuriat
- 5) Suivi et parrainage

L'expérience de Rivière-du-Loup

- Commission scolaire parmi les plus dynamiques en matière d'entrepreneuriat
- Des organismes actifs et très efficaces
- Une volonté politique affirmée et réaffirmée par le maire, Monsieur Michel MORIN
- Une effervescence entrepreneuriale palpable
- Des possibilités de faire ensemble
- De dessiner un modèle de communauté entrepreneuriale

Couverture médiatique

- Reconnaissance des médias : journaux, radios, télévision
- Mentions lors de galas
- Impact direct et immédiat sur la communauté : annonce, résultats mesurables après un an

RIVIERE-DU-LOUP : Résultats après un an

- Concertation des leaders des milieux scolaires, des affaires, politiques et communautaires sur une base mensuelle
- Implication active du maire et de ses collaborateurs (communication-direction)
- Des acteurs très motivés
- Conférence auprès des membres de la chambre de commerce de RDL
- Formation aux leaders locaux
- Recensement de tous les outils et programmes en entrepreneuriat (OPEQ, 30 pratiques recensées)
- Un milieu scolaire très actif en entrepreneuriat (participation au concours)

RIVIERE-DU-LOUP : Réussite mesurable

Le 15 novembre dernier :

- Un parrainage de toutes les écoles primaires par des entrepreneurs locaux
- Toutes les écoles primaires sont impliquées et les écoles voisines se montrent intéressées
- Tous les 5^{ème} et 6^{ème} année ont été rencontrés
- Les entrepreneurs y trouvent une valorisation significative
- Les jeunes sont curieux et bien préparés pour ces rencontres
- Appropriation du matériel pédagogique déjà développé

RDL Obtient en 2007-2008 le deuxième rang québécois au chapitre du ratio de participation au concours québécois en entrepreneuriat.

RIVIERE-DU-LOUP : Le souci de continuité

- Stratégie de communication élaborée et acceptée
 - o Qui mobilise et met en valeur tous les acteurs
 - o Projet de site web sur l'entrepreneuriat sous forme de concours au collège
- Une participation du maire à divers événements en entrepreneuriat
- Plusieurs événements d'affaires ont eu lieu dans cette ville
- Embauche d'une ressource à mi-temps par la ville pour faire avancer le projet

D'autres villes en voie de « certification » entrepreneuriale

- Projets en cours
- Nouvelles conventions d'accompagnement, de coaching et d'orientation
- Vision à plus long terme

Recommandations aux intervenants

Valider le profil de la communauté visée

- Pour qui ?
- Voici des outils

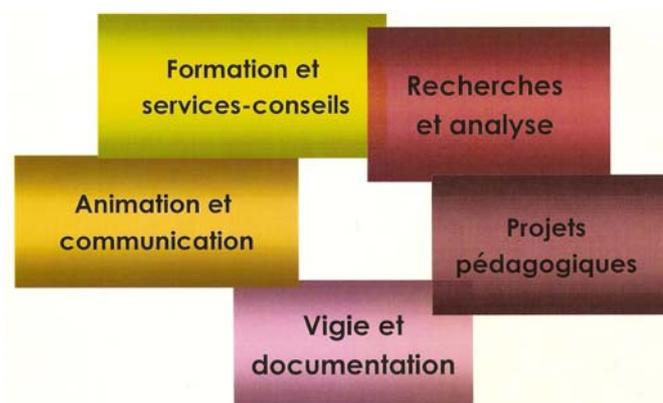
Augmenter vos chances de réussite

- Pré-requis
- Nos conseils

Mobiliser vos ressources

- Adjoignez-vous des experts en la matière ?

Comment le CVRCE peut vous aider



Les partenaires de la Fondation



La Fondation s'acquitte de sa mission grâce à l'expertise et au soutien financier de ses grands partenaires :



Et de ses :

Gouverneurs

Fonds de solidarité FTQ
Association des centres locaux de développement du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Praxcim
Union des municipalités du Québec

Collaborateurs

EXFO
Lafond et Associés

Associés gouvernementaux

Gouvernement du Canada
Gouvernement du Québec

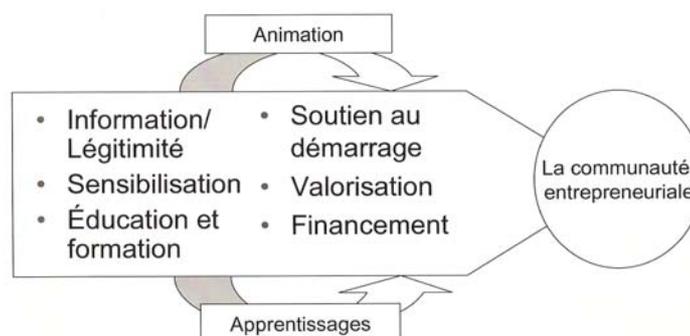
Vers un réseau de communautés entrepreneuriales

Une communauté entrepreneuriale

Communauté de leaders locaux qui partagent la même vision du développement basée sur le dynamisme entrepreneurial de ces habitants.



Vision commune et des actions à poser en vue d'un dynamisme entrepreneurial soutenu



Il ne s'agit pas de procéder à l'élaboration d'une planification stratégique, de l'adoption du plan et de sa mise en œuvre.

Il consiste à évoluer dans l'action sur la base d'une vision entrepreneuriale commune d'un idéal à atteindre grâce à des individus intrapreneurs et motivés.

LA VISION IDEALE ?

- Que tous les jeunes expérimentent l'entrepreneuriat à l'une ou l'autre des étapes de leurs parcours scolaire.
- Qu'ils accumulent des succès par leurs innovations et leur créativité et que ces succès soient reconnus par leurs pairs (le milieu, le maire...)
- Que les citoyens valorisent le rôle de ces jeunes et plus généralement, des entrepreneurs et leurs offrent systématiquement du support et une seconde chance en cas d'échecs
- Que les élus intègrent l'ensemble des éléments clés pour une communauté entrepreneuriale et qu'ils en réalisent et valorisent l'impact sur le développement futur de la ville
- Que tous ce qui peut être fait pour stimuler l'entrepreneuriat le soit

Notre rôle

Outillé en vue de permettre le transfert et la diffusion de connaissances en entrepreneuriat, le CVRCE met à la disposition des milieux son expertise et souhaite expérimenter, sur divers territoires donnés, une série d'initiatives développés et adaptés aux réalités des communautés.

Nous portons le chapeau de l'entrepreneuriat.

Le projet ne consiste pas à remplacer ou faire à la place des acteurs mais de susciter, de supporter, d'informer, de former et de valoriser les actions concrètes entreprises par ces derniers sur le terrain.

RDL entrepreneuriale

- Commission scolaire parmi les plus dynamiques en matière d'entrepreneuriat
- Des organismes actifs et très efficaces
- Une volonté politique affirmée et réaffirmée par le nouveau maire, Monsieur Michel MORIN
- Une effervescence entrepreneuriale palpable
- Des possibilités de faire plus et de faire ensemble
- De dessiner un modèle de communauté entrepreneuriale

Données économiques et démographiques

Années	\$ permis	Pop. RDL	Pop. BSL
2006	49 582 722	18 586	201 692
2005	36 296 120		
2004	51 343 286		
2003	28 304 275		
2002	29 969 505		
2001	14 550 101	17 772	204 506
2000-1991	16 625 736	17 210	209 560

RIVIERE-DU-LOUP

Ville entrepreneuriale : approche de promotion de la ville.

Communauté entrepreneuriale : ouverture aux villes avoisinantes.

Communauté de culture entrepreneuriale : information-sensibilisation-formation à l'entrepreneuriat

RIVIERE-DU-LOUP : Résultats après un an

- Concertation des leaders des milieux scolaires, des affaires, politiques et communautaires sur une base mensuelle
- Implication active du maire et de ses collaborateurs (communication-direction)
- Des acteurs très motivés
- Conférence auprès des membres de la chambre de commerce de RDL
- Formation aux leaders locaux

- Recensement de tous les outils et programmes en entrepreneuriat (OPEQ, 30 pratiques recensées)
- Un milieu scolaire très actif en entrepreneuriat (participation au concours)

Le 15 novembre dernier :

- Un parrainage de toutes les écoles primaires par des entrepreneurs locaux
- Toutes les écoles primaires sont impliquées et les écoles voisines se montrent intéressées
- Toutes les 5^{ème} et 6^{ème} années ont été rencontrés
- Les entrepreneurs y trouvent une valorisation significative
- Les jeunes sont curieux et bien préparés pour ces rencontres
- Appropriation du matériel pédagogique déjà développé

RDL Obtient en 2007-2008 le deuxième rang québécois au chapitre du ratio de participation au concours québécois en entrepreneuriat.

- Stratégie de communication élaborée et acceptée
 - o Qui mobilise et met en valeur tous les acteurs
 - o Projet de site web sur l'entrepreneuriat sous forme de concours au collège
- Une participation du maire à divers événements en entrepreneuriat
- Plusieurs événements d'affaires ont eu lieu dans cette ville
- Embauche d'une ressource à mi-temps par la ville pour faire avancer le projet

Possibilité de mesurer l'ensemble des retombées du projet de CE.

CONCLUSION

- Peu de ressources pour un maximum de résultats
- Leaders motivés de divers horizons
- Représentant de la ville comme catalyseur du dynamisme du milieu
- Effet de synergie

**Cultiver la vision entrepreneuriale
pour propulser le développement économique dans la ville**

Monsieur le Président, Madame le Responsable Scientifique, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je vous présente ce jour notre façon de voir « la vision entrepreneuriale et le développement économique » en ce qui concerne notre Capitale d'Antananarivo.

Mais tout d'abord je voudrais vous donner un bref aperçu de la Grande Ile « Madagascar ».

Elle est l'une des plus grandes îles au monde, située à l'est de l'Afrique, dans l'océan indien, constituant un carrefour entre divers pays de l'Asie et de l'Afrique.

Sa population résulte d'un bon mélange venant de ces différents continents.

Madagascar, représente la plus grande part de la francophonie dans l'Océan Indien. Un pays qui est caractérisé par sa méga biodiversité où près de 90% des espèces sont endémiques.

Situation générale de Madagascar

- République de Madagascar
- Superficie : 587.041 km²
- Population : 18 millions d'habitants
- Croissance démographique : 2,8 %
- PIB/hab. : 285 US\$/hab.
- Incidence pauvreté : 70 %
- Analphabétisme : 50 %
- Politique de décentralisation en cours :
 - o 22 régions
 - o 113 fivondronana (sous-préfectures)
 - o 1.320 communes

Le site

Antananarivo, divisée en 6 arrondissements, se trouve sur les hautes terres centrales de Madagascar :

- 192 quartiers
- 86 km²
- 1.800.000 habitants

L'agriculture urbaine occupe plus de 40% du territoire, l'illustration nous montre la place importante occupée par les espaces verts dans la ville (Hautes collines, entre 1.250 et 1.435 m ; plaines marécageuses de l'Ikopa, de la Sisaony et de la Mamba à 1.250 m ; digues de protection de la plaine rive droite de l'Ikopa et de la rive gauche de la Mamba : réserve de 1.500 à 2.000 ha).

Je vais maintenant vous présenter brièvement sa capitale, Antananarivo, dont j'ai l'honneur de diriger depuis décembre 2007.

Son maire, a été élu : Meilleur manager de l'année 2000 ; Trophée du jeune entrepreneur 2003 ; Homme de l'année 2007. Et élu maire de la capitale depuis décembre 2007

Contexte et problématiques économiques

- Des infrastructures insuffisantes : routes, bâtiments et énergies électriques vieillissantes, eau potable insuffisante
- Un taux de chômage en constante hausse
- Un manque cruel de qualification technique et professionnelle
- Faible budget équivalent à un budget d'une commune de 10.000 habitants en France

Contexte et problématiques de la ville

- Une ville située sur un territoire complexe
- Conçue pour accueillir 300.000 habitants
- Aujourd'hui, 1.800.000 habitants : un espace urbain asphyxié
- Des infrastructures vétustes et inappropriées pour les habitants, les entreprises et les administrations
- Une pollution environnementale grandissante

Ainsi dans l'esprit d'entrepreneurship qui nous anime, les solutions avancées par la Communauté urbaine d'Antananarivo pour résorber ces problématiques sont : Le développement du Partenariat Public Privé (PPP) en vue de constructions de nouveaux marchés, d'infrastructures urbaines, sociales et économiques afin de faire que le chômage soit résorbé par la création d'activités génératrices de revenus et l'incitation à la créativité.

Les solutions avancées : le développement du Partenariat public-privé (PPP) pour :

- La construction de nouveaux marchés : marché petite vitesse, esplanade, zones de recasement
- La création d'emplois pour résorber le chômage : zones économiques spéciales (zones franches revues)
- Création de nouvelles infrastructures urbaines : routes et bâtiments, nouveaux centres économiques, nouvelles modalités de transports urbains (le train urbain)
- Impulsion de l'esprit de créativité d'entrepreneurship

Pour illustrer ces actions, je vous propose de vous présenter le projet d'un marché moderne que nous développons. Vous pouvez voir sur cette photo le marché dans l'état qu'il est aujourd'hui.

Le marché « Petite vitesse » : aujourd'hui :



Le marché « Petite Vitesse » : demain



Objectifs

- Donner la possibilité d'une formation professionnalisante selon l'aspiration et selon le niveau d'instruction du demandeur
- Former les apprenants pour avoir une attitude et un comportement dignes dans la réalisation des activités professionnelles
- Lutter contre l'amateurisme et l'informel
- Lutter contre le chômage, l'oisiveté qui risque d'entraîner l'insécurité dans la ville

Un train urbain pour Antananarivo

De la même manière, nous voulons et nous devons moderniser la mobilité urbaine sur le territoire d'Antananarivo. A ce titre, en partenariat avec la société Madarail et d'autres entrepreneurs privés, la Communauté urbaine d'Antananarivo projette de mettre en place un train urbain pour un budget de 10 millions d'euros d'ici 5 à 10 ans. Nos différents partenaires internationaux nous appuient aussi sur cette action.

Les bénéficiaires :

- les jeunes qui sont en âge de travailler et qui cherchent une formation adaptée selon leurs niveaux d'instruction
- les mères de familles qui cherchent à améliorer leurs revenus et qui se convertissent en petites commerçantes
- les personnes sans qualification, qui ont appris leur métier sur le tas (ex : formation de père en fils) et qui ont besoin de confirmer leurs compétences

Les résultats attendus :

- Population sensibilisée sur la nécessité de formation avant d'entrer dans le marché du travail
- Diminution du chômage à Antananarivo
- Diminution des activités informelles
- Renforcement de la capacité de la Commune par une formation technique, pratique, professionnalisante, répondant en même temps aux besoins de la Commune (assainissement, voiries, entretien de véhicules...)

- Création d'une structure « Recherche, Orientation, Formation, Insertion » pour accueillir et être à l'écoute de la population particulièrement des jeunes
- Formation de 2.000 à 3.000 personnes dans différentes disciplines en un an

CONCLUSION

Le défi de modernisation que nous lançons pour la ville d'Antananarivo est en train de se réaliser par une contribution conséquente de l'AIMF en modernisant l'ensemble du système informatique et la formation de nos techniciens et cadres.

Le développement économique des collectivités locales nécessite la participation de tous les acteurs et le Partenariat / Privés / Mairie.

Ne pas négliger l'appui de nos autres partenaires tels que les associations locales, les diverses ONG de développement, les Organismes des Nations Unies, les bailleurs de fonds et les aides bilatérales telles que celles venant des pays amis dont l'AIMF.

Cet esprit entrepreneurial stimulera le développement social car « quand le bâtiment va, tout va ». La capitale est en train de changer et de se moderniser tout en aidant sa population à lutter contre la pauvreté.

ATELIER N° 3 :
La recherche d'un partenariat entre la ville et l'Etat

**L'évolution des responsabilités et ressources financières des municipalités québécoises :
vers un partenariat avec le gouvernement**

Présentation de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ)

- Depuis 1919, soit depuis bientôt 90 ans
- Des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec
- Expression de la diversité et de la solidarité municipales
- Les municipalités membres représentent près de 5 millions d'habitants, soit 65 % de la population québécoises

La recherche d'un partenariat entre la ville et l'Etat

De quels outils les municipalités ont-elles besoin pour bâtir une véritable relation partenariale avec les gouvernements et assumer pleinement leur rôle et leurs responsabilités ?
Un objectif universel : répondre aux besoins des citoyens.

L'entente de partenariat fiscal et financier Québec-municipalités 2007-2013

- La reconnaissance des municipalités comme de véritables partenaires
- Des revenus stables et prévisibles
- Une nouvelle dynamique dans les relations
- Une Table Québec-municipalité renouvelée

Un constat partagé

- Une inadéquation entre les responsabilités des municipalités et leurs ressources financières
- Des responsabilités plus lourdes et plus diversifiées
- La nécessaire diversification des sources de revenus municipales
- Un urgent besoin d'investir dans les infrastructures

Les processus de négociation

- Une solide équipe de négociation
- 5 principes
 - 1) L'équité
 - 2) Des revenus qui tiennent compte des efforts de développement économique des municipalités
 - 3) Une fiscalité qui comble les besoins des municipalités
 - 4) Des sources permanentes de revenus
 - 5) La transparence et l'imputabilité

L'Entente de partenariat 2007-2013

- La pièce maîtresse : la récupération, par les municipalités, de la taxe de vente qu'elles paient sur leurs achats de biens et services
- D'autres mesures adaptées aux réalités municipales, notamment :
 - o Une enveloppe de péréquation adaptée aux besoins des municipalités
 - o Le pouvoir, pour les municipalités, d'imposer des droits aux exploitants de carrières et de sablières à titre de compensation pour les dommages qu'ils causent aux routes principales

L'UMQ : un acteur clé

- Permet aux élus municipaux, dans un esprit de solidarité, de regrouper leurs forces autour d'intérêts communs
- A l'écoute des préoccupations des municipalités
- Promoteur de l'autonomie des municipalités et de la mise en œuvre d'un partenariat fiscal et financier souple avec le gouvernement
- Un interlocuteur auprès des gouvernements

Vers l'avenir

- L'entente de partenariat : un point de départ et non d'arrivée
- L'UMQ souhaite aujourd'hui, un partenariat économique avec les gouvernements du Québec pour assurer une occupation dynamique du territoire et le maintien de la qualité de vie des citoyennes et citoyens

Finances locales : relations entre l'Etat et les collectivités locales

INTRODUCTION

Le Sénégal a une longue tradition d'organisation administrative et territoriale qui s'est perpétuée à travers plusieurs étapes majeures dont la plus récente est la réforme de 1996.

En 1996, notre pays a adopté la loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales et les textes législatifs et réglementaires qui l'accompagnent.

Une étape majeure venait d'être franchie avec l'allègement du contrôle à priori ; la création de la région comme collectivité locale, de communes d'arrondissement dans la région de Dakar et le transfert de compétences dans neuf domaines de l'Etat vers les collectivités locales.

La réforme de 1996 visait le rapprochement de l'administration des usagers du service public, la promotion d'un développement économique, social, culturel de chaque région et le renforcement de l'autonomie des collectivités locales.

La question des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales se pose avec intérêt, parfois avec délicatesse, dans tous les pays engagés dans un processus de décentralisation.

Au Sénégal, l'Etat a imaginé des mécanismes pour permettre une prise en charge correcte des compétences qui leur sont dévolues

1) Les mécanismes financiers mis en œuvre pour une prise en charge de compétences transférées

Ces mécanismes concernent la mise en place d'une fiscalité locale, les transferts financiers de l'Etat vers les collectivités locales et l'exécution de projets et programmes financés avec l'appui des partenaires.

a) *La fiscalité locale*

Le Code des collectivités locales prévoit une fiscalité propre pour celles-ci. Quelles sont les ressources propres des collectivités locales ? Il s'agit :

- des recettes fiscales (impôts locaux, taxes directes, taxes indirectes, centimes additionnels, contribution globale unique)
- des recettes non fiscales (produits du domaine public, du domaine privé, revenus divers)
- des ristournes de l'Etat (quote-part des collectivités locales sur la taxe de plus-value immobilière et la taxe sur les véhicules)

b) *Les transferts financiers de l'Etat*

Ils concernent :

- **le Fonds de dotation de la décentralisation (FDD)** : il est destiné à prendre en charge les compétences transférées aux collectivités locales, le fonctionnement des services de la région et l'appui aux services déconcentrés de l'Etat. Il représente 3,5 % de la TVA perçue.

Evolution du Fonds de dotation (1997-2008)

Année	Montant (francs CFA)
1997	4 889 553 030
1998	4 889 553 030
1999	5 889 553 030
2000	6 589 529 760
2001	7 289 537 001
2002	8 089 537 360
2003	9 089 537 000
2004	10 089 537 000
2005	12 668 537 000
2006	12 339 537 000
2007	13 339 537 000
2008	16 600 000 000

- **Le Fonds d'équipement des collectivités locales (FECL)** : il est créé pour soutenir les efforts des collectivités locales dans la réalisation d'investissements à caractère économique, social et culturel. Il est alimenté par un pourcentage de la TVA (2 %) perçue au profit de l'Etat ; sa vocation est d'accorder des fonds de concours ordinaires ou spéciaux aux collectivités locales pour la réalisation de leurs investissements.

Evolution du Fonds d'Equipement des collectivités locales (1997-2008)

Année	Montant (francs CFA)
1997	3 500 000 0 00
1998	3 500 000 000
1999	3 500 000 000
2000	3 500 000 000
2001	3 800 000 000
2002	4 000 000 000
2003	8 000 000 000
2004	4 000 000 000
2005	6 000 000 000
2006	7 000 000 000
2007	10 500 000 000
2008	11 500 000 000

- **Le Fonds d'appui à l'éclairage public** : Depuis 2002, l'Etat dégage sur son budget un fonds destiné à appuyer les communes dans la prise en charge des factures d'éclairage public. Ainsi, chaque année, l'Etat transfère 1.500.000.000 FCFA aux communes.
- **La décentralisation de l'exécution du Budget consolidé d'investissement (BCI)** : depuis 2006, l'Etat s'est engagé dans la décentralisation de la gestion financière et de l'exécution des dépenses en capital qu'il réalise au niveau des collectivités locales.
Objectif : associer davantage les collectivités locales dans l'exécution financière et technique des dépenses en capital inscrites dans la loi des finances.

c) *L'exécution de projets et programmes avec l'appui des partenaires au développement*

Liste des partenaires :

- Union européenne
- Banque mondiale
- PNUD – FENU
- Agence coopération allemande (GTZ / KFW)
- Coopération espagnole
- Française de Développement (AFD)
- ACDI
- Coopération luxembourgeoise
- Coopération belge

Montants injectés par les Projets et Programmes dans les collectivités locales : environ 300 milliards de FCFA depuis 2000.

d) *Principales difficultés dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales*

Elles sont liées à :

- l'étroitesse de la fiscalité locale et à la centralisation fiscale de la chaîne
- l'insuffisance des transferts financiers qui ne permettent pas aux collectivités locales de prendre en charge correctement leurs compétences
- la pluralité des procédures des bailleurs de fonds

Quelles sont les perspectives pour améliorer le système ?

Les Assises nationales de la décentralisation organisées par mon département, en novembre 2007, ont permis de faire un diagnostic exhaustif de notre politique de décentralisation menée depuis 1996, d'identifier les contraintes et de proposer les solutions appropriées :

- la réforme de la fiscalité locale
- la réforme du Fonds de dotation de la décentralisation et du Fonds d'équipement des collectivités locales et l'augmentation des montants alloués par l'Etat
- l'harmonisation des interventions des partenaires à travers un organe fédérateur
- le renforcement des capacités financières des élus et des agents locaux, à travers un Plan national de formation et de renforcement des capacités

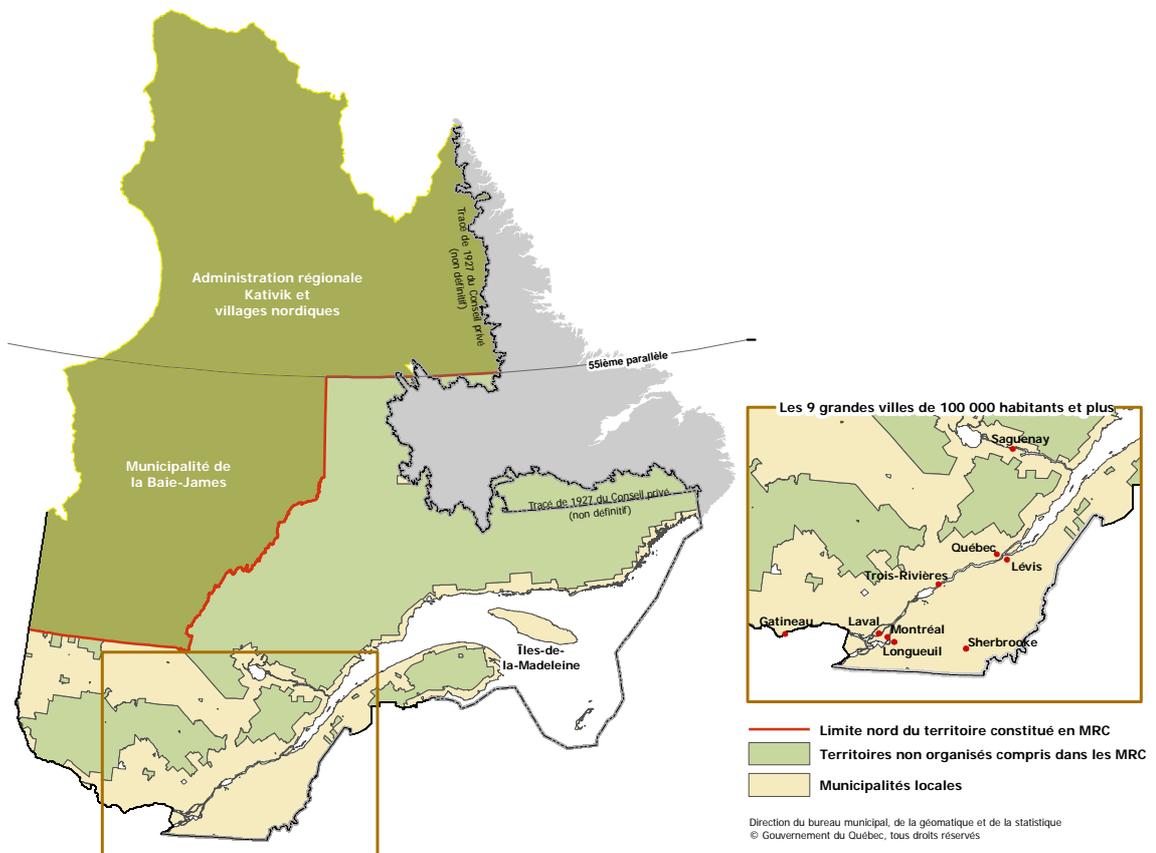
Les approches de partenariat entre le ministère des Affaires municipales et des Régions et les collectivités locales et régionales

Les approches de partenariat avec les collectivités locales et régionales

Plan de présentation :

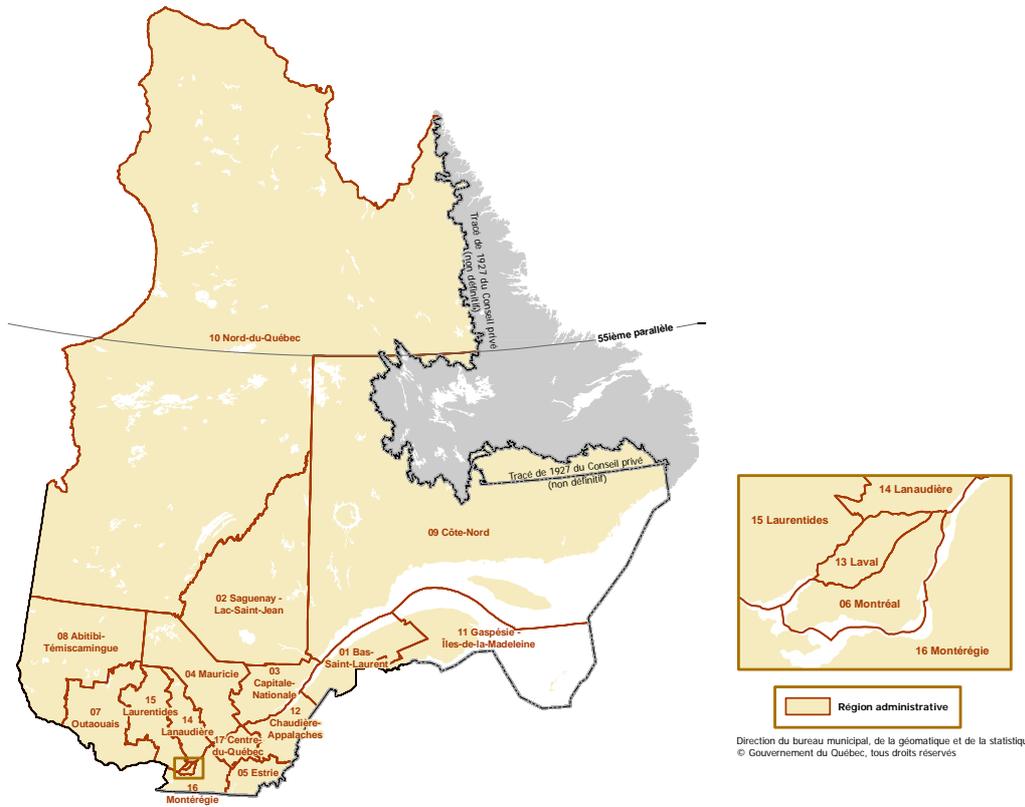
- Aperçu de l'organisation territoriale municipale et régionale au Québec
- Partage des compétences entre l'Etat québécois et les municipalités
- Deux instances formelles de consultation prévues dans la loi
 - o Table Québec-municipalités (TQM)
 - o Table Québec-régions (TQR)
- Ententes particulières
- Autres exemples de partenariat

1) Aperçu de l'organisation territoriale municipale



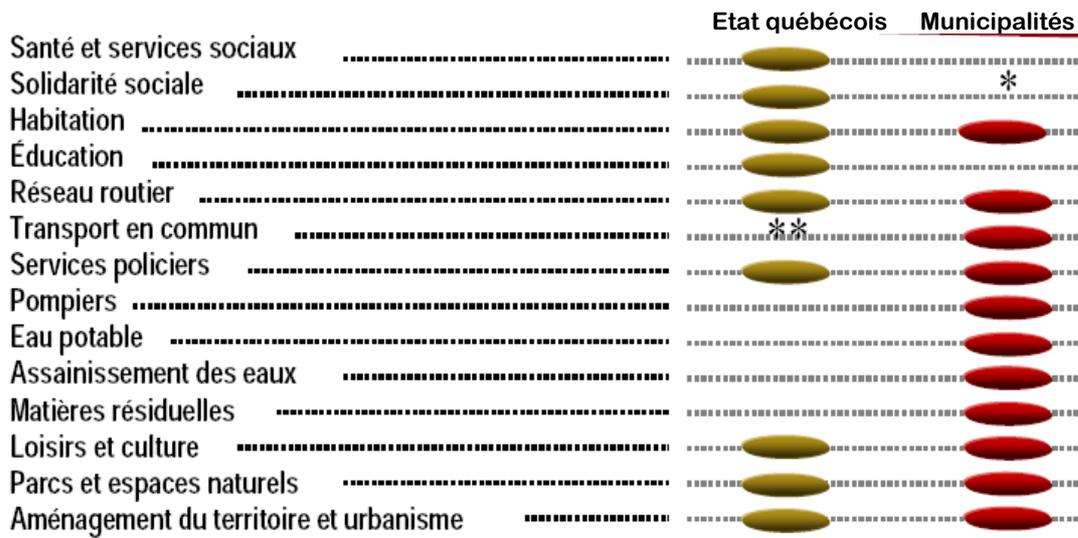
17 régions administratives

21 Conférences régionales des élus (une par région administrative, sauf trois en Montérégie et trois dans le Nord-du-Québec)



Direction du bureau municipal, de la géomatique et de la statistique
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés

2) Partage des compétences entre l'Etat québécois et les municipalités



* La Ville de Montréal administre l'aide sociale sur son territoire en vertu d'une entente ad hoc.

** Dans la région métropolitaine de Montréal, une agence gouvernementale, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a notamment pour mission d'accroître les services de transport collectif afin d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes sur ce territoire.

3) Deux instances formelles de consultation et d'échanges prévues dans la Loi

La Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions prévoit deux instances privilégiées de consultation et d'échanges. Ces Tables sont sous la présidence de la ministre des Affaires municipales et des Régions et regroupent des élus :

- **la Table Québec-municipalités** (TQM) avec le milieu principal.

Composition :

- o La ministre des Affaires municipales et des Régions
- o La Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- o L'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- o La ville de Montréal

Autres ministres, sur invitation, selon les sujets.

Délégations : 7 élus de la FMQ, 7 de l'UMQ et 3 de Montréal

Origine :

- 1984 Création de TQM, lieu d'échanges sur divers sujets d'intérêt municipal
- 1998 Reconnaissance juridique de la TQM
- 2002 Renouvellement des modalités de fonctionnement
- 2006 Quatre partenaires

Rôle :

- o Conseil auprès de la ministre sur toute question qu'elle soumet à la table
- o Mécanismes d'échanges, de concertation et de partenariat sur des questions d'intérêt municipal
- o Pour les représentants municipaux, positionnement quand aux problèmes vécus par les institutions locales
- o Pour le gouvernement, consultation sur divers projets de politiques ou de programmes

Soutien :

- o Comité technique permanent pour préparer les réunions de la TQM et assurer le suivi des décisions
- o Secrétariat assuré par le MAMR
- o Comités de travail techniques pour des mandats spéciaux

Principaux sujets discutés au cours de deux dernières années :

- o Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier 2007-2013 avec les municipalités
- o Programmes d'infrastructures
- o Décentralisation
- o Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
- o Politique québécoise sur le transport collectif
- o Mise en œuvre de la Loi sur le développement durable
- o Révision de la Loi sur les biens culturels.

- **la Table Québec-régions** (TQR) avec les régions en matière de développement régional

Composition :

- o La ministre des Affaires municipales et des Régions
- o Le ministre responsable de la Capitale-Nationale
- o Les 21 présidents des Conférences régionales des élus
- o Sur invitation, autres ministres selon les sujets discutés

Origine :

- 1987 Instauration de la TQR par loi. La TQR regroupe alors le ministre des Régions et les présidents des Conseils régionaux de développement (CRD) de chaque région administrative

- 2003 Volonté gouvernementale de renforcer l'autonomie régionale et municipale : plus de place aux élus !
- 2004 Une des premières actions : renouvellement du mode de gouvernance régionale par l'instauration des Conférences régionales des élus (CRE), qui remplacent les CRD

Rôle :

- o Rôle conseil auprès de la ministre sur toute question qu'elle soumet à la Table
- o Lieu d'échanges sur les autres mandats que la ministre peut confier aux CRE
- o Mise en œuvre du protocole d'entente signé en 2004 entre le gouvernement et les CRE portant sur un plan d'action en vue de favoriser le développement économique, sociale et culturel des régions

Soutien :

- o Comité technique pour préparer les réunions de la TQR et assurer le suivi des décisions
- o Secrétariat assumé par le MAMR
- o Comités de travail techniques

Principaux sujets discutés au cours de deux dernières années :

- o Protocole d'entente conclu entre le gouvernement et les présidents des CRE en novembre 2004
- o Bonification et gestion du Fonds de développement régional
- o Amélioration d'immigration québécoise
- o Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire du domaine public
- o Relations avec les nations autochtones

4) Ententes particulières

- Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013 (avril 2006)
- Entente de partenariat rural – Politique nationale de la ruralité 2007-2014 (décembre 2006)
- Entente pour une reconnaissance du statut particulier de Montréal (juin 2008)
- Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal (juin 2008)
- Ententes spécifiques sous la responsabilité des CRE (56 ententes signées en 2007-2008)

5) Autres exemples de partenariat

- Conseil permanent des services policiers, instauré par la Loi sur la police en 2008 (Ministre de la Sécurité publique et 20 autres membres dont les deux associations municipales et la ville de Montréal)
- Comité permanent de liaison Environnement-Municipalités, mise en place en 1990 (Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs, MAMR, les deux associations municipales)
- Comité de partenariat en transport avec le milieu municipal, mis en place en 2006 (Ministère des Transports, MAMR, les deux associations municipales, ville de Montréal)
- Plusieurs autres comités de travail avec le milieu municipal et régional

**Le développement économique et social et l'Etat partenaire
Le cas des réformes foncières au Québec**

Introduction : Propriété foncière et développement économique

Le principe de propriété, notamment de propriété foncière, constitue le préalable de toute activité économique et de toute organisation sociale viable : en l'absence de droits fonciers reconnus et garantis, tous processus d'investissement et, partant, toute accumulation patrimoniale en sont grandement fragilisés.

Le renforcement de l'infrastructure foncière est au cœur de la problématique du développement international et des efforts de décentralisation administrative visant notamment l'autonomie financière des municipalités via l'implantation de la taxation foncière.

Hernando de Soto : ce n'est pas tant l'absence de capital qui constitue le problème de fond de nombre de pays du tiers-monde, mais plus l'absence d'un système juridique permettant l'enregistrement et la protection des droits de propriété des individus et de l'Etat.

On estime ainsi le capital mort d'Haïti à 150 fois toute l'aide étrangère reçue depuis son indépendance, en 1804 ; à l'échelle mondiale, il totaliserait plus de 9.300 milliards de dollars américains.

Pour les gouvernements des pays concernés, ce capital ne génère aucune entrée fiscale, ce qui se traduit par l'absence ou la très mauvaise qualité des services publics.

La réforme des systèmes fonciers est devenue une priorité tant du Millenium Development Goals (MDG) Program, financé par la Banque mondiale, que du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Le nombre de projets de la Banque mondiale impliquant une composante foncière a pratiquement doublé entre 1995 et 2000, passant de 51 à 100 ; quelques 74 nouveaux projets de ce type se sont en outre ajoutés à la liste au cours de la période 2001-2006.

Alors que la valeur des engagements financiers à ce titre ne totalisait que 172 millions de dollars américains avant 1995, ils s'établissaient à 760 millions de dollars américains pour la seule période 1995-2000 et à 1.037 millions de dollars américains entre 2001 et 2006.

Foncier Québec et l'enregistrement des droits fonciers

Foncier Québec (600 employés, rattaché au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, MRNF) est un organisme autofinancé via le Fonds d'information foncière, alimenté via la vente de produits et services d'information foncière aux citoyens et aux organismes publics et privés.

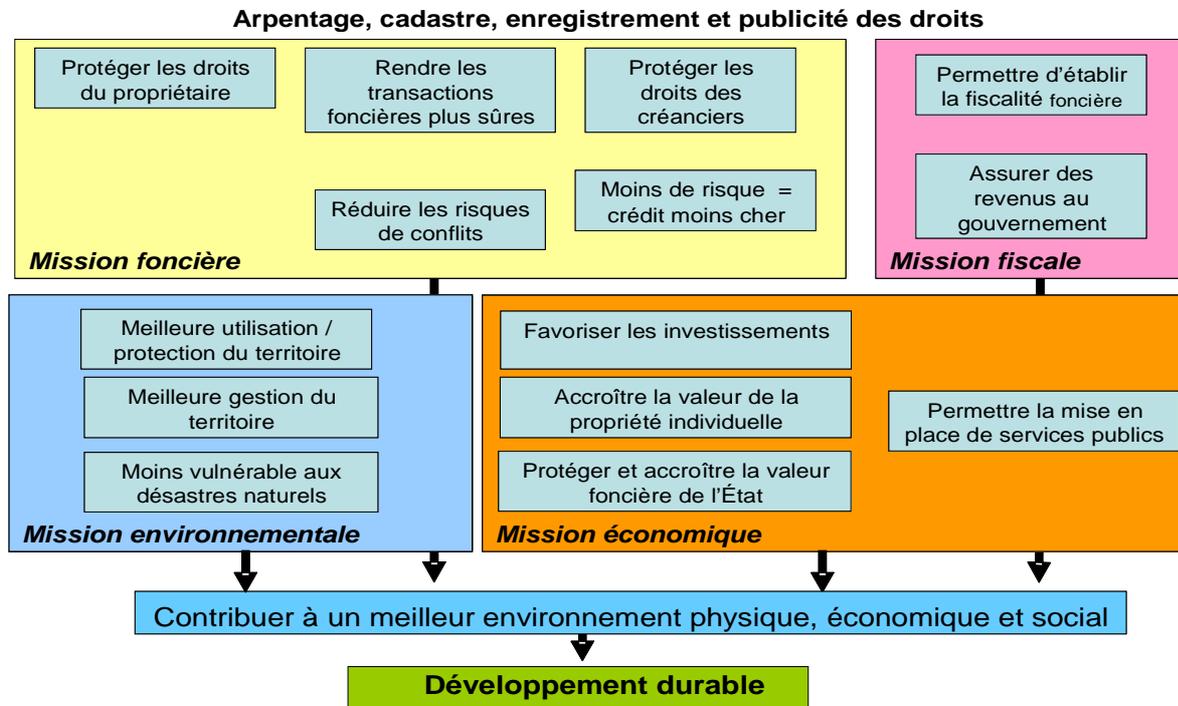
Son mandat consiste :

- à assurer la publicité des droits fonciers et la gestion du Registre foncier (Cadastre et Livre foncier) relatives au territoire privé du Québec (8 % du territoire)
- à tenir le Registre du domaine de l'Etat et à effectuer l'arpentage du territoire public (92 % du territoire)

Au Québec, le système d'enregistrement des droits fonciers, d'inspiration britannique, fut mis en place entre 1830 et 1841 alors que le cadastre date de 1860.

Les diverses missions des infrastructures foncières

Contribution des infrastructures foncières au développement durable



Les grandes réformes foncières au Québec – Les réformes en territoire privé

La Réforme cadastrale

- Amorcée en 1992, la Réforme du cadastre québécois vise à doter le Québec d'une carte cadastrale globale et informatisée des quelques 3,7 millions de propriétés privées que compte le Québec (2006).
- A l'issue de la rénovation cadastrale, prévu pour 2021, on aura entièrement revu le morcellement du territoire privé (regroupement des lots issus de multiples subdivisions ; correction de 750.000 lots erronés ; intégration de 850.000 propriétés non identifiées au cadastre).
- Les coûts de la Réforme cadastrale sont évalués à quelques 770 millions de dollars.

La Réforme de la publicité foncière

- La Réforme de la publicité foncière, c'est la mise en ligne du Registre foncier du Québec, un système manuscrit datant de 1830 et ayant subi peu de modifications depuis sa création.
- Amorcée en 1997, la Réforme de la publicité foncière proposait l'instauration d'une communication interactive entre les 73 bureaux de la publicité des droits (BPD) et leurs utilisateurs.
- Depuis la fin de l'implantation de cette réforme en 2003, la consultation de la majorité du patrimoine documentaire du Registre foncier du Québec se fait via Internet, la transmission des documents juridiques pour inscription au Registre foncier se faisant électroniquement.
- Tout comme la Réforme du cadastre, la Réforme de la publicité foncière, dont le coût s'élève à environ 95 millions de dollars, s'autofinance.
- Moyennant une somme modique (un dollars par document), tout individu peut consulter un document inscrit au Registre foncier via internet depuis son poste de travail personnel et le télécharger pour consultation ultérieure.
- L'accès au document se fait par le biais du numéro de lot qui constitue la clé de voûte du système : d'une part, il permet d'identifier une propriété, tant sur le plan cadastral que sur le

compte de taxes municipales ; d'autre part, il sert à enregistrer et à publiciser les droits des propriétaires.

Les grandes réformes foncières au Québec – La réforme relative au territoire public

Jusqu'à tout récemment, il n'y avait pas de registre officiel consolidé des droits fournissant un inventaire complet et fiable des droits relatifs au domaine de l'Etat, comme c'est le cas sur la partie privée du territoire.

La Réforme de l'enregistrement des droits relatifs au territoire public, amorcée en 2002 et complétée en 2005 au coût de 18 millions de dollars, avait donc pour but de mettre en place un Registre public du domaine de l'Etat (RDE) avec comme objectifs :

- Un meilleur accès à la connaissance foncière pour l'ensemble des utilisateurs du territoire public
- Une réduction des frais engendrés par les activités liées à la connaissance foncière
- La promotion d'une meilleure gestion du territoire public et des ressources qu'il renferme

Le financement des réformes foncières en territoires privé et public

Pour assurer le financement tant des réformes (883 millions de dollars) que des opérations courantes de Foncier Québec, le Gouvernement du Québec a mis en place un fonds spécial, le Fonds d'information foncière, dont les revenus proviennent directement de l'activité du secteur immobilier. Plus précisément, ces revenus sont tirés :

- Des montants perçus lors de l'enregistrement ou de la radiation des droits immobiliers dans les bureaux de la publicité des droits
- Des sommes perçues lors de l'officialisation par le Ministère des opérations cadastrales effectuées par les arpenteurs-géomètres
- De la vente des produits et services d'information foncière (consultation en temps réel – à distance ou via les bureaux de la publicité des droits et comptoirs d'arpentage et de cadastres – de tous les documents diffusés par Foncier Québec)

En conclusion

Les bénéfices découlant des grandes réformes foncières sont multiples :

- Ces réformes permettent d'une part d'assurer la pérennité du patrimoine documentaire et d'améliorer la qualité et la sécurisation de l'information foncière disponible
- Elles se traduisent d'autre part par l'amélioration des services à la clientèle, tant privée (citoyens et entreprises) que publique (ministères et organismes gouvernementaux)
- La mise en place de ces réformes, qui constituent l'un des plus ambitieux projets du genre à être entrepris en Amérique du nord, aura également permis de développer au Québec, en partenariat avec l'entreprise privée, une expertise unique en matière de réalisation de réformes foncières d'envergure nationale
- Enfin, une telle expertise est également exportable tant aux autres économies développées qu'aux pays en développement où les besoins dans ce domaine sont criants.

Les relations entre l'Etat et les collectivités locales

La subreptice décentralisation

Le désengagement de l'Etat sur un certain nombre de sujets implique pour la commune, qui a une compétence générale, et pour le Maire, premier élu de proximité, de prendre le relais.

Premier exemple : l'urgence sociale

Bien que compétence étatique, la ville met chaque année en place un dispositif complémentaire pour pallier les insuffisances de l'Etat :

- BP 2006 : 420 000 €
- BP 2007 : 420 000 €
- BP 2008 : 420 000 €

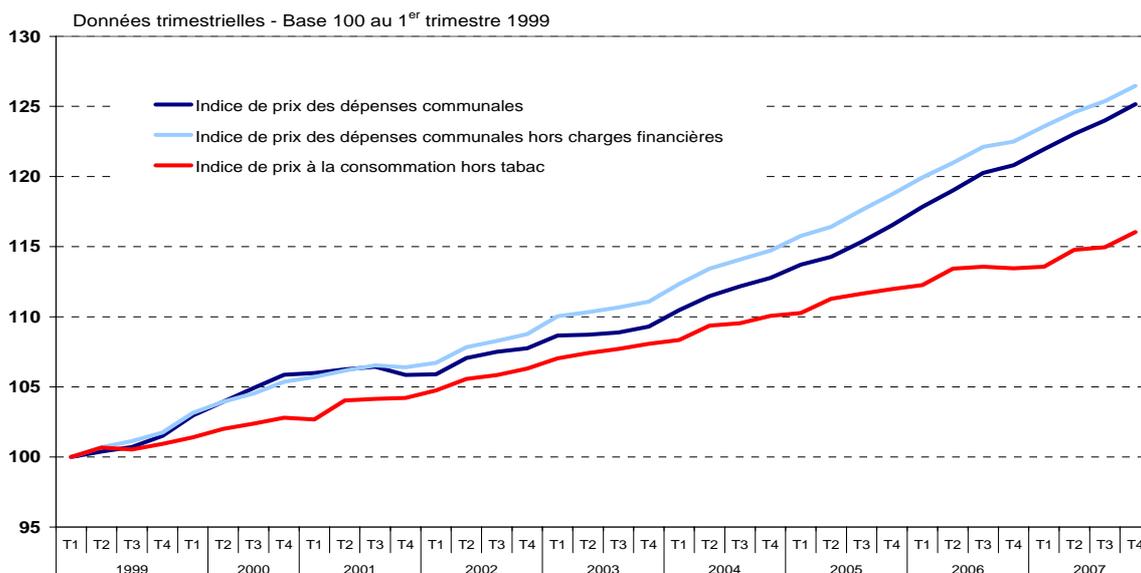
Deuxième exemple : la police municipale

Depuis 20 ans, les communes notamment urbaines ont été obligées de créer ou de densifier leur police pour faire face aux besoins :

- 5 641 policiers municipaux en France en 1984
- 16 673 en 2007
- Plus de 18 000 à ce jour

Indice de prix des dépenses communales

Une structure de charges atypique plus sensible à l'inflation, alors que l'inflation réelle sert au calcul des dotations étatiques



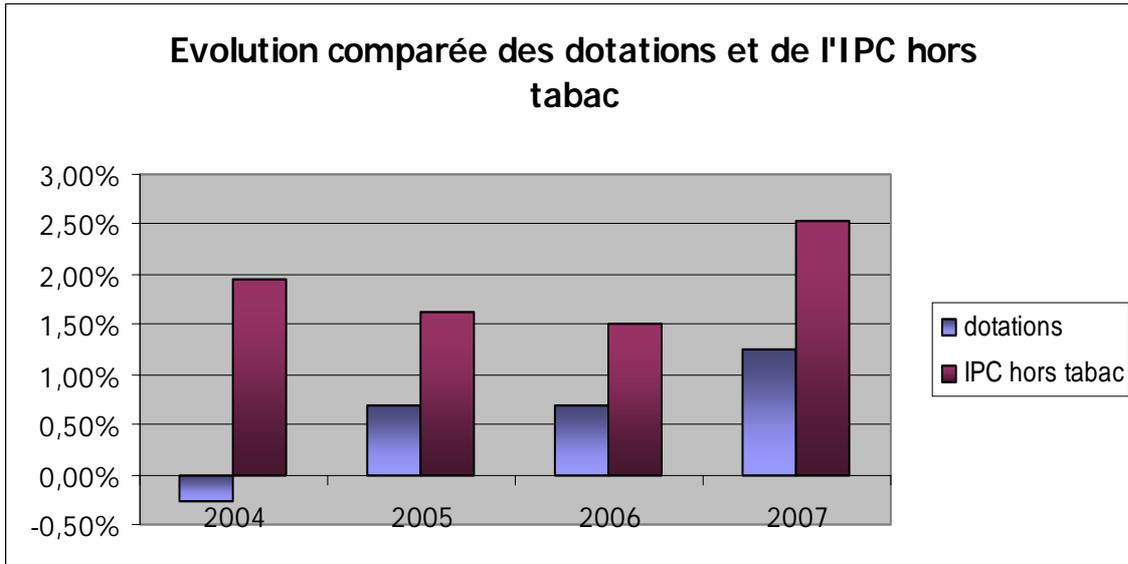
Des relations financières verticales

Les concours financiers de l'Etat vers les collectivités ont deux origines principales :

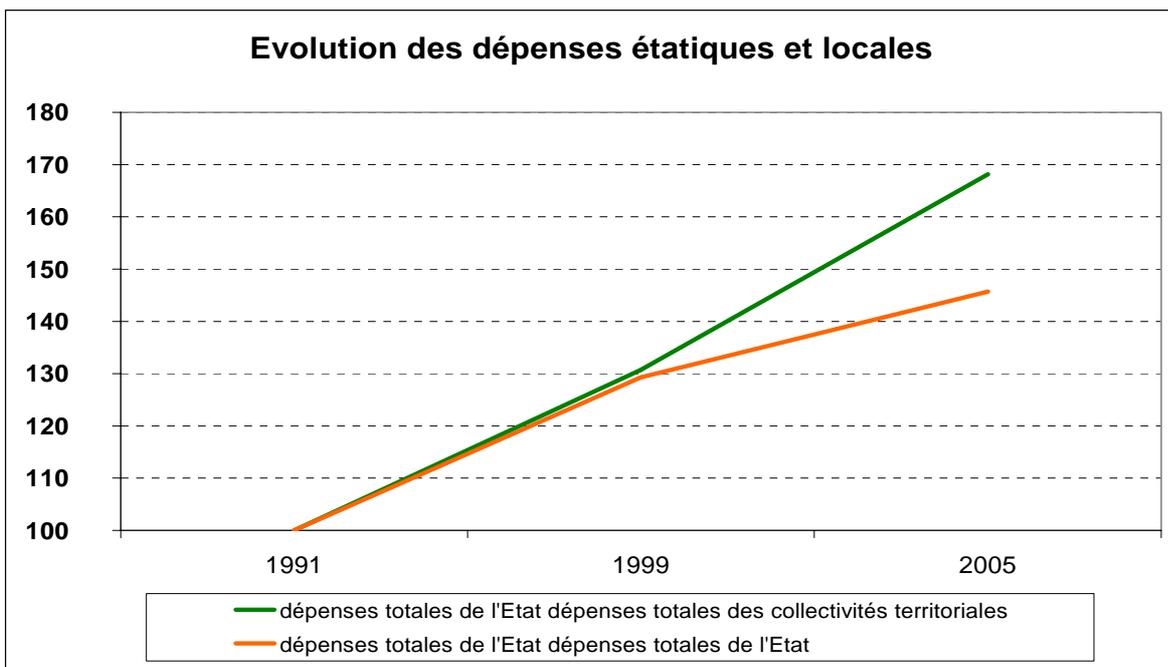
- La compensation de compétences ou de charges transférées
- La compensation d'exonérations fiscales unilatéralement consenties par l'Etat

Ces flux qui représentent 25 % des recettes des communes ne compensent absolument pas la réalité de la charge pour la collectivité puisqu'ils ne progressent que de la moitié de l'inflation.

Les dotations de l'Etat augmentent bien moins vite que l'inflation



Des transferts de l'Etat efficaces... pour son budget



La normalisation

Les relations entre l'Etat et les communes passent par la centralisation du pouvoir normatif qui impose aux collectivités des règles, des normes, des règlements aux impacts très lourds.

Exemple : normes J pour les résidences personnes âgées, mise en place d'un passeport biométrique, uniformisation de la police municipale...

La normalisation, un exemple très concret

L'accessibilité : une Loi a été votée obligeant tous les équipements accueillant du public à être accessible à toutes formes d'handicaps en 2015.

Le diagnostic réalisé par la ville sur son patrimoine (2 millions de m²) a établi un budget de 122 M€, soit plus d'une année d'investissement.

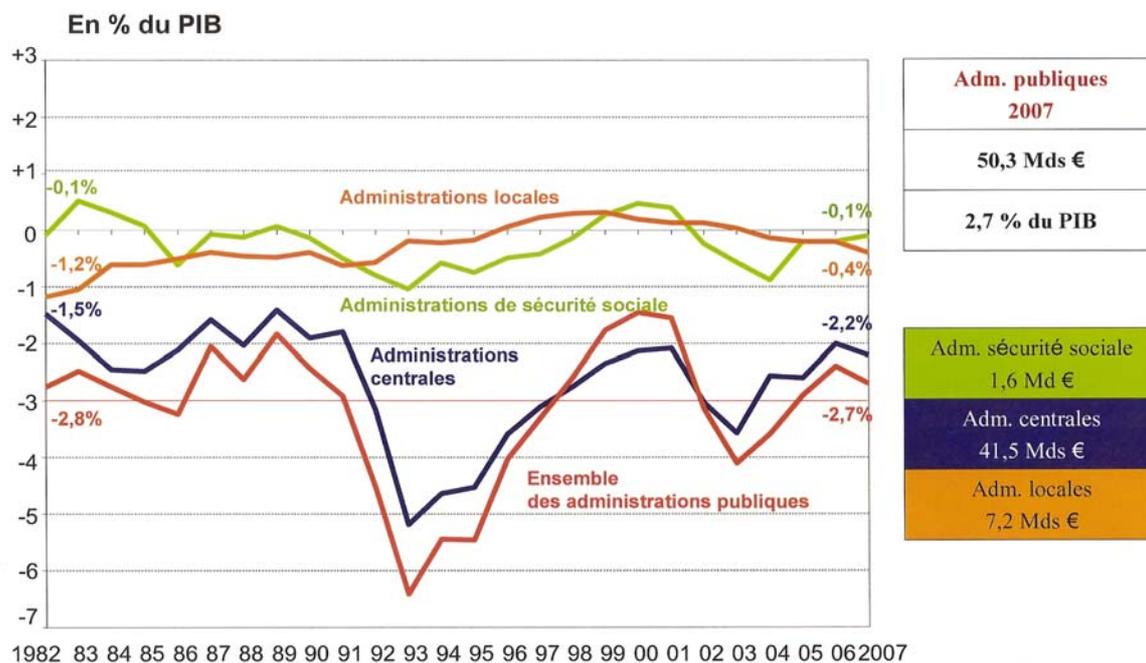
L'avenir ? Inquiétant

L'Etat est financièrement devenu très fragile.

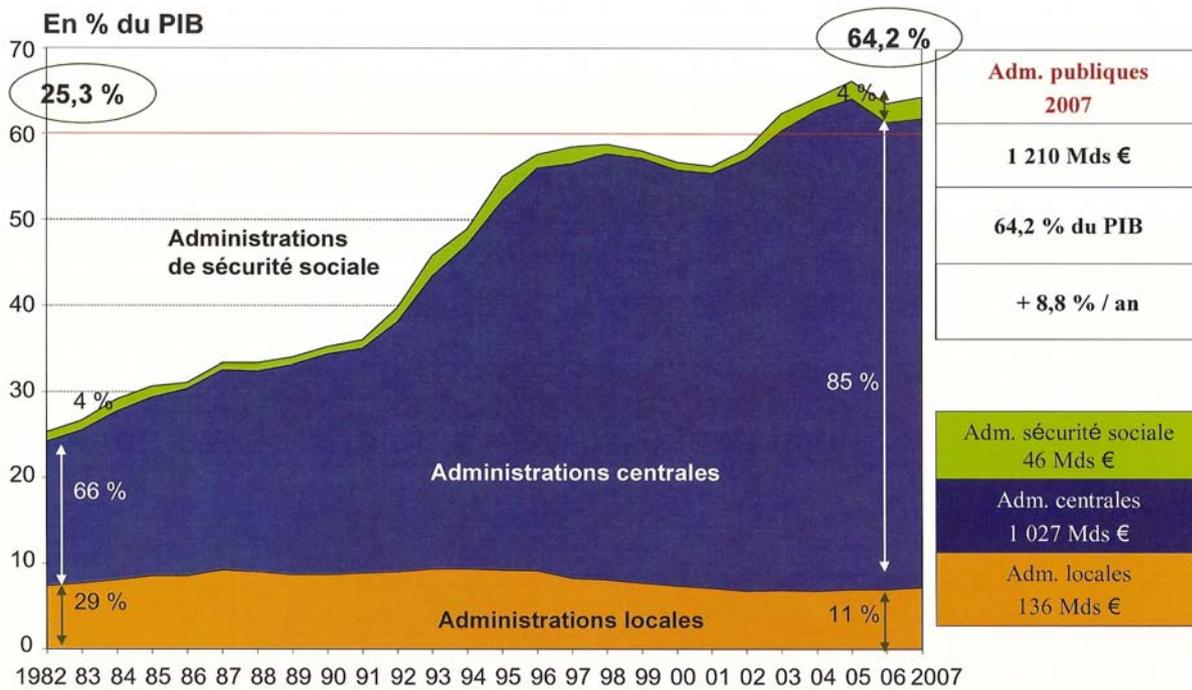
La conjoncture est vraiment mauvaise.

La poursuite de la décentralisation se confronte à la fragilisation des finances locales.

Besoin de financement des administrations publiques

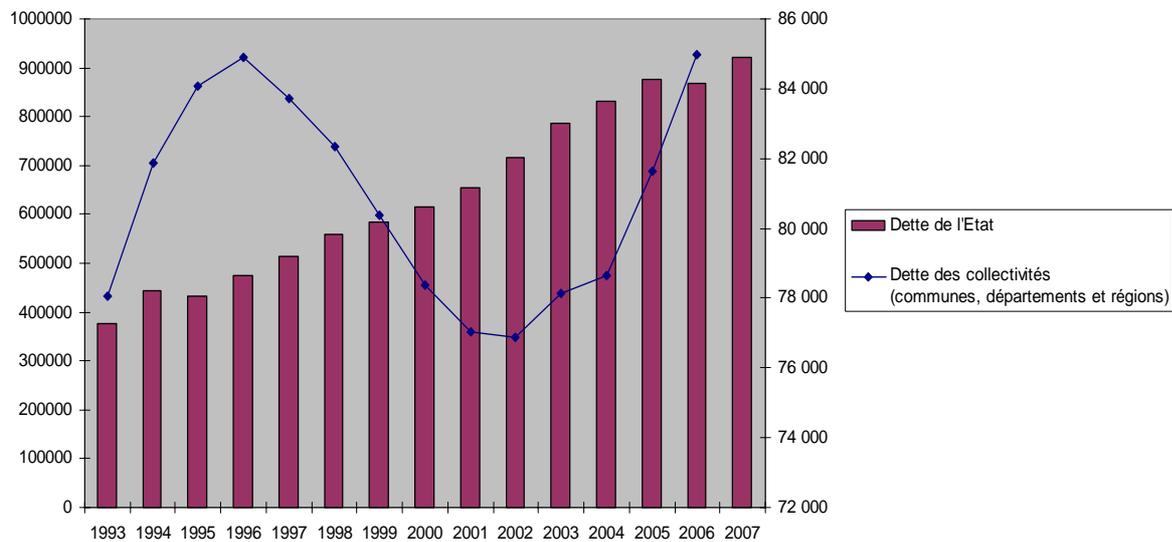


Dette des administrations publiques



Evolution de l'endettement de l'Etat et des collectivités territoriales

Evolution comparée de la dette de l'Etat et des collectivités territoriales (en millions d'Euros)



ANNEXES

Résolutions des ateliers

La bonne gouvernance est un facteur de maîtrise de la dépense publique, facteur du développement durable économique et social, source de démocratisation, de modernisation et d'amélioration de la qualité de vie des populations.

Elle suppose un renforcement de l'autonomie locale :

- s'appuyant sur une vision dynamique des finances publiques
- en vue de l'élaboration de politiques locales cohérentes
- et de modes de gestion efficaces
- s'inscrivant dans des processus institutionnels

Promouvoir une bonne gouvernance locale pour une administration performante qui s'appuie :

- sur la Gouvernance technique, notamment par le développement des capacités locales de maîtrise d'ouvrage et d'expertise des personnels
- sur la Gouvernance administrative par la transparence de la gestion municipale
- sur la Gouvernance politique par la participation du citoyen et la promotion de la démocratie locale

Optimiser la gestion financières des collectivités locales en :

- améliorant les recettes des collectivités
- favorisant l'accès aux financements extérieurs des collectivités
- aidant les collectivités à maîtriser la question foncière sur leurs territoires
- contribuant à la planification urbaine
- renforçant la gestion financière des collectivités par l'informatisation des procédures et la vulgarisation des manuels de procédure

Renforcer l'environnement institutionnel en :

- favorisant l'autonomie financière par une fiscalité locale dynamique, un système de dotations transparent et prévisible permettant une péréquation équitable entre collectivités
- renforçant le rôle des associations d'élus

Enfin, il paraît indispensable d'instaurer une discipline dans l'activité réglementaire de l'Etat dans le domaine des compétences des collectivités locales, en particulier lorsqu'il s'agit de la fiscalité locale. La consultation des collectivités locales, systématique ou par pouvoir d'évocation, au sein d'un organe ad hoc, pourrait être mise en place.

ATELIER N° 2
« Vision entrepreneuriale et
développement économique »

Au terme de l'atelier, les participants recommandent :

- la mise sur pied de trois projets pilotes de communauté entrepreneuriale dans autant de villes membres de l'AIMF
- l'offre d'une formation à l'entrepreneuriat aux membres de l'AIMF
- le recensement et la diffusion des bonnes pratiques entrepreneuriales des membres de l'AIMF par le biais de l'internet et plus particulièrement du Carrefour des pratiques entrepreneuriales de la Francophonie
(<http://www.francophonie.entrepreneurship.qc.ca/index.php?q=entrepreneurs>)

L'objectif de l'atelier était d'échanger sur les outils permettant aux villes et aux Etats de construire une véritable relation de partenariat basée sur l'autonomie, la transparence, la stabilité et la confiance mutuelle.

Sur le plan fiscal et financier, les maires reconnaissent que la réussite d'une véritable décentralisation passe par une autonomie financière accrue. En effet, pour que les collectivités locales puissent assumer pleinement leur rôle et leurs responsabilités et qu'elles participent au mieux-être des citoyens et au développement économique, social et culturel, elles doivent pouvoir compter sur des ressources financières stables, prévisibles et à long terme. De plus, le renforcement de l'infrastructure foncière est un préalable incontournable à l'autonomie financière des municipalités au moyen des taxes foncières.

La construction d'une relation de partenariat passe aussi par la mise en place de mécanismes politiques et institutionnels favorisant la reconnaissance des collectivités locales comme des actrices politiques à part entière.

Premièrement, la mise sur pied d'un forum permanent de concertation entre le gouvernement et les collectivités locales représente une avenue prometteuse.

Deuxièmement, les participants de l'atelier reconnaissent le rôle essentiel des associations de collectivités locales dans la construction d'une véritable relation de partenariat avec les gouvernements supérieurs. Ce type d'association permet de réunir les élus locaux et les collectivités autour d'intérêts communs et leur assure une représentation politique cohérente et constructive auprès des Etats.

Les composantes du changement

- Leadership (définir une vision et la partager avec les citoyens)
- Tension utile (ex. : gestion des déchets, transport...)
- Raison morale d'agir (le mieux-être des citoyens)
- Intégrer les informations pour les transférer en connaissance
- Réceptivité

Les faits saillants des présentations

M. François DES ROSIERS, Professeur, Université Laval, a traité des Réformes foncières au Québec, ses origines et objectifs visés, à partir d'une étude de cas. Il a été question de sécurisation des droits fonciers, une préoccupation de la majorité des pays du sud.

L'importance des connaissances et des outils : plan d'urbanisme, cadastre, adressage, géomatique, plan fiscal.

M. Nicéphore SOGLO, Maire de Cotonou, ancien Président de la République du Bénin, est intervenu sur les conditions fiscales nécessaires pour une vraie décentralisation de l'Etat vers les collectivités locales et a insisté sur la nécessité d'une autonomie financière réelle des villes.

L'importance du leadership : des démarches doivent être effectuées auprès des partenaires (ex. : Banque mondiale, Union européenne...) pour soutenir les villes.

M. Jean PERRAULT, Président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), Maire de Sherbrooke, a abordé le sujet des relations financières fédérales-provinciales-municipales, à partir d'un cas spécifique, celui du transfert d'une partie de la taxe sur l'essence.

L'importance de la tension utile et de la raison morale d'agir : taxe foncière n'est pas suffisantes = transfert permanent de la taxe d'essence (un élément positif)

L'importance du leadership : une véritable reconnaissance des villes dans la vie des Canadiens et Canadiennes ; l'importance des associations pour donner plus de poids aux demandes.

M. Ousmane Masseck N'DIAYE, Ministre d'Etat de la Décentralisation et des Collectivités locales de la république du Sénégal, Maire de Saint-Louis, a abordé la question des finances locales, la relation entre l'Etat et les collectivités locales à partir des mécanismes de partenariat et programmes mis en place par son gouvernement pour favoriser la prise en charge réelle des compétences des collectivités locales dans le processus de décentralisation.

L'importance du leadership et de s'associer : il importe de s'associer pour convaincre les Chefs d'Etat d'améliorer le bien-être des citoyens.

M. Julien HUBERT-LAFFERIERE, Vice-Président du Grand Lyon, en charge de la coopération décentralisée, a abordé sa conférence sous l'angle des délestages de l'Etat sous couvert de la décentralisation, des avenues de cofinancement en lien avec les relations bilatérales.

L'importance des tensions utiles : l'Etat se désengage, ce qui crée une pression sur les communes. En situation de contexte économique, moins favorable les villes sont fragiles (pauvreté, sécurité, etc.).

M. Robert COULOMBE, Président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), maire de Maniwaki, a expliqué le processus qui a mené à l'entente de partenariat fiscal et financier. Il a abordé les principes sous-jacents en lien avec les responsabilités de plus en plus lourdes des collectivités locales.

L'entente de partenariat fiscal et financier Québec-municipalités 2007-2013, a permis de reconnaître les municipalités comme de véritables partenaires.

L'importance du leadership et de s'associer : l'importance des unions pour échanger avec le gouvernement pour obtenir une juste part (un dollar de revenu [0,50\$ GC, 0,42 \$ GP, 0,8 \$ ville]).

M. Marc CROTEAU a traité en conclusion des approches de partenariat développées par le ministère avec les collectivités locales et régionales, TQM et TQR.

L'importance de la réceptivité : l'Entente de partenariat fiscal et financier Québec.

L'importance du leadership et de s'associer : le monde municipal doit parler d'une voie (N.U. : Cité gouvernement unie ; au Canada : FCM ; au Québec : problématique car plusieurs intervenants : CRE, MTL, UMQ, FQM pour échanger avec le MAM.

RECOMMANDATIONS

Au terme de l'atelier, les participants recommandent que :

- L'AIMF s'engage à promouvoir le regroupement des forces politiques des municipalités sous différentes formes, de façon à renforcer leur pouvoir de négociation dans un esprit de solidarité.
- Des mécanismes d'échanges d'informations financières et fiscales soient mis en place, basés sur un véritable partenariat, sur la stabilité, la transparence, le respect et la confiance mutuelle.
- Les gouvernements s'engagent dans des efforts financiers communs avec les collectivités locales, avec des retombées partagées, assurant aux ordres de gouvernement une capacité d'intervenir dans l'intérêt commun des citoyens.
- Les maires demandent aux Etats de favoriser l'autonomie locale et la démocratie locale en leur accordant les moyens et outils financiers nécessaires afin qu'elles puissent exercer pleinement leur rôle et leur responsabilité.
- Les relations financières et fiscales entre les gouvernements et les collectivités locales prévoient des mécanismes de reddition de compte à posteriori quand à l'utilisation des ressources.

Revue de presse

Le 400e de Québec

Les maires de Québec et de Paris veulent relancer leur coopération

Mise en ligne 04/04/2008 13h25

La Presse Canadienne

PARIS _ Les maires de Québec et de Paris, Régis Labeaume et Bertrand Delanoë, ont convenu vendredi à Paris de relancer la coopération entre leurs villes dès l'année prochaine.

«Nous voulons une coopération exemplaire. Il faut lui redonner de l'énergie, du dynamisme et du concret», a lancé M. Delanoë à l'issue d'un entretien d'environ 45 minutes avec son homologue québécois, à l'Hôtel de ville de Paris.

«La coopération entre Paris et Québec, c'est très important. Il y a de l'histoire là-dedans», a renchéri M. Labeaume, en soulignant la nécessité de redonner «de la charpente» à cette collaboration.

Née à l'époque de Jean-Paul L'Allier, un ami personnel du maire de Paris, la coopération entre les deux capitales (des échanges entre fonctionnaires principalement) a surtout porté sur des thèmes comme la démocratie locale ou la solidarité avec les aînés. Mais elle n'a jamais atteint une intensité exceptionnelle. «Dans les mois avant les élections, c'était plus calme», a reconnu Bertrand Delanoë.

À Québec, les prochains mois seront bien entendu dominés par le 400e et, en octobre, par le sommet de la Francophonie, précédé par la conférence de l'Association des maires francophones (AIMF), que préside justement M. Delanoë. La relance de la coopération se fera donc en 2009.

«Nous nous sommes fixé comme objectif que l'année prochaine, dans le domaine culturel, sans doute dans le domaine de la solidarité intergénérationnelle, nos équipes aient bien travaillé pour partager, penser et mettre en oeuvre des projets communs», a expliqué le maire socialiste, qui souhaite recevoir son homologue à Paris «au moins une fois par an».

Ce premier contact entre le premier citoyen de Paris et le nouveau maire de Québec a été très chaleureux. «Je suis ravi qu'il vienne me voir aussi vite», a dit M. Delanoë. Notre histoire nous lie de manière familiale et nous avons le devoir de penser notre futur ensemble.»

Pour son 400e anniversaire, la ville de Paris offrira à Québec une oeuvre d'art contemporain, en l'occurrence l'éclairage, par le «sculpteur-lumière» parisien Patrick Rimoux, de son hôtel de ville, dont le toit devrait scintiller de mille feux, un peu à la manière de la Tour Eiffel.

À Paris, plusieurs manifestations sont prévues. Lors de la fête nationale des Français, le premier tableau du traditionnel feu d'artifices du 14 juillet sera par exemple «entièrement dédié aux Québécois», a rappelé Bertrand Delanoë.



Pour son 400e anniversaire, la ville de Paris offrira à Québec l'éclairage de son hôtel de ville. Photo © ARGENT

Sommet de la Francophonie: qui représentera le Canada?

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Les élections fédérales, le 14 octobre, compliquent la tenue, du 17 au 19, du Sommet de la Francophonie à Québec et la visite du président français Nicolas Sarkozy. Une question en taraude plusieurs dans l'organisation: qui représentera le Canada au sommet? Ce sera Stephen Harper, a soutenu un haut fonctionnaire du ministère des Relations internationales du Québec (MRI) hier, et ce, même si Stéphane Dion est élu. Ce dernier ne serait pas encore assermenté. En de telles situations, «normalement», le premier ministre sortant doit participer au sommet. Un tel scénario réduirait toutefois la possibilité que quoi que ce soit de déterminant soit décidé au Sommet de Québec, confie cet expert en questions internationales. D'autres sources, à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), s'avouaient «bien embêtées» hier puisque depuis le début on fonctionne avec le scénario d'un retour de Stephen Harper au pouvoir. Le chef libéral Stéphane Dion, si jamais il était élu, «voudrait sûrement être là», a-t-on confié, puisque la Francophonie est un dossier qui «a toujours passionné». Pour un premier ministre élu, un tel événement international serait «une belle occasion de s'installer dans le siège du premier ministre», dit une autre source.

Quant au très bref Sommet Canada-Union européenne, prévu pour durer deux petites heures le 17 octobre, on ignore toujours où il aura lieu: à Montréal ou à Québec? Le premier ministre canadien sortant et le président de l'Union européenne, M. Sarkozy, devraient

lancer les négociations pour un libre-échange entre les deux entités. «Quand ils auront décidé de l'endroit où il va se tenir, ils vont sans doute inviter le premier ministre du Québec», nous a dit une source proche du dossier dans la capitale québécoise. Là encore, la possibilité de l'élection d'un autre premier ministre fédéral complique les choses. À Ottawa, on a même envisagé un temps le report de ce sommet puisque certains doutaient de la préparation canadienne trois jours après le scrutin. «L'état de l'économie aussi complique les choses», a-t-on confié au *Devoir*. Avec les problèmes des économies européennes et française — cette dernière étant techniquement en récession actuellement —, le discours libre-échangiste serait moins attrayant.

Les 14 et 16 octobre, c'est l'Association internationale des maires francophones qui se réunira à Québec. L'ancien président Jacques Chirac, aussi ancien maire de Paris et cofondateur, avec l'ancien maire de Québec Jean Pelletier, de l'AIMF, devait en être. Mais comme il est en Asie, il a annulé sa présence à Québec, a appris *Le Devoir*. Toutefois, l'actuel maire de Paris et président de l'AIMF, Bertrand Delanoë, a confirmé sa présence.

Au reste, le Sommet de la Francophonie devrait être le plus important sommet international à s'être tenu au Canada. Mais la liste des chefs d'État (61 potentiels) qui comptent être présents est impossible à obtenir, a-t-on expliqué au MRI. «Téléphonnez dans chaque ambassade», a-t-on dit aux médias hier.

Le Devoir

Maires francophones: priorité au développement économique



Régis Labeaume



Daphnée Dion-Viens
Le Soleil

(Québec) Le maire Labeaume entend faire de l'entrepreneuriat une priorité lors de la rencontre des maires francophones qui s'ouvrira à Québec, mercredi. Il veut créer une commission sur le développement économique, une première au sein de l'organisation.

Après avoir beaucoup parlé de culture et de démocratie, les cités francophones doivent prendre le tournant entrepreneurial, affirme Régis Labeaume. La capitale accueillera, les 15 et 16 octobre, le congrès de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), un prélude au Sommet de la Francophonie qui se déroulera au cours des jours suivants.

«La Francophonie sera toujours culturelle et Québec doit en profiter, dit-il. Mais on n'a pas beaucoup exploité le développement économique. C'est là qu'il faut mettre nos énergies.»

Le maire Labeaume veut profiter du maillage entre villes francophones pour vendre l'expertise de la région en matière d'entrepreneuriat. «À Québec, on l'a, la recette. On a développé un know how, avec la Fondation de l'entrepreneuriat et tous les autres. On va aller vendre les services de notre monde dans la Francophonie. Il y a une demande extraordinaire pour ça, mais l'offre n'a jamais été structurée. C'est ce qu'on va faire.»

Pour y arriver, le maire Labeaume espère mettre sur pied une nouvelle commission au sein de l'AIMF (qui en compte six présentement) qui se consacrera au développement économique. Il a d'ailleurs commencé cet été à tâter le terrain auprès de ses homologues européens. «Je ne vous cacherais pas que la thématique est surprenante pour eux. Il n'y a pas beaucoup de maires qui viennent du milieu des affaires.»

Allié de taille

Or Québec peut déjà compter sur l'appui de Bertrand Delanoë, maire de Paris et président de l'AIMF, et de Gérald Tremblay, maire de Montréal, assure-t-il. «Mes objectifs sont clairs. Je suis opportuniste et je ne m'en cache pas.»

L'ancien pdg de la Fondation de l'entrepreneuriat estime par ailleurs que les pays du sud ont beaucoup à gagner dans cette affaire. «S'il y en a qu'on peut aider avec ça, c'est bien les villes africaines, dit-il. On a toujours fait des modèles *top-down* en Afrique, mais ça n'a jamais marché. Il faut faire du *bottom-up*. Je suis convaincu que la solution pour les pays du sud passe par là.» Des pays comme la France peuvent aussi y trouver leur compte, ajoute-t-il. «Quand tu vois que les deux tiers des jeunes rêvent de devenir membres de la fonction publique, il y a une tare là-bas. Il y a des avantages pour tout le monde à faire du développement économique.»

Régis Labeaume compte aussi sur les grandes villes francophones pour attirer des immigrants qualifiés à Québec. «Je veux aussi m'impliquer dans la Francophonie parce que j'ai besoin d'immigrants. Je veux le faire en partenariat parce que je ne veux pas que les gens aient l'impression qu'on vient leur voler des travailleurs. Mais avec le taux de chômage élevé, les parents vont être heureux que j'aide leurs enfants à se trouver de l'ouvrage en Amérique», dit-il.

Québec doit par ailleurs retrouver la place de choix qu'elle a longtemps occupée au sein des villes francophones, ajoute le maire Labeaume, qui veut réintégrer le bureau de direction de l'AIMF. L'Association a été fondée en 1979 par Jacques Chirac, alors maire de Paris, et Jean Pelletier, ancien maire de Québec. Jean-Paul L'Allier en a assuré la vice-présidence jusqu'à son départ, en 2005.

L'AIMF regroupe 176 villes réparties dans 46 pays à travers le globe.

Québec, Mecque pour Franco-Américains?

Le maire Labeaume rêve de raviver l'histoire des Canadiens-français qui se sont exilés aux États-Unis

Daphnée
Dion-Viens

ddviens@lesoleil.com



Le maire Labeaume caresse plusieurs projets pour sa ville. Un des derniers en lice? Faire revivre à Québec la formidable épopée des Canadiens-français qui ont contribué à bâtir les États-Unis d'Amérique.

Pour le maire Labeaume, le lien est simple. D'un côté, il y a la Francophonie qui veut faire rayonner la culture et la langue française. De l'autre, des milliers d'Américains fascinés par leurs racines francophones.

«J'ai vu des maires américains qui sont venus à Québec cet été, les larmes aux yeux. Il y a des milliers de personnes aux États-Unis qui se disent de souche française. On ne peut pas les oublier. C'est pas grave si ce monde-là parle pas français. Ils veulent entendre parler de leur histoire, ils veulent se rappeler. Je vois Qué-

bec au centre de tout ça.» L'histoire franco-américaine est bien mal connue et exploitée, poursuit M. Labeaume. Qui sait que Detroit, Chicago et Kansas City ont été fondées par des francophones? Ou qu'un des anciens maires de Los Angeles, est né près de Saint-Hyacinthe? «On n'a pas idée de toute cette histoire-là», lance-t-il.

M. Labeaume y voit un «marché culturel et historique» à développer pour Québec. «Il y a une clientèle certaine pour la Francophonie. Il faut s'ouvrir aux francophiles américains. C'est important pour le poids de la Francophonie.»

ÉBAUCHE DE PROJET

M. Labeaume, prudent sur les questions politiques, ne va pas jusqu'à dire que les États-Unis devraient devenir membres de l'Organisation internationale de la Francophonie. Il n'a d'ailleurs pas voulu revenir sur les propos qu'il a tenus ce printemps, lorsqu'il a affirmé que la Francophonie était une structure «inerte», qui «ne se renouvelle pas». Mais il est

convaincu du rôle de Québec dans cette aventure.

«Québec peut servir de lien entre le continent européen et l'Amérique francophone. Le but est de développer le fond culturel qui a persisté. Qui peut cristalliser ça? Ça ne peut pas être Paris. Il faut que ça vienne de l'Amérique. Moi, je nous vois là.» L'inauguration, à l'occasion du Sommet de Québec, du Centre de la Francophonie en Amériques pourrait être un premier pas dans cette direction, avance-t-il sans plus de précision, reconnaissant que sa vision est encore floue pour l'instant.

Le président du Centre de la Francophonie en Amériques, Jean-Louis Roy, est de prime abord favorable à l'idée. «C'est l'objectif du Centre. Nos amis francophiles sont très nombreux. On est en train d'imaginer une programmation qui va faire émerger cette dimension des Amériques», dit-il.

« Il y a une clientèle certaine pour la Francophonie. Il faut s'ouvrir aux francophiles américains »

— Régis Labeaume

trouver leur compte, ajoute-t-il. «Quand tu vois que les deux tiers des jeunes rêvent de devenir membres de la fonction publique, il y a une tare là-bas. Il y a des avantages pour tout le monde à faire du développement économique.»

Régis Labeaume compte aussi sur les grandes villes francophones pour attirer des immigrants qualifiés à Québec. «Je veux aussi m'impliquer dans la Francophonie parce que j'ai besoin d'immigrants. Je veux le faire en partenariat parce que je ne veux pas que les gens aient l'impression qu'on vient leur voler des travailleurs. Mais avec le taux de chômage élevé, les parents vont être heureux que j'aide leurs enfants à se trouver de l'ouvrage en Amérique», dit-il.

Québec doit par ailleurs retrouver la place de choix qu'elle a longtemps occupée au sein des villes francophones, ajoute le maire Labeaume, qui veut réintégrer le bureau de direction de l'AIMF. L'Association a été fondée en 1979 par Jacques Chirac, alors maire de Paris, et Jean Pelletier, ancien maire de Québec. Jean-Paul L'Allier en a assuré la vice-présidence jusqu'à son départ, en 2005.

L'AIMF regroupe 176 villes réparties dans 46 pays à travers le globe. *Daphnée Dion-Viens*



Act. 13.10.08; 12:09 Pub. 13.10.08; 12:09

Daniel Brélaz parlera finances et développement au Québec

Le syndic de Lausanne Daniel Brélaz participera mercredi et jeudi à Québec à l'assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) sur le thème «les finances et la ville».

Il prendra part dans la foulée au Sommet de la Francophonie.

Daniel Brélaz deviendra mercredi le président de la commission «Villes et développement durable» de l'AIMF. En acceptant cette responsabilité, la Ville s'engage à animer un réseau autour de ce thème. Elle améliorera aussi sa visibilité sur le plan international, indique l'administration générale et des finances lundi dans un communiqué.

Lors du sommet de la Francophonie de vendredi à dimanche, le syndic de Lausanne fera partie de la délégation suisse menée par le président de la Confédération, Pascal Couchepin.



Daniel Brélaz deviendra mercredi le président de la commission «Villes et développement durable» de l'AIMF. (Photo: Keystone)

Lausanne est membre de l'AIMF depuis le début des années 90. L'organisation regroupe 176 villes et 15 associations de villes actives dans la coopération au développement.

(14.10.2008)

QUOTIDIEN SENEGALAIS D'INFORMATIONS GENERALES



XIIe SOMMET DE LA FRANCOPHONIE : Les travaux des maires démarrent demain

Québec-Canada. En attendant la conférence ministérielle du XIIe sommet de l'Organisation intergouvernementale de la Francophonie (Oif), l'Association internationale des maires francophones démarre ses travaux demain matin. Le thème central, « Villes et finances municipales », sera au centre des débats de cette assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (Aimf), présidée par le maire de Paris, Bertrand Delanoë. Cette 28e assemblée générale de l'Aimf s'ouvre à 11 h par une séance solennelle dans la Salle de bal du Château Bonne Entente de Québec, ville devenue grouillante en ce début de semaine. Plusieurs discours sont attendus avec le président Jacques Chirac, le maire de Québec, ville hôte et plusieurs autres personnalités.

Parmi les délégations, on signale celle du Sénégal, conduite par Mame Birame Diouf, ministre de la Culture, du Patrimoine historique classé, des langues nationales et de la Francophonie, et le président de l'Association des maires, le ministre d'Etat ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales, Ousmane Masseck Ndiaye. Hier, c'était un jour férié à l'occasion de la fête traditionnelle de l'action de grâce. Aujourd'hui, place sera faite aux élections législatives qui occupent l'actualité. Il s'agit, pour les Québécois, de voter pour faire nommer un nouveau Premier ministre après les élections provoquées. On ne sent pas encore le grand événement qu'est le sommet de l'Oif et, pourtant, les délégations continuent de débarquer et presque tous les hôtels de la place affichent le plein. Hier, tard dans la soirée, c'était la remise du Prix des Cinq continents par le président Abdou Diouf au lauréat Hubert Haddad pour son roman « Palestine ».

Demain, la conférence des ministres des Affaires étrangères ou de la Francophonie s'ouvre à 9 h30 heures locales, (13h30 GMT), avec les allocutions du président de la Cmf (Canada), suivies de celle de la ville hôte Canada Québec et du Secrétaire général de la Francophonie, le président Abdou Diouf. Evénement qui sera retransmis sur les chaînes de télé. Nos confrères de Tv5 sont aussi sur place pour des émissions spéciales.

ABDOULAYE THIAM, Envoyé spécial

Le Cambodge au Sommet de la Francophonie de Québec

14-10-2008

La XIIème Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage se tiendra à Québec, au Canada, du 17 au 19 octobre. Le roi du Cambodge, Norodom Sihamoni, sera présent pour l'occasion. Il prendra la parole lors de la séance inaugurale.

La réflexion commune de ce XIIème Sommet portera sur la crise alimentaire mondiale, la paix, la démocratie et l'Etat de droit, la gouvernance économique et l'environnement.

La promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique tiendra également une large place dans ce sommet et occupera la majeure partie de la deuxième journée. En effet, la situation particulière du Québec, pays hôte, région francophone dans un pays majoritairement anglophone, justifie pleinement la tenue d'une telle réflexion.

La politique de promotion de la langue française est l'un des objectifs majeurs de la Francophonie. Cette politique a été réaffirmée et renforcée par la Charte de la Francophonie de 2005. « La langue française », peut-on y lire, « constitue aujourd'hui un précieux héritage commun qui fonde le socle de la Francophonie. »

En marge de ce sommet, qui se déroule à l'occasion du 400ème anniversaire de la ville, l'Association internationale des maires francophones se réunira les 14 et 16 octobre. L'ancien président français, Jacques Chirac, également ancien maire de Paris, et cofondateur, avec l'ancien maire de Québec, Jean Pelletier, de l'AIMF, devrait présider aux débats. Bertrand Delanoë, l'actuel maire de la capitale française a confirmé sa présence à ces rencontres.

À quelque 250 kilomètres de Québec, à Montréal, se tiendront les 40ème Assises de la Presse francophone. L'occasion de faire le point sur la situation des médias en langue française tout autour du monde. À Québec, des dizaines de rencontres, forums, et conférences sont organisées tout au long de cette semaine sur le thème de la francophonie, ayant pour objectif de stimuler les initiatives et d'encourager la sensibilisation des publics à la Francophonie.

En clôture de ce sommet, l'adhésion de la Thaïlande et de la Lettonie sera examinée.

Ce Sommet devrait être le plus important sommet international à s'être tenu au Canada. La liste des chefs d'Etat qui devraient être présents a été impossible à obtenir.



Norodom Sihamoni

F.A.

Les maires francophones discutent finances publiques



par François Simard

Voir tous les articles de François Simard

Article mis en ligne le 15 octobre 2008 à 13:40

Soyez le premier à commenter cet article

En prélude au Sommet de la Francophonie qui se déroulera le week-end prochain dans la capitale, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) tient, aujourd'hui et demain au Château Bonne-Entente, sa rencontre annuelle sous le thème : «Villes et finances municipales». En levée de rideau ce matin, plusieurs participants ont rendu hommage à l'ancien maire de Québec, Jean Pelletier, cofondateur de l'organisation et président d'honneur de la 28e assemblée générale. «Jean Pelletier a jeté les bases de l'AIMF et a contribué à faire rayonner Québec sur le monde», a mentionné le maire de Québec, Régis Labeaume, aux représentants des 176 villes réparties dans 46 pays présents à l'assemblée.

Ce dernier a dit vouloir s'engager activement au sein de l'association. Il animera d'ailleurs, demain matin, un atelier intitulé : «Vision entrepreneuriale et développement économique».

Jean Pelletier a rappelé le contexte dans lequel il avait fondé l'AIMF, il y a près de 30 ans, en compagnie de Jacques Chirac, alors maire de Paris. «Nous avons voulu créer une structure formelle de solidarité et de coopération entre des villes qui respirent le français et qui ont le goût d'échanger entre elles dans le meilleur intérêt de leurs citoyens, a-t-il mentionné. Dans un monde qui se globalise, il faut réussir nos échanges et nos collaborations sans jamais perdre nos personnalités propres.»

L'actuel président de l'AIMF et maire de Paris, Bertrand Delanoë, s'est dit ravi que l'assemblée se tienne à Québec en cette année du 400e. «Il est toujours émouvant de nous retrouver aux quatre coins de la planète, de toutes les couleurs et de toutes les expériences, dans ce qui est une famille essentielle, a-t-il soutenu. Cette émotion est sans doute liée au fait que vous êtes, amis Québécois, une référence pour toute la Francophonie.»

Outre l'atelier animé par Régis Labeaume, les participants discuteront de «Bonne gouvernance et outils de gestion» et de «La recherche d'un partenariat entre la Ville et l'État». Plusieurs activités protocolaires sont aussi au programme.



Le président de l'AIMF et maire de Paris, Bertrand Delanoë, en compagnie du président d'honneur de la 28e assemblée générale et ancien maire de Québec, Jean Pelletier, et du maire de Québec, Régis Labeaume. (Photo François Simard Québec Hebdo)

Sommet de la francophonie Coup d'envoi au Québec

La ville de Québec sera cette semaine la capitale du sommet de la Francophonie. Cinquante cinq pays y participeront.

Une grande semaine francophone débute au Québec, Canada. Elle précède la tenue du XIIe sommet de la Francophonie, du 17 au 19 octobre. Les observateurs malgaches garderont un œil attentif sur le rendez-vous suprême des 55 pays membres de l'organisation internationale.

La semaine s'ouvre sur une note littéraire avec la remise du prix des Cinq continents de la Francophonie 2008, qui a eu lieu lundi soir à l'Hôtel Capitoile. Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), a remis le prix littéraire francophone à l'écrivain franco-tunisien Hubert Haddad, lauréat du concours, pour son ouvrage « Palestine ». Jean-Marie Gustave Le Clézio, récemment désigné prix Nobel de littérature, était membre du jury.

Douceur automnale

Des rencontres plus politiques sont au programme. Depuis mardi, les maires des grandes villes francophones, membres de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) sont au Québec pour discuter des finances municipales. Andry Rajoelina, maire d'Antananarivo, qui connaît quelques problèmes en la matière, participe à ces réunions.

La 24e conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), réunissant les ministres des Affaires étrangères des pays membres, précède le sommet des chefs d'état et de gouvernement. Elle est prévue les 15 et 16 octobre dans le but d'examiner, entre autres, le programme multilatéral francophone.

Le sommet du Québec, décisif pour désigner le pays hôte de la prochaine rencontre, a une signification particulière pour Madagascar. En effet le pays est, tout comme la République démocratique du Congo (RDC), candidat pour accueillir le prochain sommet prévu en 2010.

D'ailleurs, le président Marc Ravalomanana, ainsi que ses autres homologues et chefs du gouvernement au sein de la Francophonie, est attendu d'ici au 17 octobre, pour conduire la délégation malgache. Le chef de l'état qui sera logé à l'hôtel Hilton, doit convaincre ses homologues francophones, au cours d'une séance à huis clos, de la capacité de Madagascar à relever le défi.

Quatre enjeux devront être abordés pendant le Sommet. Il s'agit de la langue française, la démocratie, l'état de droit et la gouvernance économique. Les dirigeants participant au rendez-vous vont également discuter de la question environnementale. En tout cas, la ville de Québec risque d'être animée tout au long de la semaine. Outre les rendez-vous officiels liés au sommet, plusieurs autres manifestations parallèles sont également annoncées. Il faut ajouter à cela la célébration du 400e anniversaire de la ville, annoncée comme le berceau de la Francophonie dans le nord de l'Amérique. Et ce n'est pas la douceur automnale qui commence à s'installer sur Québec depuis deux jours, qui va gâcher le rendez-vous. La présence massive de touristes issus des quatre coins du monde en témoigne.



Le centre des Congrès de Québec où se tiendra le sommet de la Francophonie.

Par : Iloniaina Alain
Date : 15-10-2008

Labeaume en quête d'immigrants

Le maire Régis Labeaume veut accroître l'immigration provenant des villes de la francophonie pour pallier la pénurie de main-d'œuvre qui sévit à Québec.

RÉGYS CARON

rcaron@journaldequebec.com

M. Labeaume souhaite profiter de l'attrait que suscite l'Amérique auprès des diplômés africains et européens pour les inviter à venir travailler dans sa ville. «Le problème de main-d'œuvre est sérieux quand on voit des restaurants fermer. On est en train de faire de l'immigration une priorité et on va sortir notre plan au mois de novembre», a confié le maire de Québec en entrevue.

Cet appel du maire Labeaume aux diplômés étrangers coïncide avec la réunion à Québec d'une centaine de maires membres de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), un organisme fondé il y a 29 ans par l'ex-maire de Québec Jean Pelletier et l'ex-président de la république de France, Jacques Chirac, qui était maire de Paris à l'époque.

Régis Labeaume répètera l'invitation aux immigrants en novembre à l'occasion d'un voyage qui le conduira à Namur et à Bruxelles, en Belgique de même qu'en France. «On le fait en accord avec les maires. Pour eux, c'est intéressant de voir leurs jeunes venir travailler en Amérique, prendre de l'expérience ici et retourner chez eux avec des compétences améliorées.»

Entrepreneuriat

Régis Labeaume souhaite aussi ouvrir un chantier économique au sein de l'AIMF en y faisant la promotion de l'entrepreneuriat local. M. Labeaume animera d'ailleurs ce matin un atelier portant sur le développement économique et l'entrepreneuriat à l'occasion de la seconde journée de l'assemblée de l'AIMF. «Je vais demander aux jeunes experts en entrepreneuriat de Québec d'aller exporter leur savoir», promet-il.

Coopération

Par ailleurs, cette réunion de l'AIMF

sera l'occasion de conclure des ententes de coopération entre les villes de pays dits développés et les municipalités qui ne disposent pas de toute des expertises utilisées en Occident pour offrir les services municipaux. Un monde de différences sépare certaines cités d'Afrique avec les villes d'Amérique du Nord et de l'Europe.

Québec est liée par un accord avec la Ville de Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, pour l'organisation de son service du greffe. «Nous avons demandé à Québec de nous aider à monter une question pour bien préparer les sessions du conseil municipal», a expliqué le maire de Ouagadougou, Simon Compaoré.

«Québec a envoyé des missions de techniciens pour nous aider, nous avons recruté un cadre de haut niveau et nous sommes satisfaits des résultats», a dit M. Compaoré. Une nouvelle entente sera bientôt signée engageant Québec à aider Ouagadougou à améliorer ses finances locales, a terminé le maire Compaoré.

La 28^e assemblée générale de l'AIMF se termine aujourd'hui.

François Bourque

Pour joindre notre chroniqueur :
fbourque@lesoleil.com



Québec, terre d'accueil

Réunis pour la photo de famille devant le bassin à canards du Château Bonne Entente, une centaine de maires et d'élus de villes francophones du monde.

En tout, 300 élus et délégués de l'Assemblée internationale des maires francophones (AIMF) venus d'Europe, d'Afrique du Nord ou de l'Ouest, de Montréal, Paris, Alger, Bucarest, Dakar ou Parakou.

Parakou? Je ne connaissais pas non plus. Une petite commune au Bénin. Deux cent mille citoyens, 175 employés permanents qui s'occupent des routes, des écoles, des établissements de santé.

J'ai croisé son maire un peu plus tard dans le corridor de l'hôtel, Soulé Alagbe, un habitué des rencontres de l'AIMF. Ce qu'il y cherche? De l'aide matérielle pour des travaux dans sa ville et du soutien pour former de meilleurs cadres.

Ce n'est faire insulte à personne de dire que Parakou est l'exemple parfait d'une ville qui a plus à prendre qu'à offrir au sein de l'AIMF.

C'est ainsi partout où les relations internationales voyagent dans l'axe nord-sud. Il y en a qui donnent, d'autres qui reçoivent.

D'un point de vue moral, c'est tout à fait défendable. Il y a une certaine noblesse à l'idée de mieux partager les ressources sur la planète, même si ce partage est dans les faits dérisoire.

On peut aussi penser qu'il y a toujours quelque chose à apprendre des échanges internationaux, pour les villes du nord autant que pour celles du sud.

C'est probable, mais essayez d'expliquer ça à des citoyens qui paient trop cher de taxes et pensent que les relations internationales ne sont qu'un prétexte pour payer des voyages à des élus et à des fonctionnaires.

La seule façon de briser ces perceptions est de faire la démonstration que notre ville a un intérêt et un bénéfice véritables à entretenir des relations internationales.

Que gagne Québec à militer dans l'AIMF, outre l'intérêt d'accueillir son assemblée générale et d'en encaisser les retombées? Étais-je en train de me demander lorsqu'une évidence m'a sauté aux yeux en regardant les élus du monde prendre la pose pour la photo.

Le sujet ne figure pas dans

les ordres du jour officiels de l'AIMF, mais Québec devrait le mettre à son agenda : l'immigration.

Nous cherchons désespérément à attirer des immigrants et à garder ceux qui viennent. Nous appartenons à un réseau qui pourrait contribuer à cette immigration. Surtout quand on sait l'importance de la langue comme facteur d'intégration.

Le scénario est intéressant, mais devra être abordé avec précaution. On verrait mal un maire de Québec débarquer à l'AIMF pour y courtiser les meilleurs spécialistes d'un pays du tiers-monde.

Le Québec et le Canada ont beau ne pas avoir le passé colonial des pays européens, il y a des règles minimales de savoir-vivre à respecter.

« Nous cherchons désespérément à attirer des immigrants »

Le maire Régis Labeaume croit aussi que Québec gagnerait à mieux utiliser le réseau de la Francophonie à des fins d'immigration.

Mais il faudra le faire avec « l'accord des locaux », prévient-il. Faire des présentations ensemble, par exemple, comme Québec le fera plus tard cet automne à Namur et probablement à Bruxelles.

Il y a des informaticiens en chômage en Belgique, croit savoir M. Labeaume. Les faits parlent d'eux-mêmes et l'opportunité est là.

Québec pourrait aussi inviter des étrangers des pays de l'AIMF à venir passer quelques années à Québec pour de la formation. La formule pourrait intéresser des Africains, croit-il. Qui sait, ensuite, certains auront peut-être le goût de rester.

Le maire de Parakou, Soulé Alagbe, n'est pas naïf. Il a besoin de former des cadres et en enverrait sans doute avec plaisir à Québec si l'occasion se présentait.

Mais on leur fera signer des contrats pour s'assurer qu'ils reviennent ensuite, prévient-il.

Il n'y en aura pas de facile, dit-il. Claude Ruel. Ou était-ce Stéphane Dion?

Paris, un «parent proche» de Québec

Pierre-André Normandin
panormandin@lesoleil.com

Paris se devait de «laisser une trace» pour souligner le 400^e de Québec, estime le maire de Paris, Bertrand Delanoë, qui dévoilait hier le legs de sa ville. «Ce qui se passe dans votre histoire, nous le ressentons comme des parents proches.»

En visite à Québec, le maire parisien a insisté sur le lien unissant les deux capitales francophones. «Entre Québec et Paris, ça ne peut être qu'extraordinaire, ça ne peut être que doux, ça ne peut être qu'affectueux, ça ne peut être que beau.»

M. Delanoë a salué le caractère des Québécois, «fidèles à l'histoire, mais projetés dans l'avenir». D'où l'idée d'offrir une sculpture-lumière de l'artiste Patrick Rimoux pour illuminer la façade sud de l'hôtel de ville, un cadeau «à la hauteur de votre goût du beau».

Le maire Labcaume a remercié son homologué pour cette sculpture-lumière rappelant l'importance de l'hôtel de ville. Il a en ef-

fet fait le parallèle avec l'incendie du Manège militaire le 4 avril dernier alors que lui-même se trouvait — sombre ironie — à Paris.

«Cet incendie nous a fait prendre conscience que nous prenons trop pour acquis nos immeubles tellement nous sommes habitués de les voir. Je crois que c'est l'un des grands mérites de Patrick Rimoux, de nous faire redécouvrir ces immeubles patrimoniaux qui font la richesse de nos villes», a déclaré M. Labcaume.

MAIRES FRANCOPHONES

Les deux hommes ont ainsi clôturé une journée chargée, alors qu'une centaine d'élus municipaux francophones se réunissent à Québec sous la bannière de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Réunis hier et aujourd'hui au Château Bonne Entente, ceux-ci sont venus discuter des façons d'améliorer la gestion municipale.

D'ailleurs, en après-midi, le directeur général de Québec, Alain Marcoux, a plaidé devant les élus pour une meilleure autonomie fi-

nancière des villes. Pour offrir un meilleur service aux citoyens, les municipalités doivent percevoir elles-mêmes leurs revenus pour décider comment ces fonds seront ensuite dépensés.

Son exposé s'adressait surtout aux villes de pays en développement qui forment plus des trois quarts des membres de l'AIMF.

Rappelons que cette association fondée en 1979 par les anciens maires Jacques Chirac (Paris) et

Jean Pelletier (Québec) regroupe désormais 176 villes de 46 pays différents.

A l'attention du directeur de l'information et du responsable des affectations:

Assemblée générale de l'Association Internationale des Maires francophones

Le président de l'UMQ présente une conférence sur le partenariat Ville-Etat

QUEBEC, le 16 oct. /CNW Telbec/ - Le président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et maire de Maniwaki, M. Robert Coulombe, participe aujourd'hui à l'Assemblée générale de l'Association Internationale des Maires francophones (AIMF), qui se déroule à Québec sur le thème Villes et finances municipales. Monsieur Coulombe est conférencier dans le cadre d'un atelier traitant de la recherche d'un partenariat entre la ville et l'Etat. La directrice générale de l'UMQ, Mme Peggy Bachman, est d'ailleurs responsable scientifique de ce même atelier. Membre de l'AIMF depuis 2007, l'UMQ est présente sur la scène internationale pour partager son savoir-faire et son expertise. Elle contribue ainsi à la promotion et au progrès des collectivités locales démocratiques et performantes à l'échelle mondiale, là où les besoins sont présents.

"Je suis très heureux de participer à l'Assemblée générale de l'AIMF. Il est important de partager nos expériences avec les mairesses et maires à l'échelle mondiale. Aujourd'hui, je présente l'Entente de partenariat fiscal et financier Québec-Municipalités 2007-2013. J'en profite pour saluer, à nouveau, le travail de la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, dans ce dossier. Lors de la signature de cette entente, l'Union avait déclaré qu'il s'agissait d'un point de départ et non d'arrivée. Aujourd'hui, dans le contexte de la crise financière américaine et du ralentissement économique qui nous guette, l'UMQ désire plus que jamais un partenariat économique avec les gouvernements du Québec et du Canada pour assurer la vitalité économique des milieux de vie des citoyens", a déclaré M. Robert Coulombe.

L'Union dresse le même constat que l'AIMF selon lequel le rôle et les responsabilités des municipalités connaissent une transformation profonde et que dans ce contexte, elles doivent trouver le financement nécessaire pour répondre à cette augmentation exponentielle des besoins, élargir les ressources municipales et en diversifier la provenance. Pour l'UMQ, les municipalités devront également développer de nouveaux partenariats et se doter d'autres outils pour y parvenir. Les conférenciers à l'Assemblée générale aborderont l'ensemble de ces questions.

Soulignons que le président de l'Union, qui est actuellement en tournée dans toutes les régions du Québec sur le thème de l'occupation dynamique du territoire urbain et rural, propose notamment aux gouvernements un nouveau partenariat économique avec les municipalités pour assurer la qualité de vie des citoyennes et citoyens.

L'AIMF a été créée à l'initiative des maires de Paris et de Québec : MM. Jacques Chirac et Jean Pelletier, en 1979. Elle compte 166 villes membres dans 46 pays. Elle a pour vocation de rassembler les maires et responsables des capitales et métropoles où le français est la langue officielle, la langue de communication ou langue largement utilisée, et de faire entendre la voix des collectivités locales en leur offrant une tribune internationale.

A propos de l'UMQ

Depuis sa fondation en 1919, l'UMQ représente les municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec. Elle a pour mission de contribuer au progrès et à la promotion de municipalités démocratiques, dynamiques et performantes, dédiées au mieux-être des citoyens. La structure de l'UMQ, qui regroupe ses membres en caucus d'affinité : municipalités locales, municipalités de centralité, villes d'agglomération, grandes villes et municipalités de la Métropole, est l'expression de toute la diversité et de la solidarité municipale québécoise. Ses membres comptent près de 5 millions de citoyennes et de citoyens.

16/10/2008

Paris, un «parent proche» de Québec



Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, a salué le caractère des Québécois, «fidèles à l'histoire, mais projetés dans l'avenir».
Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve



Pierre-André Normandin
Le Soleil

(Québec) Paris se devait de «laisser une trace» pour souligner le 400^e de Québec, estime le maire de Paris, Bertrand Delanoë, qui dévoilait hier le legs de sa ville. «Ce qui se passe dans votre histoire, nous le ressentons comme des parents proches.»

En visite à Québec, le maire parisien a insisté sur le lien unissant les deux capitales francophones. «Entre Québec et Paris, ça ne peut être qu'extraordinaire, ça ne peut être que doux, ça ne peut être qu'affectueux, ça ne peut être que beau.»

M. Delanoë a salué le caractère des Québécois, «fidèles à l'histoire, mais projetés dans l'avenir». D'où l'idée d'offrir une sculpture-lumière de l'artiste Patrick Rimoux pour illuminer la façade sud de l'hôtel de ville, un cadeau «à la hauteur de votre goût du beau».

Le maire Labeaume a remercié son?homologue?pour?cette sculpture-lumière rappelant l'importance de l'hôtel de ville. Il a en effet fait le parallèle avec l'incendie du Manège militaire le 4 avril dernier alors que lui-même se trouvait ? sombre ironie ? à Paris.

«Cet incendie nous a fait prendre conscience que nous prenons trop pour acquis nos immeubles tellement nous sommes habitués de les voir. Je crois que c'est l'un des grands mérites de Patrick Rimoux, de nous faire redécouvrir ces immeubles

patrimoniaux qui font la richesse de nos villes», a déclaré M. Labeaume.

Maires francophones

Les deux hommes ont ainsi clôturé une journée chargée, alors qu'une centaine d'élus municipaux francophones se réunissent à Québec sous la bannière de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Réunis hier et aujourd'hui au Château Bonne Entente, ceux-ci sont venus discuter des façons d'améliorer la gestion municipale.

D'ailleurs, en après-midi, le directeur général de Québec, Alain Marcoux, a plaidé devant les élus pour une meilleure autonomie financière des villes. Pour offrir un meilleur service aux citoyens, les municipalités doivent percevoir elles-mêmes leurs revenus pour décider comment ces fonds seront ensuite dépensés.

Son exposé s'adressait surtout aux villes de pays en développement qui forment plus des trois quarts des membres de l'AIMF. Rappelons que cette association fondée en 1979 par les anciens maires Jacques Chirac (Paris) et Jean Pelletier (Québec) regroupe désormais 176 villes de 46 pays différents.

Québec, terre d'accueil



Le Soleil



François Bourque
Le Soleil

(Québec) Réunis pour la photo de famille devant le bassin à canards du Château Bonne Entente, une centaine de maires et d'élus de villes francophones du monde.

En tout, 300 élus et délégués de l'Assemblée internationale des maires francophones (AIMF) venus d'Europe, d'Afrique du Nord ou de l'Ouest, de Montréal, Paris, Alger, Bucarest, Dakar ou Parakou.

Parakou? Je ne connaissais pas non plus. Une petite commune au Bénin. Deux cent mille citoyens, 175 employés permanents qui s'occupent des routes, des écoles, des établissements de santé.

J'ai croisé son maire un peu plus tard dans le corridor de l'hôtel, Soulé Alagbe, un habitué des rencontres de l'AIMF. Ce qu'il y cherche? De l'aide matérielle pour des travaux dans sa ville et du soutien pour former de meilleurs cadres.

Ce n'est faire insulte à personne de dire que Parakou est l'exemple parfait d'une ville qui a plus à prendre qu'à offrir au sein de l'AIMF.

C'est ainsi partout où les relations internationales voyagent dans l'axe nord-sud. Il y en a

qui donnent, d'autres qui reçoivent.

D'un point de vue moral, c'est tout à fait défendable. Il y a une certaine noblesse à l'idée de mieux partager les ressources sur la planète, même si ce partage est dans les faits dérisoire.

On peut aussi penser qu'il y a toujours quelque chose à apprendre des échanges internationaux, pour les villes du nord autant que pour celles du sud.

C'est probable, mais essayez d'expliquer ça à des citoyens qui paient trop cher de taxes et pensent que les relations internationales ne sont qu'un prétexte pour payer des voyages à des élus et à des fonctionnaires.

La seule façon de briser ces perceptions est de faire la démonstration que notre ville a un intérêt et un bénéfice véritables à entretenir des relations internationales.

Que gagne Québec à militer dans l'AIMF, outre l'intérêt d'accueillir son assemblée générale et d'en encaisser les retombées? Étais-je en train de me demander lorsqu'une évidence m'a sauté aux yeux en regardant les élus du monde prendre la pose pour la photo.

Le sujet ne figure pas dans les ordres du jour officiels de l'AIMF, mais Québec devrait le mettre à son agenda : l'immigration.

Nous cherchons désespérément à attirer des immigrants et à garder ceux qui viennent. Nous appartenons à un réseau qui pourrait contribuer à cette immigration. Surtout quand on sait l'importance de la langue comme facteur d'intégration.

Le scénario est intéressant, mais devra être abordé avec précaution. On verrait mal un maire de Québec débarquer à l'AIMF pour y courtiser les meilleurs spécialistes d'un pays du tiers-monde.

Le Québec et le Canada ont beau ne pas avoir le passé colonial des pays européens, il y a des règles minimales de savoir-vivre à respecter.

Le maire Régis Labeaume croit aussi que Québec gagnerait à mieux utiliser le réseau de la Francophonie à des fins d'immigration.

Mais il faudra le faire avec «l'accord des locaux», prévient-il. Faire des présentations ensemble, par exemple, comme Québec le fera plus tard cet automne à Namur et probablement à Bruxelles.

Il y a des informaticiens en chômage en Belgique, croit savoir M. Labeaume. Les faits parlent d'eux-mêmes et l'opportunité est là.

Québec pourrait aussi inviter des étrangers des pays de l'AIMF à venir passer quelques années à Québec pour de la formation. La formule pourrait intéresser des Africains, croit-il. Qui sait, ensuite, certains auront peut-être le goût de rester.

Le maire de Parakou, Soulé Alagbe, n'est pas naïf. Il a besoin de former des cadres et en enverrait sans doute avec plaisir à Québec si l'occasion se présentait.

Mais on leur fera signer des contrats pour s'assurer qu'ils reviennent ensuite, prévient-il.

Il n'y en aura pas de facile, disait Claude Ruel. Ou était-ce Stéphane Dion?

Mise à jour: 16/10/2008 12:15
Sommet de la francophonie



Labeaume en quête d'immigrants

(Journal de Québec) Régys Caron

Le maire Régis Labeaume veut accroître l'immigration provenant des villes de la francophonie pour pallier la pénurie de main-d'oeuvre qui sévit à Québec.

::encart::

M. Labeaume souhaite profiter de l'attrait que suscite l'Amérique auprès des diplômés africains et européens pour les inviter à venir travailler dans sa ville. «Le problème de main-d'oeuvre est sérieux quand on voit des restaurants fermer. On est en train de faire de l'immigration une priorité et on va sortir notre plan au mois de novembre», a confié le maire de Québec en entrevue.

Cet appel du maire Labeaume aux diplômés étrangers coïncide avec la réunion à Québec d'une centaine de maires membres de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), un organisme fondé il y a 29 ans par l'ex-maire de Québec Jean Pelletier et l'ex-président de la république de France, Jacques Chirac, qui était maire de Paris à l'époque.

Régis Labeaume répètera l'invitation aux immigrants en novembre à l'occasion d'un voyage qui le conduira à Namur et à Bruxelles, en Belgique de même qu'en France. «On le fait en accord avec les maires. Pour eux, c'est intéressant de voir leurs jeunes venir travailler en Amérique, prendre de l'expérience ici et retourner chez eux avec des compétences améliorées. »

Entreprenariat

Régis Labeaume souhaite aussi ouvrir un chantier économique au sein de l'AIMF en y faisant la promotion de l'entreprenariat local. M. Labeaume animera d'ailleurs ce matin un atelier portant sur le développement économique et l'entreprenariat à l'occasion de la seconde journée de l'assemblée de l'AIMF. «Je vais demander aux jeunes experts en entreprenariat de Québec d'aller exporter leur savoir», promet-il.

Coopération

Par ailleurs, cette réunion de l'AIMF sera l'occasion de conclure des ententes de coopération entre les villes de pays dits développés et les municipalités qui ne disposent pas de toute des expertises utilisées en Occident pour offrir les services municipaux. Un monde de différences sépare certaines cités d'Afrique avec les villes d'Amérique du Nord et de l'Europe.

Québec est liée par un accord avec la Ville de Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, pour l'organisation de son service du greffe. «Nous avons demandé à Québec de nous aider à monter une questure pour bien préparer les sessions du conseil municipal», a expliqué le maire de Ouagadougou, Simon Compaoré.

«Québec a envoyé des missions de techniciens pour nous aider, nous avons recruté un cadre de haut niveau et nous sommes satisfaits des résultats», a dit M. Compaoré. Une nouvelle entente sera bientôt signée engageant Québec à aider Ouagadougou à améliorer ses finances locales, a terminé le maire Compaoré. La 28e assemblée générale de l'AIMF se termine aujourd'hui.

Labeaume ira à Tunis

Pierre Pelchat
ppelchat@lesoleil.com

Après la France et la Belgique dans quelques semaines, le maire de Québec, Régis Labeaume, se rendra dans la capitale de la Tunisie le printemps prochain dans le but d'y intéresser des travailleurs à immigrer à Québec pour combler des besoins criants de main d'œuvre.

«J'ai une entente verbale avec le maire de Tunis à ce sujet. Nous voulons inviter des travailleurs à venir ici comme nous allons le faire lors du voyage à Namur (Belgique)», a-t-il indiqué, hier, à la clôture de la 28^e assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

M. Labeaume croit qu'il sera plus facile d'amener à Québec des immigrants francophones sans toutefois fermer la porte à des nouveaux venus parlant d'autres langues.

«Ce recrutement va se faire avec la collaboration des autres maires et pas sournoisement. On a besoin de travailleurs diplômés et d'autres aussi. À Namur, il y a des informaticiens qui pourraient être intéressés à venir à Québec pour quelques années. Ils auraient l'occasion de

vivre une autre expérience et de retourner chez eux par la suite ou encore de rester ici. Ce sera gagnan-gagnant», a-t-il expliqué.

«Nous avons un bas taux de chômage à Québec. Il y a des pénuries de main-d'œuvre au point où des restaurants doivent fermer leurs portes», a ajouté M. Labeaume.

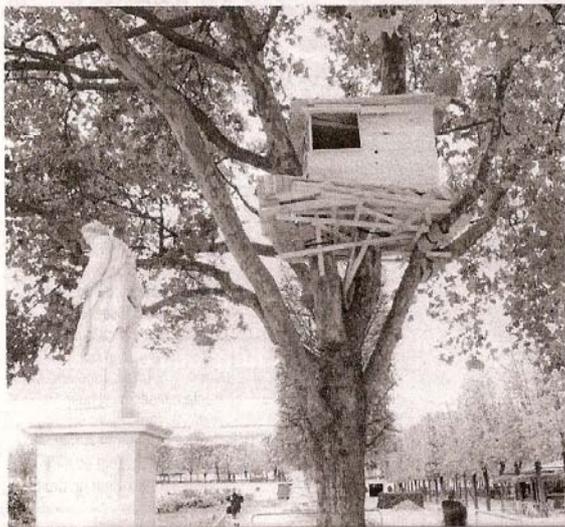
Il est possible que le recteur de l'Université Laval, Denis Brière, fasse partie de la délégation qui accompagnera le maire à Tunis pour convaincre des étudiants tunisiens à poursuivre leurs études à Québec.

Le maire tentera d'intéresser les travailleurs à immigrer à Québec

Par ailleurs, le maire signera aujourd'hui une entente avec la ville de Ouagadougou du Burkina Faso pour l'aider à organiser son service du greffe.

Le maire s'est montré satisfait des échanges qu'il a eus lors des assises de l'AIMF au cours des deux derniers jours. Il s'est particulièrement réjoui de la mise en place d'une commission sur le développement et l'entrepreneuriat.

PARIS ILE-DE-FRANCE



LE MAIRE DE PARIS AU QUÉBEC

Bertrand Delanoë participait hier et mercredi à l'assemblée annuelle de l'Association internationale des maires francophones qu'il préside, à Québec. Il est ici au côté du maire de Tunis et secrétaire général de l'AIMF, Abbès Mohsen. 300 représentants d'une cinquantaine de pays ont abordé le thème «Villes et finances municipales».

Genève prend du galon francophone

La ville suisse romande a été élue pour deux ans au bureau de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), jeudi à Québec. La prochaine réunion de cet organe exécutif se déroulera à Genève en mars ou avril prochain.

Genève est l'une des cinq villes européennes et des dix-neuf villes au total à œuvrer au sein du bureau de cette association de plus de 160 villes-membres de toute la planète. Lausanne, l'autre membre suisse de l'AIMF, devient pour sa part observateur au même bureau.

«C'est une reconnaissance de Genève en tant que ville importante de la Francophonie sur le plan politique, indique à swissinfo son maire Manuel Tornare. C'est plus largement une manière de reconnaître les villes romandes. La Suisse romande s'est trop longtemps exclue de la Francophonie.»

Présidée par le maire de Paris Bertrand Delanoë, l'AIMF permet au responsables des grandes villes francophones ou francophiles de faire entendre la voix des collectivités locales en leur offrant une tribune internationale.

Elle vise à renforcer la démocratie locale, à accompagner les politiques de décentralisation et à donner aux collectivités locales les moyens d'assumer leurs responsabilités.

Par le biais de programmes de formation, l'AIMF contribue aussi à la diffusion des connaissances et des savoir-faire en matière de gestion municipale.

Labeaume ira à Tunis



La députée réélue de Louis-Saint-Laurent, Josée Verner, et le maire Labeaume étaient assis côte à côte, hier, à la clôture de l'assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones. À un certain moment, ils ont même rigolé ensemble, laissant croire que les propos qu'a tenus dernièrement le maire sur la ministre n'ont pas créé un froid tenace entre eux. M. Labeaume ainsi que le premier ministre Jean Charest n'ont pas manqué de féliciter la ministre pour sa réélection.
Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve



Pierre Pelchat
Le Soleil

(Québec) Après la France et la Belgique dans quelques semaines, le maire de Québec, Régis Labeaume, se rendra dans la capitale de la Tunisie le printemps prochain dans le but d'y intéresser des travailleurs à immigrer à Québec pour combler des besoins criants de main d'oeuvre.

«J'ai une entente verbale avec le maire de Tunis à ce sujet. Nous voulons inviter des travailleurs à venir ici comme nous allons le faire lors du voyage à Namur (Belgique)», a-t-il indiqué, hier, à la clôture de la 28e assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

M. Labeaume croit qu'il sera plus facile d'amener à Québec des immigrants francophones sans toutefois fermer la porte à des nouveaux venus parlant d'autres langues.

«Ce recrutement va se faire avec la collaboration des autres maires et pas sournoisement. On a besoin de travailleurs diplômés et d'autres aussi. À Namur, il y a des informaticiens qui pourraient être intéressés à venir à Québec pour quelques années. Ils auraient l'occasion de vivre une autre expérience et de retourner chez eux par la suite ou encore de rester ici. Ce sera gagnan-gagnant», a-t-il expliqué.

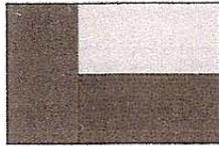
«Nous avons un bas taux de chômage à Québec. Il y a des pénuries de main-d'oeuvre au point où des restaurants doivent fermer leurs portes», a ajouté M. Labeaume.

Il est possible que le recteur de l'Université Laval, Denis Brière, fasse partie de la délégation qui accompagnera le maire à Tunis pour convaincre des étudiants tunisiens à

poursuivre leurs études à Québec.

Par ailleurs, le maire signera aujourd'hui une entente avec la ville de Ouagadougou du Burkina Faso pour l'aider à organiser son service du greffe.

Le maire s'est montré satisfait des échanges qu'il a eus lors des assises de l'AIMF au cours des deux derniers jours. Il s'est particulièrement réjoui de la mise en place d'une commission sur le développement et l'entrepreneuriat.



Société - Pan Afrique - Population

Nicéphore Soglo met en garde contre l'explosion des villes africaines

28ème Assemblée générale de l'Association internationale des Maires francophones

Le Maire de Cotonou, au Bénin, Nicéphore Soglo, a mis en garde, dans un entretien accordé à la PANA, contre l'explosion des villes africaines, qualifiant la situation actuelle "de véritable bombe à retardement".

Samedi 18 octobre 2008, par Panapress



"Les populations africaines vont doubler dans les 25 années à venir. Et malheureusement à cause des subventions accordées par les pays riches, l'agriculture africaine est en difficulté. Tout le monde se réfugie alors dans les villes", a fait remarquer l'ancien chef de l'Etat béninois, après avoir pris part à Québec à la 28ème Assemblée générale de l'Association internationale des Maires francophones (AIMF).

"Les villes africaines sont-elles préparées à accueillir toutes ces populations ? Sommes-nous préparés à les loger, à les éduquer, à les soigner ? Je dis non. Et si on n'y prend garde, on court tout droit vers l'explosion", a dit le Maire de Cotonou.

Il a estimé que pour désamorcer "la bombe à retardement", les institutions financières internationales doivent modifier leurs rapports avec les villes africaines en faisant d'elles des partenaires clés, au même titre que l'Etat central.

"Quand moi-même j'étais administrateur à la Banque mondiale, on venait dans le pays on discutait avec les autorités centrales. On faisait des projets sans tenir compte des préoccupations des villes en pensant que les choses allaient naturellement descendre au niveau local. Je m'aperçois aujourd'hui qu'il n'en est rien", a assuré M. Soglo.

Soulignant les qualités de l'expérience canadienne des rapports entre l'Etat et les municipalités, l'ancien chef de l'Etat béninois a indiqué qu'il irait directement à Washington puis à Bruxelles sensibiliser les institutions internationales sur la place centrale des villes africaines dans toute politique de développement.

"Au Québec, ils se sont battus pendant 25 ans pour donner du sens à la démocratie locale. C'est quelque chose que je découvre et qui m'a beaucoup instruit. Nous pouvons réussir la même chose en Afrique en raccourcissant le délai", a affirmé le Maire de Cotonou.

Il s'est dit confiant dans l'avenir des villes africaines tout en appelant à une plus grande solidarité entre les municipalités menacées par l'érosion maritime.

"Nous sommes, de Dakar à Luanda, dans une sorte d'énorme golfe menacé par l'avancée de la mer et des problèmes de santé. Il faut établir une solidarité entre ces villes à l'image de ce qui existe pour les villes menacées par la désertification. Nous pouvons, par exemple, demander le concours de la Hollande qui a une solide expérience dans ce domaine", a plaidé l'ancien président du Bénin.

"Je suis confiant dans l'avenir des villes africaines ; elles sont la fondation de nos Etats. Il y a dans nos villes un savoir-faire qui conforte mon espoir dans l'avenir", a-t-il conclu.

Plus d'une cinquantaine de Maires de grandes villes africaines ont participé du 14 au 16 octobre à 28ème assemblée générale de l'AIMF qui a eu pour thème principal "Ville et finances municipales".

Selon Bertrand Delanoë, son président, l'AIMF continuera de soutenir les efforts des villes africaines dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement, de l'Etat civil, de la lutte contre le Sida et des infrastructures.

■ International

Bulletin-Francophonie
Samedi 18 Octobre 2008 à 00:00:00
db25951
(Canada)

Sommet de l'Organisation internationale de la francophonie à Québec : l'Agence universitaire de la francophonie, l'Association internationale des maires francophones et l'Institut de l'énergie et de l'environnement n'étaient pas en reste

La grand-messe de la famille francophone réunie à Québec (Canada) a été un moment intense de rencontres et de débats autour de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et de la plupart des institutions qui la composent, ou avec lesquelles elle partage les idéaux. Ainsi, a-t-on vu chacune de ces institutions, l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), multiplier points de presse et retrouvailles en marge du sommet des chefs d'État et de gouvernement.

Présidée par le Congolais Charles Ngombé Mbalawa, l'AUF, qui a son siège au Canada, a délivré, lors de la conférence des ministres de la francophonie et par la voix de son recteur, Bernard Cerquiglini, une communication sur le bilan de la toile tissée à travers le monde par cette organisation. L'AUF, a précisé ce dernier, est «*la plus importante association d'universités au monde. Elle compte près de 700 membres dans 80 pays*». L'agence n'opère cependant pas uniquement dans les États faisant partie de l'espace traditionnel francophone.

Sur les 80 pays dont il est question, a expliqué Bernard Cerquiglini au cours d'une conférence de presse donnée le 16 octobre 2008, le tiers n'appartient pas à la famille francophone. On pourrait citer les cas du Brésil, de l'Algérie, de la Jordanie, et du Yémen où sont implantés certains de ces établissements, l'AUF apportant son appui à plus de 90 filières pour une formation supérieure de niveau licence, master ou doctorat. Les enseignements au sein de ces instituts sont dispensés en tout ou partie en français.

Dans sa programmation quadriennale, l'AUF a ciblé cinq priorités stratégiques qui se résument à : réduire les disparités entre les sexes dans l'enseignement supérieur et la recherche ; favoriser l'intégration des jeunes dans leur pays d'origine et dans le milieu professionnel ; renforcer les capacités des universités du Sud et la mise en réseau de la communauté universitaire ; favoriser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement supérieure et la recherche ; favoriser les partenariats avec d'autres organisations francophones et internationales.

L'une des expériences conduites par l'AUF depuis 1991 dans plusieurs pays est celle des campus numériques francophones, qui consiste à favoriser la formation locale et à distance des étudiants. Lors de la conférence de presse, les experts de l'agence ont indiqué prendre bonne note des critiques des journalistes sur le fait que les activités de l'AUF souffraient d'un déficit de vulgarisation auprès des bénéficiaires potentiels. Répondant ensuite à la question relative aux critères d'implantation des instituts de l'agence dans les pays, le recteur de l'AUF a indiqué que cela dépendait à la fois de l'histoire et de la réactivité des États. Lorsque ceux-ci se montrent disposés à répondre favorablement à la mise en œuvre de ces projets, a-t-il poursuivi, l'AUF n'y voit pas d'inconvénients, bien au contraire.

A son tour, le professeur Charles Ngombé Mbalawa, présent à la conférence de presse, a évoqué pour *Les Dépêches de Brazzaville* le message de l'agence à cette douzième conférence de la francophonie, ainsi que les activités de l'AUF au Congo (*lire son interview dans ce numéro, page X*).

L'AIMF débat de la gouvernance des villes

Sur le thème Villes et Finances municipales, les maires francophones ont tenu la vingt-huitième assemblée générale de leur association du 14 au 16 octobre 2008, toujours à Québec. Les exposés, animés par ateliers, se sont penchés sur les questions de la gouvernance locale et des outils de gestion ; de la vision entrepreneuriale et du développement économique ; de la recherche de partenariats entre la Ville et l'État.

L'AIMF considère la bonne gouvernance comme un facteur de développement économique et social durable, une source de démocratisation, de modernisation et d'amélioration de la qualité de vie des populations. Elle a pour cela appelé à

Les Dépêches de Brazzaville (page 2)

l'instauration d'«une discipline dans l'activité réglementaire de l'État dans le domaine des compétences des collectivités locales, en particulier lorsqu'il s'agit de la fiscalité locale».

En ce qui concerne la vision entrepreneuriale et le développement économique, les experts de l'AIMF ont évoqué l'importance du leadership et de la vision des élus. Cela passe par l'octroi d'une formation à l'entrepreneuriat des membres de l'association.

L'atelier sur la recherche d'un partenariat entre la Ville et l'État avait pour objectif d'échanger sur les outils qui permettent aux Villes et aux États de construire une relation de collaboration basée sur l'autonomie, la transparence, la stabilité et la confiance mutuelle entre les deux parties. Dans ses recommandations sur ce point, l'AIMF a souhaité, entre autres, que *«les gouvernements s'engagent dans des efforts financiers communs avec les collectivités locales, avec des retombées partagées, assurant aux gouvernements une capacité à intervenir dans l'intérêt commun des citoyens».*

S'adressant à ses pairs à la clôture des travaux, Bertrand Delanoë, maire de Paris et président de l'AIMF, a longuement insisté sur *«les défis de notre temps».* Il s'agit, a-t-il dit, d'engager des changements pour innover dans la façon de gérer les villes. *«Nous voulons, avec les autres, à partir de notre identité, être les acteurs d'une autre mondialisation.»* Appelant ensuite à la solidarité des villes francophones, le maire de Paris a rendu hommage à Jacques Chirac et à Jean Pelletier, qui eurent l'initiative, étant respectivement maire de Paris et maire de Québec, de créer à Québec, en 1979, l'Association internationale des maires francophones.

Le rôle particulier des villes, surtout celles qui abritent les capitales des États, a été également évoqué par le Premier ministre de Québec, Jean Charest, le maire de Québec, Denis Labaume, la ministre canadienne de la Francophonie, Mme Vermer, et le secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, qui ont tour à tour pris la parole à cette occasion.

«Les maires sont devenus les acteurs majeurs de la gestion publique», a notamment déclaré Abdou Diouf qui a souligné, en sa qualité d'ancien président de la République du Sénégal combien les villes sont une redoutable inconnue pour les pouvoirs publics. *«Nous qui avons exercé de hautes fonctions d'État, savons plus que quiconque que nos problèmes ont souvent commencé dans les villes».* Pour sa part, se retournant vers Bertrand Delanoë, le Premier ministre québécois a indiqué, s'agissant de la préservation de l'identité francophone : *«Nos amis français ne sont pas souvent aussi vigilants que nous le sommes à Québec»*

L'AIMF, qui comptait 20 villes lors de sa création il y a 29 ans, en réunit à ce jour 180 dans 48 pays.

L'IEPF et le concept du développement durable

Dans le sillage du sommet de Québec, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie (IEPF) a invité les journalistes à découvrir son siège social, situé dans la ville hôte, au cours d'un échange avec les experts le 14 octobre 2008, ainsi que les objectifs de cet organisme spécialisé de l'OIF.

L'IEPF est né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement de la francophonie d'établir une coopération centrée sur *«la diffusion, la connaissance, la maîtrise de l'énergie et de l'électricité et des activités liées à l'environnement et au développement durable»*, ainsi que l'indique une synthèse de l'institut rendu publique récemment.

A l'heure où les changements climatiques constituent un défi majeur pour la survie de l'humanité, le concept de développement durable tient une place de choix dans les activités de l'IEPF. Par définition, le développement durable doit répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. Il s'agit donc d'une action pour laquelle les préoccupations économiques et sociales des populations sont intimement liées à la préservation de l'environnement existentiel.

Au cours de cet échange avec la presse, la directrice de l'institut, la Sénégalaise Famtimata Dia Touré, et plusieurs cadres ont exposé la politique globale de l'organisme. À côté de l'appui aux initiatives locales visant la gestion rationnelle des énergies, l'IEPF appuie les États membres dans les grands forums internationaux où se négocient d'importants projets de développement. Mais en dernière analyse, le point de vue des journalistes présents à cette rencontre rejoignait celui qu'ils ont émis lors du point de presse de l'AUF, à savoir que les activités des ces institutions, bien que très importantes, ne sont pas suffisamment vulgarisées au sein des États membres et des populations bénéficiaires.

De notre envoyé spécial à Québec, Gankama N'Siah

ASSEMBLEE GENERALE DE L'Association des maires francophones : Diouf exhorte les maires à bien gérer les problèmes urbains

(20/10/2008)

Le 12e Sommet de la Francophonie s'est ouvert tard hier soir à Québec. Plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement y ont pris part. Auparavant, se prononçant à l'Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (Aimf), le président Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale de la Francophonie (Oif) a exhorté les maires à bien gérer les problèmes urbains, car, dit-il, « c'est dans les grandes villes où il y a plus de difficultés ».

Québec-Canada : En marge du XIIe Sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie, l'assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (Aimf) s'est tenue. Ousmane Masseck Ndiaye, maire de Saint-Louis, et Robert Sagna, maire de Ziguinchor, y ont pris part.

Clôturant les travaux, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale de la Francophonie (Oif), M. Abdou Diouf, a salué cette 28e édition « comme étant un retour aux sources, puisque Québec fut, avec Paris, à l'initiative de cette puissante idée dont on prend aujourd'hui, plus qu'hier encore, toute la mesure ». En l'espace de 30 ans, a déclaré Abdou Diouf, l'Aimf a pratiquement décuplé le nombre de ses membres, signe de son utilité et de son succès. « Elle a, dans le même temps, développé ses ressources et ses missions jusqu'à devenir l'opérateur incontournable de la Francophonie en matière de coopération décentralisée », a poursuivi Abdou Diouf. Toujours selon lui, l'Aimf est devenue l'emblème d'une démocratie de proximité avec une part toujours plus importante de maires élus au suffrage universel.

Avec beaucoup d'humour, le président Diouf, pour avoir été pendant longtemps aux affaires, a demandé aux maires de bien gérer les problèmes urbains, car, dit-il, « c'est dans les grandes villes où il y a plus de difficultés ».

« Nous sommes, dans le même temps, portés par les mêmes valeurs de solidarité, de démocratie, d'équité, valeurs que vous avez souhaité mettre en exergue dans vos actions, en les déclinant en termes de gouvernance urbaine, de méthodes participatives de travail, de prise en compte de l'égalité entre femmes et hommes », a lancé Abdou Diouf aux élus locaux.

Après avoir rappelé le champ des possibilités de coopération, Diouf a vivement souhaité que le projet pilote des maisons multimédias des savoirs soit le premier d'une longue série, au service des Etats et des populations membres de la Francophonie.

En conclusion, Abdou Diouf a déclaré avoir la « conviction que l'Aimf a un rôle moteur à jouer pour favoriser la participation et accroître l'influence des maires au sein des organisations internationales de collectivités locales, pour aider les villes à accéder aux financements bilatéraux et multilatéraux, pour susciter la réflexion, valoriser l'échange d'expertises, en vue d'élaborer des politiques et des programmes à long terme ».

Forte présence de parlementaires

Québec- L'Association des parlementaires francophones (Apf) qui participe en marge des travaux du XIIe Sommet de Québec regroupe des membres de 77 parlements ou organisations interparlementaires.

L'Apf, assemblée consultative de la Francophonie, est traditionnellement invitée à participer aux travaux des Sommets des chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie à l'occasion desquels elle transmet un avis qui est présenté par son président. A l'occasion du Sommet de Québec, son président, M. Guy Nzouba-N'Dama, interviendra devant les chefs d'Etat et de gouvernement samedi prochain à 17h 15, pour présenter les résolutions adoptées sur les thèmes majeurs du Sommet. Ces résolutions portent sur les principes d'action pour la promotion de la langue française dans un contexte de plurilinguisme ; les situations politiques dans l'espace francophone ; la crise alimentaire et la cherté de la vie ; et sur l'environnement et le développement des sociétés. Par sa présence aux Sommets, indique-t-on du côté de l'organisation, l'Apf qui représente les intérêts et les aspirations des peuples de l'espace francophone, participe à la vie Institutionnelle de la Francophonie en apportant une perspective politique issue des débats des parlementaires qui la composent. Il faut aussi signaler qu'elle entretient des relations étroites avec les institutions exécutives de la Francophonie et s'efforce notamment de suivre la mise en œuvre des décisions prises lors des Sommets des chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie et lors des Conférences ministérielles thématiques. Dans ce cadre, Guy Nzouba-N'Dama, interviendra ce matin à 10h à l'occasion de la 24e Session de la Conférence ministérielle de la Francophonie ouverte hier par le président Abdou Diouf.

De notre Envoyé Spécial : Abdoulaye THIAM

20/10/2008

Ousmane Masseck Ndiaye préside la Commission du développement local

Chef de la délégation sénégalaise à la 28e assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (Aimf), Ousmane Masseck Ndiaye, ministre d'État, ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales, par ailleurs maire de Saint-Louis, a été élu pour diriger la commission Développement local et Démocratie. « Cette distinction prouve encore une fois l'expertise du Sénégal en matière de démocratie et de développement local », a déclaré le ministre d'État.

Il estime que « cette élection est le fruit du rôle que joue et continue de jouer le Sénégal dans le monde en matière de décentralisation ». Selon lui, la participation a été très fructueuse avec la présence de 186 maires de villes venus de 46 États membres de l'Aimf. « Nous avons profité de l'expérience du Canada et du Québec très avancés en matière de décentralisation », a expliqué le ministre d'État. Sur les contacts avec la ville de Québec qui célèbre ces 400 ans, le maire de Saint-Louis a avancé qu'en 2009, la capitale du Nord aura 350 ans et ce sera une occasion pour faire des rappels historiques avec la présence des villes sœurs, mais surtout de faire le bilan de l'évolution de la collectivité locale.

A. THIAM

Publié par Tribune de Genève (<http://www.tdg.ch>)

GENÈVE | La Ville accueillera la prochaine réunion du bureau de l'Association internationale des maires francophones.



© pascal frautschi | Manuel Tornare

Marc Guéniat | 23.10.2008 | 00:00

La Ville de Genève a été élue au bureau de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Elle rejoint ainsi les dix-huit Mairies représentées au sein de l'organe exécutif de cette association composée de 166 villes.

Plaçant Genève parmi les cinq cités européennes figurant au bureau, cette élection est «une reconnaissance politique pour Genève qui s'impose comme l'une des villes importantes de la francophonie», estime le maire Manuel Tornare. La prochaine réunion du bureau de l'AIMF se tiendra au printemps prochain dans la Cité de Calvin. Le principal objet de discussion sera la préparation de l'assemblée générale de 2009 qui sanctionnera le trentième anniversaire de l'association.

Plusieurs buts

Créée sous l'impulsion de Jacques Chirac et Jean Pelletier, alors respectivement

27/10/2008

maires de Paris et de Québec, et aujourd'hui présidée par l'actuel maire de Paris, Bertrand Delanoë, l'AIMF a pour but premier la promotion de la francophonie. Plus précisément, «il s'agit d'un outil de comparaison des pratiques municipales, de coopération et d'aide au développement, et de diffusion de la culture et de la langue françaises», explique Manuel Tornare.

Pour atteindre ces objectifs, l'AIMF dispose d'un budget «important», de plus de 10 millions de francs. La ville du Caire a par exemple reçu une aide d'urgence suite au sinistre dont elle a récemment été victime. Les villes membres cotisent en fonction de leurs moyens et de la taille de leur population.

Actu association



Gilbert Tsimi Evouna - " Yaoundé va encore changer"

Le Quotidien Mutations (Yaoundé)

ACTUALITÉS

28 Octobre 2008

Publié sur le web le 28 Octobre 2008

By Marion Obam

Au sortir de la 28ème assemblée de l'Aimf, le délégué de la Cuy veut une capitale qui respecte l'environnement.

Quels étaient les principaux axes de 28ème assemblée de l'Association internationale des maires francophones (Aimf) qui s'est déroulée à Québec du 14 au 16 octobre 2008 ?

Les maires membres de l'Aimf se réunissent uniquement dans le cadre de leur assemblée générale tous les deux ans. Ces rencontres sont l'occasion de faire entendre la voix des collectivités locales en leur offrant une tribune internationale visant une meilleure gestion des municipalités et en favorisant notamment les échanges d'expériences.

Le thème principal cette année portait sur " villes et finances municipales ". C'est autour de cela que la majorité des débats étaient axés.

Il est clairement ressorti que les difficultés ne sont pas les mêmes, car dans les pays du Nord la décentralisation est presque effective alors que dans les pays du Sud, nous sommes encore au niveau des balbutiements.

Nous avons constatés que dans les pays du Sud l'Etat centralise tout. Il tarde à lâcher prise si bien qu'en matière de financements beaucoup de prérogatives qui étaient siennes demeurent encore. Ce qui revient aux collectivités est ce que l'Etat veut bien leur donner.

Quelles sont les solutions envisagées pour changer la donne ?

Nous avons d'abord fait une introspection pour comprendre la nature du problème. Il est apparu que les Etats du Sud ont beaucoup de travail parce que n'ayant pas suffisamment de moyens.

Il faut donc les créer mais surtout les contrôler. D'un autre côté, je ne suis pas un anti-décentralisation, mais je trouve qu'au Cameroun dans la plupart des collectivités, les acteurs ne sont pas outillés.

Ils ne sont pas bien préparés ce qui fait qu'on a des interprétations différentes qui ne permettent pas d'avancer. Il est important d'aller progressivement.

Il faut également former les cadres pour qu'ils deviennent compétents. Actuellement combien au Cameroun le sont.

Dès lors qu'on ne sait pas ce qu'il faut faire, on le fera toujours mal. Donc, il faut mettre l'accent sur la formation pour gérer au mieux les intérêts des collectivités.

Qu'est ce qui vous a plu dans la ville de Québec ?

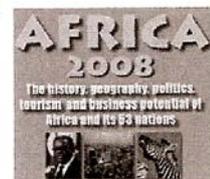
C'est une belle ville. J'ai un ami québécois qui a passé deux semaines à Yaoundé. Je l'ai reçu à la Communauté urbaine. Son travail porte sur le traitement et le recyclage des ordures ménagères.

C'est une approche qui respecte l'environnement que je veux expérimenter à Yaoundé. Quand je voyage, je regarde toujours ce que la ville qui m'accueille a de bien et qui peut être implémenté chez nous.

Je regarde ce qui fait la beauté de la ville et comment on peut adapter ces choses qu'on a admirées ailleurs. Ici, il y'a la notion de cadre de vie qui respecte la nature.

Il y'a des espaces, des fleurs, les routes et quartiers tracés, les bus écologiques. Quand je vois tout cela je sens que Yaoundé va encore changer. On se plaint des casses et autres, mais je n'ai encore rien fait.

C'est un combat difficile qui a de lourdes conséquences mais aujourd'hui quand les gens viennent à Yaoundé ils sont contents de voir la propreté, les rues refaites, les espaces aménagés.



POUR MOBILISER LES RESSOURCES ET FINANCES MUNICIPALES

« Développement local et entrepreneuriat, bonne gouvernance et outils de gestion, recherche d'un partenariat entre la ville et l'Etat », tels sont les 3 principaux thèmes approfondis à la XXVIII^e Assemblée générale des maires francophones à Québec du 15 au 16 octobre dernier.



Comme chaque année, depuis sa création le 1^{er} mai 1979, à l'initiative des Maires d'alors de Paris et de Québec, respectivement MM. Jacques Chirac et Jean Pelletier, l'Association Internationale des Maires Francophones tient une Assemblée générale à laquelle participent les maires, les représentants d'associations de maires et de villes, plusieurs hautes personnalités et différents experts issus de divers milieux. La XXVIII^e Assemblée générale a été placée sous l'angle des « villes et finances municipales » et ce, en raison de l'importance capitale que revêt, aujourd'hui, le développement durable. Puisque l'Association Internationale des Maires Francophones voit, de plus en plus, le nombre de ses membres grimper, elle aspire à un souffle nouveau et à un grand rôle dans le monde en perpétuelle mutation.

Le développement local et l'entrepreneuriat

C'est le nouveau concept que l'AIMF introduit dans son champ d'actions afin que le Maire exerce activement sa Fonction « à la fois de médiateur, visionnaire pour le développement du territoire qu'il administre, gestionnaire par les résultats des programmes engagés, leader de l'ensemble des connaissances et des volontés qui structurent l'espace local. L'une des stratégies préconisées pour les maures est de favoriser l'entrepreneuriat dans leur communauté et, ainsi, encourager le développement économique local ». L'entrepreneuriat est le fait de mobiliser des ressources humaines, financières et matérielles pour créer, développer et implanter des entreprises pour assurer le développement local. L'AIMF entend tirer profit de l'expérience québécoise située au carrefour de la Francophonie et du monde anglo-saxon. Et c'est la raison pour laquelle le Québec préside la Commission n°5, nouvellement mise en place, dite « développement local et entrepreneuriat », pour accompagner les maires dans la :

- Mobilisation des ressources et des

acteurs concernés par l'entrepreneuriat sur leur territoire ;

- Valorisation de l'entrepreneuriat et de la culture entrepreneuriale (concours, bourses, activités dans les écoles, etc.) dans leur communauté ;
- Mise en place et entretien des infrastructures, qui favorisent ou dont a besoin l'entrepreneuriat (routes, marchés, zones industrielles, technologies de l'information et des communications, etc.)
- Simplification des processus administratifs qui touchent les entrepreneurs (accès au foncier, patente, brevets, etc.)

Bonne gouvernance et outils de gestion

Désormais, la bonne gouvernance

est conceptualisée comme « une valeur ajoutée qui tient à la transparence de la gestion locale, importante pour la crédibilité des autorités locales. L'amélioration des finances locales doit permettre une meilleure propension des citoyens à payer leurs impôts et c'est l'enjeu de la gouvernance locale. La question de la légitimité de l'impôt se pose clairement. L'usager est disposé à payer sa contribution si, en retour, la collectivité met à sa disposition des services qui contribuent à améliorer ses conditions de vie ».

La fiscalité locale est l'une des composantes essentielles des sources de financement des budgets locaux. Cette fiscalité locale se décompose en deux tranches :

- La fiscalité directe qui intègre l'impôt foncier du bâti et du non bâti, la patente, la taxe professionnelle, l'impôt de capitation, la taxe d'enlèvement des ordures ;
- La fiscalité indirecte qui a trait à la taxe sur l'eau, l'électricité, la publicité, les produits de l'exploitation du domaine, les droits de place sur les marchés, etc.

L'AIMF considère qu'il est indispensable :

- De promouvoir, pour la bonne gouvernance technique, administrative et politique locale, une administration performante qui s'appuie sur le développement des capacités locales de maîtrise d'ouvrage et d'expertise des personnels et sur la

participation du citoyen à la promotion de la démocratie locale ;

- D'optimiser la gestion financière des collectivités locales, en favorisant l'accès aux financements extérieurs des collectivités, aidant les collectivités à maîtriser la question foncière sur leur territoire, contribuant à la planification urbaine et en renforçant la gestion financière des collectivités par l'informatisation des procédures et la vulgarisation des manuels de procédure ;
- De renforcer l'environnement institutionnel en favorisant l'autonomie financière par une fiscalité locale dynamique, un système de dotations transparent et prévisible permettant une péréquation équitable entre collectivités ;
- D'instaurer une discipline dans l'activité réglementaire de l'Etat dans le domaine des compétences des collectivités locales, en particulier lorsqu'il s'agit de la fiscalité locale. La consultation des collectivités locales, systématique ou par pouvoir d'évocation, au sein d'un organe Ad hoc pourrait être mise en place.

La recherche d'un partenariat entre la ville et l'Etat

L'AIMF insiste sur l'importance de construire une véritable relation de partenariat entre les villes et l'Etat, basée sur :

Le regroupement des forces politiques des municipalités sous différentes formes, de façon à renforcer

leur pouvoir de négociation dans un esprit de solidarité ;

Des mécanismes d'échanges d'informations en vue de favoriser l'autonomie des collectivités locales, autonomie qui doit prendre sa véritable dimension sur des ressources fiscales et financières stables et prévisibles avec une infrastructure foncière et des taxes foncières ;

L'engagement des gouvernements dans les efforts financiers communs avec les collectivités locales, avec des retombées partagées, assurant aux ordres de gouvernement une capacité d'intervenir dans l'intérêt commun des citoyens ;

Des relations entre les gouvernements et les collectivités locales centrées sur la transparence, la stabilité et la confiance mutuelle qui se concrétisent avec des mécanismes de reddition de compte a posteriori quant à l'utilisation des ressources. Dans le contexte diplomatique actuel, les maires francophones, réunis en leur XXVIII^e Assemblée Générale à Québec, ont travaillé d'arrache-pied deux jours durant, et ils se sont dotés d'une orientation stratégique dont les premiers résultats vont être soumis au crible de l'appréciation à la prochaine Assemblée générale. Celle-ci, la XXIX^e, se tiendra en octobre 2009 à Paris, pour marquer le 30^e anniversaire de l'AIMF sous les couleurs de la francophonie et la bannière de la force, de l'action des maires francophones.

20 OBJECTIFS POUR RENDRE L'AIMF PLUS INFLUENTE

Les 20 objectifs de l'AIMF, planifiés pour les quatre ans à venir, constituent une grande source de mobilisation et un vaste champ d'actions pour apporter une réponse aux besoins, un appui aux attentes des maires.

C'est donc pour rendre l'AIMF plus influente dans le monde que les « 20 objectifs » sont définis, en s'appuyant sur un ensemble de valeurs de cohérence qui caractérisent la Francophonie.

Objectif n°1. Elaborer un corps de critères d'évaluation : des critères qui soient généraux, communs à toutes nos actions et qui les situent dans l'évolution de la gouvernance citoyenne, dans l'augmentation des services aux citoyens, dans la connaissance de la richesse, mais aussi des critères spécifiques sur chaque projet, sur leur fonctionnement, leur utilisation, leur conformité aux objectifs.

Objectif n°2. Renforcer les capacités d'animation et de production de réflexion des commissions permanentes.

Objectif n°3. Identifier, dans chaque pays membre, un(e) correspondant(e) réseau, doté(e) d'outils liés aux NTTC

Objectif n°4. Inscrire les thèmes des colloques liés aux Assemblées

générales annuelles dans la programmation de l'AIMF.

Objectif n°5. L'effectif du réseau international d'expert(e)s territoriaux doit atteindre 100 personnes. Ils seront les « agents de développement » de l'AIMF.

Objectif n°6. Elaboration d'un programme d'appui personnalisé pour les maires.

Objectif n°7. Conventionner la coopération entre l'AIMF et chaque opérateur de terrain de la Francophonie afin d'élaborer un programme d'appui aux villes.

Objectif n°8. Constituer un groupe d'expert(e)s locaux chargé(e)s de diffuser la méthode de gestion axée sur les résultats.

Objectif n°9. Susciter la création de 10 pôles déconcentrés autour des commissions permanentes, des relations entre réseaux linguistiques.

Objectif n°10. Mettre en réseau : les correspondant(e)s locaux du secrétariat permanent dans chaque capi-

tale membre, les chargé(e)s de communication de chaque capitale membre, les secrétaires généraux de chaque ville membre, les cadres formé(e)s par l'AIMF.

Objectif n°11. Clarifier la politique en matière d'évaluation et son indépendance par rapport à l'exécution. Etant entendu que cette décision aura des conséquences financières sur le suivi des opérations.

Objectif n°12. Etre une plateforme de dialogue et de coopération avec d'autres réseaux linguistiques intéressés par l'espace francophone.

Objectif n°13. Etre une plateforme de concertation pour la coopération décentralisée francophone.

Objectif n°14. Déléguer des compétences aux instances locales et revoir la structure organisationnelle permanente, comme le veut la Déclaration de Paris.

Objectif n°15. Faciliter la création d'un pôle de développement et d'animation réunissant les acteurs économiques.

Objectif n°16. Faire de la ville un acteur majeur de la diffusion de la culture francophone.

Objectif n°17. Renforcer les capacités des associations locales d'élue(e)s locaux en constituant un réseau de responsables de ces organisations.

Objectif n°18. Constituer un réseau international d'expert(e)s en financements internationaux.

Objectif n°19. Dans le cadre de sa programmation, le Bureau donne, chaque année, un accent particulier destiné à répondre à l'un des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Objectif n°20. La préservation du patrimoine et développement durable.

Il apparaît clairement qu'avec ses « 20 objectifs » l'AIMF souhaite marquer un tournant et accroître son influence dans le monde, en se dotant de nouvelles méthodes de travail, de dialogue et de coopération pour un leadership international des maires francophones.

EDITORIAL

PROGRAMMATION STRATÉGIQUE

Le point saillant de portée historique, qui découle de la XXVIII^e Assemblée Générale des maires francophones, est l'adoption d'un plan quadriennal baptisé « Programmation stratégique 2009-2013 ». C'est incontestablement un outil de référence, en « 20 objectifs », qui visent à faire de l'AIMF (Association Internationale des Maires Francophones) une institution beaucoup plus interactive, impliquant une mobilisation plus forte des maires dans un contexte de globalisation où



la langue française doit davantage être le principal vecteur du dialogue des cultures. De cette « Programmation stratégique », l'AIMF espère dégager un nouveau souffle d'ouverture, un nouvel espace des maires et une nouvelle dynamique de leurs

actions, en matière de savoir-faire municipal, de gestion des ressources humaines et financières. Cette politique d'ouverture, d'élargissement et d'épanouissement prend une importance stratégique particulière, centrée sur la généralisation des processus de décentralisation, sur la coopération et sur le rôle de leadership des maires au service du développement. C'est donc en voulant renforcer son « image cohérente » dans le monde que l'AIMF entend donner à son réseau de maires, d'Associations de villes et d'Experts une « Autorité morale et une Autorité de compétence au service d'une Autorité de représentation ». L'enjeu est de taille, car il s'agit de faire des villes francophones « des villes inspirantes du monde, des villes modèles d'affaires, en raison de leur interactivité entrepreneuriale, des villes exemples par leur volonté de cultiver l'innovation par des échanges de savoir-faire, d'expérience et de compétences technologiques ». Vaste programme, qui ne peut être réalisé qu'à partir d'une nouvelle démarche de partenariat et d'actions concrètes de lutte contre la pauvreté.



LES COMMUNES

Directeur de publication :
Ahmed Wadaane Mahamoud
Pour nous écrire
lescommunes@hotmail.fr

QUELQUES JALONS DE L'AIMF

L'Association Internationale des Maires Francophones est une structure qui agit à l'échelle internationale, en qualité d'opérateur de la Francophonie, pour promouvoir la coopération et la solidarité entre les villes, la politique de décentralisation et de développement. Son budget global de 6 874 819 euros en 2007 se décompose de 5 089 569 euros pour l'investissement, de 1 408 882 euros pour le fonctionnement régulier du « Secrétariat Permanent » et de 376 368 euros pour l'animation du réseau des maires.

Son impact et influence

L'AIMF regroupe en son sein 176 capitales et métropoles et 15 associations locales de maires et de villes dans 46 pays. Elle s'identifie à un véritable lieu d'échange et de réflexion. Depuis sa création en mai 1979, l'AIMF a réalisé plus de 600 projets dans différents pays. Elle est devenue une institution crédible.

Ses objectifs

Parmi les objectifs de l'AIMF figurent en première ligne : L'appui aux maires et à leurs collaborateurs pour une meilleure gestion et un savoir-faire ; La recherche de financements internationaux, la mobilisation de réseaux financiers et techniques au service des plans spécifiques locaux de développement. Il s'agit de susciter la mise en place de politiques conventionnelles pour améliorer les services publics municipaux, renforcer les maires dans l'élaboration et le suivi des

programmes liés aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Ses programmes

Les programmes de l'AIMF s'articulent autour : Des outils pour une meilleure gouvernance démocratique ; De l'appui à la modernisation des états civils et des services financiers ; Du développement durable dans les secteurs clés de l'eau et de l'assainissement, de la santé publique, de la lutte contre le sida, de l'éducation et de la formation de jeunesse, de la langue française et du patrimoine culturel et artistique.

Ses 80 projets mis en chantier en 2007-2008

Nombreuses sont les activités de l'AIMF menées en 2007-2008 notamment : Les rencontres d'information et de sensibilisation avec les bailleurs internationaux ; La VI^{ème} conférence de l'Observatoire de l'état civil organisée à Tunis ; La signature d'un Protocole d'entente avec l'Organisation des Villes Arabes, OVA ; La mise en place d'une banque de données numérique sur la gestion locale ; Le cycle de formation à la gestion axée sur les résultats. Sur les 80 projets de l'AIMF réalisés durant l'année 2007, on peut mettre en relief : La réhabilitation du stade Omrane à Tunis (Tunisie) ; L'adduction d'eau à Kaolack

(Sénégal) et à Ngaoundéré (Cameroun) ; La création d'un Institut Supérieur d'Administration à Port-au-Prince (Haïti) ; La mise en œuvre d'un état civil central au Mali ; La création d'une radio associative à Ouagadougou (Burkina Faso) ; La modernisation des services comptables des villes malgaches (Madagascar).

Son budget pour l'année 2009

Le budget prévisionnel 2009, adopté à la XXVIII^e Assemblée Générale, est de l'ordre de : 8,49 millions d'euros répartis suivant les charges directes aux actions de coopération (6,6 millions d'euros), au fonctionnement du Secrétariat Permanent (1 475 000 euros) et à l'animation du réseau des maires (415 000 euros).

Le Bureau de 19 hautes personnalités

Placé sous la présidence de M. Bertrand Delanoë, maire de Paris, l'AIMF fonctionne avec 4 Vice-présidents, 1 secrétaire général, 1 trésorier et 12 membres qui, ensemble, coordonnent les activités des 6 commissions instituées à Québec. Les 13 membres du Secrétariat Permanent à Paris exécutent, chaque année, les décisions prises par le Bureau et l'Assemblée Générale, assurent aussi le suivi des projets en cours de réalisation et l'animation du réseau.

ETRE AU SERVICE DES MAIRES

Convaincu du rôle majeur des maires, étant les véritables pôles d'attraction des potentialités humaines et de mobilisation des ressources financières dans chaque commune, notre directeur de publication, Ahmed Wadaane Mahamoud, a participé à la XXVIII^e Assemblée Générale des maires francophones à Québec.

D'autant plus que la vision « les Villes et les Finances municipales », thème central de cette XXVIII^e Assemblée Générale, est pour nous, instructive et cela s'inscrit dans notre démarche et notre futur champ de bataille. Tout en nous mettant, nous-mêmes, à l'école des autres peuples plus expérimentés, en matière de gestion des Affaires municipales, nous sommes animés de la volonté d'élargir nos horizons et d'élever notre niveau de connaissances générales.

S'appuyant sur l'expérience des autres, nous pensons contribuer à l'introduction aux Comores des thèmes de réflexion sur les voies et mécanismes de fonctionnement des communes, afin de mieux appréhender le rôle et la place des maires, de comprendre davantage la manière de diversifier les différentes sources de recettes municipales.

Car, chez nous aux Comores, la mise en place des communes est récente, donc un processus en cours, à l'état embryonnaire. Face à ces balbutiements, le lien étroit et indispensable, qui doit exister entre l'Etat comorien et les communes, dans la gestion et la

répartition des recettes, fait pratiquement toujours défaut. Alors même que des textes législatifs, récemment adoptés, demeurent encore dans les tiroirs des oubliettes.

C'est pourquoi, nous continuons à croire qu'un changement des mentalités s'impose. Et nous ne le répétons jamais assez. Nous voulons mener une politique fondée sur une prise de conscience des enjeux immédiats et futurs, liés aux mutations qui s'opèrent dans le monde. En politique, on ne juge pas sur les intentions, mais sur les résultats. On a beaucoup perdu du temps, on a longtemps usé de la langue de bois et on a tant fait rêver tout un peuple sans connaître la vie réelle à la base. C'est pourquoi, nous avons choisi de focaliser notre attention sur les communes ; et c'est pourquoi, nous nous fixons l'objectif de faire de ce journal, que vous avez entre les mains, une tribune des communes.

Le développement durable, le progrès notoire viendront de l'esprit compétitif du Comorien, esprit qui a toujours existé sans être canalisé et encadré par les pouvoirs. On constate que c'est, justement, l'esprit compétitif qui fait avancer les autres peuples du monde.

Ainsi ce journal « Les COMMUNES » est militant dans le sens où il veut éveiller les consciences ; il vous fournit des analyses sur le passé, vous soumet des réflexions sur le présent et, enfin, vous propose une vision de l'avenir.

■ Société

Flash-Francophonie
Jeudi 30 Octobre 2008 à 18:30:00
db26149
(Canada, Congo-Brazza)

Le maire de Brazzaville vice-président de l'Association internationale des maires francophones

La délégation de la ville de Brazzaville, conduite par le maire Hugues Nguélondele, a participé, les 15 et 16 octobre derniers, à la dix-huitième assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), organisée en marge du sommet de la Francophonie à Québec au Canada. Au terme des travaux, notre capitale a été honorée de la reconduction du député-maire Hugues Nguélondele au poste de vice-président de l'AIMF. À ce titre, le maire de Brazzaville a mission d'examiner les projets des villes d'Afrique centrale membres, en vue de leur réalisation par l'association.

Par ailleurs, la ville de Brazzaville mettra en œuvre deux projets avec l'appui financier de l'AIMF. Le premier porte sur la modernisation de l'état civil (d'un montant de 438 000 euros) avec le remplacement du matériel informatique actuel, afin d'améliorer les conditions de délivrance des pièces (actes de naissance, actes de décès, actes de mariage, etc.) Le second projet sera quant à lui développé de concert avec le Cameroun voisin ; il concerne la mise en place d'un mécanisme de bonne gouvernance et bénéficiera de l'appui de l'Union européenne, qui signera à cet effet un accord avec les deux parties à l'occasion des journées européennes prévues à Strasbourg les 15 et 16 novembre prochain.

Pour rappel, la dix-huitième assemblée générale de l'AIMF s'est tenue sur le thème « Villes et finances municipales ». Les participants de 176 villes ayant en partage la langue française ont réfléchi sur les nouvelles voies de planification et de financement susceptibles d'accompagner le maire dans l'exécution de ses missions, dans le contexte de villes en pleine transformation.

Les débats ont été organisés autour de trois ateliers consacrés à la bonne gouvernance et les outils de gestion, la vision entrepreneuriale et le développement économique, et à la recherche d'un partenariat entre la ville et l'État.

Thierry Nougou

Siège: Les Manguiers, 84 avenue Paul Doumer, Brazzaville, République du Congo - Bureaux en Europe: 38 rue Vaneau, Paris 7ème, France - Bureaux aux Etats-Unis : 1250 24th Street, Washington DC 20037 - Tél. : + 33 (1) 45 51 09 80 - Fax : + 33 (1) 45 51 03 06 - Site Internet : www.brazzaville-adiac.com - E.mail : redaction@brazzaville-adiac.com

Bertrand DELANOE



Régis LABEAUME



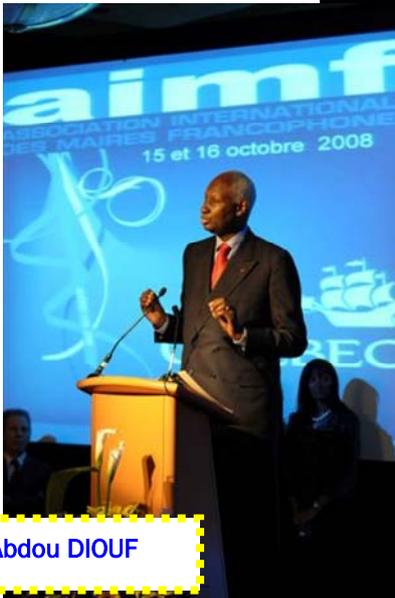
Jean PELLETIER



Jean CHAREST



Abdou DIOUF



Nathalie NORMANDEAU



Josée VERNER

